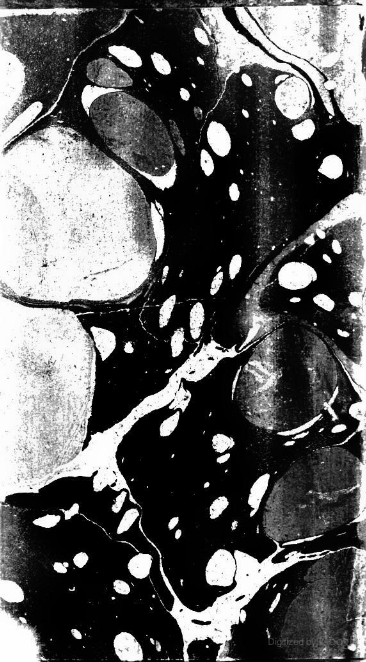
VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRECE, DANS LE...





VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE,
DANS LE MILIEU DU QUATRIEME SIECLE AVANT L'ERE VULGAIRE.

TOME CINQUIEME.



A PARIS,

Chez DE BURE l'aîné, Libraire de MONSIEUR, Frere du Roi; de la Bibliotheque du Roi, & de l'Académie Royale des Inſcriptions, hôtel Ferrand, rue Serpente, n°. 6.

M. DCC. XC.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce 5e. Volume.

VOYAGE

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE.

Dans le milieu du 4e. siecle avant J. C.

CHAPITRE XLI.

Voyage de Laconie.

NOus nous embarquâmes à Pheres, sur un vaisseau qui faisoit voile pour le port de Scandée, dans la petite île de Cythere, située à l'extrêmité de la Laconie. C'est à ce port qu'abordent fréquemment les vaisseaux marchands qui viennent d'Egypte & d'Afrique : de là on monte à la ville où les Lacédémoniens entretiennent une garnison ; ils envoient de plus, tous les ans, dans l'île un magistrat pour la gouverner (1).

(1) Thucyd. lib. 4, cap. 53. Scyl. Caryand. ap. geog. min. tom. 1, p. 17.

Nous étions jeunes, & déjà familiarisés avec quelques passagers de notre âge. Le nom de Cythere réveilloit dans nos esprits des idées riantes; c'est-là que de temps immémorial, subsiste avec éclat le plus ancien & le plus respecté des temples consacrés à Vénus (1); c'est-là qu'elle se montra pour la premiere fois aux mortels (2), & que les amours prirent avec elle possession de cette terre, embellie encore aujourd'hui des fleurs qui se hâtoient d'éclore en sa présence. Dès-lors on y connut le charme des doux entretiens, & du tendre sourire (3). Ah! sans doute que dans cette région fortunée les cœurs ne cherchent qu'à s'unir, & que ses habitans passent leurs jours dans l'abondance & dans les plaisirs.

Le capitaine qui nous écoutoit avec la plus grande surprise, nous dit froidement: Ils mangent des figues & des fromages cuits; ils ont aussi du vin & du miel (4); mais ils n'obtiennent rien de la terre qu'à la sueur de leur front: car c'est un sol aride & hérissé de rochers (5). D'ailleurs ils

---

(1) Pausan. lib. 3, cap. 23. p. 269.
(2) Hesiod. theog. v. 198.
(3) Id. ibid. & v. 205.
(4) Heracl. Pont. de polit. in thes. antiq. Græc. t. 6, p. 2880.
(5) Spon. voyag. t. 1, p. 97. Whel. book 1, p. 47.

aiment si fort l'argent (1) qu'ils ne connoissent guere le tendre sourire. J'ai vu leur vieux temple, bâti autrefois par les Phéniciens en l'honneur de Vénus. Uranie (2): Sa statue ne sauroit inspirer des desirs: elle est couverte d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds (3). On m'a dit, comme à vous, qu'en sortant de la mer, la déesse descendit dans cette île; mais on m'a dit de plus qu'elle s'enfuit aussi-tôt en Chypre (4).

De ces dernieres paroles nous conclûmes que des Phéniciens ayant traversé les mers, aborderent au port de Scandée; qu'ils y porterent le culte de Vénus; que ce culte s'étendit aux pays voisins, & que de là nâquirent ces fables absurdes, la naissance de Vénus, sa sortie du sein des flots, son arrivée à Cythere.

Au lieu de suivre notre capitaine dans cette île, nous le priâmes de nous laisser à Ténare, ville de Laconie, dont le port est assez grand pour contenir beaucoup de vaisseaux (5); elle est située auprès d'un cap de même nom (6), surmonté d'un

(1) Heracl. ibid.
(2) Herodot. lib. 1, cap. 106.
(3) Pausan. lib. 3, cap. 23, p. 269.
(4) Hesiod. theog. v. 193.
(5) Thucyd. lib. 7, cap. 19.
(6) Steph. in *Tain.* Schol. Apollon. argon. lib. 1, v. 102.

temple, comme le font les principaux promontoires de la Grece. Ces objets de vénération attirent les vœux & les offrandes des matelots. Celui de Ténare, dédié à Neptune, est entouré d'un bois sacré qui sert d'asyle aux coupables (1); la statue du dieu est à l'entrée (2); au fond, s'ouvre une caverne immense, & très-renommée parmi les Grecs.

On présume qu'elle fut d'abord le repaire d'un serpent énorme, qu'Hercule fit tomber sous ses coups, & que l'on avoit confondu avec le chien de Pluton; parce que ses blessures étoient mortelles (3). Cette idée se joignit à celle où l'on étoit déjà, que l'antre conduisoit aux royaumes sombres, par des souterrains dont il nous fut impossible, en le visitant, d'appercevoir les avenues (4).

Vous voyez, disoit le prêtre, une des bouches de l'enfer (5). Il en existe de semblables en différens endroits; comme dans la ville d'Hermione en Argolide (6), d'Hé-

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 128 & 133.
(2) Pausan. lib. 3, cap. 25, p. 275.
(3) Hecat. Miles ap. Pausan. Ibid.
(4) Pausan. ibid.
(5) Pind. pyth. 4, v. 79. Schol. ibid. Eustath. in iliad. t. 1, p. 286 & 287. Mela, lib. 2, cap. 3.
(6) Strab. lib. 8. p. 373.

raclée au Pont (1) d'Aornus en Thesprotie (2), de Cumes auprès de Naples (3): mais, malgré les prétentions de ces peuples, nous soutenons que c'est par cet antre tombre qu'Hercule remmena le Cerbere (4); & Orphée, son épouse (5).

Ces traditions doivent moins vous intéresser, qu'un usage dont je vais parler. A cette caverne est attaché un privilége, dont jouissent plusieurs autres villes (6): nos devins y viennent évoquer les ombres tranquilles des morts, ou repousser au fond des enfers celles qui troublent le repos des vivans.

Des cérémonies saintes operent ces effets merveilleux, on emploie d'abord les sacrifices, les libations, les prieres, les formules mystérieuses: il faut ensuite passer la nuit dans le temple, & l'ombre, à ce qu'on dit, ne manque jamais d'apparoître en songe (7).

---

(1) Xenoph. de exped. Cyr. lib. 6, p. 375. Diod. Sic. lib. 14, p. 261. Plin. lib. 27, cap. 2, p. 419.

(2) Herodot. lib. 5, cap. 92. Pausan. lib. 9, cap. 30, p. 769. Hesych. in *Theoi Molot.*

(3) Scymn. Chii orb. descript. v. 248, ap. geogr. min. t. 1.

(4) Euripid. in Herc. fur. v. 23. Strab. lib. 8, p. 363. Pausan. lib. 3, p. 275. Apollod. lib. 2, p. 131. Schol. Homer in iliad. lib. 8, v. 368.

(5) Orph. argon. v. 41. Virg. georg. lib. 4, v. 467.

(6) Pausan. lib. 3, cap. 17, p. 252.

(7) Plut. de consol. t. 2, p. 109.

On s'empresse sur-tout de fléchir les ames que le fer ou le poison a séparées de leur corps. C'est ainsi que Callondas vint autrefois par ordre de la Pythie appaiser les mânes irritées du poëte Archiloque, à qui il avoit arraché la vie (1). Je vous citerai un fait plus récent : Pausanias, qui commandoit l'armée des Grecs à Platée, avoit, par une fatale méprise, plongé le poignard dans le sein de Cléonice, dont il étoit amoureux ; ce souvenir le déchiroit sans cesse ; il la voyoit dans ses songes, lui adressant toutes les nuits ces terribles paroles : *Le supplice t'attend.* (2). Il se rendit à l'Héraclée du Pont ; les devins le conduisirent à l'antre où ils appellent les ombres ; celle de Cléonice s'offrit à ses regards, & lui prédit qu'il trouveroit à Lacédémone la fin de ses tourmens ; il y alla aussi-tôt, & ayant été jugé coupable, il se réfugia dans une petite maison, où tous les moyens de subsister lui furent refusés. Le bruit ayant ensuite couru qu'on entendoit son ombre gémir dans les lieux saints, on appella les devins de Thessalie, qui l'appaiserent par les cérémonies usitées en

(1) Plut. de serâ numin. vind. tom. 2. pag. 560 Œnom. ap. Euseb. præp. evang. lib. 5, p. 228. Suid. in *Archil.*

(2) Plut. ibid. p. 555, & in Cim. t. 1, p. 482.

pareilles occaſions (1). Je raconte ces prodiges, ajouta le prêtre; je ne les garantis pas. Peut-être que ne pouvant inſpirer trop d'horreur contre l'homicide, on a ſagement fait de regarder le trouble que le crime traîne à ſa ſuite, comme le mugiſſement des ombres qui pourſuivent les coupables.

Je ne ſais pas, dit alors Philotas, juſqu'à quel point on doit éclairer le peuple; mais il faut du moins le prémunir contre l'excès de l'erreur. Les Théſſaliens firent dans le ſiecle dernier une triſte expérience de cette vérité. Leur armée étoit en préſence de celle des Phocéens, qui, pendant une nuit aſſez claire, détacherent contre le camp ennemi ſix cents hommes enduits de plâtre: quelque groſſiere que fut la ruſe, les Théſſaliens accoutumés dès l'enfance au récit des apparitions de fantômes, prirent ces ſoldats pour des génies céleſtes, accourus au ſecours des Phocéens; ils ne firent qu'une foible réſiſtance, & ſe laiſſerent égorger comme des victimes (2).

Une ſemblable illuſion, répondit le prêtre, produiſit autrefois le même effet

---

(1) Plut. de ſerâ num. vind. t. 2, p. 560. Id. ap. ſchol. Eurip. in Alceſt. v. 1128. Bayle, rép. aux queſt. t. 1, p. 345.

(2) Herodot. lib. 8, cap. 27. Pauſan. lib. 10, cap. 1 p. 801. Polyæn, ſtratag. lib. 6, cap. 18.

dans notre armée. Elle étoit en Messénie, & crut voir Castor & Pollux embellir de leur présence la fête qu'elle célébroit en leur honneur. Deux Messéniens, brillans de jeunesse & de beauté, parurent à la tête du camp montés sur deux superbes chevaux, la lance en arrêt, une tunique blanche, un manteau de pourpre, un bonnet pointu & surmonté d'une étoile, tels enfin qu'on représente les deux héros, objets de notre culte. Ils entrent, & tombant sur les soldats prosternés à leurs pieds, ils en font un carnage horrible, & se retirent tranquillement (1). Les dieux irrités de cette perfidie, firent bientôt éclater leur colere sur les Messéniens.

Que parlez-vous de perfidie, lui dis-je, vous hommes injustes & noircis de tous les forfaits de l'ambition ? On m'avoit donné une haute idée de vos loix ; mais vos guerres en Messénie ont imprimé une tache ineffaçable sur votre nation. Vous en a-t-on fait un récit fidelle, répondit-il ? Ce seroit la premiere fois que les vaincus auroient rendu justice aux vainqueurs. Ecoutez-moi un instant :

Quand les descendans d'Hercule revinrent au Péloponese, Cresphonte obtint par surprise le trône de Messénie (2) ;

(1) Pausan. lib. 4, cap 27, page 344.
(2) Id. ibid. cap. 3 & 4.

il fut assassiné quelque-temps après, & ses enfans réfugiés à Lacédémone nous céderent les droits qu'ils avoient à l'héritage de leur pere. Quoique cette cession fut légitimée par la réponse de l'oracle de Delphes (1), nous négligeâmes pendant long-temps de la faire valoir.

Sous le regne de Téléchus, nous envoyâmes, suivant l'usage, un chœur de filles sous la conduite de ce prince, présenter des offrandes au temple de Diane Limnatide, situé sur les confins de la Messénie & de la Laconie. Elles furent déshonorées par des jeunes Messéniens, & se donnerent la mort, pour ne pas survivre à leur honte : le roi lui-même périt en prenant leur défense (2). Les Messéniens, pour justifier un si lâche forfait, eurent recours à des suppositions absurdes, & Lacédémone dévora cet affront, plutôt que de rompre la paix. De nouvelles insultes ayant épuisé sa patience (3), elle rappela ses anciens droits, & commença les hostilités. Ce fut moins une guerre d'ambition que de vengeance. Jugez-en vous-même par le serment qui engagea les jeunes Spartiates à ne pas revenir chez eux avant que

(1) Isocr. in Archid. t. 2, p. 20.
(2) Strab. lib. 8, p. 362. Pausan. lib. 4, cap. 4, p. 288.
(3) Pausan. ibid. cap. 4 & 5.

d'avoir ſoumis la Meſſénie, & par le zele avec lequel les vieillards pouſſerent cette entrepriſe (1).

Après la premiere guerre, les loix de la Grece nous autoriſoient à mettre les vaincus au nombre de nos eſclaves; on ſe contenta de leur impoſer un tribut. Les révoltes fréquentes qu'ils exerçoient dans la province, nous forcerent, après la ſeconde guerre, à leur donner des fers; après la troiſieme, à les éloigner de notre voiſinage. Notre conduite parut ſi conforme au droit public des nations, que dans les traités antérieurs à la bataille de Leuctres, jamais les Grecs ni les Perſes ne nous propoſerent de rendre la liberté à la Meſſénie (2). Au reſte je ne ſuis qu'un miniſtre de paix: ſi ma patrie eſt forcée de prendre les armes, je la plains; ſi elle fait des injuſtices, je la condamne. Quand la guerre commence, je frémis des cruautés que vont exercer mes ſemblables, & je demande pourquoi ils ſont cruels. Mais c'eſt le ſecret des dieux; il faut les adorer & ſe taire.

Nous quittâmes Ténare, après avoir parcouru, aux environs, des carrieres d'où l'on tire une pierre noire auſſi précieuſe

(1) Pauſan. lib. 4, cap. 4, & 5. Juſtin. lib. 3, cap. 4.
(2) Iſocr. in Archid. t. 2, p. 24.

que le marbre (1). Nous nous rendîmes à Gythium, ville entourée de murs & très-forte, port excellent où se tiennent les flottes de Lacédémone, où se trouvent réuni tout ce qui est nécessaire à leur entretien (2) Il est éloigné de la ville de 30 stades (3).

L'histoire des Lacédémoniens a répandu un si grand éclat sur le petit canton qu'ils habitent, que nous visitions les moindres bourgs, & les petites villes, soit aux environs du golfe de Laconie, soit dans l'intérieur des terres. On nous montroit par-tout des temples, des statues, des colonnes, & d'autres monumens, la plupart d'un travail grossier, quelques-unes d'une antiquité respectable (4). Dans le gymnase d'Asopus, des ossemens humains d'une grandeur prodigieuse fixerent notre attention (5).

Revenus sur les bords de l'Eurotas, nous le remontâmes à travers une vallée qu'il arrose (6), ensuite au milieu de la plaine

(1) Plin. lib. 36, cap. 18, t. 2, p. 748. Id. ibid. cap. 22, p. 752. Strab. lib. 8, p. 367.
(2) Xenoph. hist. Grec. lib. 6, pag. 609. Liv. lib. 34, cap. 29.
(3) Polyb. lib. 5, p. 367.
(4) Pausan. lib. 3, cap. 22, p. 265.
(5) Id ibid. pag. 267.
(6) Strab. lib. 8, p. 343. Liv. ibid. cap. 28.

qui s'étend jusqu'à Lacédémone : il couloit à notre droite, à gauche s'élevoit le mont Taygete, au pied duquel la nature a creusé, dans le roc, quantité de grandes cavernes (1).

A Brysées, nous trouvâmes un temple de Bacchus, dont l'entrée est interdite aux hommes, où les femmes seules ont le droit de sacrifier, & de pratiquer des cérémonies qu'il ne leur est pas permis de révéler (2). Nous avions vu auparavant une ville de Laconie, où les femmes sont exclues des sacrifices que l'on offre au dieu Mars (3). De Brysées on nous montroit sur le sommet de la montagne voisine, un lieu nommé le Talet, où, entre autres animaux, on immole des chevaux au soleil (4). Plus loin, les habitans d'un petit bourg se glorifient d'avoir inventé les meules à moudre les grains (5).

Bientôt s'offrit à nos yeux la ville d'Amyclæ, située sur la rive droite de l'Eurotas, éloignée de Lacédémone d'environ 20 stades (6). Nous vîmes en arrivant, sur une colonne, la statue d'un athlete, qui

(1) Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 75.
(2) Pausan. lib. 3, cap. 20, p. 261.
(3) Id. ibid. cap. 22, p. 267.
(4) Id. ibid. cap. 20, p. 261.
(5) Id. ibid. p. 260.
(6) Polyb. lib. 5, p. 367.

expira un moment après avoir reçu aux jeux olympiques la couronne destinée aux vainqueurs; tout autour sont plusieurs trépieds, consacrés par les Lacédémoniens à différentes divinités, pour leurs victoires sur les Athéniens & sur les Messéniens (1).

Nous étions impatiens de nous rendre au temple d'Apollon, un des plus fameux de la Grece. La statue du dieu, haute d'environ 30 coudées (2)*, est d'un travail grossier, & se ressent du goût des Egyptiens: on la prendroit pour une colonne de bronze, à laquelle on auroit attaché une tête couverte d'un casque, deux mains armées d'un arc & d'une lance, deux pieds, dont il ne paroît que l'extrêmité. Ce monument remonte à une haute antiquité; il fut dans la suite placé par un artiste nommé Bathyclès, sur une base en forme d'autel, au milieu d'un trône qui est soutenu par les Heures & les Graces. Le même artiste a décoré les faces de la base & toutes les parties du trône, de bas-reliefs qui représentent tant de sujets différens & un si grand nombre de figures, qu'on ne pourroit les décrire sans exciter un mortel ennui.

Le temple est desservi par des prê-

(1) Pausan. lib. 3, cap. 18, p. 254.
(2) Id. ibid. cap. 19, p. 257.
* Environ 42 & demi de nos pieds.

tresses, dont la principale prend le titre de mere. Après sa mort, on inscrit sur le marbre son nom & les années de son sacerdoce. On nous montra les tables qui contiennent la suite de ces époques précieuses à la chronologie, & nous y lûmes le nom de Laodamée, fille d'Amyclas, qui régnoit dans ce pays il y a plus de mille ans (1). D'autres inscriptions, déposées en ces lieux pour les rendre plus vénérables, renferment des traités entre les nations (2); plusieurs décrets des Lacédémoniens, relatifs, soit à des cérémonies religieuses, soit à des expéditions militaires; des vœux adressés au dieu, de la part des souverains ou des particuliers. (3).

Non loin du temple d'Apollon, il en existe un second, qui, dans œuvre, n'a qu'environ 17 pieds de long sur 10 & demi de large (4). Cinq pierres brutes & de couleur noire, épaisses de cinq pieds, forment les quatre murs & la couverture, au dessus de laquelle deux autres pierres sont posées en retraite. L'édifice porte sur trois marches, chacune d'une seule pierre. Au dessus de la porte, sont gravés en ca-

(1) Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 23, p. 406.
(2) Thucyd. lib. 5, cap. 18 & 23.
(3) Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 15, p. 395; t. 16, hist. p. 101. Inscript. Fourmont, in bibl. reg.
(4) Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. t. 15, p. 402.

racteres très-anciens, ces mots : EUROTAS, ROI DES ICTEUCRATES, A ONGA. Ce prince vivoit environ trois siecles avant la guerre de Troie. Le nom d'Icteucrates désignes les anciens habitans de la Laconie (1) : & celui d'Onga, une divinité de Phénicie ou d'Egypte, la même, à ce qu'on pense, que la Minerve des Grecs (2).

Cet édifice que nous nous sommes rappelé plus d'une fois dans notre voyage d'Egypte, est antérieur de plusieurs siecles aux plus anciens de la Grece. Après avoir admiré sa simplicité, sa solitude, nous tombâmes dans un espece de recueillement dont nous cherchions ensuite à pénétrer la cause. Ce n'est ici qu'un intérêt de surprise, disoit Philotas ; nous envisagons la somme des siecles écoulés depuis la fondation de ce temple avec le même étonnement que, parvenus au pied d'une montagne, nous avons souvent mesuré des yeux sa hauteur imposante : l'étendue de la durée produit le même effet que celle de l'espace. Cependant, répondis-je, l'une laisse dans nos ames une impression de tristesse, que nous n'avons jamais éprouvée à l'aspect de

---

(1) Hesych. in '*Ikteukr.*

(2) Steph. in '*Ogk*. Hesych. in '*Ogga*. Æschyl. in sept. contra. Theb. v. 170. Schol. ibid. & in v. 493. Seld. de diis Syr. synt. 2, cap. 4. Boch. geogr. sacr. part. 2, lib. 2, cap. 12, p. 745.

l'autre : c'est qu'en effet nous sommes plus attachés à la durée qu'à la grandeur. Or, toutes ses ruines antiques sont les trophées du temps destructeur, & ramenent malgré nous, notre attention sur l'instabilité des choses humaines. Ici, par exemple, l'inscription nous a présenté le nom d'un peuple, dont vous & moi n'avions aucune notion : il a disparu, & ce petit temple est le seul témoin de son existence, l'unique débris de son naufrage.

Des prairies riantes (1), des arbres superbes, embellissent les environs d'Amyclæ. Les fruits y sont excellens (2). C'est un séjour agréable, assez peuplé, & toujours plein d'étrangers (3), attirés par la beauté des fêtes, ou par des motifs de religion. Nous le quittâmes pour nous rendre à Lacédémone.

Nous logeâmes chez Damonax, à qui Xénophon nous avoit recommandés. Philotas trouva chez lui des lettres qui le forcerent de partir le lendemain pour Athenes. Je ne parlerai de Lacédémone, qu'après avoir donné une idée génerale de la province.

Elle est bornée à l'est & au sud par la

(1) Stat. theb. lib. 9, v. 769. Liv. lib. 34, cap. 28.
(2) Polyb. lib. 5, p. 367.
(3) Inscrip. Fourmont. in bibl. reg.

mer,

mer, à l'ouest & au nord, par de hautes montagnes, ou par les collines qui en descendent & qui forment entre elles des vallées agréables. On nomme Taygete les montagnes de l'ouest. De quelques-uns de leurs sommets élevés au dessus des nues (1), l'œil peut s'étendre sur tout le Péloponese (2). Leurs flancs, presque par-tout couverts de bois, servent d'asyles à quantité de chevres, d'ours, de sangliers & de cerfs (3).

La nature qui s'est fait un plaisir d'y multiplier ces especes, semble avoir ménagé, pour les détruire, des races de chiens, recherchés de tous les peuples (4); préférables sur-tout pour la chasse du sanglier (5): ils sont agiles, vifs, impétueux (6), doués d'un sentiment exquis (7). Les lices possedent ces avantages au plus haut degré (8); elles en ont un autre: leur vie pour l'ordinaire se prolonge jusqu'à la

---

(1) Stat. theb. lib. 2, v. 35.

(2) Schol. Pind. in nem. 10, v. 114.

(3) Pausan. lib. 3, cap. 20, page 261.

(4) Theophr. charact. cap. 5. Eustath. in odyss. p. 1822. Meurs miscell. Lacon. lib. 3, cap. 1.

(5) Xenoph. de venat. page 991.

(6) Callim. hymn. in Dian. v. 94. Senec. trag. in Hippol. v. 35. Virg. georg. lib. 3, v. 405.

(7) Plat. in Parmen. t. 3, p. 128. Aristot. de gener. animal. lib. 5, t. 1, cap. 2, page 1139. Sophocl. in Ajac. v. 8.

(8) Aristot. hist. animal, lib. 9, cap. 1, t. 1, p. 922.

douzieme année à-peu-près, celle des mâles passe rarement la dixieme (1). Pour en tirer une race plus ardente & plus courageuse, on les accouple avec des chiens Molosses (2). On prétend que d'elles mêmes, elles s'unissent quelquefois avec les renards (3), & que de ce commerce provient une espece de chiens foibles, difformes, au poil ras, au nez pointu, inférieurs en qualités aux autres (4).

Parmi les chiens de Laconie, les noirs tachetés de blanc, se distinguent par leur beauté (5); les fauves (6), par leur intelligence; les castorides & les ménélaïdes, par les noms de Castor & de Ménélas, qui propagerent leur espece (7): car la chasse fit l'amusement des anciens héros, après qu'elle eut cessé d'être pour eux une nécessité. Il fallut d'abord se défendre contre des animaux redoutables: bientôt on les cantonna dans les régions sauvages. Quand on les eut mis hors d'état de nuire, plutôt

(1) Id. ibid. lib. 6, cap. 20, p. 878. Plin. lib. 10, cap. 63, tome 1, page 578.

(2) Aristot. ibid. lib. 9, cap. 1, p. 922.

(3) Id. ibid. lib. 8, cap. 28, p. 920. Hesych. in *Kunaloop.* Poll. lib. 5, cap. 5, §. 39.

(4) Xenoph. de venat. p. 976. Themist. orat. 21, page 248.

(5) Guill. Lacéd. anc. t. 1, p. 199.

(6) Horat. epod. od. 6, v. 5.

(7) Poll. lib. 5, cap. 5, §. 38.

que de languir dans l'oisiveté, on se fit de nouveaux ennemis, pour avoir le plaisir de les combattre; on versa le sang de l'innocente colombe, & il fut reconnu que la chasse étoit l'image de la guerre.

Du côté de la terre la Laconie est d'un difficile accès (1); l'on n'y pénetre que par des collines escarpées; & des défilés faciles à garder (2). A Lacédémone, la plaine s'élargit (3), & en avançant vers le midi, on trouve des cantons assez fertiles (4), quoiqu'en certains endroits, par l'inégalité du terrain, la culture exige de grands travaux (5). Dans la plaine (6) sont éparses des collines assez élevées, faites de mains d'hommes, plus fréquentes en ce pays que dans les provinces voisines, & construites avant la naissance des arts, pour servir de tombeau aux principaux chef de la nation *. Suivant les apparences, de pareilles masses de terre, destinées au même objet, furent

(1) Eurip. ap. Strab. lib. 8, p. 366. Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 607.
(2) Xenoph. ibid. Polyb. lib. 2, p. 150. Liv. lib. 34, cap. 28; lib. 35, cap. 27.
(3) Le Roi, ruines de la Grece, t. 2, p. 31.
(4) Herodot. lib. 1, cap. 66. Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122. Polyb. lib 5, p. 367.
(5) Eurip. ap. Strab. lib. 8, pag. 366.
(6) Athen. lib. 14, cap. 5, p. 625.
* On trouve dans de pareils tertres dans plusieurs des pays habités par les anciens Germains.

ensuite remplacées en Egypte par les pyramides; & c'est ainsi que par-tout & de tout temps, l'orgueil de l'homme s'est de lui-même associé au néant.

Quant aux productions de la Laconie, nous observerons qu'on y trouve quantité de plantes dont la médecine fait usage (1); qu'on y recueille un blé léger & peu nourrissant (2); qu'on y doit fréquemment arroser les figuiers, sans craindre de nuire à la bonté du fruit (3); que les figues y mûrissent plutôt qu'ailleurs (4): enfin que sur toutes les côtes de la Laconie, ainsi que sur celles de Cythere, il se fait une pêche abondante de ces coquillages, d'où l'on tire une teinture de pourpre fort estimée (5), & approchante de la couleur de rose (6).

La Laconie est sujette aux tremblemens de terre (7). On prétend qu'elle contenoit autrefois 100 villes (8), mais c'étoit dans un temps où le plus petit bourg se paroit

(1) Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 6, p. 367.
(2) Id. ibid. lib. 8, cap. 4, p. 932.
(3) Id. ibid. lib. 2, cap. 8, page 92.
(4) Id. de caus. plant. ap. Athen. lib. 3, p. 77. Plin. lib. 16, cap. 26, t. 2, page 20.
(5) Aristot. ap. Steph. in *Kutheer*. Pausan. lib. 3, cap. 21, p. 264. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, p. 208.
(6) Plin. lib. 21, cap. 8.
(7) Strab. lib. 8, p. 367. Eustath. in iliad. lib. 2, page 294.
(8) Strab. ibid. p. 362. Eustath. in Dionys. v. 419.

de ce titre ; tout ce que nous pouvons dire, c'eſt qu'elle eſt fort peuplée (1). L'Eurotas la parcourt dans toute ſon étendue, & reçoit les ruiſſeaux ou plutôt les torrens qui deſcendent des montagnes voiſines. Pendant une grande partie de l'année, on ne ſauroit le paſſer à gué (2) : mais il coule toujours dans un lit étroit ; & dans ſon élévation même, ſon mérite eſt d'avoir plus de profondeur que de ſuperficie.

En certains temps il eſt couvert de cygnes d'une blancheur éblouiſſante (3), preſque par-tout de roſeaux très-recherchés, parce qu'ils ſont droits, élevés, & variés dans leurs couleurs (4). Outre les autres uſages auxquels on applique cet arbriſſeau, les Lacédémoniens en font de nattes, & s'en couronnent dans quelques-unes de leurs fêtes (5). Je me ſouviens à cette occaſion, qu'un Athénien déclamant un jour contre la vanité des hommes, me diſoit : il n'a fallu que de foibles roſeaux pour les ſoumettre, les éclairer & les adoucir. Je le

(1) Herodot. lib. 1, cap. 66. Polyb. lib. 2, 125.
(2) Polyb. lib. 5, page 369.
(3) Stat. ſylv. lib. 1, v. 143. Guill. Laced. anc. t. 1, page 97.
(4) Euripid. in Hel. v. 355 & 500. Theogn. ſent. v. 783. Theophr. hiſt. plant. lib. 4, cap. 12, page 470.
(5) Soſib ap. Athen. lib. 15, page 674.

priai de s'expliquer ; il ajouta : C'est avec cette frêle matiere qu'on a fait des fleches, des plumes à écrire, & des instrumens de musique (1). *

LACÉDÉMONE.

A la droite de l'Eurotas, à une petite distance du rivage (2), est la ville de Lacédémone, autrement nommée Sparte. Elle n'est point entourée de murs (3), & n'a pour défense que la valeur de ses habitans (4), & quelques éminences que l'on garnit de troupes en cas d'attaque (5). La plus haute de ces éminences tient lieu de citadelle ; elle se termine par un grand plateau sur lequel s'élevent plusieurs édifices sacrés (6).

Autour de cette colline, sont rangées cinq bourgades, séparées l'une de l'autre par des intervalles plus ou moins grands, & occupées chacune par une des cinq tribus des Spartiates **. Telle est la ville de Lacé-

(1) Plin. lib. 16, cap. 36, t. 2, p. 27.
* Les flûtes étoient communément de roseaux.
(2) Polyb. lib. 5, p. 369.
(3) Xenoph. hist. Græc lib. 6, p. 608. Id. in Agesf. p. 662. Nep. in Agesf. cap. 6. Liv. lib. 39, cap. 37.
(4) Justin. lib. 14, cap 5.
(5) Plut. in Agesf. t. 1, p. 613. Liv. lib. 34, cap. 38.
(6) Pausan. lib. 3, cap. 17, p. 250.
** Voyez la note à la fin du volume.

démone, dont les quartiers ne sont pas joints, comme ceux d'Athenes (1). Autrefois les villes du Péloponese n'étoient de même composées que de hameaux, qu'on a depuis rapprochés en les renfermant dans une enceinte commune (2)*.

La grande place, à laquelle aboutissent plusieurs rues, est ornées de temples & de statues: on y distingue de plus les maisons où s'assemblent séparément le sénat, les éphores, d'autres corps de magistrats (3); & un portique que les Lacédémoniens éleverent après la bataille de Platée, aux dépens des vaincus, dont ils avoient partagé les dépouilles; le toît est soutenu, non par des colonnes, mais par de grandes statues qui représentent des Perses revêtus de robes traînantes (4). Le reste de la ville offre aussi quantité de monumens en l'honneur des dieux & des anciens héros.

Sur la plus haute des collines, on voit un temple de Minerve qui jouit du droit d'asyle, ainsi que le bois qui l'entoure, & une petite maison qui lui appartient, dans

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 10.
(2) Id. ibid. Strab. lib. 8, p. 337. Diod. Sic. lib. 11, page 40.
* Voyez la note à la fin du volume.
(3) Pausan. ibid. cap. 11, p. 231.
(4) Vitruv. lib. 1, cap. 1.

laquelle on laissa mourir de faim le roi Pausanias (1). Ce fut un crime aux yeux de la déesse ; & pour l'appaiser, l'oracle ordonna aux Lacédémoniens d'élever à ce prince deux statues qu'on remarque encore auprès de l'autel (2). Le temple est construit en airain (3), comme l'étoit autrefois celui de Delphes (4). Dans son intérieur sont gravés en bas-relief les travaux d'Hercule, les exploits des Tyndarides, & divers groupes de figures (5). A droite de cet édifice, on trouve une statue de Jupiter, la plus ancienne peut-être de toutes celles qui existent en bronze ; elle est d'un temps qui concourt avec le rétablissement des jeux olympiques ; & ce n'est qu'un assemblage de pieces de rapport qu'on a jointes avec des clous (6).

Les tombeaux des deux familles qui regnent à Lacédémone, sont dans deux quartiers différens (7). Par-tout on trouve des monumens héroïques, c'est le nom qu'on donne à des édifices & des bouquets de bois consacrés aux anciens héros (8).

(1) Thucyd. lib. 1, cap 134.
(2) Pausan. lib. 3, cap 17, page 253.
(3) Thucyd. ibid. Liv. lib. 35, cap. 36. Suid. in *Kalch*.
(4) Pausan. lib. 10, cap. 5, page 810.
(5) Id. lib. 3, cap. 17, page 250.
(6) Id. lib. 3, cap. 17, page 251.
(7) Id. lib. 3, cap. 12, page 237; cap. 14, page 240.
(8) Id. ibid. page 236, &c.

Là

Là se renouvelle avec des rites saints, la mémoire d'Hercule, de Tyndare, de Castor, de Pollux, de Ménélas, de quantité d'autres plus ou moins connus dans l'histoire, plus ou moins dignes de l'être. La reconnoissance des peuples, plus souvent les réponses des oracles, leur valurent autrefois ces distinctions; les plus nobles motifs se réunirent pour élever un temple à Lycurgue (1).

De pareils honneurs furent plus rarement décernés dans la suite. J'ai vu des colonnes & des statues élevées pour des Spartiates couronnés aux jeux olympiques (2), jamais pour les vainqueurs des ennemis de la patrie. Il faut des statues à des lutteurs, l'estime publique à des soldats. De tous ceux qui, dans le siecle dernier, se signalerent contre les Perses ou contre les Athéniens, quatre ou cinq reçurent en particulier, dans la ville, des honneurs funebres; il est même probable qu'on ne les accorda qu'avec peine. En effet, ce ne fut que 40 ans après la mort de Léonidas, que ses ossemens, ayant été transportés à Lacédémone furent déposés dans

(1) Herodot. lib. 1, cap. 66. Pausan. ibid. cap. 16, p. 248. Plut. in Lyc. t. 1, p 59.

(2) Pausan. lib. 3, cap. 13, page 140; cap. 14, p. 241; cap. 18, p. 254.

un tombeau placé auprès du théâtre. Ce fut alors aussi qu'on inscrivit pour la premiere fois sur une colonne, les noms des 300 Spartiates qui avoient péri avec ce grand homme (1).

La plupart des monumens que je viens d'indiquer, inspirent d'autant plus de vénération, qu'ils n'étalent point de faste, & sont presque tous d'un travail grossier. Ailleurs, je surprenois souvent mon admiration uniquement arrêtée sur l'artiste : à Lacédémone, elle se portoit toute entiere sur le héros; une pierre brute suffisoit pour le rappeller à mon souvenir; mais ce souvenir étoit accompagné de l'image brillante de ses vertus ou de ses victoires.

Les maisons sont petites & sans ornemens. On a construit des salles & des portiques, où les Lacédémoniens viennent traiter de leurs affaires, ou converser ensemble (2). A la partie méridionale de la ville, est l'hippodrome pour les courses à pied & à cheval (3). De là, on entre dans le Platanifte, lieu d'exercices pour la jeunesse, ombragé par de beaux platanes, situé sur les bords de l'Eurotas & d'une petite riviere, qui l'enferment par un canal

(1) Id. ibid. cap. 14, p. 240.
(2) Pausan. lib. 3, cap. 14 & 15.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 608. Liv. lib. 34; cap. 27.

de communication. Deux points y conduisent : à l'entrée de l'un est la statue d'Hercule, ou de la force qui dompte tout ; à l'entrée de l'autre, l'image de Lycurgue, ou de la loi qui regle tout (1).

D'après cette légere esquisse, on doit juger de l'extrême surprise qu'éprouveroit un amateur des arts, qui, attiré à Lacédémone par la haute réputation de ses habitans, n'y trouveroit, au lieu d'une ville magnifique, que quelques pauvres hameaux; au lieu de belles maisons, que des chaumieres obscures ; au lieu de guerriers impétueux & turbulens, que des hommes tranquilles & couverts, pour l'ordinaire, d'une cape grossiere. Mais combien augmenteroit sa surprise, lorsque Sparte, mieux connue, offriroit à son admiration un des plus grands hommes du monde, un des plus beaux ouvrages de l'homme, Lycurgue & son institution !

---

(1) Pausan. cap. 14, p. 242. Lucian. de gymnas. t. 2 p. 919.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-UNIEME.

CHAPITRE XLII.

Des habitans de la Laconie.

LEs defcendans d'Hercule, foutenus d'un corps de Doriens, s'étant emparés de la Laconie, vécurent fans diftinction avec les anciens habitans de la contrée. Peu de temps après, ils leur imposerent un tribut, & les dépouillerent d'une partie de leurs droits. Les villes qui confentirent à cet arrangement, conferverent leur liberté : celle d'Hélos réfifta ; & bientôt forcée de céder, elle vit fes habitans prefque réduits à la condition des efclaves (1).

Ceux de Sparte fe diviferent à leur tour ; & les plus puiffans reléguerent les plus foibles à la campagne, ou dans les villes voifines (2). On diftingue encore aujourd'hui les Lacédémoniens de la capitale d'avec ceux de la province, les uns & les autres d'avec cette prodigieufe quantité d'efclaves difperfés dans le pays.

(1) Strab. lib. 8, p. 365. Plut. in Lyc. tome 1, p. 40.
(2) Ifocr. panathen. t. 2, p. 274.

DES SPARTIATES.

Les premiers, que nous nommons ſouvent Spartiates, forment ce corps de guerriers d'où dépend la deſtinée de la Laconie. Leur nombre, à ce qu'on dit, montoit anciennement à 10000 (1); du temps de l'expédition de Xerxès, il étoit de 8000 (2): les dernieres guerres l'ont tellement réduits, qu'on trouve maintenant très-peu d'anciennes familles à Sparte (3). J'ai vu quelquefois juſqu'à 4000 hommes dans la place publique, & j'y diſtinguois à peine 40 Spartiates, en comptant même les deux rois, les éphores & les ſénateurs (4).

La plupart des familles nouvelles ont pour auteurs des Hilotes qui mériterent d'abord la liberté, enſuite le titre de citoyen. On ne les appelle point Spartiates; mais ſuivant la différence des priviléges qu'ils ont obtenus, on leur donne divers noms, qui tous déſignent leur premier état (5).

Trois grands hommes, Callicratidas,

---

(1) Ariſtot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 329.
(2) Herodot. lib. 7, cap. 234.
(3) Ariſtot. ibid. Plut. in Agid. t. 1, p. 797.
(4) Xenoph. hiſt. Græc lib. 3, p. 494.
(5) Thucyd. lib. 5, cap. 34. Id. lib. 7, cap. 58. Heſych. in *Neodam*. Poll. lib. 3, cap. 8, §. 83.

Gylippe & Lysander, nés dans cette classe (1), furent élevés avec les enfans des Spartiates, comme le sont tous ceux des Hilotes dont on a brisé les fers (2); mais ce ne fut que par des exploits signalés qu'ils jouirent de tous les droits des citoyens.

Ce titre s'accordoit rarement autrefois à ceux qui n'étoient pas nés d'un pere & d'une mere Spartiates (3). Il est indispensable, pour exercer des magistratures, & commander les armées (4); mais il perd une partie de ses priviléges, s'il est terni par une action mal-honnête. Le gouvernement veille en général à la conservation de ceux qui en sont revêtus, avec un soin particulier aux jours des Spartiates de naissance. On l'a vu, pour en retirer quelques-uns d'une île où la flotte d'Athenes les tenoit assiégés, demander à cette ville une paix humiliante, & lui sacrifier sa marine(5). On le voit encore tous les jours n'en exposer qu'un petit nombre aux coups de l'ennemi.

(1) Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 43.
(2) Athen. lib. 6, cap. 20, page 271. Meurs. miscell. Lacon. lib. 2, cap. 6. Crag. de rep. Laced. lib. 1, cap. 5.
(3) Herodot. lib. 9, cap. 33. Dionys. Halicarn. antiq. roman. lib. 2, cap. 17, t. 1, p. 270.
(4) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 230.
(5) Thucyd. lib. 4, cap. 15 & 19.

En ces derniers temps, les rois Agésilas & Agésipolis n'en menoient quelquefois que 30 dans leurs expéditions (1).

DES LACÉDÉMONIENS.

Malgré la perte de leurs anciens priviléges, les villes de la Laconie sont censées former une confédération, dont l'objet est de réunir leurs forces en temps de guerre, de maintenir leurs droits en temps de paix. Quand il s'agit de l'intérêt de toute la nation, elles envoient leurs députés à l'assemblée générale, qui se tient toujours à Sparte (2). Là se reglent & les contributions qu'elles doivent payer, & le nombre des troupes qu'elles doivent fournir.

Leurs habitans ne reçoivent pas la même éducation que ceux de la capitale : avec des mœurs plus agrestes (3), ils ont une valeur moins brillante. De là vient que la ville de Sparte a pris sur les autres le même ascendant que la ville d'Elis sur celles de l'Elide (4), la ville de Thebes sur celles de la Béotie. Cette supériorité excite leur

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 3, page 496; lib. 5; p. 562.
(2) Id. ibid. lib. 6, p. 579.
(3) Liv. lib. 34, cap. 27.
(4) Herodot. lib. 4, cap. 148. Thucyd. lib. 5; cap. 31.

jaloufie & leur haine (1) : dans une des expéditions d'Epaminondas, plufieurs d'entre elles joignirent leurs foldats à ceux des Thébains (2).

DES ESCLAVES.

On trouve plus d'efclaves domeftiques à Lacédémone, que dans aucune autre ville de la Grece (3). Ils fervent leurs maîtres à table (4); les habillent & les déshabillent (5); exécutent leurs ordres, & entretiennent la propreté dans la maifon : à l'armée, on en emploie un grand nombre au bagage (6). Comme les Lacédémoniennes ne doivent pas travailler, elles font filer la laine par des femmes attachées à leur fervice (7).

DES HILOTES.

Les Hilotes ont reçu leur nom de la ville d'Hélos (8) : on ne doit pas les confondre, comme ont fait quelques auteurs (9), avec

(1) Xenoph. ibid. lib. 3, p. 494.
(2) Id. hift. Græc. lib. 6, p. 607 & 609.
(3) Thucyd. lib. 8, cap. 40.
(4) Crit. ap. Athen. lib. 11, cap. 3, p. 463.
(5) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 633.
(6) Xenoph. hift. Græc. lib. 6, p. 586.
(7) Id. de rep. Laced. p. 675.
(8) Hellan. ap. Harpocr. in *E'iloot.* Paufan. lib. 3, cap. 20, p. 261.
(9) Ifocr. in Archid. t. 2, p. 23.

les esclaves proprement dits (1) ; ils tiennent plutôt le milieu entre les esclaves & les hommes libres (2).

Une casaque, un bonnet de peau, un traitement rigoureux, des décrets de mort quelquefois prononcés contre eux sur de légers soupçons, leur rappellent à tout moment leur état (3) : mais leur sort est adouci par des avantages réels. Semblables aux serfs de Thessalie (4), ils afferment les terres des Spartiates ; & dans la vue de les attacher par l'appât du gain, on n'exige de leur part qu'une redevance fixée depuis long-temps, & nullement proportionnée au produit, il seroit honteux aux propriétaires d'en demander une plus considérable (5).

Quelques-uns exercent les arts méchaniques avec tant de succès, qu'on recherche par-tout les clés (6), les lits, les tables & les chaises qui se font à Lacédémone (7). Ils servent dans la marine en qualité de matelots (8) : dans les armées, un soldat oplite ou pesamment armé est accompagné

(1) Plat. in Alcib. 1, t. 2, p. 122.
(2) Poll. lib. 3, cap. 8, §. 83.
(3) Myron. ap. Athen. lib. 14, p. 657.
(4) Suid. & Harpocr. in *Penès*.
(5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. Id. apophth. t. 2, p. 216. Id. instit. Lacon. p. 239. Myron. ibid.
(6) Aristoph. in Thesmop. v. 430. Bisset, ibid.
(7) Plut. in Lyc. t. 1, p. 45.
(8) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 615.

d'un ou de plusieurs Hilotes (1). A la bataille de Platée, chaque Spartiate en avoit sept auprès de lui (2).

Dans les dangers pressans, on excite leur zele par l'espérance de la liberté (3); des détachemens nombreux l'ont quelquefois obtenue pour prix de leurs belles actions (4). C'est de l'état seul qu'ils reçoivent ce bienfait, parce qu'ils appartiennent encore plus à l'état qu'aux citoyens dont ils cultivent les terres; & c'est ce qui fait que ces derniers ne peuvent ni les affranchir, ni les vendre en des pays étrangers (5). Leur affranchissement est annoncé par une cérémonie publique: on les conduit d'un temple à l'autre, couronnés de fleurs, exposés à tous les regards (6); il leur est ensuite permis d'habiter où ils veulent (7). De nouveaux services les font monter au rang des citoyens.

Dès les commencemens, les serfs im-

(1) Thucyd. lib. 4, cap. 8.
(2) Herodot. lib. 9, cap. 10 & 28. Plut. in Arist. t. 1, p. 325. Id. de malign. Herodot. t. 2, p. 871.
(3) Thucyd. lib. 4, cap. 26. Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 608.
(4) Thucyd. lib. 5, cap. 34. Diod. Sic. lib. 12, pag. 124.
(5) Strab. lib. 8, p. 365. Pausan. lib. 3, cap. 20.
(6) Thucyd. lib. 4, cap. 80. Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
(7) Thucyd. lib. 5, cap. 34.

patiens du joug, avoient souvent essayé de le briser ; mais lorsque les Messéniens vaincus par les Spartiates, furent réduits à cet état humiliant (1) ; les révoltes devinrent plus fréquentes (2) : à l'exception d'un petit nombre qui restoient fidelles (3), les autres, placés comme en embuscade au milieu de l'état, profitoient de ses malheurs pour s'emparer d'un poste important (4), ou se ranger du côté de l'ennemi. Le gouvernement cherchoit à les retenir dans le devoir par des récompenses, plus souvent par des rigueurs outrées ; on dit même que dans une occasion, il en fit disparoître 2000 qui avoient montré trop de courage, & qu'on n'a jamais su de quelle maniere ils avoient péri (5) ; on cite d'autres traits de barbarie (6) non moins exécrable *, & qui ont donné lieu à ce proverbe : « A Sparte, l'homme libre est » souverainement libre ; l'esclave, souve-

(1) Pausan lib. 4, cap. 8, p. 297 ; cap. 23, pag. 335. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1.
(2) Aristot de rep. lib. 2, cap. 10, tome 2, p. 333. Xenoph. hist. Græc. lib. 1, p. 435.
(3) Hesych in *'Argeîoi*.
(4) Thucyd. lib. 1, cap. 101. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 328. Plut. in Cim. t. 1, p. 489. Pausf. lib. 4, cap. 14, p. 339.
(5) Thucyd. lib. 4, cap. 80. Diod. Sic. lib. 12, p. 117. Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
(6) Myron. ap. Athen. lib. 14, p. 657.
* Voyez la Note à la fin du volume.

» rainement esclave (1) ». Je n'en ai pas été témoin ; j'ai seulement vu les Spartiates & les Hilotes, pleins d'une défiance mutuelle, observer avec crainte, & les premiers employer, pour se faire obéir, des rigueurs que les circonstances semblent rendre nécessaires : car les Hilotes sont très-difficiles à gouverner ; leur nombre, leur valeur & sur-tout leurs richesses, les remplissent de présomption & d'audace (2) ; & de là vient que des auteurs éclairés se sont partagés sur cette espece de servitude, que les uns condamnent, & que les autres approuvent (3).

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 57.
(2) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 318.
(3) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-DEUXIEME.

CHAPITRE XLIII.

Idées générales sur la législation de Lycurgue.

J'ÉTOIS depuis quelques jours à Sparte. On n'étoit point étonné de m'y voir ; la loi qui en rendoit autrefois l'accès difficile aux étrangers, n'étoit plus observée avec la même rigueur. Je fus introduit auprès des deux princes qui occupoient le trône ; c'étoient Cléomene, petit fils de ce roi Cléombrote qui périt à la bataille de Leuctres ; & Archidamus, fils d'Agésilas. L'un & l'autre avoient de l'esprit ; le premier aimoit la paix ; le second ne respiroit que la guerre, & jouissoit d'un grand crédit. Je connus cet Antalcidas, qui, environ trente ans auparavant, avoit ménagé un traité entre la Grece & la Perse. Mais de tous les Spartiates, Damonax, chez qui j'étois logé, me parut le plus communicatif & le plus éclairé. Il avoit fréquenté les nations étrangeres, & n'en connoissoit pas moins la sienne.

Un jour que je l'accablois de questions,

il me dit: Juger de nos loix par nos mœurs actuelles, c'eſt juger de la beauté d'un édifice par un amas de ruines. Eh bien, répondis-je, plaçons-nous au temps où ces loix étoient en vigueur: croyez-vous qu'on en puiſſe ſaiſir l'enchaînement & l'eſprit? croyez-vous qu'il ſoit facile de juſtifier les réglemens extraordinaires & bizarres qu'elles contiennent? Reſpectez, me dit-il, l'ouvrage d'un génie, dont les vues, toujours neuves & profondes, ne paroiſſent exagérées que parce que celles des autres légiſlateurs ſont timides ou bornées: ils ſe ſont contentés d'aſſortir leurs loix aux caracteres des peuples; Lycurgue par les ſiennes donna un nouveau caractere à ſa nation: ils ſe ſont éloignés de la nature en croyant s'en approcher; plus il a paru s'en écarter, plus il s'eſt rencontré avec elle.

Un corps ſain, une ame libre, voilà tout ce que la nature deſtine à l'homme ſolitaire pour le rendre heureux: voilà les avantages qui, ſuivant Lycurgue, doivent ſervir de fondement à notre bonheur. Vous concevez déjà pourquoi il nous eſt défendu de marier nos filles dans un âge prématuré; pourquoi elles ne ſont point élevées à l'ombre de leurs toîts ruſtiques, mais ſous les regards brûlans du ſoleil, dans la pouſſiere du gymnaſe, dans les exercices de la lutte, de la courſe, du javelot &

du disque (1) : comme elles doivent donner des citoyens robustes à l'état, il faut qu'elles se forment une constitution assez forte pour la communiquer à leurs enfans.

Vous concevez encore pourquoi les enfans subissent un jugement solemnel dès leur naissance, & sont condamnés à périr, lorsqu'ils paroissent mal conformés (2). Que feroient-ils pour l'état, que feroient-ils de la vie, s'ils n'avoient qu'une existence douloureuse ?

Depuis notre plus tendre enfance, une suite non interrompue de travaux & de combats, donne à nos corps l'agilité, la souplesse & la force. Un régime sévere prévient ou dissipe les maladies dont ils sont susceptibles. Ici les besoins factices sont ignorés, & les loix ont eu soin de pourvoir aux besoins réels. La faim, la soif, les souffrances, la mort, nous regardons tous ces objets de terreur avec une indifférence que la philosophie cherche vainement à imiter. Les sectes les plus austeres n'ont pas traité la douleur avec plus de mépris que les enfans de Sparte.

Mais ces hommes auxquels Lycurgue veut restituer les biens de la nature, n'en joui-

(1) Xenoph. de rep. Laced. pag. 675 & 676. Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. in Num. p. 77.
(2) Plut. in Lyc. p. 49.

ront peut-être pas long temps : ils vont se rapprocher ; ils auront des passions, & l'édifice de leur bonheur s'écroulera dans un instant. C'est ici le triomphe du génie : Lycurgue sait qu'une passion violente tient les autres à ses odres ; il nous donnera l'amour de la patrie (1) avec son énergie, sa plénitude, ses transports, son délire même. Cet amour sera si ardent & si impérieux, qu'en lui seul il réunira tous les intérêts & tous les mouvemens de notre cœur. Alors il ne restera plus dans l'état qu'une volonté, & par conséquent qu'un esprit : en effet quand on n'a qu'un sentiment, on n'a qu'une idée.

Dans le reste de la Grece (2), les enfans d'un homme libre sont confiés aux soins d'un homme qui ne l'est pas, ou qui ne mérite pas de l'être ; mais des esclaves & des mercénaires ne sont pas faits pour élever des Spartiates ; c'est la patrie elle-même qui remplit cette fonction importante : elle nous laisse, pendant les premieres années, entre les mains de nos parens ; mais dès que nous sommes capables d'intelligence, elle fait valoir hautement les droits qu'elle a sur nous. Jusqu'à ce moment, son nom

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 55.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. in Lyc. p. 50.

sacré

ſacré n'avoit été prononcé en notre préſence, qu'avec les plus fortes démonſtrations d'amour & de reſpect ; maintenant ſes regards nous cherchent & nous ſuivent par-tout. C'eſt de ſa main que nous recevons la nourriture & les vêtemens ; c'eſt de ſa part que les magiſtrats, les vieillards, tous les citoyens aſſiſtent à nos jeux, s'inquietent de nos fautes, tâchent à démêler quelque germe de vertu dans nos paroles ou dans nos actions, nous apprennent enfin par leur tendre ſollicitude, que l'état n'a rien de ſi précieux que nous, & qu'aujourd'hui ſes enfans, nous devons être dans la ſuite ſa conſolation & ſa gloire.

Comment des attentions qui tombent de ſi haut, ne feroient-elles pas ſur nos ames des impreſſions profondes & durables ? Comment ne pas adorer une conſtitution qui, attachent à nos intérêts la ſouveraine bonté jointe à la ſuprême puiſſance, nous donne de ſi bonne heure une ſi grande idée de nous-mêmes ?

De ce vif intérêt que la patrie prend à nous, de ce tendre amour que nous commençons à prendre pour elle, réſulte naturellement, de ſon côté une ſévérité extrême, du nôtre une ſoumiſſion aveugle. Lycurgue néanmoins, peu content de s'en rapporter à l'ordre naturel des choſes, nous a fait une obligation de nos ſentimens

Tome V. D

Nulle part les loix ne sont si impérieuses & si bien observées, les magistrats moins indulgens & plus respectés. Cette heureuse harmonie, absolument nécessaire pour retenir dans la dépendance, des hommes élevés dans le mépris de la mort, est le fruit de cette éducation qui n'est autre chose que l'apprentissage de l'obéissance, &, si je l'ose dire, que la tactique de toutes les vertus. C'est-là qu'on apprend que hors de l'ordre, il n'y a ni courage, ni honneur, ni liberté; & qu'on ne peut se tenir dans l'ordre, si l'on ne s'est pas rendu maître de sa volonté. C'est là que les leçons, les exemples, les sacrifices pénibles, les pratiques minutieuses, tout concourt à nous procurer cet empire, aussi difficile à conserver qu'à obtenir.

Un des principaux magistrats nous tient continuellement assemblés sous ses yeux: s'il est forcé de s'absenter pour un moment, tout citoyen peut prendre sa place, & se mettre à notre tête (1): tant il est essentiel de frapper notre imagination par la crainte de l'autorité.

Les devoirs croissent avec les années: la nature des instructions se mesure aux progrès de la raison; & les passions naissantes sont ou comprimées par la multiplicité des

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 678.

exercices, ou habilement dirigées vers des objets utiles à l'état.

Dans le temps même où elles commencent à déployer leur fureur, nous ne paroiſſons en public qu'en ſilence, la pudeur ſur le front, les yeux baiſſés, & les mains cachées ſous le manteau (1), dans l'attitude & la gravité des prêtres Egyptiens, & comme des initiés qu'on deſtine au miniſtere de la vertu.

L'amour de la patrie doit introduire l'eſprit d'union parmi les citoyens : le deſir de lui plaire, l'eſprit d'émulation. Ici, l'union ne ſera point troublée par les orages qui la détruiſent ailleurs ; Lycurgue nous a garantis de preſque toutes les ſources de la jalouſie, parce qu'il a rendu preſque tout commun & égal entre les Spartiates.

Nous ſommes tous les jours appellés à des repas publics, où regnent la décence & la frugalité. Par là ſont bannis des maiſons des particuliers le beſoin, l'excès, & les vices qui naiſſent de l'un & de l'autre (2).

Il m'eſt permis, quand les circonſtances l'exigent, d'uſer des eſclaves, des voitures, des chevaux & de tout ce qui appartient à un autre citoyen (3) ; & cette eſpece de

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 679.
(2) Id. p. 680. Plut. in Lyc. t. 1, p. 46.
(3) Xenop. ibid. p. 681. Ariſtot. de rep. lib. 2, cap. 5. t. 2, p. 317.

communauté de biens eſt ſi générale, qu'elle s'étend, en quelque façon; ſur nos femmes & ſur nos enfans (1): de là, ſi des nœuds infructueux uniſſent un vieillard à une jeune femme, l'obligation preſcrite au premier de choiſir un jeune homme diſtingué par ſa figure & par les qualités de l'eſprit, de l'introduire dans ſon lit, & d'adopter les fruits de ce nouvel hymen (2); de là, ſi un célibataire veut ſe ſurvivre en d'autres lui-même, la permiſſion qu'on lui accorde d'emprunter la femme de ſon ami, & d'en avoir des enfans que le mari confond avec les ſiens, quoiqu'ils ne partagent pas ſa ſucceſſion (3). D'un autre côté, ſi mon fils oſoit ſe plaindre à moi d'avoir été inſulté par un particulier, je le jugerois coupable, parce qu'il auroit été puni; & je le châtierois de nouveau, parce qu'il ſe feroit révolté contre l'autorité paternelle partagée entre tous les citoyens (4).

En nous dépouillant des propriétés qui produiſent tant de diviſions parmi les hommes, Lycurgue n'en a été que plus attentif à favoriſer l'émulation; elle étoit devenue néceſſaire, pour prévenir les dé-

(1) Plut. ibid. p. 50. Id. inſtit. Lacon. t. 2, pag. 237.
(2) Xenoph. ibid. p. 676. Plut. in Lyc. t. 1, pag. 49.
(3) Id. ibid. p. 676.
(4) Plut. inſtit. Lacon. t. 2, p. 237.

goûts d'une union trop parfaite, pour remplir le vide que l'exemption des soins domestiques (1) laissoit dans nos ames, pour nous animer pendant la guerre, pendant la paix, à tout moment & à tout âge.

Ce goût de préférence & de supériorité qui s'annonce de si bonne heure dans la jeunesse, est regardé comme le germe d'une utile rivalité. Trois officiers nommés par les magistrats, choisissent trois cents jeunes gens distingués par leur mérite, en forment un ordre séparé, & annoncent au public le motif de leur choix (2). Dès l'instant même, ceux qui sont exclus, se liguent contre une promotion qui semble faire leur honte. Il se forme alors dans l'état deux corps, dont tous les membres, occupés à se surveiller, dénoncent au magistrat les fautes de leurs adversaires, se livrent publiquement des combats d'honnêteté & de vertus, & se surpassent eux-mêmes, les uns pour s'élever au rang de l'honneur, les autres pour s'y soutenir. C'est par un motif semblable, qu'il leur est permis de s'attaquer & d'essayer leurs forces presqu'à chaque rencontre. Mais ces démêlés n'ont rien de funeste ; car dès qu'on y distingue quelque trace de fureur, le moindre ci-

(1) Id. ibid. 239.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 679.

toyen peut d'un mot les suspendre, & si par hasard sa voix n'est pas écoutée, il traîne les combattans devant un tribunal, qui dans cette occasion, punit la colere comme une désobéissance aux loix (1).

Les réglemens de Lycurgue nous préparent à une sorte d'indifférence pour des biens, dont l'acquisition coûte plus de chagrins, que la possession ne procure de plaisirs. Nos monnoies ne sont que de cuivre; leur volume & leur pesanteur trahiroient l'avare qui voudroit les cacher aux yeux de ses esclaves (2). Nous regardons l'or & l'argent comme les poisons les plus à craindre pour un état. Si un particulier en receloit dans sa maison, il n'échapperoit ni aux perquisitions continuelles des officiers publics, ni à la sévérité des loix. Nous ne connoissons ni les arts, ni le commerce, ni tous ces autres moyens de multiplier les besoins & les malheurs d'un peuple. Que ferions-nous, après tout, des richesses? D'autres législateurs ont tâché d'en augmenter la circulation, & les philosophes d'en modérer l'usage. Lycurgue nous les a rendu inutiles. Nous avons des cabanes, des vêtemens & du pain; nous avons du fer & des bras pour le service de la patrie & de nos amis;

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 680.
(2) Id. ibid. p. 682. Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.

nous avons des ames libres, vigoureuſes, incapables de ſupporter la tyrannie des hommes, & celle de nos paſſions : voilà nos tréſors.

Nous regardons l'amour exceſſif de la gloire comme une foibleſſe, & celui de la célébrité comme un crime. Nous n'avons aucun hiſtorien, aucun orateur, aucun panégyriſte, aucun de ces monumens qui n'atteſtent que la vanité d'une nation. Les peuples que nous avons vaincus, apprendront nos victoires à la poſtérité, nous apprendrons à nos enfans à être auſſi braves, auſſi vertueux que leurs peres. L'exemple de Léonidas ſans ceſſe préſent à leur mémoire, les tourmentera jour & nuit. Vous n'avez qu'à les interroger ; la plupart vous réciteront par cœur les noms des trois cens Spartiates qui périrent avec lui aux Thermopyles (1).

Nous ne ſaurions appeller grandeur, cette indépendance des loix qu'affectent ailleurs les principaux citoyens. La licence aſſurée de l'impunité, eſt une baſſeſſe qui rend mépriſables, & le particulier qui en eſt coupable, & l'état qui la tolere. Nous croyons valoir autant que les autres hommes, dans quelque pays & dans quelque rang qu'ils ſoient, fût-ce le grand roi de Perſe

(1) Herodot. lib. 7, cap. 224.

lui-même. Cependant, dès que nos loix parlent, toute notre fierté s'abaiſſe, & le plus puiſſant de nos citoyens court à la voix du magiſtrat avec la même ſoumiſſion que le plus foible (1). Nous ne craignons que nos loix : parce que, Lycurgue les ayant fait approuver par l'oracle de Delphes, nous les avons reçues comme les volontés des dieux mêmes (2) ; parce que Lycurgue les ayant proportionnées à nos vrais beſoins ; elles ſont le fondement de notre bonheur.

D'après cette premiere eſquiſſe, vous concevez aiſément que Lycurgue ne doit pas être regardé comme un ſimple légiſlateur, mais comme un philoſophe profond & un réformateur éclairé ; que ſa légiſlation eſt tout-à-la-fois un ſyſtême de morale & de politique ; que ſes loix influent ſans ceſſe ſur nos mœurs & ſur nos ſentimens ; & que, tandis que les autres légiſlateurs ſe ſont bornés à empêcher le mal, il nous a contraint d'opérer le bien, & d'être vertueux (3).

Il a le premier connu la force & la foibleſſe de l'homme ; il les a tellement conciliées avec les devoirs & les beſoins du

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 683.
(2) Id. ibid.
(3) Id. ibid. p. 685.

citoyen,

citoyen, que les intérêts des particuliers sont toujours confondus parmi nous avec ceux de la république. Ne soyons donc plus surpris qu'un des plus petits états de la Grece, en soit devenu le plus puissant (1); tout est ici mis en valeur; il n'y a pas un degré de force qui ne soit dirigé vers le bien général, pas un acte de vertu qui soit perdu pour la patrie.

Le systême de Lycurgue doit produire des hommes justes & paisibles: mais, il est affreux de le dire, s'ils ne sont exilés dans quelque île éloignée & inabordable, ils seront asservis par les vices ou par les armes des nations voisines. Le législateur tâcha de prévenir ce double danger: il ne permit aux étrangers d'entrer dans la Laconie qu'en certains jours (2); aux habitans, d'en sortir (3) que pour des causes importantes. La nature des lieux favorisoit l'exécution de la loi: entourés de mers & de montagnes, nous n'avons que quelques défilés à garder, pour arrêter la corruption sur nos frontieres; l'interdiction du com-

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 18. Xenoph. ibid pag. 675. Isocr. in Archid t. 2, p. 53.

(2) Aristoph. in av. v. 1014. Schol ejusd. in pac. v. 622. Thucyd. lib. 1, cap. 144; lib. 2, cap. 39 Plut. in Lyc. t. 1, p. 56; in Agid. page 777 Id. instit. Lacon. t. 2, p. 238. Meurs. miscell. Lacon. lib. 2, cap. 9.

(3) Plat in Protag. t. 1, p. 342.

merce & de la navigation, fut une suite de ce réglement (1); & de cette défense, résulta l'avantage inestimable de n'avoir que très-peu de loix; car on a remarqué qu'il en faut la moitié moins à une ville qui n'a point de commerce (2).

Il étoit encore plus difficile de nous subjuguer que de nous corrompre. Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, depuis nos premieres années jusqu'aux dernieres, nous sommes toujours sous les armes, toujours dans l'attente de l'ennemi, observant même une discipline plus exacte que si nous étions en sa présence. Tournez vos regards de tous côtés, vous vous croirez moins dans une ville que dans un camp (3). Vos oreilles ne seront frappées que des cris de victoire, ou du récit des grandes actions. Vos yeux ne verront que des marches, des évolutions des attaques & des batailles; ces apprêts redoutables non-seulement nous délassent du repos, mais encore font notre sûreté, en répandant au loin la terreur & le respect du nom Lacédémonien.

C'est à cet esprit militaire que tiennent plusieurs de nos loix. Jeunes encore, nous

(1) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
(2) Plat. de rep. lib. 8, t. 2, p. 842.
(3) Id. de leg. lib. 2, t. 2, page 666. Plut. in Lyc. t. 1, p. 54. Isocr. in Archid. t. 2, p. 53.

allons à la chasse tous les matins (1) ; dans la suite, toutes les fois que nos devoirs nous laissent des intervalles de loisir (2). Lycurgue nous a recommandé cet exercice comme l'image du péril & de la victoire.

Pendant que les jeunes gens s'y livrent avec ardeur, il leur est permis de se répandre dans la campagne, & d'enlever tout ce qui est à leur bienséance (3). Ils ont la même permission dans la ville : innocens & dignes d'éloges, s'ils ne sont pas convaincus de larcin ; blâmés & punis, s'ils le sont. Cette loi, qui paroît empruntée des Egyptiens (4), a soulevé les censeurs contre Lycurgue (5). Il semble en effet qu'elle devroit inspirer aux jeunes gens le goût du désordre & du brigandage ; mais elle ne produit en eux que plus d'adresse & d'activité ; dans les autres citoyens, plus de vigilance ; dans tous, plus d'habitude à prévoir les desseins de l'ennemi, à lui tendre des piéges, à se garantir des siens (6).

Rappellons-nous, avant que de finir, les

(1) Isocr. panath. t. 2, p. 291.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 680.
(3) Isocr. panath. t. 2, p. 291.
(4) Diod. Sic. lib. 1, p. 72. Aul. Gell. lib. 11, cap. 18.
(5) Isocr. ibid.
(6) Xenoph. de rep. Laced. pag. 677. Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. vol. 6, page 2823. Plut. in Lyc. t. 1, p. 51. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 237.

principes d'où nous sommes partis. Un corps sain & robuste, une ame exempte de chagrins & de besoins ; tel est le bonheur que la nature destine à l'homme isolé : l'union & l'émulation entre les citoyens, celui où doivent aspirer les hommes qui vivent en commun. Si les loix de Lycurgue ont rempli les vues de la nature & des sociétés, nous jouissons de la plus belle des constitutions. Mais vous allez l'examiner en détail, & vous me direz si elle doit en effet nous inspirer de l'orgueil.

Je demandai alors à Damonax, comment une pareille constitution pouvoit subsister : car, lui dis-je, dès qu'elle est également fondée sur les loix & sur les mœurs, il faut que vous décerniez les mêmes peines à la violation des unes & des autres. Des citoyens qui manqueroient à l'honneur, les punissez-vous de mort, comme si c'étoient des scélérats ?

Nous faisons mieux, me répondit-il, nous les laissons vivre, & nous les rendons malheureux. Dans les états corrompus, un homme qui se déshonore est par-tout blâmé & par-tout accueilli (1) ; chez nous l'opprobre le suit & le tourmente par-tout. Nous le punissons en détail ; dans lui-même, & dans ce qu'il a de plus cher. Sa femme, condamnée aux pleurs, ne peut se montrer

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 684.

en public. S'il ose y paroître lui-même, il faut que la négligence de son extérieur rappelle sa honte, qu'il s'écarte avec respect du citoyen qu'il trouve sur ses pas, & que dans nos jeux, il se relegue dans une place qui le livre aux regards & au mépris du public. Mille morts ne sont pas comparables à ce supplice.

J'ai une autre difficulté : lui dis-je. Je crains qu'en affoiblissant si fort vos passions, en vous ôtant tous ces objets d'ambition & d'intérêt qui agitent les autres peuples, Lycurgue n'ait laissé un vide immense dans vos ames. Que leur reste-t-il en effet ? L'enthousiasme de la valeur, me dit-il, l'amour de la patrie portéjusqu'aufanatisme, le sentiment de notre liberté, l'orgueil délicieux qne nous inspirent nos vertus, & l'estime d'un peuple de citoyens souverainement estimables : pensez-vous qu'avec des mouvemens si rapides, notre ame puisse manquer des ressorts & s'appésantir ?

Je ne sais, répliquai-je, si tout un peuple est capable de sentimens si sublimes, & s'il est fait pour se soutenir dans cette grande élévation. Il me répondit : Quand on veut former le caractere d'une nation, il faut commencer par les principaux citoyens. Quand une fois ils sont ébranlés, & portés aux grandes choses, ils entraînent avec eux cette masse de citoyens, qui se menent plutôt par les exemples que par les principes.

Un ſoldat qui fait une lâcheté, à la ſuite d'un général timide, feroit des prodiges, s'il ſuivoit un héros.

Mais, repris-je encore, en banniſſant le luxe & les arts, ne vous êtes-vous pas privés des douceurs qu'ils procurent? On aura toujours de la peine à ſe perſuader que le meilleur moyen de parvenir au bonheur, ſoit de proſcrire les plaiſirs. Enfin pour juger de la bonté de vos loix, il faudra ſavoir ſi, avec toutes vos vertus, vous êtes auſſi heureux que les autres Grecs. Nous croyons l'être beaucoup plus; me répondit-il: & cette perſuaſion nous ſuffit pour l'être en effet.

Damonax, en finiſſant, me pria de ne pas oublier que, ſuivant nos conventions, notre entretien n'avoit roulé que ſur l'eſprit des loix de Lycurgue, & ſur les mœurs des anciens Spartiates.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-TROISIEME.

CHAPITRE XLIV.

Vie de Lycurgue.

J'AI dit dans l'introduction de cet ouvrage que les descendans d'Hercule, bannis autrefois du Péloponese, y rentrerent 80 ans après la prise de Troie. Téménus, Cresphonte & Aristodeme, tous trois fils d'Aristomaque, amenerent une armée de Doriens, qui les rendit maîtres de cette partie de la Grece. L'Argolide échut en partage à Téménus; & la Messénie à Cresphonte (1). Le troisieme des freres étant mort dans ces circonstances, Eurysthene & Proclès ses fils, possédérent la Laconie. De ces deux princes, viennent les deux maisons qui depuis environ neuf siecles regnent conjointement à Lacédémone.

Cet empire naissant, fut souvent ébranlé par des factions intestines, ou par des entreprises éclatantes. Il étoit menacé d'une ruine prochaine, lorsque l'un des rois, nommé Polydecte, mourut sans enfans.

(1) Plat. de leg. lib. 3, t. 2, p. 683.

E 4

Lycurgue son frere lui succéda. On ignoroit dans ce moment la grossesse de la reine. Dès qu'il en fut instruit, il déclara que si elle donnoit un héritier au trône, il seroit le premier à le reconnoitre; & pour garant de sa parole, il n'administra le royaume qu'en qualité de tuteur du jeune prince.

Cependant la reine lui fit dire que s'il consentoit à l'épouser, elle n'hésiteroit pas à faire périr son enfant. Pour détourner l'exécution de cet horrible projet, il la flatta par de vaines espérances (1). Elle accoucha d'un fils; il le prit entre ses bras, & le montrant aux magistrats de Sparte: Voilà, leur dit-il, le roi qui vous est né.

La joie qu'il témoigna d'un événement qui le privoit de la couronne, jointe à la sagesse de son administration, lui attira le respect & l'amour de la plupart des citoyens: mais ses vertus alarmoient les principaux de l'état; ils étoient secondés par la reine, qui, cherchant à venger son injure, soulevoit contre lui ses parens & ses amis. On disoit qu'il étoit dangereux de confier les jours du jeune prince à la vigilance d'un homme qui n'avoit d'autre intérêt que d'en abréger le cours. Ces bruits, foibles dans leur naissance, éclaterent enfin avec tant de force, qu'il fut

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 40.

obligé pour les détruire, de s'éloigner de sa patrie.

En Crete, les loix du sage Minos fixerent long-temps son attention. Il admira l'harmonie qu'elles entretenoient dans l'état & chez les particuliers. Parmi les personnes éclairées qui l'aiderent de leurs lumieres, il s'unit étroitement avec un poëte nommé Thalès, qu'il jugea digne de seconder les grands desseins qu'il rouloit dans sa tête (1). Thalès, docile à ses conseils, alla s'établir à Lacédémone, & fit entendre des chants qui invitoient & préparoient les esprits à l'obéissance & à la concorde.

Pour mieux juger des effets que produit la différence des gouvernemens & des mœurs, Lycurgue visita les côtes de l'Asie. Il n'y vit que des loix & des ames sans vigueur. Les Crétois, avec un régime simple & févere, étoient heureux : les Ioniens qui prétendoient l'être, gémissoient en esclaves sous le joug des plaisirs & de la licence. Une découverte précieuse le dédommagea du spectacle dégoûtant qui s'offroit à ses yeux. Les poésies d'Homere tomberent entre ses mains : il y vit, avec surprise, les plus belles maximes de la morale & de la politique, embellies par les

(1) Strab. lib. 10, p. 482.

charmes de la fiction, & il résolut d'en enrichir la Grece (1).

Tandis qu'il continuoit à parcourir les régions éloignées, étudiant par-tout le génie & l'ouvrage des législateurs, recueillant les semences du bonheur qu'ils avoient répandues en différentes contrées; Lacédémone, fatiguée de ses divisions, envoya plus d'une fois à sa suite, des députés qui le pressoient de venir au secours de l'état. Lui seul pouvoit en diriger les rênes, tour-à-tour flottantes, dans les mains des rois, & dans celles de la multitude (2). Il résista long-temps, & céda enfin aux vœux empressés de tous les Lacédémoniens.

De retour à Sparte, il s'apperçut bien tôt qu'il ne s'agissoit pas de réparer l'édifice des loix, mais de le détruire, & d'en élever un autre sur de nouvelles proportions: il prévit tous les obstacles, & n'en fut pas effrayé. Il avoit pour lui, le respect qu'on accordoit à sa naissance & à ses vertus. Il avoit, son génie, ses lumieres, ce courage imposant qui force les volontés, & cet esprit de conciliation qui les attire (3). Il avoit enfin, l'aveu du ciel, qu'à l'exemple-

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 41.
(2) Id. ibid. p. 42.
(3) Id. ibid.

des autres législateurs il eut toujours l'attention de se ménager. L'oracle de Delphes lui répondit : « Les dieux agréent ton » hommage, & sous leurs auspices, tu » formeras la plus excellente des constitu- » tions politiques ». Lycurgue ne cessa depuis d'entretenir des intelligences avec la Pythie, qui imprima successivement à ses loix, le sceau de l'autorité divine (1).

Avant que de commencer ses opérations, il les soumit à l'examen de ses amis & des citoyens les plus distingués. Il en choisit trente qui devoient l'accompagner tous armés aux assemblées générales. Ce cortége ne suffisoit pas toujours pour empêcher le tumulte ; dans une émeute excitée à l'occasion d'une loi nouvelle, les riches se souleverent avec tant de fureur, qu'il résolut de se réfugier dans un temple voisin ; mais atteint dans sa retraite d'un coup violent qui, dit-on, le priva d'un œil, il se contenta de montrer à ceux qui le poursuivoient son visage couvert de sang. A cette vue, la plupart saisis de honte, l'accompagnerent chez lui, avec toutes les marques du respect & de la douleur, détestant le crime, & remettant le coupable entre ses mains, pour en disposer à son gré. C'étoit un jeune homme impétueux &

(1) Polyæn. stratag. lib. 1, cap. 16.

bouillant. Lycurgue, sans l'accabler de reproches, sans proférer la moindre plainte, le retint dans sa maison, & ayant fait retirer ses amis & ses domestiques, il lui ordonna de le servir & de panser sa blessure. Le jeune homme obéit en silence; & témoin à chaque instant de la bonté, de la patience & des grandes qualités de Lycurgue, il changea sa haine en amour, & d'après un si beau modele, réprima la violence de son caractere (1).

La nouvelle constitution fut enfin approuvée par tous les ordres de l'état; les parties en étoient si bien combinées, qu'aux premiers essais on jugea qu'elle n'avoit pas besoin de nouveaux ressorts (2). Cependant malgré son excellence, il n'étoit pas encore rassuré sur sa durée. « Il me reste, dit-il » au peuple assemblé, à vous exposer l'ar- » ticle le plus important de notre législa- » tion; mais je veux auparavant consulter » l'oracle de Delphes. Promettez que jus- » qu'à mon retour, vous ne toucherez » point aux loix établies. « Ils le promirent. » Faites-en le serment «. Les rois, les sénateurs, tous les citoyens prirent les dieux à témoins de leurs paroles (3). Cet enga-

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 45.
(2) Id. ibid. p. 57.
(3) Plut. in Lyc. tome 1, page 57. Nicol. Damasc. in excerpt. Vales. p. 446.

gement solemnel devoit être irrévocable, car son dessein étoit de ne plus revoir sa patrie.

Il se rendit aussi-tôt à Delphes, & demanda si les nouvelles loix suffisoient pour assurer le bonheur des Spartiates. La Pythie ayant répondu que Sparte seroit la plus florissante des villes, tant qu'elle se feroit un devoir de les observer; Lycurgue envoya cet oracle à Lacédémone, & se condamna lui-même à l'exil (1). Il mourut loin de la nation dont il avoit fait le bonheur.

On a dit qu'elle n'avoit pas rendu assez d'honneurs à sa mémoire (2); sans doute parce qu'elle ne pouvoit lui en rendre trop. Elle lui consacra un temple, où tous les ans il reçoit l'hommage d'un sacrifice (3). Ses parens & ses amis forcerent une société (4) qui s'est perpétuée jusqu'à nous, & qui se réunit de temps en temps pour rappeller le souvenir de ses vertus. Un jour que l'assemblée se tenoit dans le temple, Euclidas adressa le discours suivant au génie tutélaire de ce lieu :

Nous vous célebrons sans savoir quel

(1) Plut. ibid.

~~(2) Aristot. apud Plut. ibid. p. 59.~~

(3) Herod. lib. 1, cap. 66. Pausan. lib. 3, cap. 16, p. 248.

(4) Plut. in Lyc. t. 1, p. 59.

nom vous donner : la Pythie doutoit si vous n'étiez pas un Dieu plutôt qu'un mortel (1) ; dans cette incertitude, elle vous nomma l'ami des dieux, parce que vous étiez l'ami des hommes.

Votre grande ame seroit indignée, si nous osions vous faire un mérite de n'avoir pas acheté la royauté par un crime ; elle seroit peu flattée, si nous ajoutions que vous avez exposé votre vie & immolé votre repos pour faire le bien : on ne doit louer que les sacrifices qui coûtent des efforts.

La plupart des législateurs s'étoient égarés en suivant les routes frayées ; vous comprîtes que pour faire le bonheur d'une nation, il falloit la mener par des voies extraordinaires (2). Nous vous louons d'avoir, dans un temps d'ignorance, mieux connu le cœur humain, que les philosophes ne le connoissent dans ce siecle éclairé.

Nous vous remercions d'avoir mis un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions & à nos vertus.

Nous vous remercions d'avoir placé au-dessus de nos têtes un souverain qui voit

(1) Herodot. lib. 1, cap. 65. Plut. ibid. p. 42.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 675.

tout, qui peut tout, & que rien ne peut corrompre : vous mîtes la loi sur le trône, & nos magiſtrats à ſes genoux ; tandis qu'ailleurs, on met un homme ſur le trône, & la loi ſous ſes pieds. La loi eſt comme un palmier qui nourrit également de ſon fruit tous ceux qui ſe repoſent ſous ſon ombre ; le deſpote, comme un arbre planté ſur une montagne, & auprès duquel on ne voit que des vautours & des ſerpens.

Nous vous remercions de ne nous avoir laiſſé qu'un petit nombre d'idées juſtes & ſaines, & d'avoir empêché que nous euſſions plus de deſirs que de beſoins.

Nous vous remercions d'avoir aſſez bien préſumé de nous, pour penſer que nous n'aurions d'autre courage à demander aux dieux, que celui de ſupporter l'injuſtice (1) lorſqu'il le faut.

Quand vous vîtes vos loix, éclatantes de grandeur & de beautés, marcher, pour ainſi dire, toutes ſeules, ſans ſe heurter ni ſe disjoindre, on dit que vous éprouvâtes une joie pure, ſemblable à celle de l'Etre-Suprême, lorſqu'il vit l'univers, à peine ſorti de ſes mains, exécuter ſes mouvemens avec tant d'harmonie & de régularité (2).

---

(1) Plut. inſtit. Lacon. t. 2, p. 239.
(2) Id. in Lyc. t. 1, p. 57.

Votre paſſage ſur la terre ne fut marqué que par des bienfaits. Heureux ſi en nous les rappellant ſans ceſſe, nous pouvions laiſſer à nos neveux ce dépôt tel que nos peres l'ont reçu !

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-QUATRIEME.



CHAPITRE

CHAPITRE XLV.

Du Gouvernement de Lacédémone.

DEPUIS l'établissement des sociétés, les souverains essayoient par-tout d'augmenter leur prérogative ; les peuples, de l'affoiblir. Les troubles qui résultoient de ces diverses prétentions, se faisoient plus sentir à Sparte que par-tout ailleurs : d'un côté, deux rois, souvent divisés d'intérêt, & toujours soutenus d'un grand nombre de partisans ; de l'autre, un peuple de guerriers indociles, qui ne sachant ni commander ni obéir, précipitoient tour-à-tour le gouvernement dans les excès de la tyrannie ou de la démocratie (1).

Lycurgue avoit trop de lumieres, pour abandonner l'administration des affaires générales aux caprices de la multitude (2), ou pour la laisser entre les mains des deux maisons régnantes. Il cherchoit un moyen de tempérer la force par la sagesse : il crut le trouver en Crete ; là, un conseil

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 42.
(2) Id, apophth. Lac. p. 128.

suprême modéroit la puissance du souverain (1). Il en établit un à-peu-près semblable à Sparte ; vingt-huit vieillards d'une expérience consommée, furent choisis pour partager avec les rois la plénitude du pouvoir (2). Il fut réglé que les grands intérêts de l'état seroient discutés dans ce sénat auguste ; que les deux rois auroient le droit d'y présider, & que la décision passeroit à la pluralité des voix (3) ; qu'elle seroit ensuite communiquée à l'assemblée générale de la nation, qui pourroit l'approuver ou la rejetter, sans avoir la permission d'y faire le moindre changement (4).

Soit que cette clause ne fût pas assez clairement exprimée dans la loi, soit que la discussion des décrets inspirât naturellement le desir d'y faire quelques changemens, le peuple s'arrogeoit insensiblement le droit de les altérer par des additions ou par des suppressions. Cet abus fut pour jamais réprimé par les soins de Polydore & de Théopompe, qui régnoient environ 130 ans après Lycurgue (5) ; ils firent ajouter par

(1) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, t. 2, p. 332.
(2) Plat. de leg. lib. 3, p. 692. Plut. in Lyc. tome 1, p. 42.
(3) Dionys. Halic. antiq. Rom. lib. 2, cap. 14, tom. 1, p. 264.
(4) Plut. ibid. p. 43.
(5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 43.

la Pythie de Delphes, un nouvel article à l'oracle qui avoit réglé la distribution des pouvoirs (1).

Le sénat avoit jusqu'alors maintenu l'équilibre (2) entre les rois & le peuple : mais les places des sénateurs étant à vie ainsi que celles des rois, il étoit à craindre que dans la suite, les uns & les autres ne s'unissent étroitement, & ne trouvassent plus d'opposition à leurs volontés. On fit passer une partie de leurs fonctions entre les mains de cinq magistrats nommés éphores ou inspecteurs, & destinés à defendre le peuple en cas d'oppression : ce fut le roi Théopompe, qui, avec l'agrément de la nation, établit ce nouveau corps intermédiaire (3) *.

Si l'on en croit les philosophes, ce prince, en limitant son autorité, la rendit plus solide & plus durable (4) ; si l'on juge d'après l'événement, en prévenant un danger qui n'existoit pas encore, il en préparoit un qui devoit tôt ou tard exister. On

(1) Id. ibid.

(2) Id. ibid. Polyb. lib. 6, p. 459.

(3) Arist. lib. 5, cap. 11, t. 2, page 407. Plut. ibid. Id. ap. princip. inerud. t. 2, p. 779. Val. Max. lib. 4, cap. 1, in extern. n°. 8. Dion. Chrysost. orat. 56, p. 565. Cicer. de leg. lib. 3, cap 7, t. 3, p. 164.

* Voyez la note à la fin du volume.

(4) Plat. de leg. lib. 3, p. 692. Aristot. ibid.

voyoit dans la conſtitution de Lycurgue ; l'heureux mélange de la royauté, de l'ariſtocratie & de la démocratie ; Théopompe y joignit une oligarchie (1), qui, de nos jours, eſt devenue tyrannique (2). Jettons maintenant un coup-d'œil rapide ſur les différentes parties de ce gouvernement, telles qu'elles ſont aujourd'hui, & non comme elles étoient autrefois ; car elles ont preſque toutes éprouvé des changemens (3).

DES ROIS.

Les deux rois doivent être de la maiſon d'Hercule, & ne peuvent épouſer une femme étrangere (4). Les éphores veillent ſur la conduite des reines, de peur qu'elles ne donnent à l'état des enfans qui ne ſeroient pas de cette maiſon auguſte (5). Si elles étoient convaincues ou fortement ſoupçonnées d'infidélité, leurs fils ſeroient relégués dans la claſſe des particuliers (6).

Dans chacune des deux branches ré-

---

(1) Archyt. ap. Stob. p. 269. Ariſtot. de rep. lib. 2, cap. 6. page 321.
(2) Plat. de leg. lib. 4, p. 712.
(3) Xenoph. de rep. Laced. p. 690.
(4) Plut. in Agid. t. 1, p. 800.
(5) Plut. in Alcib. 1. t. 2, p. 121.
(6) Herodot. lib. 6, cap. 63. Pauſan. lib. 3, cap. 4, p. 212. Id. ibid. cap. 8, p. 224.

gnantes, la couronne doit passer à l'aîné des fils ; & à leur défaut, au frere du roi (1). Si l'aîné meurt avant son pere, elle appartient à son puîné, mais s'il laisse un enfant, cet enfant est préféré à ses oncles (2). Au défaut des plus proches héritiers dans une famille, on appelle au trône les parens éloignés, & jamais ceux de l'autre maison (3).

Les différends sur la succession sont discutés & terminés dans l'assemblée générale (4). Lorsqu'un roi n'a point d'enfans d'une premiere femme, il doit la répudier (5). Anaxandride avoit épousé la fille de sa sœur ; il l'aimoit tendrement ; quelques années après, les éphores le citerent à leur tribunal, & lui dirent : « Il est de » notre devoir de ne pas laisser éteindre » les maisons royales. Renvoyez votre » épouse, & choisissez-en une qui donne » un héritier au trône. « Sur le refus du prince, après en avoir délibéré avec les sénateurs, ils lui tinrent ce discours :

(1) Herodot. lib 5, cap. 42. Xenoph. hist. Græc. lib 3, p. 493. Plut. in Lyc. tome 1, p. 40. Id. in Agesil. p. 596.

(2) Plut. in Agid t. 1, p. 796.

(3) Nep. in Ages. cap. 1.

(4) Xenoph. ibid. Id. in Ages. p. 652. Pausan. lib. 3, cap. 8, p. 224.

(5) Herodot, lib. 6, cap. 63.

» Suivez notre avis, & ne forcez pas les
» Spartiates à prendre un parti violent.
» Sans rompre des liens trop chers à votre
» cœur, contractez-en de nouveaux qui
» relevent nos espérances ». Rien n'étoit si contraire aux loix de Sparte : néanmoins Anaxandride obéit ; il épousa une seconde femme dont il eut un fils ; mais il aima toujours la premiere, qui, quelque temps après, accoucha du célebre Léonidas (1).

L'héritier présomptif n'est point élevé avec les autres enfans de l'état (2) ; on a craint que trop de familiarité ne les prémunit contre le respect qu'ils lui devront un jour. Cependant, son éducation n'en est pas moins soignée ; on lui donne une juste idée de sa dignité, une plus juste encore de ses devoirs. Un Spartiate disoit autrefois à Cléomene : « Un roi doit
» être affable. Sans doute, répondit ce
» prince, pourvu qu'il ne s'expose pas au
» mépris (3) ». Un autre roi de Lacédémone dit à ses parens qui exigeoient de lui une injustice : « En m'apprenant que
» les loix obligent plus le souverain que les

(1) Herodot. lib. 5, cap. 39. Pausan. lib. 3, cap. 3, p. 211.
(2) Plut. in Agef. t. 1, p. 596.
(3) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 223.

» autres citoyens, vous m'avez appris à » vous désobéir en cette occasion (1) ».

Lycurgue a lié les mains aux rois; mais il leur a laissé des honneurs & des prérogatives dont ils jouissent comme chefs de la religion, de l'administration & des armées. Outre certains sacerdoces qu'ils exercent par eux-mêmes (2), ils reglent tout ce qui concerne le culte public, & paroissent à la tête des cérémonies religieuses (3). Pour les mettre à portée d'adresser des vœux au ciel, soit pour eux, soit pour la république (4), l'état leur donne, le premier & le septieme jour de chaque mois, une victime avec une certaine quantité de vin & de farine d'orge (5). L'un & l'autre a le droit d'attacher à sa personne deux magistrats ou augures, qui ne le quittent point, & qu'on nomme Pythiens. Le souverain les envoie au besoin consulter la Pythie, & conserve en dépôt les oracles qu'il rapportent (6). Ce privilége est peut-être un des plus importans de la royauté;

(1) Isocr. de pace, t. 1, p. 431. Plut. ibid. p. 216.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 56.
(3) Id. ibid. cap. 57. Aristot. de rep. lib. 3, cap. 14, t. 2, p. 356. Dionys. Halic. antiq Rom. lib. 2, tom. 1, p. 264.
(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 3, p. 493.
(5) Herodot. ibid. cap. 57. Xenoph. de rep. Laced. p. 690.
(6) Herodot. ibid. Xenoph ibid.

il met celui qui en eſt revêtu dans un commerce ſecret avec les prêtres de Delphes, auteurs de ces oracles qui ſouvent décident du ſort d'un empire.

Comme chef de l'état, il peut, en montant ſur le trône, annuller les dettes qu'un citoyen a contractées, ſoit avec ſon prédéceſſeur, ſoit avec la république (1)*. Le peuple lui adjuge pour lui-même, certaines portions d'héritages (2), dont il peut diſpoſer pendant ſa vie, en faveur de ſes parens (3).

Les deux rois préſident au ſénat, & ils y propoſent le ſujet de la délibération (4). L'un & l'autre donne ſon ſuffrage, & en cas d'abſence, le fait remettre par un ſénateur de ſes parens (5). Ce ſuffrage en vaut deux (6). L'avis dans les cauſes portées à l'aſſemblée générale, paſſe à la pluralité des voix (7). Lorſque les deux rois propoſent de concert un projet manifeſtement

(1) Herodot. lib. 6, cap. 59.
* Cet uſage ſubſiſtoit auſſi en Perſe. (Herodot. ibid.)
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 690.
(3) Id. in Ageſil. p 665.
(4) Herodot. lib. 6, cap. 57. Dionyſ. Halic. antiq. Roman. lib. 2, t. 1, p. 264.
(5) Herodot. ibid.
(6) Thucyd. lib. 1, cap. 20. Schol. ibid. Lucian. in Harmon. cap. 3, t. 1, page 855. Meurſ. de regn. Lacon. cap 23.
(7) Dionyſ. Halic. ibid.

utile

utile à la république, il n'est permis à personne de s'y opposer (1). La liberté publique n'a rien à craindre d'un pareil accord; outre la secrete jalousie qui regne entre les deux maisons (2), il est rare que leurs chefs aient le même degré de lumieres pour connoître les vrais intérêts de l'état, le même degré de courage pour les défendre. Les causes qui regardent l'entretien des chemins, les formalités de l'adoption, le choix du parent qui doit épouser une héritiere orpheline, tout cela est soumis à leur décision (3).

Les rois ne doivent pas s'absenter pendant la paix (4), ni tous les deux à-la-fois pendant la guerre (5), à moins qu'on ne mette deux armées sur pied. Ils les commandent de droit (6), Lycurgue a voulu qu'ils y parussent avec l'éclat & le pouvoir qui attirent le respect & l'obéissance.

Le jour du départ, le roi offre un sacrifice à Jupiter. Un jeune homme prend sur l'autel un tison enflammé, & le porte, à

(1) Plut. in Agid. tome 1, page 800.
(2) Id. apophth. Lacon. page 215.
(3) Herodot. lib. 6, cap. 57.
(4) Plut. in Agef. tome 1, page 800.
(5) Herodot. lib. 5, cap. 75. Xenoph. hist. Græc. page 562.
(6) Xenoph. de rep. Laced. page 690. Aristot. de rep. lib. 3, cap. 14, tome 2, page 356.

la tête des troupes, jusqu'aux frontieres de l'empire, où l'on fait un nouveau sacrifice (1).

L'état fournit à l'entretien du général & de sa maison, composée, outre sa garde ordinaire, des deux pythiens ou augures dont j'ai parlé plus haut, des polémarques ou officiers principaux qu'il est à portée de consulter à tous momens, de trois ministres subalternes, chargés de subvenir à ses besoins (2). Ainsi délivré de tout soin domestique, il ne s'occupe que des opérations de la campagne. C'est à lui qu'il appartient de les diriger, de signer des treves avec l'ennemi (3), d'entendre & de congédier les ambassadeurs des puissances étrangeres (4). Les deux éphores qui l'accompagnent n'ont d'autre fonction que de maintenir les mœurs, & ne se mêlent que des affaires qu'il veut bien leur communiquer (5).

Dans ces derniers temps, on a soupçonné quelquefois le général d'avoir conspiré contre la liberté de sa patrie, ou d'en avoir trahi les intérêts, soit en se laissant cor-

(1) Xenoph. de rep. Laced. page 688.
(2) Id. ibid.
(3) Thucyd. lib. 5, cap. 60.
(4) Xenoph. ibid. page 689.
(5) Id. hist. Græc. lib. 2, page 477 & 478. Id. de rep. Laced. page 688.

rompre par des présens, soit en se livrant à de mauvais conseils (1). On décerne contre ces délits, suivant les circonstances, ou de très-fortes amendes, ou l'exil, ou même la perte de la couronne & de la vie. Parmi les princes qui furent accusés, l'un fut obligé de s'éloigner & de se réfugier dans un temple (2); un autre demanda grace à l'assemblée, qui lui accorda son pardon, mais à condition qu'il se conduiroit à l'avenir par l'avis de dix Spartiates qui le suivroient à l'armée, & qu'elle nommeroit (3). La confiance entre le souverain & les autres magistrats se ralentissant de jour en jour, bientôt il ne sera entouré dans ses expéditions, & que d'espions & de délateurs choisis parmi ses ennemis (4).

Pendant la paix, les rois ne sont que les premiers citoyens d'une ville libre. Comme citoyens, ils se montrent en public sans suite & sans faste; comme premiers citoyens, on leur cede la premiere place, & tout le monde se leve en leur présence, à l'excep-

(1) Herodot. lib. 6, cap. 82. Thucyd. lib. 1, cap. 132. Pausan. lib. 3, cap. 7, page 221.
(2) Thucyd. lib. 2, cap. 21; lib. 5, cap. 16. Pausan ibid.
(3) Thucyd. lib. 5, cap. 63. Diod. Sic. lib. 12, page 126.
(4) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, page 331.

tion des éphores siégeans à leur tribunal (1). Quand ils ne peuvent pas assister aux repas publics, on leur envoie une mesure de vin & de farine (2); quand ils s'en dispensent sans nécessité, elle leur est refusée (3).

Dans ces repas, ainsi que dans ceux qu'il leur est permis de prendre chez les particuliers, ils reçoivent une double portion qu'il partagent avec leurs amis (4). Ces détails ne sauroient être indifférens; les distinctions ne sont par-tout que des signes de convention assortis aux temps & aux lieux. Celles qu'on accorde aux rois de Lacédémone, n'imposent pas moins au peuple que l'armée nombreuse qui compose la garde du roi de Perse.

La royauté a toujours subsisté à Lacédémone: 1°. parce qu'étant partagée entre deux maisons, l'ambition de l'une seroit bientôt réprimée par la jalousie de l'autre, ainsi que par le zele des magistrats; 2°. parce que les rois n'ayant jamais essayé d'augmenter leur prérogative, elle n'a jamais causé d'ombrage au peuple (5). Cette modération excite son amour pendant leur

(1) Xenoph. de rep. Laced. page 690. Heracl. Pont. in antiq. Græc. tome 6, page 2823. Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 217.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 57.
(3) Plut. in Lyc. tome 1, page 46.
(4) Herodot. ibid. Xenoph. in Agef. page 665.
(5) Xenoph. in Agef. 651.

vie (1), ses regrets après leur mort. Dès qu'un des rois a rendu les derniers soupirs, des femmes parcourent les rues, & annoncent le malheur public, en frappant sur des vases d'airain (2). On couvre le marché de paille, & l'on défend d'y rien exposer en vente pendant trois jours (3). On fait partir des hommes à cheval pour répandre la nouvelle dans la province, & avertir ceux des hommes libres & des esclaves qui doivent accompagner les funérailles. Ils y assistent par milliers; on les voit se meurtrir le front, & s'écrier au milieu de leurs longues lamentations: Que de tous les princes qui ont existé, il n'y en eut jamais de meilleur (4). Cependant ces malheureux regardent comme un tyran celui dont ils sont obligés de déplorer la perte. Les Spartiates ne l'ignorent pas; mais forcés par une loi de Lycurgue (5), d'étouffer en cette occasion leurs larmes & leurs plaintes, ils ont voulu que la douleur simulée de leurs esclaves & de leurs sujets, peignît en

(1) Isocr. orat. ad. Philip. tome 1, page 269. Id. de pace, page 431.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 58. Schol. Theocr. in Idyl. 2, v. 36.
(3) Heracl. Pont. in antiq. Græc. tome 6, page 2823.
(4) Herodot. ibid. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 1. Pausan. lib. 4, cap. 14, page 313.
(5) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 238.

quelque façon la douleur véritable qui les pénetre.

Quand le roi meurt dans une expédition militaire, on expose son image sur un lit de parade; & il n'est permis, pendant dix jours, ni de convoquer l'assemblée générale, ni d'ouvrir les tribunaux de justice (1). Quand le corps, que l'on a pris soin de conserver dans le miel ou dans la cire (2), est arrivé, on l'inhume avec les cérémonies accoutumées dans un quartier de la ville, où sont les tombeaux des rois (3).

DU SÉNAT.

Le sénat, composé des deux rois, de vingt-huit gérontes ou vieillards (4), est le conseil suprême (5), où se traitent en premiere instance la guerre, la paix, les alliances, les hautes & importantes affaires de l'état.

Obtenir une place dans cet auguste tribunal, c'est monter au trône de l'honneur. On ne l'accorde qu'à celui qui, depuis son

(1) Herodot. lib. 6, cap. 58.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, page 564. Plut. in Agef. tome 1, page 618.
(3) Pausan. lib. 3, cap. 12, page 237. Id. ibid. cap 14, page 240.
(4) Crag. de rep. Laced. lib. 2, cap. 3.
(5) Pausan. lib. 3, cap. 11, page 231.

enfance, s'est distingué par une prudence éclairée, & par des vertus éminentes (1): il n'y parvient qu'à l'âge de 60 ans (2); il la possede jusqu'à sa mort (3). On ne craint point l'affoiblissement de sa raison; par le genre de vie qu'on mene à Sparte, l'esprit & le corps y vieillissent moins qu'ailleurs.

Quand un sénateur a terminé sa carriere, plusieurs concurrens se présentent pour lui succéder: ils doivent manifester clairement leur desir. Lycurgue a donc voulu favoriser l'ambition (4)? Oui, celle qui, pour prix des services rendus à la patrie, demande avec ardeur de lui en rendre encore.

L'élection se fait dans la place publique (5), où le peuple est assemblé avec les rois, les sénateurs & les différentes classes des magistrats. Chaque prétendant paroît dans l'ordre assigné par le sort (6). Il parcourt l'enceinte, les yeux baissés, en silence, honoré de cris d'approbation plus ou moins nombreux, plus ou moins fréquens. Ces bruits sont recueillis par des hommes qui, cachés dans une maison voisine d'où ils ne peuvent

(1) Demosth. in Leptin. page 556. Ulpian. ibid. page 589. Æschin. in Timarch, page 288.
(2) Plut. in Lyc. tome 1, page 55.
(3) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, page 330. Polyb. lib. 6, page 489.
(4) Id. ibid. page 331.
(5) Id. ibid. lib. 4, cap. 9, page 374.
(6) Plut. in Lyc. tome 1, page 55.

rien voir, se contentent d'observer quelle est la nature des applaudissemens qu'ils entendent, & qui, à la fin de la cérémonie, viennent déclarer qu'à telle reprise, le vœu du public s'est manifesté d'une manière plus vive & plus soutenue.

Après ce combat, où la vertu ne succombe que sous la vertu, commence une espece de marche triomphale; le vainqueur est conduit dans tous les quartiers de la ville, la tête ceinte d'une couronne, suivi d'un cortége de jeunes garçons & de jeunes femmes, qui célebrent ses vertus & sa victoire: il se rend aux temples, où il offre son encens; aux maisons de ses parens, où des gâteaux & des fruits sont étalés sur une table: « Agréez, lui dit-on, ces » présens dont l'état vous honore par nos » mains ». Le soir, toutes les femmes qui lui tiennent par les liens du sang, s'assemblent à la porte de la salle où il vient de prendre son repas; il fait approcher celle qu'il estime le plus, & lui présentant l'une des deux portions qu'on lui avoit servies: « C'est à vous, lui dit-il, que je remets le » prix d'honneur que je viens de recevoir ». Toutes les autres applaudissent au choix, & la ramenent chez elle avec les distinctions les plus flatteuses (1).

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 56.

Dès ce moment, le nouveau sénateur est obligé de consacrer le reste de ses jours aux fonctions de son ministere. Les unes regardent l'état, & nous les avons indiquées plus haut; les autres concernent certaines causes particulieres, dont le jugement est réservé au sénat. C'est de ce tribunal que dépend non-seulement la vie des citoyens, mais encore leur fortune (1), je veux dire leur honneur; car le vrai Spartiate ne connoît pas d'autre bien.

Plusieurs jours sont employés à l'examen des délits qui entraînent la peine de mort, parce que l'erreur en cette occasion ne peut se réparer. On ne condamne pas l'accusé sur de simples présomptions; mais quoique absous une premiere fois, il est poursuivi avec plus de rigueur, si dans la suite on acquiert de nouvelles preuves contre lui (2).

Le sénat a le droit d'infliger l'espece de flétrissure qui prive le citoyen d'une partie de ses privileges; & de là vient, qu'à la présence d'un sénateur, le respect qu'inspire l'homme vertueux, se mêle avec la frayeur salutaire qu'inspire le juge (3).

Quand un roi est accusé d'avoir violé les loix, ou trahi les intérêts de l'état, le

(1) Id. ibid. page 55.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 132. Plut. apophth. Lacon. page 217.
(3) Æschin. in Timarch. page 288.

tribunal qui doit l'absoudre ou le condamner, est composé de vingt-huit sénateurs, des cinq éphores, & du roi de l'autre maison (1). Il peut appeler du jugement à l'assemblée générale du peuple (2).

DES ÉPHORES.

Les éphores ou inspecteurs ainsi nommés, parce qu'ils étendent leurs soins sur toutes les parties de l'administration (3), sont au nombre de cinq (4). Dans la crainte qu'ils n'abusent de leur autorité, on les renouvelle tous les ans (5). Ils entrent en place au commencement de l'année, fixé à la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de l'automne (6). Le premier d'entre eux donne son nom à cette année (7) : ainsi, pour rappeller la date d'un événement, il suffit de dire qu'il s'est passé sous tel éphore.

Le peuple a le droit de les élire, & d'élever à cette dignité des citoyens de tous

(1) Pausan. lib. 3, cap. 5, page 215.
(2) Plut. in Agid. tome 2, page 804. Crag. de rep. Laced. lib. 4, cap. 8.
(3) Suid. in *Ephor.* Schol. Thucyd. ibid. cap. 86.
(4) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, tome 2, p. 332. Pausan. lib. 3, cap. 11, page 231.
(5) Thucyd. lib. 5, cap. 36. Plut. in Agef. tome 1, page 597.
(6) Dodwel. de cycl. dissert. 8, §. 5, page 320. Id. in annal. Thucyd. page 168.
(7) Pausan. lib. 3, cap. 11, page 231.

les états (1) ; dès qu'ils en sont revêtus, il les regarde comme ses défenseurs, & c'est à ce titre qu'il n'a cessé d'augmenter leurs prérogatives.

J'ai fait entendre plus haut que Lycurgue n'avoit pas fait entrer cette magistrature dans le plan de sa constitution ; il paroît seulement qu'environ un siecle & demi après, les rois de Lacédémone se dépouillerent en faveur de plusieurs droits essentiels, & que son pouvoir s'accrut ensuite par les soins d'un nommé Astéropus, chef de ce tribunal, (2). Successivement enrichie des dépouilles du sénat & de la royauté, elle réunit aujourd'hui les droits les plus éminens, tels que l'administration de la justice, le maintien des mœurs & des loix, l'inspection sur les autres magistrats, l'exécution des décrets de l'assemblée générale.

Le tribunal des éphores se tient dans la place publique (3) ; ils s'y rendent tous les jours pour prononcer sur certaines accusations, & terminer les différens des particuliers (4). Cette fonction importante n'étoit autrefois exercée que par les rois (5).

---

(1) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, page 330 ; lib. 4, cap. 9, page 374.
(2) Plut. in Agid. tome 1, page 808.
(3) Pausan. lib. 3, cap. 11, page 231.
(4) Plut. ibid. tome 1, page 807. Id. apophth. Lacon. tome 2, page 221.
(5) Pausan. lib. 3, cap. 3, page 209.

Lors de la premiere guerre de Messénie, obligés de s'absenter souvent, ils la conferent aux éphores (1); mais ils ont toujours conservé le droit d'assister aux jugemens, & de donner leurs suffrages (2).

Comme les Lacédémoniens n'ont qu'un petit nombre de loix, & que tous les jours il se glisse dans la république des vices inconnus auparavant, les juges sont souvent obligés de se guider par les lumieres naturelles; & comme dans ces derniers temps, on a placé parmi eux des gens peu éclairés, on a souvent lieu de douter de l'équité de leurs décisions (3).

Les éphores prennent un soin extrême de l'éducation de la jeunesse. Ils s'assurent tous les jours, par eux-mêmes, si les enfans de l'état ne sont pas élevés avec trop de délicatesse (4); ils leur choisissent des chefs qui doivent exciter leur émulation (5), & paroissent à leur tête dans une fête militaire & religieuse qu'on célebre en l'honneur de Minerve (6).

D'autres magistrats veillent sur la con-

---

(1) Plut. ibid. page 808.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 63.
(3) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, page 330.
(4) Agatarch. ap. Athen. lib. 12, page 550.
(5) Xenoph. de rep. Lac. page 679.
(6) Polyb. lib. 4, page 303.

duite des femmes (1) ; les éphores, ſur celle de tous les citoyens. Tout ce qui peut, même de loin, donner atteinte à l'ordre public & aux uſages reçus, eſt ſujet à leur cenſure. On les a vus ſouvent pourſuivre des hommes qui négligeoient leurs devoirs (2), ou qui ſe laiſſoient facilement inſulter (3) : ils reprochoient aux uns d'oublier les égards qu'ils devoient aux loix ; aux autres, ceux qu'ils ſe devoient à eux-mêmes.

Plus d'une fois ils ont réprimé l'abus que faiſoient de leurs talens des étrangers qu'ils avoient admis à leurs jeux. Un orateur offroit de parler un jour entier ſur toute ſorte de ſujets ; ils le chaſſerent de la ville (4). Archiloque ſubit autrefois le même ſort, pour avoir haſardé dans ſes écrits une maxime de lâcheté ; & preſque de nos jours, le muſicien Timothée ayant ravi les Spartiates par la beauté de ſes chants, un éphore s'approcha de lui, tenant un couteau dans ſa main, & lui dit : « Nous vous avons condamné à retrancher » quatre cordes de votre lyre : de quel » côté voulez-vous que je les coupe (5) » ?

On peut juger par ces exemples de la

(1) Heſych. in *Harmoſt.*
(2) Schol. Thucyd. lib. 1, cap. 84.
(3) Plut. inſtit. Lacon. tome 2, page 239.
(4) Id. ibid.
(5) Id. ibid. page 238.

févérité avec laquelle ce tribunal puniſſoit autrefois les fautes qui bleſſoient directement les loix & les mœurs. Aujourd'hui même, que tout commence à ſe corrompre, il n'eſt pas moins redoutable quoique moins reſpecté ; & ceux des particuliers qui ont perdu leurs anciens principes, n'oublient rien pour ſe ſouſtraire aux regards de ces cenſeurs, d'autant plus ſéveres pour les autres, qu'ils ſont quelquefois plus indulgens pour eux-mêmes (1).

Contraindre la plupart des magiſtrats à rendre compte de leur adminiſtration (2), ſuſpendre de leurs fonctions ceux d'entre eux qui violent les loix, les traîner en priſon, les déférer au tribunal ſupérieur, & les expoſer par des pourſuites vives, à perdre la vie ; tous ces droits ſont réſervés aux éphores (3). Ils les exercent en partie contre les rois, qu'ils tiennent dans leur dépendance par un moyen extraordinaire & bizarre. Tous les neuf ans, ils choiſiſſent une nuit où l'air eſt calme & ſerein ; aſſis en raſe campagne, ils examinent avec attention le mouvement des aſtres : voient-ils une exhalaiſon enflammée traverſer les airs ! c'eſt une étoile

(1) Ariſtot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, page 330.
(2) Id. ibid.
(3) Xenoph. de rep. Laced. page 683.

qui change de place ; les rois ont offensé les dieux. On les traduit en justice, on les dépose, & ils ne recouvrent l'autorité qu'après avoir été absous par l'oracle de Delphes (1).

Le souverain fortement soupçonné d'un crime contre l'état, peut, à la vérité, refuser de comparoître devant les éphores aux deux premieres sommations ; mais il doit obéir à la troisieme (2) : du reste, ils peuvent s'assurer de sa personne (3), & le traduire en justice. Quand la faute est moins grave, ils prennent sur eux d'infliger la peine. En dernier lieu, ils condamnerent à l'amende le roi Agésilas, parce qu'il envoyoit un présent à chaque sénateur qui entroit en place (4).

La puissance exécutrice est toute entiere entre leurs mains. Ils convoquent l'assemblée générale (5), ils y recueillent les suffrages (6). On peut juger du pouvoir dont ils y sont revêtus, en comparant les décrets qui en émanent, avec les sentences qu'ils prononcent dans leur tribunal parti-

(1) Plut. in Agid. tome 1, page 800.
(2) Id. ibid. tome 1, page 809.
(3) Thucyd. lib. 1, cap. 131. Nep. in Pausan. cap. 3.
(4) Plut. de frat. amor. tome 2, page 482.
(5) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, page 460.
(6) Thucyd. lib. 1, cap. 87.

culier. Ici, le jugement est précédé de cette formule : « Il a paru aux rois & aux » éphores (1) » ; là, de celle-ci : « Il a » paru aux éphores & à l'assemblée (2) ».

C'est à eux que s'adressent les ambassadeurs des nations ennemies ou alliées (3). Chargés du soin de lever des troupes & de les faire partir (4), ils expédient au général les ordres qu'il doit suivre (5) ; le font accompagner de deux d'entre eux, pour épier sa conduite (6) ; l'interrompent quelquefois au milieu de ses conquêtes, & le rappellent, suivant que l'exige leur intérêt personnel ou celui de l'état (7).

Tant de prérogatives leur attirent une considération qu'ils justifient par les honneurs qu'ils décernent aux belles actions (8), par leur attachement aux anciennes maximes (9) ; par la fermeté avec laquelle

(1) Boeth. de mus. lib. 1, cap. 1 ; not. Bulliald. in Theon. Smyrn. page 295.

(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 3, page 491.

(3) Id. ibid. lib. 2, pag. 459 & 460. Plut. in Agid. tome 1, page 801.

(4) Xenoph. ibid. lib. 3, page 503 ; lib. 5, p. 556, 563, 568, 574, &c. Plut. apophth. Lacon. page 215.

(5) Xenoph. ibid. lib. 3, page 479.

(6) Id. ibid. lib. 2, page 478.

(7) Thucyd. lib. 1, cap. 131. Xenoph. in Agesf. p. 657. Plut. apophth. Lacon. page 211.

(8) Plut. in Agesf. tome 1, page 615.

(9) Xenoph. ibid. lib. 3, page 496.

ils

ils ont, ces derniers temps, diſſipé des complots qui menaçoient la tranquillité publique (1).

Ils ont, pendant une longue ſuite d'années, combattu contre l'autorité des ſénateurs & des rois, & n'ont ceſſé d'être leurs ennemis, que lorſqu'ils ſont devenus leurs protecteurs. Ces tentatives, ces uſurpations auroient ailleurs fait couler des torrens de ſang. Par quel haſard n'ont-elles produit à Sparte que des fermentations légeres ? C'eſt que les éphores promettoient au peuple la liberté, tandis que leurs rivaux, auſſi pauvres que le peuple, ne pouvoient lui promettre des richeſſes ; c'eſt que l'eſprit d'union, introduit par les loix de Lycurgue, avoit tellement prévalu ſur les conſidérations particulieres, que les anciens magiſtrats, jaloux de donner de grands exemples d'obéiſſance, ont toujours cru devoir ſacrifier leurs droits aux prétentions des éphores (2).

Par une ſuite de cet eſprit, le peuple n'a ceſſé de reſpecter ces rois & ces ſénateurs, qu'il a dépouillés de leur pouvoir. Une cérémonie impoſante qui ſe renouvelle tous les mois, lui rappelle ſes devoirs. Les rois en leur nom, les éphores

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 3, page 494.
(2) Id. de rep. Laced. page 683.

au nom du peuple, font un serment solemnel : les premiers, de gouverner suivant les loix ; les seconds, de défendre l'autorité royale, tant qu'elle ne violera pas les loix (1).

DES ASSEMBLÉES DE LA NATION.

Les Spartiates ont des intérêts qui leur sont particuliers ; ils en ont qui leur sont communs avec les députés des différentes villes de la Laconie : delà deux especes d'assemblées auxquelles assistent toujours les rois, le sénat & les différentes classes de magistrats. Lorsqu'il faut régler la succession au trône, élire ou déposer des magistrats, prononcer sur des délits publics, statuer sur les grands objets de la religion ou de la législation, l'assemblée n'est composée que de Spartiates, & se nomme petite assemblée (2).

Elle se tient pour l'ordinaire tous les mois à la pleine lune (3); par extraordinaire, lorsque les circonstances l'exigent ; la délibération doit être précédée par un décret du sénat (4), à moins que

(1) Xenoph. de rep. Laced. page 690.
(2) Id. hist. Græc. lib. 3, page 494.
(3) Thucyd. lib. 1, cap 67. Schol. ibid.
(4) Plut. in Lyc. tome 1, page 40. Id. in Agid. pag. 798 & 800.

le partage des voix n'ait empêché cette compagnie de rien conclure. Dans ce cas les éphores portent l'affaire à l'assemblée (1).

Chacun des assistans a droit d'opiner, pourvu qu'il ait passé sa trentieme année : avant cet âge, il ne lui est pas permis de parler en public (2). On exige encore qu'il soit irréprochable dans ses mœurs, & l'on se souvient de cet homme qui avoit séduit le peuple par son éloquence : son avis étoit excellent ; mais comme il sortoit d'une bouche impure, on vit un sénateur s'élever, s'indigner hautement contre la facilité de l'assemblée, & faire aussitôt proposer le même avis par un homme vertueux. Qu'il ne soit pas dit, ajouta-t-il, que les Lacédémoniens se laissent mener par les conseils d'un infâme orateur (3).

On convoque l'assemblée générale, lorsqu'il s'agit de guerre, de paix & d'alliance ; elle est alors composée des députés des villes de la Laconie (4) : on y joint souvent ceux des peuples alliés (5), &

(1) Plut. in Agid. tome 2, page 799.
(2) Argum. in declam. 24 Liban. tome 1, page 558.
(3) Æschin. in Timarch. page 288. Plut. de audit. tome 2, page 41.
(4) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, page 579.
(5) Id. ibid. lib. 5, page 554, 556, 558, 590.

des nations qui viennent implorer l'assistance de Lacédémone (1). Là se discutent leurs prétentions & leurs plaintes mutuelles, les infractions faites aux traités de la part des autres peuples, les voies de conciliation, les projets de campagne, les contributions à fournir. Les rois & les sénateurs portent souvent la parole ; leur autorité est d'un grand poids ; celle des éphores d'un plus grand encore. Quand la matiere est suffisamment éclaircie, l'un des éphores demande l'avis de l'assemblée ; aussitôt mille voix s'élevent, ou pour l'affirmative ou pour la négative. Lorsqu'après plusieurs essais, il est impossible de distinguer la majorité, le même magistrat s'en assure, en comptant ceux des deux partis qu'il a fait passer, ceux-ci d'un côté, ceux-là de l'autre (2).

(1) Id. ibid. page 554; lib. 6, page 579.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 87.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-CINQUIEME.

CHAPITRE XLVI.

Des Loix de Lacédémone.

LA nature est presque toujours en opposition avec les loix (1) : parce qu'elle travaille au bonheur de chaque individu sans relation avec les autres ; & que les loix ne statuent que sur les rapports qui les unissent : parce qu'elle diversifie à l'infini nos caracteres & nos penchans ; tandis que l'objet des loix est de les ramener, autant qu'il est possible, à l'unité. Il faut donc que le législateur, chargé de détruire ou du moins de concilier ces contrariétés, regarde la morale comme le ressort le plus puissant & la partie la plus essentielle de sa politique ; qu'il s'empare de l'ouvrage de la nature, presque au moment qu'elle vient de le mettre au jour ; qu'il ose en retoucher la forme & les proportions ; que sans en effacer les traits originaux, il les adoucisse ; & qu'enfin l'homme indépendant ne soit plus, en sortant de ses mains, qu'un citoyen libre.

(1) Demosth. in Aristog. page 830.

Que des hommes éclairés soit parvenus autrefois à réunir les sauvages épars dans les forêts ; que tous les jours de sages instituteurs modelent en quelque façon à leur gré les caracteres des enfans confiés à leurs soins, on le conçoit sans peine : mais quelle puissance de génie n'a-t-il pas fallu pour refondre une nation déjà formée ! Et quel courage, pour oser lui dire : Je vais restraindre vos besoins à l'étroit nécessaire, & exiger de vos passions les sacrifices les plus amers : vous ne connoîtrez plus les attraits de la volupté ; vous échangerez les douceurs de la vie contre des exercices pénibles & douloureux ; je dépouillerai les uns de leurs biens pour les distribuer aux autres, & la tête du pauvre s'élevera aussi haut que celle du riche ; vous renoncerez à vos idées, à vos goûts, à vos habitudes, à vos prétentions, quelquefois même à ces sentimens si tendres & si précieux, que la nature a gravés au fond de vos cœurs !

Voilà néanmoins ce qu'exécuta Lycurgue par des réglemens qui different si essentiellement de ceux des autres peuples, qu'en arrivant à Lacédémone, un voyageur se croit transporté sous un nouveau ciel. Leur singularité l'invite à les méditer, & bientôt il est frappé de cette profondeur de vues & de cette éléva-

tion de sentimens qui éclatent dans l'ouvrage de Lycurgue.

Il fit choisir les magistrats, non par la voie du sort, mais par celle des suffrages (1). Il dépouilla les richesses, de leur considération (2); & l'amour, de sa jalousie (3); s'il accorda quelques distinctions, le gouvernement, plein de son esprit, ne les prodigua jamais, & les gens vertueux n'oserent les solliciter. L'honneur devint la plus belle des récompenses; & l'opprobre, le plus cruel des supplices. La peine de mort fut quelquefois infligée; mais un rigoureux examen devoit la précéder, parce que rien n'est si précieux que la vie d'un citoyen (4). L'exécution se fit dans la prison pendant la nuit (5), de peur que la fermeté du coupable n'attendrît les assistans. Il fut décidé qu'un lacet termineroit ses jours (6); car il parut inutile de multiplier les tourmens.

J'indiquerai dans la suite la plupart des réglemens de Lycurgue; je vais parler

(1) Isocr. panathen. tome 2, page 261. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, tome 2, page 374.
(2) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 239.
(3) Id. in Lyc. tome 1, page 49.
(4) Thucyd. lib. 1, cap. 132. Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 217.
(5) Herodot lib. 4, cap. 146. Val. Max. lib. 4, cap. 6.
(6) Plut. in Agid. tome 1, page 803 & 804.

ici du partage des terres. La proposition qu'il en fit, souleva les esprits; mais après les plus vives contestations, le district de Sparte fut divisé en 9000 portions de terre *; le reste de la Laconie, en 30,000. Chaque portion assignée à un chef de famille, devoit produire, outre une certaine quantité de vin & d'huile, 70 mesures d'orge pour le chef, & 12 pour son épouse (1).

Après cette opération, Lycurgue crut devoir s'absenter, pour laisser aux esprits le temps de se reposer. A son retour, il trouva les campagnes de Laconie couvertes de tas de gerbes, tous de même grosseur, & placés à des distances à-peu-près égales. Il crut voir un grand domaine dont les productions venoient d'être partagées entre des freres; ils crurent voir un pere qui n'avoit pas plus de prédilection pour l'un de ses enfans que pour les autres (2).

Mais comment subsistera cette égalité de fortunes? Avant Lycurgue, le législateur de Crete n'osa pas l'établir, puisqu'il permit les acquisitions (3). Après Lycurgue, Phaléas à Chalcédoine (4), Philolaüs à

* Voyez la note à la fin du volume.

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 44.

(2) Id. ibid. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 226. Porphyr. de abstin. lib. 4. §. 3, page 300.

(3) Polyb. lib. 6, page 489.

(4) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 7, t. 2, p. 322.

Thebes

Thebes (1), Platon (2), d'autres légiſlateurs, d'autres philoſophes ont propoſé des voies inſuffiſantes pour réſoudre le problême. Il étoit donné à Lycurgue de tenter les choſes les plus extraordinaires, & de concilier les plus oppoſées : en effet, par une de ſes loix, il regle le nombre des hérédités ſur celui des citoyens (3) : & par une autre loi, en accordant des exemptions à ceux qui ont trois enfans, & de plus grandes à ceux qui en ont quatre (4), il riſque de détruire la proportion qu'il veut établir, & de rétablir la diſtinction des riches & des pauvres, qu'il ſe propoſe de détruire.

Pendant que j'étois à Sparte, l'ordre des fortunes des particuliers avoit été dérangé par un décret de l'éphore Epitadès, qui vouloit ſe venger de ſon fils (5) ; & comme je négligeai de m'inſtruire de leur ancien état, je ne pourrai développer à cet égard les vues du légiſlateur, qu'en remontant à ſes principes.

Suivant les loix de Lycurgue, un chef de famille ne pouvoit ni acheter ni vendre

(1) Id. ibid. cap. 12, p. 337.
(2) Plat. de leg. lib. 5, t. 2, p. 740.
(3) Polyb. ibid.
(4) Ariſtot. ibid. cap. 9, t. 2, page 330. Ælian. var. hiſt. lib 6, cap. 6.
(5) Plut. in Agid. t. 1, p. 797.

une portion de terrain (1) ; il ne pouvoit ni la donner pendant sa vie, ni la léguer par son testament à qui il vouloit (2) ; il ne lui étoit pas même permis de la partager (3) : l'aîné de ses enfans recueilloit la succession (4), comme dans la maison royale, l'aîné succede de droit à la couronne (5). Quel étoit le sort des autres enfans? Les loix qui avoient assuré leur subsistance pendant la vie du pere, les auroient-elles abandonnés après sa mort ?

1°. Il paroît qu'ils pouvoient hériter des esclaves, des épargnes & des meubles de toute espece. La vente de ces effets suffisoit sans doute pour leurs vêtemens ; car le drap qu'ils employoient étoit à si bas prix, que les plus pauvres se trouvoient en état de se le procurer (6). 2°. Chaque citoyen étoit en droit de participer aux repas publics, & fournissoit pour son contingent une certaine quantité de farine d'orge, qu'on peut évaluer à environ 12 médimnes : or le Spartiate

(1) Aristot. de rep. lib. 2, p. 329.
(2) Plut. ibid.
(3) Heracl. in polit. in antiq. Græc. t. 6, page 2823.
(4) Emm. descript. reip. Lacon. in antiq. Græc. t. 4, p. 483.
(5) Herodot. lib. 5, cap. 42, &c.
(6) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, tome 2, page 374; Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

possesseur d'une portion d'héritage, en retiroit 70 médimnes par an, & sa femme 12. L'excédent du mari suffisoit donc pour l'entretien de 5 enfans, & comme Lycurgue n'a pas dû supposer que chaque pere de famille en eût un si grand nombre, on peut croire que l'aîné devoit pourvoir aux besoins, non-seulement de ses enfans, mais encore de ses freres. 3°. Il est à présumer que les puînés pouvoient seuls épouser les filles qui, au défaut de mâles, héritoient d'une possession territoriale. Sans cette précaution, les hérédités se seroient accumulées sur une même tête. 4°. Après l'examen qui suivoit leur naissance, les magistrats leur accordoient des portions de terre (1) devenues vacantes par l'extinction de quelques familles. 5°. Dans ces derniers temps, des guerres fréquentes en détruisoient un grand nombre; dans les siecles antérieurs, ils alloient au loin fonder des colonies. 6°. Les filles ne coûtoient rien à établir; il étoit défendu de lui constituer une dot (2). 7°. L'esprit d'union & de désintéressement, rendant en quelque façon toutes choses communes entre les citoyens (3), les uns

(1) Plut in Lyc t. 1, p. 49

(2) Justin. lib. 3, cap. 3. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 227.

(3) Xenoph de rep. Laced. p. 679. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 5, p. 317. Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.

n'avoient souvent au dessus des autres; que l'avantage de prévenir ou de seconder leurs desirs.

Tant que cet esprit s'est maintenu, la constitution résistoit aux secousses qui commençoient à l'agiter. Mais qui la soutiendra désormais; depuis que par le décret des éphores dont j'ai parlé, il est permis à chaque citoyen de doter ses filles, & de disposer à son gré de sa portion? Les hérédités passent tous les jours en différentes mains, & l'équilibre des fortunes est rompu, ainsi que celui de l'égalité.

Je reviens aux dispositions de Lycurgue. Les biens fonds, aussi libres que les hommes, ne doivent point être grevés d'imposition. L'état n'avoit point de trésor (1): en certaines occasions, les citoyens contribuoient suivant leurs facultés (2); en d'autres, ils recouroient à des moyens qui prouvoient leur excessive pauvreté. Les députés de Samos vinrent une fois demander à emprunter une somme d'argent; l'assemblée générale n'ayant pas d'autre ressource, indiqua un jeûne universel, tant pour les hommes libres, que pour les esclaves & pour les animaux

---

(1) Archid. ap. Thucyd. lib. 1, cap. 80. Pericl. ap. eumd. lib. 1; cap. 141. Plut. apopht. Lacon. tome 2, p. 217.

(2) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 331.

domestiques. L'épargne qui en résulta fut remise aux députés (1).

Tout plioit devant le génie de Lycurgue : le goût de la propriété commençoit à disparoître ; des passions violentes ne troubloit plus l'ordre public. Mais ce calme seroient un malheur de plus, si le législateur n'en assuroit pas la durée. Les loix toutes seules ne sauroient opérer ce grand effet : si on s'accoutume à mépriser les moins importantes, on négligera bientôt celles qui le sont plus : si elles sont trop nombreuses ; si elles gardent le silence en plusieurs occasions, si d'autres fois elles parlent avec l'obscurité des oracles ; s'il est permis à chaque juge d'en fixer le sens, à chaque citoyen de s'en plaindre ; si jusques dans les plus petits détails, elles ajoutent à la contrainte de notre liberté, le ton avilissant de la menace ; vainement seroient-elles gravées sur le marbre, elles ne le seront jamais dans les cœurs.

Attentif au pouvoir irrésistible des impressions que l'homme reçoit dans son enfance & pendant toute sa vie, Lycurgue s'étoit dès long-tems affermi dans le choix d'un systême que l'expérience avoit justifié en Crete. Elevez tous les enfans en

(1) Id. de curâ rei famil. t. 2, p. 503.

commun, dans une même discipline d'après des principes invariables, sous les yeux des magistrats & de tout le public; ils apprendront leurs devoirs en les pratiquant ; ils les chériront ensuite, parce qu'ils les auront pratiqués; & ne cesseront de les respecter, parce qu'ils les verront toujours pratiqués par-tout le monde. Les usages, en se perpétuant, recevront une force invincible de leur ancienneté & de leur universalité ; une suite non interrompue d'exemples donnés & reçus, fera que chaque citoyen, devenu le législateur de son voisin, sera pour lui une regle vivante (1) ; on aura le mérite de l'obéissance en cédant à la force de l'habitude, & l'on croira agir librement, parce qu'on agira sans effort.

Il suffira donc à l'instituteur de la nation, de dresser pour chaque partie de l'administration, un petit nombre de loix (2) qui dispenseront d'en désirer un plus grand nombre, & qui contribueront à maintenir l'empire des rites, beaucoup plus puissant que celui des loix mêmes. Il défendra de les mettre par écrit (3), de peur qu'elles ne rétrécissent le domaine des vertus, &

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47.
(2) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.
(3) Id. ibid. p. 237. Id. in Lyc. ibid.

qu'en croyant faire tout ce qu'on doit, on ne s'abstienne de faire tout ce qu'on peut. Mais il ne les cachera point ; elles feront transmises de bouche en bouche, citées dans toutes les occasions, & connues de tous les citoyens témoins & juges des actions de chaque particulier. Il ne sera pas permis aux jeunes gens de les blâmer, même de les soumettre à leur examen (1), puisqu'ils les ont reçues comme des ordres du ciel, & que l'autorité des loix n'est fondée que sur l'extrême vénération qu'elles inspirent. Il ne faudra pas non plus louer les loix & les usages des nations étrangeres (2), parce que si l'on n'est pas persuadé qu'on vit sous la meilleure des législations, on en desirera bientôt une autre.

Ne soyons plus étonnés maintenant que l'obéissance soit pour les Spartiates la premiere des vertus (3) ; & que ces hommes fiers ne viennent jamais, le texte des loix à la main, demander compte aux magistrats des sentences émanées de leur tribunal.

Ne soyons pas surpris non plus que

(1) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 634.
(2) Demosth. in Leptin. p. 556.
(3) Isocr. in Archid. t. 2, pag. 53. Xenoph. de rep. Laced. p. 682.

Lycurgue ait regardé l'éducation, comme l'affaire la plus importante du légiſlateur (1); & que pour ſubjuguer l'eſprit & le cœur des Spartiates, il les ait ſoumis de bonne heure aux épreuves dont je vais rendre compte.

---

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-SIXIEME.

CHAPITRE XLVII.

De l'Education des Spartiates.

LEs loix de Lacédémone veillent avec un ſoin extrême à l'éducation des enfans (1). Elles ordonnent qu'elle ſoit publique & commune aux pauvres & aux riches (2). Elles préviennent le moment de leur naiſſance : quand une femme a déclaré ſa groſſeſſe, on ſuſpend dans ſon appartement des portraits où brillent la jeuneſſe & la beauté, tels que ceux d'Apollon, de Narciſſe, d'Hyacinthe, de Caſtor, de Pollux, &c. ; afin que ſon imagination, ſans ceſſe frappée de ces objets, en tranſmettre quelques traces à l'enfant qu'elle porte dans ſon ſein (3).

A peine a-t-il reçu le jour, qu'on le préſente à l'aſſemblée des plus anciens de la tribu à laquelle ſa famille appartient. La nourrice eſt appellée ; au lieu de le

(1) Ariſtot. de rep. 8, cap. 1, t. 2, p. 450.
(2) Id. ibid. lib. 4, cap. 9, p. 374.
(3) Oppian. de venat. lib. 1, v. 357.

laver avec de l'eau, elle emploie des lotions de vin, qui occasionnent, à ce qu'on prétend, des accidens funestes dans les tempéramens foibles. D'après cette épreuve, suivie d'un examen rigoureux, la sentence de l'enfant est prononcée. S'il n'est expédient ni pour lui, ni pour la république, qu'il jouisse plus long-temps de la vie, on le fait jetter dans un gouffre, auprès du mont Taygete. S'il paroît sain & bien constitué, on le choisit au nom de la patrie, pour être quelque jour un de ses défenseurs (1).

Ramené à la maison, il est posé sur un bouclier, & l'on place auprès de cette espece de berceau, une lance, afin que ses premiers regards se familiarisent avec cette arme (2).

On ne serre point ses membres délicats avec des liens qui en suspendroient les mouvemens : on n'arrête point ses pleurs, s'ils ont besoin de couler, mais on ne les excite jamais par des menaces ou par des coups. Il s'accoutume par degrés à la solitude, aux ténebres, à la plus grande indifférence sur le choix des alimens (3).

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 49.
(2) Non. Dionys. lib. 41, page 1062. Schol. Thucyd. lib. 2, cap. 39.
(3) Plut. ibid. p. 49.

Point d'impreſſions de terreur, point de contraintes inutiles, ni de reproches injuſtes; livré ſans réſerve à ſes jeux innocens, il jouit pleinement des douceurs de la vie, & ſon bonheur hâte le développement de ſes forces & de ſes qualités.

Il eſt parvenu à l'âge de ſept ans, ſans connoître la crainte ſervile; c'eſt à cette époque que finit communément l'éducation domeſtique (1). On demande au pere s'il veut que ſon enfant ſoit élevé ſuivant les loix: s'il le refuſe, il eſt lui-même privé des droits du citoyen (2); s'il y conſent, l'enfant aura déſormais pour ſurveillans, non-ſeulement les auteurs de ſes jours, mais encore les loix, les Magiſtrats, & tous les citoyens autoriſés à l'interroger, à lui donner des avis, & à le châtier, ſans crainte de paſſer pour ſéveres; car ils feroient punis eux-mêmes, ſi, témoins de ſes fautes, ils avoient la foibleſſe de l'épargner (3). On place à la tête des enfans, un des hommes les plus reſpectables de la république (4); il les diſtribue en différentes claſſes, à chacune deſquelles préſide un jeune chef diſtingué par ſa

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 50.
(2) Id. inſtit. Lacon. t. 2, p. 238.
(3) Id. ibid. p. 237.
(4) Xenoph. de rep. Laced. p. 676.

ſageſſe & ſon courage. Ils doivent ſe ſoumettre ſans murmurer aux ordres qu'ils en reçoivent, aux châtimens qu'il leur impoſe, & qui leur ſont infligés par des jeunes-gens armés de fouets, & parvenus à l'âge de puberté (1).

La regle devient de jour en jour plus ſévere. On les dépouille de leurs cheveux; ils marchent ſans bas & ſans ſouliers; pour les accoutumer à la rigueur des ſaiſons, on les fait quelquefois combattre tout nus (2).

A l'âge de douze ans, ils quittent la tunique, & ne ſe couvrent plus que d'un ſimple manteau qui doit durer toute une année (3). On ne leur permet que rarement l'uſage des bains & des parfums. Chaque troupe couche enſemble ſur des ſommités de roſeaux qui croiſſent dans l'Eurotas, & qu'ils arrachent ſans le ſecours du fer (4).

C'eſt alors qu'ils commencent à contracter ces liaiſons particulieres, peu connues des nations étrangeres, plus pures à Lacédémone que dans les autres villes de la Grece. Il eſt permis à chacun d'eux

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 677.
(2) Plut. in Lyc. p. 50.
(3) Xenoph. ibid. Plut. ibid. Juſtin. lib. 3, cap. 3.
(4) Plut. ibid.

de recevoir les attentions assidues d'un honnête jeune homme attiré auprès de lui par les attraits de la beauté, par les charmes plus puissans des vertus dont elle paroît être l'emblême (1). Ainsi la jeunesse de Sparte est comme divisée en deux classes : l'une composée de ceux qui aiment ; l'autre de ceux qui sont aimés (2).

Les premiers destinés à servir de modeles aux seconds, portent jusqu'à l'enthousiasme un sentiment qui produit la plus noble émulation, & qui, avec les transports de l'amour, n'est au fond que la tendresse passionnée d'un pere pour son fils, l'amitié ardente d'un frere pour son frere (3). Lorsqu'à la vue du même objet plusieurs éprouvent l'inspiration divine, c'est le nom que l'on donne au penchant qui les entraîne (4), loin de se livrer à la jalousie, ils n'en sont que plus unis entre eux ; que plus intéressés aux progrès de ceux qu'ils aiment ; car toute leur ambition est de le rendre aussi estimable aux yeux des autres qu'il l'est à leurs propres yeux (5). Un

(1) Plut. in Lyc. p. 50.
(2) Theocr. idyl. 12, v. 12. Schol. ibid. Maxim. Tyr. dissert 24, p. 284.
(3) Xenoph. de rep. Laced. p. 678.
(4) Id. ibid. & in conv. page 873 & 883. Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 9.
(5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 51.

des plus honnêtes citoyens fut condamné à l'amende pour ne s'être jamais attaché à un jeune homme (1) ; un autre, parce que son jeune ami avoit dans un combat poussé un cri de foiblesse (2).

Ces associations, qui ont souvent produit de grandes choses (3), sont communes aux deux sexes (4), & durent quelquefois toute la vie. Elles étoient depuis long-temps établies en Crete (5) ; Lycurgue en connut le prix, & en prévint les dangers. Outre que la moindre tache imprimée sur une union qui doit être sainte, qui l'est presque toujours (6), couvriroit pour jamais d'infamie le coupable (7), & seroit même, suivant les circonstances, punie de mort (8) ; les éleves ne peuvent se dérober un seul moment aux regards des personnes âgées qui se font un devoir d'assister à leurs exercices & d'y maintenir la décence, aux regards du président général de l'éducation,

(1) Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 10.
(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 51. Ælian. ibid.
(3) Plat. sympos. t. 3, p. 178.
(4) Plut. ibid.
(5) Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. tome 6 ; p. 282. Strab. lib. 10, page 483. Ælian. de animal. lib. 4, cap. 1.
(6) Xenoph. de rep. Laced. page 678. Plat. ibid. Max. Tyr. differt. 26, p. 317.
(7) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 237.
(8) Ælian. var. hist. lib. 3, cap. 12.

à ceux de l'irene, ou chef particulier qui commande chaque division.

Cet irene est un jeune homme de vingt ans, qui reçoit pour prix de son courage & de sa prudence, l'honneur d'en donner des leçons à ceux que l'on confie à ses soins (1). Il est à leur tête, quand ils se livrent des combats, quand ils passent l'Eurotas à la nage, quand ils vont à la chasse; quand ils se forment à la lutte, à la course, aux différens exercices du gymnase. De retour chez lui, ils prennent une nourriture saine & frugale (2); ils la préparent eux-mêmes. Les plus forts apportent le bois; les plus foibles, des herbages & d'autres alimens qu'ils ont dérobés en se glissant furtivement dans les jardins & dans les salles des repas publics. Sont-ils découverts? tantôt on leur donne le fouet, tantôt on joint à ce châtiment la défense d'approcher de la table (3). Quelquefois on les traîne auprès d'un autel, dont ils font le tour en chantant des vers contre eux-mêmes (4).

Le souper fini, le jeune chef ordonne aux uns de chanter, propose aux autres des questions d'après lesquelles on peut juger de leur esprit ou de leurs sentimens. « Quel

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 50.
(2) Id. instit. Lacon. t. 2, p. 237.
(3) Id. in Lyc. ibid.
(4) Id. instit. Lacon. ibid.

» est le plus honnête homme de la ville ?
» Que pensez-vous d'une telle action » ?
La réponse doit être précise & motivée. Ceux qui parlent sans avoir pensé, reçoivent de légers châtimens en présence des magistrats & des vieillards, témoins de ces entretiens, & quelquefois mécontens de la sentence du jeune chef. Mais dans la crainte d'affoiblir son crédit, ils attendent qu'il soit seul pour le punir lui-même de son indulgence ou de sa sévérité (1).

On ne donne aux éleves qu'une légere teinture des lettres; mais on leur apprend à s'exprimer purement, à figurer dans les chœurs de danse & de musique, à perpétuer dans leurs vers le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie, & la honte de ceux qui l'ont trahie. Dans ces poésies, les grandes idées sont rendues avec simplicité; les sentimens élevés, avec chaleur (2).

Tous les jours, les éphores se rendent chez eux; de temps en temps, ils vont chez les éphores, qui examinent si leur éducation est bien soignée, s'il ne s'est pas glissé quelque délicatesse dans leurs lits ou leurs vêtemens, s'ils ne sont pas trop disposés à grossir (3). Ce dernier

(1) Plut. in Lyc. t. 1, page 51.
(2) Id. ibid. p. 53.
(3) Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 7.

article

article eſt eſſentiel ; on a vu quelquefois à Sparte des magiſtrats citer au tribunal de la nation, & menacer de l'exil, des citoyens dont l'exceſſif embonpoint ſembloit être une preuve de molleſſe (1). Un viſage efféminé feroit rougir un Spartiate ; il faut que le corps dans ſes accroiſſemens, prenne de la ſoupleſſe & de la force, en conſervant toujours de juſtes proportions (2).

C'eſt l'objet qu'on ſe propoſe en ſoumettant les jeunes Spartiates à des travaux qui rempliſſent preſque tous les momens de leur journée. Ils en paſſent une grande partie dans le gymnaſe, où l'on ne trouve point, comme dans les autres villes, de ces maîtres qui apprennent à leurs diſciples, l'art de ſupplanter adroitement un adverſaire (3) : ici la ruſe ſouilleroit le courage, & l'honneur doit accompagner la défaite ainſi que la victoire. C'eſt pour cela que, dans certains exercices, il n'eſt pas permis au Spartiate qui ſuccombe, de lever la main, parce que ce ſeroit reconnoître un vainqueur (4).

J'ai ſouvent aſſiſté aux combats que ſe

(1) Agatarch. ap. Athen. lib. 12, p. 550. Ælian. ibid.
(2) Ælian. ibid.
(3) Plut apophth. Lacon. t. 2, p. 233.
(4) Id. in Lyc. t. 1, p. 52. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 228. Senec. de benef. lib. 5, cap. 3.

livrent dans le Plataniste, les jeunes gens parvenus à leur dix-huitieme année. Ils en font les apprêts dans leur collége, situé au bourg de Thérapné : divisés en deux corps, dont l'un se pare du nom d'Hercule, & l'autre de celui de Lycurgue (1), ils immolent ensemble, pendant la nuit, un petit chien sur l'autel de Mars. On a pensé que le plus courageux des animaux domestiques, devoit être la victime la plus agréable au plus courageux des dieux. Après le sacrifice, chaque troupe amene un sanglier apprivoisé, l'excite contre l'autre par ses cris, &, s'il est vainqueur, en tire un augure favorable.

Le lendemain, sur le midi, les jeunes guerriers s'avancent en ordre, & par des chemins différens, indiqués par le sort, vers le champ de bataille. Au signal donné, ils fondent les uns sur les autres, se poussent & se repoussent tour-à-tour. Bientôt leur ardeur augmente par degrés : on les voit se battre à coups de pieds & de poings, s'entre-déchirer avec les dents & les ongles, continuer un combat désavantageux, malgré des blessures douloureuses, s'exposer à périr plutôt que de céder (2); quelquefois même, augmenter

(1) Lucian. de gymnas. t. 2, p. 919.
(2) Cicer. tuscul. lib. 5, cap. 27, t. 2, p. 383.

de fierté en diminuant de forces. L'un d'entre eux, prêt à jetter son antagoniste à terre, s'écria tout-à-coup : « Tu me » mords comme une femme : Non, répon- » dit l'autre, mais comme un lion (1) ». L'action se passe sous les yeux de cinq magistrats (2), qui peuvent d'un mot en modérer la fureur ; en présence d'une foule de témoins qui tour à tour prodiguent, & des éloges aux vainqueurs, & des sarcasmes aux vaincus. Elle se termine, lorsque ceux d'un parti sont forcés de traverser à la nage les eaux de l'Eurotas, ou celles d'un canal qui conjointement avec ce fleuve sert d'enceinte au Plataniste (3).

J'ai vu d'autres combats où le plus grand courage est aux prises avec les plus vives douleurs. Dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane surnommée Orthia, on place auprès de l'autel de jeunes Spartiates à peine sortis de l'enfance, & choisis dans tous les ordres de l'état ; on les frappe à grands coups de fouet, jusqu'à ce que le sang commence à couler. La prêtresse est présente, elle tient dans ses mains une statue de bois très-petite & très-légere ; c'est celle de

(1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 234.
(2) Pausan. lib. 3, cap. 11, p. 231.
(3) Id. ibid. cap. 14, p. 243.

Diane. Si les exécuteurs paroissent sensibles à la pitié, la prêtresse s'écrie qu'elle ne peut plus soutenir le poids de la statue. Les coups redoublent alors ; l'intérêt général devient plus pressant. On entend les cris forcenés des parens qui exhortent ces victimes innocentes (1) à ne laisser échapper aucune plainte : elles-mêmes provoquent & défient la douleur. La présence de tant de témoins occupés à contrôler leurs moindres mouvemens, l'espoir de la victoire décernée à celui qui souffre avec le plus de constance, les endurcissent de telle maniere qu'ils n'opposent à ces horribles tourmens qu'un front serein & une joie révoltante (2).

Surpris de leur fermeté, je dis à Damonax qui m'accompagnoit : Il faut convenir que vos loix sont fidélement observées : Dites plutôt, répondit-il, indignement outragées. La cérémonie dont vous venez d'être témoin fut établie autrefois en l'honneur d'une divinité barbare, dont on prétend qu'Oreste avoit apporté la statue & le culte, de la Tauride à Lacédémone (3). L'oracle avoit

(1) Cicer. tuscul. lib. 2, cap. 14, t. 2, p. 288. Senec. de provid. cap. 4, Stat. theb. lib 8, v. 437. Luctat. ibid. in not.

(2) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

(3) Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 642. Hygin. fab. 261. Meurs. Græc. fer. lib. 2. in *Diamastig.*

ordonné de lui facrifier des hommes : Lycurgue abolit cette horrible coutume ; mais pour procurer un dédommagement à la fuperftition, il voulut que les jeunes Spartiates condamnés pour leurs fautes à la peine du fouet, la fubiffent à l'autel de la déeffe (1).

Il falloit s'en tenir aux termes & à l'efprit de la loi : elle n'ordonnoit qu'une punition légere (2) ; mais nos éloges infenfés excitent, foit ici, foit au Platanifte, une déteftable émulation parmi ces jeunes gens. Leurs tortures font pour nous un objet de curiofité ; pour eux, un fujet de triomphe. Nos peres ne connoiffoient que l'héroïfme utile à la patrie, & leurs vertus n'étoient ni au deffous ni au deffus de leurs devoirs. Depuis que la vanité s'eft emparée des nôtres, elle en groffit tellement les traits, qu'ils ne font plus reconnoiffables. Ce changement opéré depuis la guerre du Péloponefe, eft un fymptôme frappant de la décadence de nos mœurs. L'exagération du mal n'excite que le mépris : celle du bien furprend l'eftime, on croit alors que l'éclat d'une action extraordinaire difpenfe des obligations les plus facrées. Si cet abus continue, nos jeunes gens finiront

(1) Paufan. lib. 3, cap. 16, p. 249.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 677.

par n'avoir qu'un courage d'oſtentation ; ils braveront la mort à l'autel de Diane, & fuiront à l'aſpect de l'ennemi (1).

Rapellez-vous cet enfant, qui ayant l'autre jour caché dans ſon ſein un petit renard, ſe laiſſa déchirer les entrailles, plutôt que d'avouer ſon larcin (2) : ſon obſtination parut ſi nouvelle, que ſes camarades le blâmerent hautement. Mais, dis-je alors, elle n'étoit que la ſuite de vos inſtitutions ; car il répondit qu'il valoit mieux périr dans les tourmens, que de vivre dans l'opprobre (3). Ils ont donc raiſon, ces philoſophes qui ſoutiennent que vos exercices impriment dans l'ame des jeunes guerriers une eſpece de férocité (4).

Ils nous attaquent, reprit Damonax, au moment que nous ſommes par terre. Lycurgue avoit prévenu le débordement de nos vertus, par des digues qui ont ſubſiſté pendant quatre ſiecles, & dont il reſte encore des traces. N'a-t-on pas vu derniérement un Spartiate puni après des exploits ſignalés, pour avoir combattu ſans bouclier (5) ? Mais à meſure que nos mœurs

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 51. Id. inſtit. Lacon. t. 2, p. 239.
(2) Id. in Lyc. ibid.
(3) Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 234.
(4) Ariſtot. de rep. lib. 8, cap. 4, t. 2, p. 452.
(5) Plut. in Ageſ. t. 1, p. 615.

s'alterent, le faux honneur ne connoît plus de frein, & se communique insensiblement à tous les ordres de l'état. Autrefois les femmes de Sparte, plus sages & plus décentes qu'elles ne le sont aujourd'hui, en apprenant la mort de leurs fils tués sur le champ de bataille, se contentoient de surmonter la nature; maintenant, elles se font un mérite de l'insulter; & de peur de paroître foibles, elles ne craignent pas de se montrer atroces. Telle fut la réponse de Damonax. Je reviens à l'éducation des Spartiates.

Dans plusieurs villes de la Grece, les enfans parvenus à leur dix-huitieme année, ne sont plus sous l'œil vigilant des instituteurs (1). Lycurgue connoissoit trop le cœur humain, pour l'abandonner à lui-même dans ces momens critiques, dont dépend presque toujours la destinée d'un citoyen, & souvent celle d'un état. Il oppose au développement des passions, une nouvelle suite d'exercices & de travaux. Les chefs exigent de leurs disciples plus de modestie, de soumission, de tempérance & de ferveur. C'est un spectacle singulier, de voir cette brillante jeunesse à qui l'orgueil du courage & de la beauté devroit inspirer tant de prétentions, n'oser pour ainsi dire, ni ouvrir la

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 678.

bouche, ni lever les yeux, marcher à pas lents avec la décence d'une fille timide qui porte les offrandes sacrées (1). Cependant si cette régularité n'est pas animée par un puissant intérêt, la pudeur régnera sur leurs front, & le vice dans leurs cœurs. Lycurgue leur suscite alors un corps d'espions & de rivaux qui les surveillent sans cesse.

Rien de si propre que cette méthode pour épurer les vertus. Placez à côté d'un jeune homme un modele de même âge que lui, il le hait, s'il ne peut l'atteindre ; il le méprise ; s'il en triomphe sans peine. Opposez au contraire un corps à un autre ; comme il est facile de balancer leurs forces & de varier leurs compositions, l'honneur de la victoire, & la honte de la défaite, ne peut ni trop énorgueillir, ni trop humilier les particuliers ; il s'établit entre eux une rivalité accompagnée d'estime. Leurs parens, leurs amis s'empressent de la partager ; & de simples exercices deviennent des spectacles intéressans pour les citoyens.

Les jeunes Spartiates quittent souvent leurs jeux, pour se livrer à des mouvemens plus rapides. On leur ordonne de se répandre dans la province, les armes à la main, pieds nus, exposés aux intempéries des saisons, sans esclaves pour les servir, sans couver-

(1) Id. ibid. p. 679.

ture pour les garantir du froid pendant la nuit (1). Tantôt ils étudient le pays, & les moyens de le préserver des incursions de l'ennemi (2). Tantôt ils courent après les sangliers & différentes bêtes fauves (3). D'autres fois, pour essayer les diverses manœuvres de l'art militaire, ils se tiennent en embuscade pendant le jour ; & la nuit suivante ils attaquent & font succomber sous leurs coups les Hilotes, qui, prévenus du danger, ont eu l'imprudence de sortir & de se trouver sur leur chemin (4).*

Les filles de Sparte ne sont point élevées comme celles d'Athenes; on ne leur prescrit point de se tenir renfermées, de filer la laine, de s'abstenir du vin & d'une nourriture trop forte; mais on leur apprend à danser, à chanter, à lutter, entre elles, à courir légerement dans le stade, à lancer avec force le palet ou le javelot (5); à faire tous leurs exercices sans voile & à demi-nues (6), en

(1) Plat. de leg. lib. 1, tome 2, page 633.
(2) Id. ibid. lib. 6, 763.
(3) Xenoph. de rep. Laced. page 680.
(4) Heracl. Pont. de polit. in antiq. Græc. tome 6, page 2823. Plut. in Lyc. t. 1, page 56.
* Voyez la note à la fin du volume.
(5) Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806. Xenoph. de rep. Laced. p. 675, Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Id. in Num. p. 77. Id. apophth. Lacon. t. 2, page 227.
(6) Eurip. in Androm. v. 598. Plut. apophth. Lacon. t. 2, page 232.

présence des rois, des magistrats & de tous les citoyens, sans en excepter même les jeunes garçons, qu'elles excitent à la gloire tantôt par des éloges flatteurs, tantôt par des ironies piquantes (1).

C'est dans ces jeux que deux cœurs destinés à s'unir un jour, commencent à se pénétrer des sentimens qui doivent assurer leur bonheur (2)*; mais les transports d'un amour naissant, ne sont jamais couronnés par un hymen prématuré **. Par-tout où l'on permet à des enfans de perpétuer les familles, l'espece humaine se rapetisse & dégénere d'une maniere sensible (3). Elle s'est soutenue à Lacédémone, parce que l'on ne s'y marie que lorsque le corps a pris son accroissement, & que la raison peut éclairer le choix (4).

Aux qualités de l'ame, les deux époux doivent joindre une beauté mâle, une taille avantageuse, une santé brillante (5). Lycurgue, & d'après lui des philosophes éclairés, ont trouvé étrange qu'on se donnât

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 48.
(2) Id. ibid.
* Voyez la note à la fin du volume.
** Voyez la note à la fin du volume.
(3) Aristot. de rep. lib. 7, cap. 16, t. 2, p. 446.
(4) Xenoph. de rep. Laced. p. 676. Plut. in Num. t. 1, p. 77. Id apophth. Lacon. t. 2, p. 228.
(5) Plut. de lib. educ. t. 2, p. 1.

tant de ſoins pour perfectionner les races des animaux domeſtiques (1), tandis qu'on néglige abſolument celles des hommes. Ses vues furent remplies, & d'heureux aſſortimens ſemblerent ajouter à la nature de l'homme un nouveau degré de force & de majeſté (2). En effet, rien de ſi beau, rien de ſi pur que le ſang des Spartiates.

Je ſupprime le détail des cérémonies du mariage (3); mais je dois parler d'un uſage remarquable par ſa ſingularité. Lorſque l'inſtant de la concluſion eſt arrivé, l'époux, après un léger repas qu'il a pris dans la ſalle publique, ſe rend, au commencement de la nuit, à la maiſon de ſes nouveaux parens; il enleve ſecretement ſon épouſe, la mene chez lui, & bientôt après vient au gymnaſe rejoindre ſes camarades, avec leſquels il continue d'habiter comme auparavant. Les jours ſuivans, il fréquente à l'ordinaire la maiſon paternelle; mais il ne peut accorder à ſa paſſion que des inſtans dérobés à la vigilance de ceux qui l'entourent: ce ſeroit une honte pour lui ſi on le voyoit ſortir de l'appartement de ſa femme (4). Il vit quel.

(1) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 459. Theogn. ſent. v. 183. Plut. in Lyc. tome 1, page 49.
(2) Xenoph. de rep. Laced. page 676.
(3) Athen. lib. 14, p. 646. Pauſan. lib. 3, cap. 13, page 240.
(4) Xenoph. ibid.

quefois des années entieres dans ce commerce, où le mystere ajoute tant de charmes aux surprises & aux larcins. Lycurgue savoit que des desirs trop-tôt & trop souvent satisfaits, se terminent par la différence ou par le dégoût: il eut soin de les entretenir, afin que les époux eussent le temps de s'accoutumer à leurs défauts; & que l'amour, dépouillé insensiblement de ses illusions, parvînt à sa perfection en se changeant en amitié (1). De là l'heureuse harmonie qui regne dans ces familles, où les chefs déposant leur fierté à la voix l'un de l'autre, semblent tous les jours s'unir par un nouveau choix, & présentent sans cesse le spectacle touchant de l'extrême courage joint à l'extrême douceur.

De très-fortes raisons peuvent autoriser un Spartiate à ne pas se marier (2); mais dans sa vieillesse il ne doit pas s'attendre aux mêmes égards que les autres citoyens. On cite l'exemple de Dercyllidas, qui avoit commandé les armées avec tant de gloire (3). Il vint à l'assemblée; un jeune homme lui dit: « Je ne me leve pas devant toi, parce » que tu ne laisseras point d'enfans qui puis» sent un jour se lever devant moi (4) ».

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 48. Id. apophth. tome 2, page 228.
(2) Xenoph. de rep. Laced. page 676.
(3) Id. hist. Græc. lib. 3, page 490, &c.
(4) Plut. in Lyc. tome 1, page 48.

Les célibataires ſont expoſés à d'autres humiliations ; ils n'aſſiſtent point aux combats que ſe livrent les filles à demi-nues. Il dépend du magiſtrat de les contraindre à faire pendant les rigueurs de l'hiver, le tour de la place, dépouillés de leurs habits, & chantant contre eux-mêmes des chanſons, où ils reconnoiſſent que leur déſobéiſſance aux loix mérite le châtiment qu'ils éprouvent (1).

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 48.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-SEPTIEME.

CHAPITRE XLVIII.

Des Mœurs & des usages des Spartiates.

CE chapitre n'est qu'une suite du précédent : car l'éducation des Spartiates continue, pour ainsi dire, pendant toute leur vie (1).

Dès l'âge de vingt-ans, ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe : les cheveux ajoutent à la beauté, & conviennent à l'homme libre, de même qu'au guerrier (2). On essaie l'obéissance dans les choses les plus indifférentes. Lorsque les éphores entrent en place, ils font proclamer à son de trompe un décret qui ordonne de raser la levre supérieure, ainsi que de se soumettre aux loix (3). Ici tout est instruction : un Spartiate interrogé pourquoi il entretenoit une si longue barbe : « Depuis que le temps

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 54.
(2) Herodot. lib. 1, cap. 82. Xenoph. de rep. Laced. page 686. Plut. in Lysand. tome 1, page 434. Id apophth. Lacon. tome 2, page 230.
(3) Plut in Agid. tome 1, page 808. Id. de serâ num. vind. tome 2, page 550.

» l'a blanchie, répondit-il, elle m'avertit » à tous momens de ne pas déshonorer » ma vieillesse (1) ».

Les Spartiates, en bannissant de leurs habits toute espece de parure, ont donné un exemple admiré & nullement imité des autres nations. Chez eux, les rois, les magistrats, les citoyens de la derniere classe, n'ont rien qui les distingue à l'extérieur (2); ils portent tous une tunique très-courte (3), & tissue d'une laine très-grossiere (4); ils jettent par-dessus un manteau ou une grosse cape (5). Leurs pieds sont garnis de sandales ou d'autres especes de chaussure, dont la plus commune est de couleur rouge. (6) Deux héros de Lacédémone, Castor & Pollux, sont représentés avec des bonnets, qui, joint l'un à l'autre par leur partie inférieure, ressembleroient pour la forme à cet œuf dont on prétend qu'ils tirent leur origine (7). Prenez un de ces bonnets, & vous aurez celui dont les Spartiates se

(1) Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 232.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 6. Aristot. de rep. lib. 4, cap. 9, tome 2, page 374.
(3) Plat. in Protag. t. 1, p. 342. Plut. ibid. p. 210.
(4) Aristoph. in vesp. v. 474. Schol. ibid.
(5) Demosth. in Conon. p. 1113. Plut. in Phoc. t. 1, page 746.
(6) Meurs. miscell. Lacon. lib. 1, cap. 18.
(7) Meurs. ibid. cap. 17.

servent encore aujourd'hui. Quelques-uns le serrent étroitement avec des courroies autour des oreilles (1); d'autres commencent à remplacer cette coiffure par celle des courtisanes de la Grece. « Les Lacédé» moniens ne sont plus invincibles, disoit » de mon temps le poëte Antiphane; les » réseaux qui retiennent leurs cheveux sont » teints en pourpre (2) ».

Ils furent les premiers après les Crétois, à se dépouiller entiérement de leurs habits dans les exercices du gymnase (3). Cet usage s'introduisit ensuite dans les jeux olympiques (4), & a cessé d'être indécent depuis qu'il est devenu commun (5).

Ils paroissent en public avec de gros bâtons recourbés à leur extrêmité supérieure (6); mais il leur est défendu de les porter à l'assemblée générale (7), parce que les affaires de l'état doivent se

(1) Meurs. miscell. Lacon. lib. 1, cap 17.

(2) Antiph. ap. Athen. lib. 15, cap 8, p. 681. Casaub. ibid. tome 2, page 610.

(3) Plat. de rep. lib. 5, tome 2, page 452. Dionys. Halic. de Thucyd. judic. tome 6. page 856.

(4) Thucyd. lib. 1, cap. 6, Schol. ibid.

(5) Plat. ibid.

(6) Aristoph. in av. v. 1283. Schol. ibid. Id. in eccles. v. 74 & 539. Theophr. charact. cap. 5 Casaub. ibid.

(7) Plut. in Lyc. tome 1, page 46.

terminer par la force de la raiſon, & non par celle des armes.

Les maiſons ſont petites & conſtruites ſans arts : on ne doit travailler les portes qu'avec la ſcie; les planchers qu'avec la coignée : des troncs d'arbres à peine dépouillés de leurs écorces, ſervent de poutres (1). Les meubles, quoique plus élégans (2), participent à la même ſimplicité; ils ne ſont jamais confuſément entaſſés. Les Spartiates ont ſous la main tout ce dont ils ont beſoin, parce qu'ils ſe font un devoir de mettre chaque choſe à ſa place (3). Ces petites attentions entretiennent chez eux l'amour de l'ordre & de la diſcipline.

Leur régime eſt auſtere. Un étranger qui les avoit vus étendus autour d'une table & ſur le champ de bataille, trouvoit plus aiſé de ſupporter une telle mort qu'une telle vie (4). Cependant Lycurgue n'a retranché de leurs repas que le ſuperflu; & s'ils ſont frugals, c'eſt plutôt par vertu que par néceſſité. Ils ont de la viande de bou-

(1) Plut in Lyc. tome 1, page 47. Id. in apophth. Lacon. tome 2, pag. 210 & 227.
(2) Id. in Lyc. page 45.
(3) Ariſt. œcon. lib. 1, cap. 5, tome 2, page 495.
(4) Ælian. var. hiſt. lib. 13, cap. 38 Stob. ſerm. 29. page 208. Athen. lib. 4, page 138.

cherie (1); le mont Taygete leur fournit une chasse abondante (2); leurs plaines, des lievres, des perdrix & d'autres especes de gibier; la mer & l'Eurotas, du poisson (3). Leur fromage de Gythium est estimé (4) *. Ils ont de plus, differentes sortes de légumes, de fruits, de pains & de gâteaux (5).

Il est vrai que leurs cuisiniers ne sont destinés qu'à préparer la grosse viande (6), & qu'ils doivent s'interdire les ragoûts, à l'exception du brouet noir (7). C'est une sauce dont j'ai oublié la composition **, & dans laquelle les Spartiates trempent leur pain. Ils la préferent aux mets les plus exquis (8). Ce fut sur sa réputation, que Denys, tyran de Syracuse, voulut

(1) Athen. lib. 4, page 139.

(2) Xenoph. de rep. Laced. page 680. Pausan lib. 3, cap. 10, page 261.

(3) Athen. ibid page 141; lib. 14, p. 654. Meurs. miscell. Lacon. lib. 1, cap. 13.

(4) Lucian. in meretric. tome 3, page 321.

* Ce fromage est encore estimé dans le pays. (Voyez Lacédémone ancienne, tome 1, page 63).

(5) Meurs. ibid. cap. 12 & 13.

(6) Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 7.

(7) Plut. in Lyc. t. 1, page 46. Id. in Agid. p. 810. Poll. lib. 6, cap. 9, § 57.

** Meursius (miscell. Lacon. lib. 1. cap. 8) conjecture que le brouet noir se faisoit avec du jus exprimé d'une piece de porc, auquel on ajoutoit du vinaigre & du sel. Il paroît en effet que les cuisiniers ne pouvoient employer d'autre assaisonnement que le sel & le vinaigre. (Plut. de sanit. tuend. tome 2, page 128.)

(8) Plut instit. in Lacon. tome 2, page 236.

en enrichir sa table. Il fit venir un cuisinier de Lacédémone, & lui ordonna de ne rien épargner. Le brouet fut servi; le roi en goûta, & le rejetta avec indignation. « Seigneur, lui dit l'esclave, il y » manque un assaisonnement essentiel. Et » quoi donc? répondit le prince. Un » exercice violent avant le repas : répliqua » l'esclave (1). »

La Laconie produit plusieurs especes de vins. Celui que l'on recueille sur les cinq collines, à sept stades de Sparte, exhale une odeur aussi douce que celle des fleurs (2). Celui qu'ils font cuire, doit bouillir jusqu'à ce que le feu en ait consumé la cinquieme partie. Ils le conservent pendant quatre ans avant de le boire (3). Dans leurs repas, la coupe ne passe pas de main en main, comme chez les autres peuples ; mais chacun épuise la sienne, remplie aussi-tôt par l'esclave qui les sert à table (4). Ils ont la permission de boire tant qu'ils en ont besoin (5); ils en usent

(1) Id. ibid. Cicer. tuscul. quæst. lib. 5, cap. 34, tome 2, page 389. Stob. serm. 29, page 208.

(2) Alom. ap. Athen. lib. 1, cap. 24, page 31.

(3) Democr. geopon. lib. 7, cap. 4. Pallad. ap. script. rei rustic. lib. 11, tit. 14, tome 2, page 990.

(4) Crit. ap. Athen. lib. 10, page 432; lib. 11, cap. 3, page 463.

(5) Xenoph. de rep. Laced. p. 680. Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 208.

avec plaisir, & n'en abusent jamais (1). Le spectacle dégoûtant d'un esclave qu'on enivre, & qu'on jette quelquefois sous leurs yeux, lorsqu'ils sont encore enfans, leur inspire une profonde aversion pour l'ivresse (2); & leur ame est trop fiere, pour consentir jamais à se dégrader. Tel est l'esprit de la réponse d'un Spartiate à quelqu'un qui lui demandoit pourquoi il se modéroit dans l'usage du vin: « C'est, » dit-il, pour n'avoir jamais besoin de la » raison d'autrui (3) ». Outre cette boisson, ils appaisent souvent leur soif avec du petit-lait (4)*.

Ils ont différentes especes de repas publics. Les plus fréquens sont les philities **. Rois, magistrats, simples citoyens, tous s'assemblent pour prendre leurs repas, dans des salles où sont dressées quantité de tables, le plus souvent de 15 couverts

---

(1) Plat. de leg. lib. 1, tome 2, page 637.
(2) Plut. inst. Lacon. tome 2, page 239. Athen. lib. 10, page 433.
(3) Plut. apophth Lacon. tome 2, page 224.
(4) Hesych. in *Kirrhos*.
* Cette boisson est encore en usage dans le pays. (Voyez Lacédémone ancienne, tome 1, page 64).
** Ces repas sont appelés, par quelques auteurs, Phidities; par plusieurs autres, Philities, qui paroît être leur vrai nom, & qui désigne des associations d'amis (Voyez Meurs. miscell. Lacon. lib. 1, cap. 9).

chacune (1). Les convives d'une table ne ſe mêlent point avec ceux d'une autre, & forment une ſociété d'amis, dans laquelle on ne peut être reçu que du conſentement de tous ceux qui la compoſent (2). Ils ſont durement couchés ſur des lits de bois de chêne, le coude appuyé ſur une pierre ou ſur un morceau de bois (3). On leur ſert du brouet noir, enſuite de la chair de porc bouillie, dont les portions ſont égales, ſervies ſéparément à chaque convive, quelquefois ſi petites, qu'elles peſent à peine un quart de mine (4)*. Ils ont du vin, des gâteaux ou du pain d'orge en abondance. D'autres fois on ajoute pour ſupplément à la portion ordinaire, du poiſſon & différentes eſpeces de gibier (5). Ceux qui offrent des ſacrifices, ou qui vont à la chaſſe, peuvent à leur retour manger chez eux; mais ils doivent envoyer à leurs commenſaux une partie du gibier ou de la victime (6) Auprès de chaque

---

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 46. Porphyr. de abſt. lib. 4, §. 4, page 305.
(2) Plut. ibid.
(3) Athen. lib. 12, page 518. Suid. in *Luk.* & in *Philit* Cicer. orat. pro Mur. cap. 35, tome 5, page 232. Meurſ. miſcell. Lacon. Lib. 1, cap. 10.
(4) Dicæarch. ap. Athen. lib. 4, cap 8, page 141.
* Environ trois onces & demie.
(5) Dicæarch. ap. Athen. lib. 4, cap. 8, page 141.
(6) Xenoph. de rep. Laced. page 680. Plut. in Lyc. tome 1, page 46.

couvert on place un morceau de mie de pain pour s'essuyer les doigts (1).

Pendant le repas, la conversation roule souvent sur des traits de morale, ou sur des exemples de vertu. Une belle action est citée comme une nouvelle digne d'occuper les Spartiates. Les vieillards prennent communément la parole ; ils parlent avec précision, & sont écoutés avec respect.

A la décence se joint la gaîté (2). Lycurgue en fit un précepte aux convives ; & c'est dans cette vue qu'il ordonna d'exposer à leurs yeux une statue consacrée au dieu du rire (3). Mais les propos qui réveillent la joie, ne doivent avoir rien d'offensant ; & le trait malin, si par hasard il en échappe à l'un des assistans, ne doit point se communiquer au dehors. Le plus ancien, en montrant la porte à ceux qui entrent, les avertit que rien de ce qu'ils vont entendre ne doit sortir par-là (4).

Les différentes classes des éleves assistent aux repas, sans y participer : les plus jeunes, pour enlever adroitement des tables quelque portion qu'ils partagent avec

(1) Poll. lib. 6, cap. 14, §. 93. Athen. lib. 9, p. 409.
(2) Aristoph. in Lysistr. v. 1228.
(3) Plut. ibid. page 55.
(4) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 236.

leurs amis ; les autres pour y prendre des leçons de sagesse & de plaisanterie (1).

Soit que les repas publics aient été établis dans une ville, à l'imitation de ceux qu'on prenoit dans un camp ; soit qu'ils tirent leur origine d'une autre cause (2) ; il est certain qu'ils produisent dans un petit état, des effets merveilleux pour le maintien des loix (3) : pendant la paix, l'union, la tempérance, l'égalité ; pendant la guerre, un nouveau motif de voler au secours d'un citoyen avec lequel on est en communauté de sacrifices ou de libations (4). Minos les avoit ordonnés dans ses états ; Lycurgue adopta cet usage, avec quelques différences remarquables. En Crete, la dépense se préleve sur les revenus de la république (5) ; à Lacédémone, sur ceux des particuliers, obligés de fournir par mois une certaine quantité de farine d'orge, de vin, de fromage, de figues & même d'argent (6). Par cette contribution forcée, les

(1) Id. in Lyc. tome 1, pag. 46 & 50.
(2) Plat. de leg. lib. 1, tome 2, page 625 ; lib. 6, p 780.
(3) Id ibid. Plut. in Lyc. tome 1, page 45. Id. apophth. Lac. tome 2, page 226.
(4) Dionys. Halic. antiq. Rom. lib. 2, tome 1, p. 283.
(5) Arist. de rep. lib. 2, cap. 9 & 10, t. 2, page 331 & 332.
(6) Plut. in Lyc. tome 1, page 46. Porphyr. de abstin. lib. 4, §. 4, page 305. Dicæarch. ap. Athen. lib. 4, cap. 8, page 141.

plus pauvres risquent d'être exclus des repas en commun ; & c'est un défaut qu'Aristote reprochoit aux loix de Lycurgue (1) : d'un autre côté, Platon blâmoit Minos & Lycurgue de n'avoir pas soumis les femmes à la vie commune (2). Je m'abstiens de décider entre de si grands politiques & de si grands législateurs.

Parmi les Spartiates, les uns ne savent ni lire ni écrire (3) ; d'autres savent à peine compter (4) : nulle idée parmi eux de la géométrie, de l'astronomie & des autres sciences (5). Les plus instruits font leurs délices des poésies d'Homere (6), de Terpandre (7) & de Tyrtée, parce qu'elles élevent l'ame. Leur théatre n'est destiné qu'à leurs exercices (8) ; ils n'y représentent ni tragédies ni comédies, s'étant fait une loi de ne point admettre chez eux l'usage de ces drames (9). Quelques-uns, en très-petit nombre, ont cultivé avec succès la

(1) Aristot. ibid.
(2) Plat. de leg. lib. 6, tome 2, pag. 780 & 781 ; lib. 8 page 839.
(3) Isocr. panath. tome 2, page 290.
(4) Plat. in Hipp maj. tome 3, page 285.
(5) Id. ibid. Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 50.
(6) Plat. de leg. lib. 3, tome 2, page 680.
(7) Heracl. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.
(8) Herodot. lib. 6, cap. 67. Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 597. Plut. in Agesf. tome 1, page 612.
(9) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 239.

poésie

poésie lyrique. Alcman, qui vivoit il y a trois siecles environ, s'y est distingué (1); son style a de la douceur, quoiqu'il eût à combattre le dur dialecte Dorien qu'on parle à Lacédémone (2); mais il étoit animé d'un sentiment qui adoucit tout. Il avoit consacré toute sa vie à l'amour, & il chanta l'amour toute sa vie.

Ils aiment la musique qui produit l'enthousiasme de la vertu (3): sans cultiver cet art, ils sont en état de juger de son influence sur les mœurs, & rejettent les innovations qui pourroient altérer sa simplicité (4).

On peut juger par les traits suivans de leur aversion pour la rhétorique (5). Un jeune Spartiate s'étoit exercé loin de sa patrie dans l'art oratoire. Il y revint; & les éphores le firent punir, pour avoir conçu le dessein de tromper ses compatriotes (6). Pendant la guerre du Péloponese, un autre Spartiate fut envoyé vers le satrape Tissa-

(1) Meurs. bibl. Græc. in Alcm. Fabric. bibl. Græc. tome 1, page 565. Dict. de Bayle, au mot *Alcman*.

(2) Pausan lib. 3, cap. 15, page 244.

(3) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 238 Chamel. ap. Athen. lib. 4, cap. 25, page 184.

(4) Aristot. de rep. lib. 8, cap. 5, tome 2, page 454. Athen. lib. 14, cap. 6, page 628.

(5) Quintil. inst. orat. lib. 2, cap. 16, page 124. Athen. lib. 13, page 611.

(6) Sext. Empir. adv. rhetor. lib. 2, page 293.

pherne, pour l'engager à préférer l'alliance de Lacédémone à celle d'Athenes. Il s'exprima en peu de mots; & comme il vit les ambaſſadeurs Athéniens déployer tout le faſte de l'éloquence, il tira deux lignes qui aboutiſſoient au même point, l'une droite, l'autre tortueuſe, & les montrant au ſatrape, il lui dit: Choiſis (1). Deux ſiecles auparavant, les habitans d'une île de la mer Egée (2), preſſés par la famine, s'adreſſerent aux Lacédémoniens leurs alliés, qui répondirent à l'ambaſſadeur: Nous n'avons pas compris la fin de votre harangue, & nous en avons oublié le commencement. On en choiſit un ſecond, en lui recommandant d'être bien concis. Il vint, & commença par montrer aux Lacédémoniens un de ces facs où l'on tient la farine. Le ſac étoit vide: l'aſſemblée réſolut auſſitôt d'approviſionner l'île; mais elle avertit le député de n'être plus ſi prolixe une autrefois. En effet, il leur avoit dit qu'il falloit remplir le ſac (3).

Ils mépriſent l'art de la parole; ils en eſtiment le talent. Quelques-uns l'ont reçu de la nature (4), & l'ont manifeſté, ſoit

(1) Id. ibid.
(2) Herodot. lib. 3, cap. 46.
(3) Sext. Empir. adv. rhetor. lib. 2, page 293.
(4) Æſchin. in Tim. page 288.

dans les assemblées de leur nation & des autres peuples; soit dans les oraisons funébres, qu'on prononce tous les ans en l'honneur de Pausanias & de Léonidas (1). Ce général, qui, pendant la guerre du Péloponese, soutint en Macédoine l'honneur de sa patrie, Brasidas, passoit pour éloquent, aux yeux mêmes de ces Athéniens qui mettent tant de prix à l'éloquence (2).

Celle des Lacédémoniens va toujours au but, & y parvient par les voies les plus simples. Des sophistes étrangers ont quelquefois obtenu la permission d'entrer dans leur ville, & de parler en leur présence. Accueillis, s'ils annoncent des vérités utiles; on cesse de les écouter, s'ils ne cherchent qu'à éblouir. Un de ces sophistes nous proposoit un jour d'entendre l'éloge d'Hercule. « D'Hercule? s'écria aussi-tôt Antalcidas: eh! qui s'avise de le blâmer (3)? »

Ils ne rougissent pas d'ignorer les sciences qu'ils regardent comme superflues, & l'un d'eux répondit à un Athénien qui leur en faisoit des reproches: Nous sommes en effet les seuls à qui vous n'avez pas pu enseigner

(1) Pausan. lib. 3, cap. 14, page 240.
(2) Thucyd. lib. 4, cap. 84.
(3) Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 192.

vos vices (1). N'appliquant leur eſprit qu'à des connoiſſances abſolument néceſſaires, leurs idées n'en ſont que plus juſtes & plus propres à s'aſſortir & à ſe placer; car les idées fauſſes ſont comme ces pieces irrégulieres qui ne peuvent entrer dans la conſtruction d'un édifice.

Ainſi, quoique ce peuple ſoit moins inſtruit que les autres, il eſt beaucoup plus éclairé. On dit que c'eſt de lui que Thalès, Pittacus & les autres ſages de la Grece emprunterent l'art de renfermer les maximes de la morale en de courtes formules (2). Ce que j'en ai vu m'a ſouvent étonné. Je croyois m'entretenir avec des gens ignorans & groſſiers; mais bientôt il ſortoit de leurs bouches des réponſes pleines d'un grand ſens, & perçantes comme des traits (3). Accoutumés de bonne heure à s'exprimer avec autant d'énergie que de préciſion (4), ils ſe taiſent, s'ils n'ont pas quelque choſe d'intéreſſant à dire (5). S'ils en ont trop, ils font des excuſes (6): ils ſont avertis par un

---

(1) Id. in Lyc. tome 1, page 52. Id. apophth. Lacon. tome 2, page 217.

(2) Plat. in Protag. tome 1, page 343.

(3) Id ibid. page 342

(4) Herodot. lib. 3, cap. 46. Plat. de leg lib. 1, tome 2, page 641; lib. 4, page 721. Plut. in Lyc. tome 1, pag. 51 & 52. Pauſan. lib. 4, cap. 7, page 296.

(5) Plut. ibid. page 52.

(6) Thucyd. lib. 4, cap. 17.

inſtinct de grandeur, que le ſtyle diffus ne convient qu'à l'eſclave qui prie; en effet, comme la priere, il ſemble ſe traîner aux pieds & ſe replier autour de celui qu'on veut perſuader. Le ſtyle concis, au contraire, eſt impoſant & fier: il convient au maître qui commande (1); il s'aſſortit au caractere des Spartiates, qui l'emploient fréquemment dans leurs entretiens & dans leurs lettres. Des reparties auſſi promptes que l'éclair, laiſſent après elles, tantôt une lumiere vive, tantôt la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes & de leur patrie.

On louoit la bonté du jeune roi Charilaüs. « Comment ſeroit-il bon, répondit » l'autre roi, puiſqu'il l'eſt, même pour » les méchans (2)? » Dans une ville de la Grece, le héraut chargé de la vente des eſclaves, dit tout haut: « Je vends un Lacédémonien. Dis plutôt, un priſonnier, » s'écria celui-ci en lui mettant la main » ſur la bouche (3) ». Les généraux du roi de Perſe demandoient aux députés de Lacédémone, en quelle qualité ils comptoient ſuivre la négociation? « Si elle » échoue, répondirent-ils, comme parti-

---

(1) Demetr. Phal. de eloc. cap. 253.
(2) Plut. in Lyc. tome 1, page 42. Id. apophth. Lacon. tome 2, page 218.
(3) Id. ibid. page 233.

» culiers ; si elle réussit, comme ambassa-
» deurs (1) ».

On remarque la même précision dans les lettres qu'écrivent les magistrats, dans celles qu'ils reçoivent des généraux. Les éphores craignant que la garnison de Décélie ne se laissât surprendre, ou n'interrompît ses exercices accoutumés, ne lui écrivirent que ces mots : « Ne vous pro-
» menez point (2) ». La défaite la plus désastreuse, la victoire la plus éclatante, sont annoncées avec la même simplicité. Lors de la guerre du Péloponese, leur flotte qui étoit sous les ordres de Mindare, ayant été battue par celle des Athéniens, commandée par Alcibiade, un officier écrivit aux éphores : « La bataille est perdue.
» Mindare est mort. Point de vivres ni de
» ressources (3) ». Peu de temps après, ils reçurent de Lysander, général de leur armée, une lettre conçue en ces termes :
« Athenes est prise (4). Telle fut la rela-
» tion de la conquête la plus glorieuse &
» la plus utile pour Lacédémone ».

Qu'on n'imagine pas, d'après ces exemples,

(1) Id. in Lyc. t. 1, p. 55. Id. apophth. Lacon. p. 231.
(2) Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 5.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, page 430.
(4) Plut. in Lysand. t. 1, p. 441. Id. apophth. Lacon. page 229. Schol. Dion. Chrysost. orat. 64, page 106.

que les Spartiates condamnés à une raiſon trop ſévere, n'oſent dérider leur front. Ils ont cette diſpoſition à la gaîté que procurent la liberté de l'eſprit, & la conſcience de la ſanté. Leur joie ſe communique rapidement, parce qu'elle eſt vive & naturelle: elle eſt entretenue par des plaiſanteries qui, n'ayant rien de bas ni d'offenſant, différent eſſentiellement de la bouffonnerie & de la ſatyre (1). Ils apprennent de bonne heure l'art de les recevoir & de les rendre (2). Elles ceſſent, dès que celui qui en eſt l'objet demande qu'on l'épargne (3).

C'eſt avec de pareils traits qu'ils repouſſent quelquefois les prétentions ou l'humeur. J'étois un jour avec le roi Archidamus; Périander ſon médecin lui préſenta des vers qu'il venoit d'achever. Le prince les lut, & lui dit avec amitié: « Eh! pourquoi, de ſi bon médecin, vous » faites-vous ſi mauvais poëte (4) »? Quelques années après, un vieillard ſe plaignant au roi Agis de quelques infractions faites à la loi, s'écrioit que tout étoit perdu: « Cela eſt ſi vrai, répondit » Agis en ſouriant, que dans mon enfance

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 55.
(2) Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.
(3) Plut. ibid. tome 1, page 46.
(4) Id. apophth. Lacon. page 218.

» je l'entendois dire à mon pere, qui, » dans son enfance l'avoit entendu dire » au sien (1). »

Les arts lucratifs, & sur-tout ceux de luxe, sont sévérement interdits aux Spartiates (2). Il leur est défendu d'altérer par des odeurs, la nature de l'huile; & par des couleurs, excepté celle de pourpre, la blancheur de la laine. Ainsi point de parfumeurs & presque point de teinturiers parmi eux (3). Ils ne devroient connoître ni l'or ni l'argent, ni par conséquent ceux qui mettent ces métaux en œuvre (4). A l'armée, ils peuvent exercer quelques professions utiles, comme celles de héraut, de trompette, de cuisinier, à condition que le fils suivra la profession de son pere, comme cela se pratique en Egypte (5).

Ils ont une telle idée de la liberté, qu'ils ne peuvent la concilier avec le travail des mains (6). Un d'entre eux, à son retour d'Athenes, me disoit: Je viens d'une ville où rien n'est déshonnête; par là il dési-

(1) Id. ibid. page 216.
(2) Id. in Lyc. tome 1, page 44. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6. Polyæn. lib. 2, cap. 1, n°. 7.
(3) Athen. lib. 15, page 686. Senec. quæst. natur. lib. 4, cap. 13, tome 2, page 762.
(4) Plut. in Lyc tome 1, page 44.
(5) Herod. lib. 6, cap. 60.
(6) Arist. de rhet. lib. 1, cap. 9, tome 2, page 532.

gnoit

gnoit, & ceux qui procuroient des courtisanes à prix d'argent, & ceux qui se livroient à de petits trafics (1). Un autre se trouvant dans la même ville, apprit qu'un particulier venoit d'être condamné à l'amende, pour cause d'oisiveté; il voulut voir comme une chose extraordinaire, un citoyen puni dans une république, pour s'être affranchi de toute espece de servitude (2).

Sa surprise étoit fondée, sur ce que les loix de son pays tendent sur-tout à délivrer les ames des intérêts factices & des soins domestiques (3). Ceux qui ont des terres, sont obligés de les affermer à des Hilotes (4); ceux entre qui s'élevent des différends, de les terminer à l'amiable; car il leur est défendu de consacrer les momens précieux de leur vie à la poursuite d'un procès (5), ainsi qu'aux opérations du commerce (6), & aux autres moyens qu'on emploie communément pour augmenter sa fortune, ou se distraire de son existence.

---

(1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.
(2) Id. ibid. p. 221.
(3) Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.
(4) Id. in Lyc. t. 1, p. 54. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 216.
(5) Id. in Lyc. p. 54. Id. apophth. Lacon. tome 2, p. 233.
(6) Xenoph. de rep. Lac. p. 682.

Cependant ils ne connoiſſent pas l'ennui, parce qu'ils ne ſont jamais ſeuls, jamais en repos (1). La nage, la lutte, la courſe, la paume (2), les autres exercices du gymnaſe, & les évolutions militaires, rempliſſent une partie de leur journée, (3) : enſuite ils ſe font un devoir & un amuſement d'aſſiſter aux jeux & aux combats des jeunes éleves (4) ; de là, ils vont aux Leſchès : ce ſont des ſalles diſtribuées dans les différens quartiers de la ville (5), où les hommes de tout âge ont coutume de s'aſſembler. Ils ſont très-ſenſibles aux charmes de la converſation : elle ne roule preſque jamais ſur les intérêts & les projets des nations ; mais ils écoutent ſans ſe laſſer, les leçons des perſonnes âgées (6) ; ils entendent volontiers raconter l'origine des hommes, des héros & des villes (7). La gravité de ces entretiens eſt tempérée par des ſaillies fréquentes.

Ces aſſemblées, ainſi que les repas & les exercices publics, ſont toujours honorées de la préſence des vieillards. Je me ſers de

(1) Plut. in Lyc. p. 55.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 684.
(3) Ælian. var. hiſt. lib. 2, cap. 5. Id. lib. 14, cap. 7.
(4) Plut. in Lyc. p 54.
(5) Pauſan. lib. 3, cap. 14, p. 240; cap. 15, p. 245.
(6) Plut. ibid.
(7) Plat. in Hip. maj. t. 3, p. 285.

cette expreſſion, parce que la vieilleſſe, dévouée ailleurs au mépris, éleve un Spartiate au faîte de l'honneur (1). Les autres citoyens, & ſur-tout les jeunes gens, ont pour lui les égards qu'ils exigeront à leur tour pour eux-mêmes. La loi les oblige de lui céder le pas à chaque rencontre, de ſe lever quand il paroît, de ſe taire quand il parle. On l'écoute avec déférence dans les aſſemblées de la nation, & dans les ſalles du gymnaſe; ainſi les citoyens qui ont ſervi leur patrie, loin de lui devenir étrangers à la fin de leur carriere, ſont reſpectés, les uns comme les dépoſitaires de l'expérience, les autres comme ces monumens dont on ſe fait une religion de conſerver les débris.

Si l'on conſidere maintenant que les Spartiates conſacrent une partie de leur temps à la chaſſe & aux aſſemblées générales; qu'ils célebrent un grand nombre de fêtes, dont l'éclat eſt rehauſſé par le concours de la danſe & de la muſique (2); & qu'enfin les plaiſirs communs à toute une nation, ſont toujours plus vifs que ceux d'un particulier; loin de plaindre leur déſ-

(1) Plut. inſtit. Lacon. t. 2, page 237. Juſtin. lib. 3, cap. 3.

(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 54.

tinée, on verra qu'elle leur ménage une succeſſion non interrompue de momens agréables, & de ſpectacles intéreſſans. Deux de ces ſpectacles avoient excité l'admiration de Pindare : c'eſt là, diſoit-il, que l'on trouve le courage bouillant des jeunes guerriers, toujours adouci par la ſageſſe conſommée des vieillards, & les triomphes brillans des Muſes, toujours ſuivis des tranſports de l'alégreſſe publique (1).

Leurs tombeaux ſans ornemens, ainſi que leurs maiſons n'annoncent aucune diſtinction entre les citoyens (2) ; il eſt permis de les placer dans la ville, & même auprès des temples. Les pleurs & les ſanglots n'accompagnent ni les funérailles (3), ni les dernieres heures du mourant. Car les Spartiates ne ſont pas plus étonnés de ſe voir mourir, qu'ils ne l'avoient été de ſe trouver en vie ; perſuadé que c'eſt à la mort de fixer le terme de leurs jours ; ils ſe ſoumettent aux ordres de la nature avec la même réſignation qu'aux beſoins de l'état.

Les femmes ſont grandes, fortes, brillantes de ſanté, preſque toutes fort

---

(1) Pind. ap. Plut. in Lyc. p. 53.
(2) Heraclid. Pontic. in antiq. Græc. tome 6, p. 2823.
(3) Plut. inſtit. Lacon. t. 2, p. 238.

belles. Mais ce ſont des beautés ſéveres & impoſantes (1) ; elles auroient pu fournir à Phidias un grand nombre de modeles pour ſa Minerve, à peine quelques-uns à Praxitele pour ſa Vénus.

Leur habillement conſiſte dans une tunique ou eſpece de chemiſe courte, & dans une robe qui deſcend juſqu'aux talons (2). Les filles, obligées de conſacrer tous les momens de la journée, à la lutte, à la courſe, au ſaut, à d'autres exercices pénibles, n'ont pour l'ordinaire qu'un vêtement léger & ſans manches (3), qui s'attache aux épaules avec des agrafes (4), & que leur ceinture (5) tient relevé au deſſus des genoux (6) : ſa partie inférieure eſt ouverte de chaque côté, de ſorte que la moitié du corps reſte à découvert (7).

---

(1) Homer. odyſſ. lib. 13, v. 412. Ariſtoph. in Lyſiſtr. v. 80. Muſ. de Her. v. 74. Coluth. de rapt. Helen. v. 218. Euſeb. præp. evang. lib. 5, cap. 29. Meurſ. miſcell. Lacon. lib. 2, cap. 3.

(2) Plut. in Agid. t. 1, p. 823.

(3) Excerpt. manuſcr. ap. Potter. in not. ad. Clem. Alex. pædag. lib. 2, cap. 10, p. 238. Euſtath. in iliad. t. 2, p. 975.

(4) Poll onomaſt. lib. 7, cap. 13, §. 55. Euſtath. in iliad. t. 2, p. 975. lin. 38.

(5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.

(6) Clem. Alex. ibid. Virg. æneid. lib. 1, v. 320; 324 & 408.

(7) Euripid. in Androm. v. 598. Soph. ap. Plut. in Num. p. 77. Plut. ibid. p. 76. Heſych. in *Dooriaz*.

Je suis très-éloigné de justifier cet usage ; mais j'en vais rapporter les motifs & les effets, d'après la réponse de quelques Spartiates à qui j'avois témoigné ma surprise.

Lycurgue ne pouvoit soumettre les filles aux mêmes exercices que les hommes, sans écarter tout ce qui pouvoit contrarier leurs mouvemens. Il avoit sans doute observé que l'homme ne s'est couvert qu'après s'être corrompu ; que ses vêtemens se sont multipliés à proportion de ses vices ; que les beautés qui le séduisent, perdent souvent leurs attraits à force de se montrer ; & qu'enfin, les regards ne souillent que les ames déjà souilliées. Guidé par ces réflexions, il entreprit d'établir par ses loix, un tel accord de vertus entre les deux sexes, que la témérité de l'un seroit réprimée, & la foiblesse de l'autre soutenue. Ainsi, peu content de décerner la peine de mort à celui qui déshonoreroit une fille (1), il accoutuma la jeunesse de Sparte à ne rougir que du mal (2). La pudeur dépouillée d'une partie de ses voiles (3), fut respectée de part & d'autre ; & les femmes de Lacédémone se distin-

(1) Meurs. miscell. Lacon. lib. 2, cap. 3.
(2) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 452.
(3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.

guerent par la pureté de leurs mœurs. J'ajoute que Lycurgue a trouvé des partisans parmi les philosophes. Platon veut que dans sa république, les femmes de tout âge s'exercent sans cesse dans le gymnase, n'ayant que leurs vertus pour vêtemens (1).

Une Spartiate paroît en public à visage découvert, jusqu'à ce qu'elle soit mariée. Après son mariage, comme elle ne doit plaire qu'à son époux, elle sort voilée (2) ; & comme elle ne doit être connue que de lui seul, il ne convient pas aux autres de parler d'elle avec éloge (3) ; mais ce voile sombre & ce silence respectueux, ne sont que des hommages rendus à la décence. Nulle part les femmes ne sont moins surveillées & moins contraintes (4) ; nulle part elles n'ont moins abusé de la liberté. L'idée de manquer à leur époux, leur eût paru autrefois aussi étrange que celle d'étaler la moindre recherche dans leur parure (5) ; quoiqu'elles n'aient plus

(1) Plat. de rep. lib. 5, p. 457.
(2) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 232.
(3) Id. ibid. p 217 & 220.
(4) Aristot. de rep. lib. 2, cap 9, tome 2, page 328. Dionys. Halic. antiq. Rom. lib. 2, cap. 24, tome 1, p. 287.
(5) Plut. in Lyc. t. 1, page 49. Id. apophth. Lacon. t. 2, page 228. Heraclid. Pont. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.

aujourd'hui la même sagesse ni la même modestie, elles sont beaucoup plus attachées à leurs devoirs que les autres femmes de la Grece.

Elles ont aussi un caractere plus vigoureux, & l'emploient avec succès pour assujettir leurs époux, qui les consultent volontiers, tant sur leurs affaires que sur celles de la nation. On a remarqué que les peuples guerriers sont enclins à l'amour: l'union de Mars & de Vénus semble attester cette vérité; & l'exemple des Lacédémoniens sert à la confirmer (1). Une étrangère disoit un jour à la femme du roi Léonidas: « Vous êtes les seules qui » preniez de l'ascendant sur les hommes. » Sans doute, répondit-elle, parce que » nous sommes les seules qui mettions » des hommes au monde (2) ».

Ces ames fortes donnerent, il y a quelques années, un exemple qui surprit toute la Grece. A l'aspect de l'armée d'Epaminondas, elles remplirent la ville de confusion & de terreur (3). Leur caractere commence-t-il à s'altérer comme leurs

(1) Aristot. de rep. lib 2, cap. 9, tome 2, p. 328. Plut. in Agid. tome 1, page 798. Id. in amator. tome 2, p. 761.

(2) Plut. in Lyc. t. 1, p. 48.

(3) Aristot. ibid. cap. 9, t. 2, p. 329.

vertus ? Y a-t-il une fatalité pour le courage ? Un inſtant de foibleſſe pourroit-il balancer tant de traits de grandeur & d'élévation qui les ont diſtinguées dans tous les temps, & qui leur échappent tous les jours ?

Elles ont une haute idée de l'honneur & de la liberté ; elles la pouſſent quelquefois ſi loin, qu'on ne ſait alors quel nom donner au ſentiment qui les anime. Une d'entre elles écrivoit à ſon fils qui s'étoit ſauvé de la bataille : « Il court » de mauvais bruits ſur votre compte ; » faites-les ceſſer, ou ceſſez de vivre (1) ». En pareille circonſtance, une Athénienne mandoit au ſien : « Je vous ſais bon gré » de vous être conſervé pour moi (2) ». Ceux-mêmes, qui voudroient excuſer la ſeconde, ne pourroient s'empêcher d'admirer la premiere ; ils ſeroient également frappés de la réponſe d'Argiléonis, mere du célébre ~~Braſidas : des~~ Thraces en lui apprenant la mort glorieuſe de ſon fils, ajoutoient que jamais Lacédémone n'avoit produit un ſi grand général. « Etrangers, » leur dit elle, mon fils étoit un brave » homme ; mais apprenez que Sparte poſ-

(1) Plut. inſtit. Lacon. t. 2, p. 241.
(2) Stob. ſerm. 105, p. 576.

» ſede plusieurs citoyens qui valent mieux
» que lui (1) ».

Ici la nature eſt ſoumiſe, ſans être étouffée ; & c'eſt en cela que réſide le vrai courage. Auſſi les éphores décernerent-ils des honneurs ſignalés à cette femme (2). Mais qui pourroit entendre, ſans friſſonner, une mere à qui l'on diſoit : « Votre fils » vient d'être tué ſans avoir quitté ſon » rang, & qui répondit auſſitôt : Qu'on » l'enterre & qu'on mette ſon frere à ſa » place (3) ». Et cette autre qui attendoit au fauxbourg la nouvelle du combat ? Le courrier arrive : elle l'interroge. « Vos » cinq enfans ont péri. Ce n'eſt pas là ce » que je te demande : ma patrie n'a-t elle » rien à craindre ? — Elle triomphe. » — Eh bien je me réſigne avec plaiſir » à ma perte (4) «. Qui pourroit encore voir ſans terreur ces femmes qui donnent la mort à leurs fils convaincus de lâcheté (5) ? & celles qui, accourues au champ de bataille, ſe font montrer le cadavre d'un fils unique, parcourent d'un œil inquiet les bleſſures qu'il a reçues, comptent celles qui peuvent honorer ou

(1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 219 & 240.
(2) Diod. Sic. lib. 12, p. 122.
(3) Plut. apopht. Lacon. t. 2, p. 242.
(4) Id. ibid. p. 241.
(5) Id. ibid. Anthol. lib. 1, cap. 5, p. 5.

déshonorer son trépas ; & après cet horrible calcul, marchent avec orgueil à la tête du convoi, ou se confinent chez elles, pour cacher leurs larmes & leur honte (1) * ?

Ces excès, ou plutôt ces forfaits de l'honneur, outrepassent si fort la portée de la grandeur qui convient à l'homme, qu'ils n'ont jamais été partagés par les Spartiates les plus abandonnés au fanatisme de la gloire. En voici la raison : Chez eux l'amour de la patrie est une vertu qui fait des choses sublimes ; dans leurs épouses, une passion qui tente des choses extraordinaires. La beauté, la parure, la naissance, les agrémens de l'esprit n'étant pas assez estimés à Sparte, pour établir des distinctions entre les femmes, elles furent obligées de fonder leur supériorité sur le nombre & sur la valeur de leurs enfans. Pendant qu'ils vivent, elles jouissent des espérances qu'ils donnent ; après leur mort, elles héritent de la célébrité qu'ils ont acquise. C'est cette fatale succession qui les rend féroces, & qui

(1) Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 21.

* Ce dernier fait, & d'autres à-peu-près semblables, paroissent être postérieurs au temps où les loix de Lycurgue étoient rigoureusement observées. Ce ne fut qu'après leur décadence qu'un faux héroïsme s'empara des femmes & des enfans de Sparte.

fait que leur dévouement à la patrie est quelquefois accompagné de toutes les fureurs de l'ambition & de la vanité.

A cette élévation d'ame qu'elles montrent encore par intervalles, succéderont bientôt, sans la détruire entiérement, des sentimens ignobles, & leur vie ne sera plus qu'un mélange de petitesse & de grandeur, de barbarie & de volupté. Déjà plusieurs d'entre elles se laissent entraîner par l'éclat de l'or, par l'attrait des plaisirs (1). Les Athéniens qui blâmoient hautement la liberté qu'on laissoit aux femmes de Sparte, triomphent en voyant cette liberté dégénérer en licence (2). Les philosophes même reprochent à Lycurgue de ne s'être occupé que de l'éducation des hommes (3).

Nous examinerons cette accusation dans un autre chapitre, & nous y remonterons en même temps aux causes de la décadence survenue aux mœurs des Spartiates. Car il faut l'avouer, ils ne sont plus ce qu'ils étoient il y a un siecle. Les uns s'énorgueillissent impunément de leurs richesses, d'autres courent après des emplois

(1) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, p. 328.
(2) Plat. de leg. lib. 1, p. 637.
(3) Id. ibid. lib 6, t. 2, page 781; lib. 8, p. 806. Aristot. ibid. p. 329.

que leurs peres se contentoient de mériter (1) ; il n'y a pas long-temps qu'on a découvert une courtisane aux environs de Sparte (2) ; &, ce qui n'est pas moins dangereux, nous avons vu la sœur du roi Agésilas, Cynisca, envoyer à Olympie un char attelé de quatre chevaux, pour y disputer le prix de la course, des poëtes célébrer son triomphe, & l'état élever un monument en son honneur (3).

Néanmoins dans leur dégradation, ils conservent encore des restes de leur ancienne grandeur. Vous ne les verrez point recourir aux dissimulations, aux bassesses, à tous ces petits moyens qui avilissent les ames : ils sont avides sans avarice, ambitieux sans intrigues. Les plus puissans ont assez de pudeur pour dérober aux yeux, la licence de leur conduite (4) ; ce sont des transfuges qui craignent les loix qu'ils ont violées, & regrettent les vertus qu'ils ont perdues.

J'ai vu en même temps des Spartiates dont la magnanimité invitoit à s'élever

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 689.
(2) Id. hist. Græc. lib. 3, p. 495.
(3) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 212. Pausan. lib. 3, cap. 8, p. 222. Id. cap. 15, p. 243.
(4) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, p. 330.

jusqu'à eux. Ils se tenoient à leur hauteur sans effort, sans ostentation, sans être attirés vers la terre par l'éclat des dignités, ou par l'espoir des récompenses. N'exigez aucune bassesse de leur part ; ils ne craignent ni l'indigence, ni la mort. Dans mon dernier voyage à Lacédémone, je m'entretenois avec Talecrus qui étoit fort pauvre, & Damindas qui jouissoit d'une fortune aisée. Il survint un de ces hommes que Philippe, roi de Macédoine, soudoyoit pour lui acheter des partisans. Il dit : « Quel bien avez-vous ? Le nécessaire, répondit Talecrus, en lui tournant le dos (1) «. Il menaça le second du courroux de Philippe. « Homme lâche ! répondit » Damindas, & que peut ton maître » contre des hommes qui méprisent la » mort (2) » ?

En contemplant à loisir ce mélange des vices naissans & de vertus antiques, je me croyois dans une forêt que la flamme avoit ravagée : j'y voyois des arbres réduits en cendres, d'autres à moitié consumés, & d'autres qui, n'ayant reçu aucune atteinte, portoient fiérement leurs têtes dans les cieux.

(1) Plut. apophth. Lac. t. 2, p. 232.
(2) Id. ibid. p. 219.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-HUITIEME.

CHAPITRE XLIX.

De la Religion & des Fêtes des Spartiates.

LES objets du culte public n'inspirent à Lacédémone qu'un profond respect, qu'un silence absolu. On ne s'y permet à leur égard ni discussions, ni doutes; adorer les dieux, honorer les héros, voilà l'unique dogme des Spartiates.

Parmi les héros auxquels ils ont élevé des temples, des statues, on distingue Hercule, Castor, Pollux, Achille, Ulysse, Lycurgue, &c. Ce qui doit surprendre ceux qui ne connoissent pas les différentes traditions des peuples, c'est de voir Hélene partager avec Ménélas des honneurs presque divins (1), & la statue de Clytemnestre placée auprès de celle d'Agamemnon (2).

Les Spartiates sont fort crédules. Un d'entre eux crut voir pendant la nuit un spectre errant autour d'un tombeau; il le poursuivoit la lance levée, & lui crioit :

(1) Herodot. lib. 6, cap. 61. Isocr. encom. Helen. cap. 2, p. 144. Pausan. lib. 3, cap. 15, p. 244.
(2) Pausan. ibid. cap. 19, p. 258.

Tu as beau faire, tu mourras une seconde fois (1). Ce ne sont pas les prêtres qui entretiennent la superstition : ce sont les éphores ; ils passent quelquefois la nuit dans le temple de Pasiphaé, & le lendemain, ils donnent leurs songes comme des réalités (2).

Lycurgue, qui ne pouvoit dominer sur les opinions religieuses, supprima les abus qu'elles avoient produits. Par-tout ailleurs, on doit se présenter aux dieux avec des victimes sans tache, quelquefois avec l'appareil de la magnificence ; à Sparte, avec des offrandes de peu de valeur, & la modestie qui convient à des supplians (3). Ailleurs on importune les dieux par des prieres indiscretes & longues ; à Sparte, on ne leur demande que la grace de faire de belles actions, après en avoir fait de bonnes (4) ; & cette formule est terminée par ces mots, dont les ames fieres sentiront la profondeur : « Donnez-nous la force de » supporter l'injustice (5). « L'aspect des morts n'y blesse point les regards, comme chez les nations voisines. Le deuil n'y dure

(1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 236.
(2) Id. in Agid. t. 1, p. 807. Cicer. de divin. lib. 1; cap. 43, t. 3, p. 36.
(3) Plut. in Lyc. t. 1, p. 52.
(4) Plat. in Alcib. t. 2, p. 148.
(5) Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

que

que onze jours (1) : si la douleur est vraie, on ne doit pas en borner le temps ; si elle est fausse, il ne faut pas en prolonger l'imposture.

Il suit de là, que si le culte des Lacédémoniens est, comme celui des autres Grecs, souillé d'erreurs & de préjugés dans la théorie, il est du moins plein de raison & de lumieres dans la pratique.

Les Athéniens ont cru fixer la victoire chez eux, en la représentant sans aîles (2) ; par la même raison, les Spartiates ont représenté quelquefois Mars & Vénus chargés de chaînes (3). Cette nation guerriere a donné des armes à Vénus, & mis une lance entre les mains de tous les dieux & de toutes les déesses (4). Elle a placé la statue de la mort à côté de celle du sommeil, pour s'accoutumer à les regarder du même œil (5). Elle a consacré un temple aux Muses, parce qu'elle marche aux combats aux sons mélodieux de la flûte ou de la lyre (6) ; un autre à Neptune qui ébranle la terre,

(1) Id. in Lyc. t. 1, p. 56.
(2) Pausan. lib. 1, cap. 22, p. 52.
(3) Id. lib 3, cap. 15, p. 245 & 246.
(4) Plut. apophth. Lacon. t. 2, page 232. Id. instit. Lacon. p. 239.
(5) Pausan. lib. 3, cap. 18, p. 253.
(6) Id. ibid. cap. 17, p. 251.

parce qu'elle habite un pays sujet à de fréquentes secousses (1) ; un autre à la Crainte, parce qu'il est des craintes salutaires, telle que celle des loix (2).

Un grand nombre de fêtes remplissent ses loisirs. J'ai vu dans la plupart trois chœurs marcher en ordre, & faire retentir les airs de leurs chants ; celui des vieillards prononcer ces mots :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis.

celui des hommes faits, répondre :

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve à tout venant.

& celui des enfans, poursuivre :

Et nous un jour le serons,
Qui bien vous surpasserons (3) *.

J'ai vu dans les fêtes de Bacchus, des femmes au nombre de onze, se disputer le prix de la course (4). J'ai suivi les filles de Sparte, lorsqu'au milieu des transports de la joie publique, placées sur des

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 608. Strab. lib. 8, p. 367. Pausan. lib. 3, cap. 20, page 260. Eustath. in iliad. lib. 2, p. 294.
(2) Plut. in Agid. t. 1, p. 808.
(3) Id. in Lyc. t. 1, p. 53.
* Traduction d'Amyot.
(4) Pausan. lib. 3, cap. 13, p. 239.

chars (1), elles se rendoient au bourg de Thérapné, pour présenter leurs offrandes au tombeau de Ménélas & d'Hélene (2).

Pendant les fêtes d'Apollon, surnommé Carnéen, qui reviennent tous les ans vers la fin de l'été (3), & qui durent neuf jours (4) j'assistai au combat que se livrent les joueurs de cithare (5) ; je vis dresser autour de la ville neuf cabanes ou feuillées en forme de tentes. Chaque jour de nouveaux convives, au nombre de quatre-vingt-un, neuf pour chaque tente, y venoient prendre leurs repas ; des officiers tirés au sort entretenoient l'ordre (6), & tout s'exécutoit à la voix du héraut public (7). C'étoit l'image d'un camp ; mais on n'en étoit pas plus disposé à la guerre ; car rien ne doit interrompre ces fêtes ; & quelque pressant que soit le danger, on attend qu'elles soient terminées pour mettre l'armée en campagne (8).

---

(1) Plut. in Agef. t. 1, pag. 606. Hesych. in *Kannath*.
(2) Isocr. encom. Helen. t 2, p. 144. Pausan lib. 3, cap. 19, p. 259.
(3) Dodw. annal. Thucyd. page 178. Freret. Mém de l'Acad. des Bell. Lett. t. 18, hist. page 138. Corsin. fast. Att. t. 2, p. 452.
(4) Demetr. ap. Athen. lib. 4, cap. 9, p. 141.
(5) Hellan. ap. Athen. lib. 14, cap. 4, p. 635. Plut. instit. Lacon. t. 2, p. 238.
(6) Hesych. in *Kannath*.
(7) Demetr. ap. Athen. p. 141.
(8) Herodot. lib. 7, cap. 206. Thucyd. lib. 5, cap. 76. Schol. Thucyd. in cap. 54.

Le même respect retient les Lacédémoniens chez eux pendant les fêtes d'Hyacinthe (1), célébrées au printemps (2), sur-tout par les habitans d'Amyclæ (3). On disoit qu'Hyacinthe, fils d'un roi de Lacédémone, fut tendrement aimé d'Apollon; que Zéphyre, jaloux de sa beauté, dirigea le palet qui lui ravit le jour; & qu'Apollon, qui l'avoit lancé, ne trouva d'autre soulagement à sa douleur, que de métamorphoser le jeune prince en une fleur qui porte son nom (4). On institua des jeux qui se renouvellent tous les ans (5). Le premier & le troisieme jour ne présente que l'image de la tristesse & du deuil. Le second est un jour d'alégresse: Lacédémone s'abandonne à l'ivresse de la joie; c'est un jour de liberté: les esclaves mangent à la même table que leurs maîtres (6).

De tous côtés on voit des chœurs de jeunes garçons revêtus d'une simple tunique: les uns jouant de la lyre, ou

(1) Herodot. lib. 9, cap. 6 & 11.
(2) Corsin. fast. Att. t. 2, p. 452.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, page 528. Strab. lib 6, p. 278. Meurs. Græc. feriat. in Hyacinth.
(4) Nicand. in theriac. v. 902. Ovid. metam. lib. 10, fab. 5. Pausan. lib. 3, cap. 1, p. 204; cap. 19, p. 258. Plin. lib. 21, cap. 11, p. 244.
(5) Ovid. ibid. v. 219.
(6) Polycr. ap. Athen. lib. 4, cap. 7, p. 139.

célébrant Hyacinthe par de vieux cantiques accompagnés de la flûte ; d'autres exécutant des danſes, d'autres à cheval faiſant briller leur adreſſe, dans le lieu deſtiné aux ſpectacles (1).

Bientôt la pompe ou proceſſion ſolemnelle s'avance vers Amyclæ, conduite par un chef, qui, ſous le nom de légat, doit offrir au temple d'Apollon, les vœux de la nation (2) : dès qu'elle eſt arrivée, on acheve les apprêts d'un pompeux ſacrifice, & l'on commence par répandre, en forme de libation, du vin & du lait dans l'intérieur de l'autel qui ſert de baſe à la ſtatue. Cet autel eſt le tombeau d'Hyacinthe (3). Tout autour ſont rangés 20 ou 25 jeunes garçons & autant de jeunes filles, qui font entendre des concerts raviſſans, en préſence de pluſieurs magiſtrats de Lacédémone (4) *. Car dans cette ville, ainſi que dans toute la Grece, les cérémonies religieuſes intéreſſent le gouvernement ; les rois & leurs enfans ſe font un devoir d'y figurer. On a vu dans ces derniers temps Agéſilas, après des victoires éclatantes, ſe placer dans le rang qui lui avoit été aſſigné par le maître

(1) Id. ibid. Xenoph. in Ageſ. p. 661.
(2) Inſcript. Fourmont. in bibl. reg.
(3) Pauſan. lib 3, cap 19, p. 257.
(4) Inſcript. Fourmont in bibl. reg.
* Voyez la note à la fin du volume.

du chœur, & confondu avec les ſimples citoyens, entonner l'hymne d'Apollon aux fêtes d'Hyacinthe (1).

La diſcipline des Spartiates eſt telle que leurs plaiſirs ſont toujours accompagnés d'une certaine décence, dans les fêtes mêmes de Bacchus, ſoit à la ville, ſoit à la campagne, perſonne n'oſe s'écarter de la loi qui défend l'uſage immodéré du vin (2).

---

(1) Xenoph. in Ageſ. p. 661.
(2) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 637.

FIN DU CHAPITRE QUARANTE-NEUVIEME.

CHAPITRE L.

Du Service militaire chez les Spartiates.

LES Spartiates sont obligés de servir depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de 60 : au-delà de ce terme, on les dispense de prendre les armes, à moins que l'ennemi n'entre dans la Laconie (1).

Quand il s'agit de lever des troupes, les éphores, par la voix du héraut, ordonnent aux citoyens âgés depuis 20 ans jusqu'à l'âge porté dans la proclamation (2), de se présenter pour servir dans l'infanterie pesamment armée, ou dans la cavalerie ; la même injonction est faite aux ouvriers destinés à suivre l'armée (3).

Comme les citoyens sont divisés en cinq tribus, on a partagé l'infanterie pesante en cinq régimens, qui sont pour l'ordinaire commandés par autant de Polémarques (4);

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 568. Plut. in Agesf. t. 1, p. 609 & 610.
(2) Xenoph. ibid. lib 6, p. 597.
(3) Id. de rep. Laced. p. 685.
(4) Aristot. ap. Harpocrat. in *Moroon*. Diod. Sic. lib. 15, p. 350.

chaque régiment eſt compoſé de quatre bataillons, de huit pentécoſtyes, & de ſeize énomoties ou compagnies (1) *.

En certaines occaſions, au lieu de faire marcher tout le régiment, on détache quelques bataillons; & alors, en doublant ou quadruplant leurs compagnies, on porte chaque bataillon à 256 hommes, ou même à 512 (2). Je cite des exemples & non des regles; car le nombre d'hommes par énomotie, n'eſt pas toujours le même (3); & le général, pour dérober la connoiſſance de ſes forces à l'ennemi (4), varie ſouvent la compoſition de ſon armée. Outre les cinq régimens, il exiſte un corps de 600 hommes d'élite, qu'on appelle ſcirites, & qui ont quelquefois décidé de la victoire (5).

Les principales armes du fantaſſin ſont la pique & le bouclier; je ne compte pas l'épée qui n'eſt qu'une eſpece de poignard qu'il porte à ſa ceinture (6). C'eſt ſur la pique qu'il fonde ſes eſpérances; il ne la

(1) Thucyd. lib. 5, cap. 66. Xenoph. de rep. Laced. p. 686.
* Voyez la Note à la fin du volume.
(2) Thucyd. lib. 5, cap. 68. Schol. ibid.
(3) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 6, p. 596. Suid. in'Ἐνωμοτ.
(4) Thucyd. ibid.
(5) Id. ibid. Diod. Sic. ibid.
(6) Meurſ. miſcell. Lacon. lib. 2, cap. 1.

quitte

quitte presque point tant qu'il est à l'armée (1). Un étranger disoit à l'ambitieux Agésilas : « Où fixez-vous donc les bornes » de la Laconie ? Au bout de nos piques : » répondit-il (2) ».

Ils couvrent leurs corps d'un bouclier d'airain (3), de forme ovale, échancré des deux côtés & quelquefois d'un seul, terminé en pointe aux deux extrêmités, & chargé des lettres initiales du nom de Lacédémone (4). A cette marque on reconnoît la nation ; mais il en faut une autre pour reconnoître chaque soldat, obligé, sous peine d'infamie, de rapporter son bouclier ; il fait graver dans le champ le symbole qu'il s'est approprié. Un d'entre eux s'étoit exposé aux plaisanteries de ses amis, en choisissant pour emblême une mouche de grandeur naturelle. » J'approcherai si fort de l'ennemi, leur dit-il, » qu'il distinguera cette marque (5). »

Le soldat est revêtu d'une casaque rouge (6). On a préféré cette couleur, afin

(1) Xenoph. de rep. Laced. page 687. Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 236.
(2) Plut. ibid. page 210.
(3) Xenoph. ibid. page 685.
(4) Pausan. lib. 4, cap. 28, page 348. Eustath. in iliad. lib. 2, page 293. Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. tome 16, hist. page 101.
(5) Plut. ibid. page 234.
(6) Xenoph. de rep. Laced. page 685.

que les joueurs de flûte font entendre l'air de Castor (1). Il entonne ensuite l'hymne du combat ; tous les soldats, le front orné de couronnes, la répetent de concert (2). Après ce moment si terrible & si beau, ils arrangent leurs cheveux & leurs vêtemens, nettoient leurs armes, pressent leurs officiers de les conduire au champ de l'honneur, s'animent eux-mêmes par des traits de gaîté (3), & marchent en ordre au son des flûtes qui excitent & moderent leur courage (4). Le roi se place dans le premier rang, entouré de cent jeunes guerriers, qui doivent, sous peine d'infamie, exposer leurs jours pour sauver les siens (5) ; & de quelques athletes qui ont remporté le prix aux jeux publics de la Grece, & qui regardent ce poste comme la plus glorieuse des distinctions (6).

Je ne dis rien des savantes manœuvres qu'exécutent les Spartiates avant & pendant

---

(1) Xenoph. de rep. Laced. page 689. Plut. ibid. Id de musf. tome 2, page 1140. Poll. lib. 4, cap. 10, §. 78. Polyæn. stratag. lib. 1, cap. 10.

(2) Plut. ibid. Poll. lib. 4, cap. 7, §. 53.

(3) Xenoph. ibid.

(4) Thucyd. lib. 5, cap 70. Polyb. lib. 4, page 289; Plut. de irâ, t. 2, p. 458. Athen. lib. 12, p. 517. lib. 14, p. 626. Aul. Gell. lib. 1, cap. 11.

(5) Herodot. lib. 6, cap. 56. Isocr. epist. ad. Philip. tome 1, page 445.

(6) Plut. in Lyc. tome 1, pag. 53 & 54. Id. sympos. lib. 2, cap. 5, tome 2, page 639.

le combat : leur tactique paroît d'abord compliquée (1) ; mais la moindre attention suffit pour se convaincre qu'elle a tout prévu, tout facilité, & que les institutions militaires de Lycurgue sont préférables à celles des autres nations (2).

Pour tout homme, c'est une honte de prendre la fuite ; pour les Spartiates, d'en avoir seulement l'idée (3). Cependant leur courage, quoique impétueux & bouillant, n'est pas une fureur aveugle : un d'entre eux au plus fort de la mêlée, entend le signal de la retraite, tandis qu'il tient le fer levé sur un soldat abattu à ses pieds ; il s'arrête aussi-tôt, & dit que son premier devoir est d'obéir à son général (4).

Cette espece d'hommes n'est pas faite pour porter des chaînes ; la loi leur crie sans cesse : Plutôt périr que d'être esclaves. Bias, qui commandoit un corps de troupes, s'étant laissé surprendre par Iphicrate, ses soldats lui dirent : Quel parti prendre ? « Vous, répondit-il, de vous retirer ; moi » de combattre & mourir (5) ».

Ils aiment mieux garder leurs rangs que

(1) Xenoph. de rep. Laced. page. 686.
(2) Id. ibid. pag. 685 & 689.
(3) Senec. suas. 2, tome 3, page 16.
(4) Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 236.
(5) Id. ibid. page 219.

de tuer quelques hommes de plus, (1); il leur eſt défendu non-ſeulement de pourſuivre l'ennemi, mais encore de le dépouiller, ſans en avoir reçu l'ordre; car ils doivent être plus attentifs à la victoire qu'au butin (2). 300 Spartiates veillent à l'obſervation de cette loi (3).

Si le général dans un premier combat a perdu quelques ſoldats, il doit en livrer un ſecond pour les retirer (4).

Quand un ſoldat a quitté ſon rang, on l'oblige de reſter pendant quelque temps debout, appuyé ſur ſon bouclier, à la vue de toute l'armée (5).

Les exemples de lâcheté, ſi rares autrefois, livrent le coupable aux horreurs de l'infamie; il ne peut aſpirer à aucun emploi; s'il eſt marié, aucune famille ne veut s'allier à la ſienne; s'il ne l'eſt pas, il ne peut s'allier à une autre (6); il ſemble que cette tache ſouilleroit toute ſa poſtérité.

Ceux qui périſſent dans le combat ſont enterrés, ainſi que les autres citoyens,

---

(1) Pauſan. lib. 4, cap. 8, page 300.
(2) Thucyd. lib. 5, cap. 73. Plut. in Lyc. page 54. Id. apophth. Lacon. tome 2, page 228. Ælian. var. hiſt. lib. 6, cap. 6.
(3) Meurſ. miſcell. Lacon. lib. 2, cap. 1.
(4) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 3, page 507.
(5) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 3, page 481.
(6) Plut. in Ageſ. tome 1, page 612. Id. apophth. Lacon. tome 2, page 214.

P 3

avec un vêtement rouge & un rameau d'olivier, symbole des vertus guerrieres parmi les Spartiates (1). S'ils se sont distingués, leurs tombeaux sont décorés de leurs noms, & quelquefois de la figure d'un lion (2); mais si un soldat a reçu la mort en tournant le dos à l'ennemi, il est privé de la sépulture (3).

Aux succès dus à la bravoure, on préfere ceux que ménage la prudence (4). On ne suspend point aux temples les dépouilles de l'ennemi. Des offrandes enlevées à des lâches, disoit le roi Cléomene, ne doivent pas être exposées aux regards des dieux, ni à ceux de notre jeunesse (5). Autrefois la victoire n'excitoit ni joie ni surprise; de nos jours un avantage remporté par Archidamus, fils d'Agésilas, produisit des transports si vifs parmi les Spartiates, qu'il ne resta plus aucun doute sur leur décadence (6).

On ne fait entrer dans la cavalerie que des hommes sans expérience, qui n'ont pas assez de vigueur ou de zele. C'est le ci-

(1) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 238. Herodot. lib. 8, cap. 124.
(2) Plut. ibid. Ælian. var. hist. lib. 6, cap. 6.
(3) Meurs. miscell. Lacon. lib. 2, cap. 1.
(4) Plut. instit. Lacon. page 218.
(5) Id. ibid. p. 224.
(6) Id. in Agesf. tome 1, page 614.

toyen riche qui fournit les armes, & entretient le cheval (1). Si ce corps a remporté quelques avantages, il les a dus aux cavaliers étrangers que Lacédémone prenoit à sa solde (2). En général les Spartiates aiment mieux servir dans l'infanterie : persuadés que le vrai courage se suffit à lui-même, ils veulent combattre corps à corps. J'étois auprès du roi Archidamus, quand on lui présenta le modele d'une machine à lancer des traits, nouvellement inventée en Sicile. Après l'avoir examinée avec attention : C'en est fait, dit-il, de la valeur (3).

La Laconie pourroit entretenir 30000 hommes d'infanterie pesante, & 1500 hommes de cavalerie (4); mais soit que la population n'ait pas été assez favorisée, soit que l'état n'ait point ambitionné de mettre de grandes armées sur pied, Sparte, qui a souvent marché en corps de nation contre les peuples voisins (5), n'a jamais employé dans les expéditions lointaines, qu'un petit nombre de troupes nationales. Elle avoit, il est vrai, 45000 hommes à la bataille de Platée; mais on n'y comptoit que 5000 Spartiates & autant de Lacédémo-

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, page 596.
(2) Id. de magistr. equit. page 971.
(3) Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 219.
(4) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 329.
(5) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, page 643.

niens ; le reſte étoit compoſé d'Hilotes (1). On ne vit à la bataille de Leuctres que 700 Spartiates (2).

Ce ne fut donc pas à ſes propres forces qu'elle dut ſa ſupériorité ; & ſi au commencement de la guerre du Péloponeſe, elle fit marcher 60000 hommes contre les Athéniens, c'eſt que les peuples de cette preſqu'île, unis la plupart depuis pluſieurs ſiecles avec elle, avoient joint leurs troupes aux ſiennes (3). Dans ces derniers temps ſes armées étoient compoſées de quelques Spartiates & d'un corps de néodames ou affranchis, auxquels on joignoit, ſuivant les circonſtances, des ſoldats de Laconie, & un plus grand nombre d'autres fournis par les villes alliées (4).

Après la bataille de Leuctres, Epaminondas ayant rendu la liberté à la Meſſénie, que les Spartiates tenoient aſſervie depuis long-temps, leur ôta les moyens de ſe recruter dans cette province ; &, pluſieurs peuples du Péloponeſe les ayant abandonnés, leur puiſſance, autrefois ſi redoutable, eſt tombée dans un état de foibleſſe dont elle ne ſe relevera jamais.

---

(1) Herodot. lib. 9, cap. 10 & 11. Plut. in Ageſ. tome 1, page 325.
(2) Xenoph. ibid. lib. 6, page 597.
(3) Thucyd. lib. 2, cap. 9, Plut. in Per. t. 1, p. 170.
(4) Xenoph. in Ageſ. page 652, &c.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTIEME.

CHAPITRE LI.

Défense des Loix de Lycurgue : causes de leur décadence.

J'AI dit plus haut que Philotas étoit parti pour Athenes le lendemain de notre arrivée à Lacédémone. Il ne revenoit point, j'en étois inquiet; je ne concevois pas comment il pouvoit supporter pendant si long-temps une séparation si cruelle. Avant de l'aller rejoindre, je voulus avoir un second entretien avec Damonax : dans le premier, il avoit considéré les loix de Lycurgue à l'époque de leur vigueur; je les voyois tous les jours céder, avec si peu de résistance, à des innovations dangereuses, que je commençois à douter de leur ancienne influence. Je saisis la premiere occasion de m'en expliquer avec Damonax.

Un soir la conversation nous ramenant insensiblement à Lycurgue, j'affectai moins de considération pour ce grand homme. Il semble, lui dis-je, que plusieurs de vos loix vous sont venues des Perses & des Egyp-

tiens (1). Il me répondit : L'architecte qui construisit le labyrinthe d'Egypte, ne mérite pas moins d'éloges pour en avoir décoré l'entrée avec ce beau marbre de Paros, qu'on fit venir de si loin (2). Pour juger du génie de Lycurgue, c'est l'ensemble de sa législation qu'il faut considérer. Et c'est cet ensemble, repris-je, qu'on voudroit vous ravir. Les Athéniens (3) & les Crétois (4) soutiennent que leurs constitutions, quoique différentes entre elles, ont servi de modeles à la vôtre.

Le témoignage des premiers, reprit Damonax, est toujours entaché d'une partialité puérile : ils ne pensent à nous que pour penser à eux. L'opinion des Crétois est mieux fondée : Lycurgue adopta plusieurs des loix de Minos, il en rejetta d'autres (5) ; celles qu'il choisit, il les modifia de telle maniere, & les assortit si bien à son plan, qu'on peut dire qu'il découvrit ce qu'avoient déjà découvert Minos, & peut-être d'autres

(1) Herodot. lib. 6, cap. 57 & 60. Isocr. in Busir. tom. 2, page 162. Plut. in Lyc. t. 1, p. 41 & 42. Diod. Sic. lib. 1, page 88.

(2) Plin. lib. 36, cap. 13, page 739.

(3) Isocr. panath. tome 2, page 260.

(4) Herodot lib. 1, cap. 65. Plat. in Min. tome 2; p. 318. Id. de leg. lib. 3, p. 683. Xenoph. Ephor. Callisth. ap. Polyb. lib. 6, p. 488. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, page 332. Strab. lib. 10, page 477.

(5) Plut. in Lyc. tome 1, page 41.

avant lui. Comparez les deux gouvernemens : vous verrez tantôt les idées d'un grand homme perfectionnées par un plus grand homme encore ; tantôt des différences si sensibles, que vous aurez de la peine à comprendre comment on a pu les confondre (1). Je vous dois un exemple de cette opposition de vues : les loix de Minos tolérent l'inégalité des fortunes (2), les nôtres la proscrivent ; & de-là, devoit résulter une diversité essentielle dans les constitutions & les mœurs des deux peuples. Cependant, lui dis-je, l'or & l'argent ont forcé parmi vous les barrieres que leur opposoient des loix insuffisantes : & vous n'êtes plus, comme autrefois, heureux par les privations ; & riches, pour ainsi dire, de votre indigence.

Damonax alloit répondre, lorsque nous entendîmes dans la rue crier à plusieurs reprises : Ouvrez, ouvrez ; car il n'est pas permis à Lacédémone de frapper à la porte (3). C'étoit lui, c'étoit Philotas. Je courois me jetter entre ses bras, il étoit déjà dans les miens : je le présentai de nouveau à Damonax, qui le moment d'après se retira par discrétion. Philotas

(1) Polyb. lib. 6, page 489.
(2) Id. ibid.
(3) Plut. instit. Lacon. tome 2, page 239.

s'informa de ſon caractere. Je répondis: Il eſt bon, facile; il a la politeſſe du cœur, bien ſupérieure à celle des manieres: ſes mœurs ſont ſimples & ſes ſentimens honnêtes. Philotas en conclut que Damonax étoit auſſi ignorant que le commun des Spartiates. J'ajoutai: Il ſe paſſionne pour les loix de Lycurgue. Philotas trouva qu'il ſaluoit d'une maniere plus gauche que lors de notre premiere entrevue.

Mon ami étoit ſi prévenu en faveur de ſa nation, qu'il mépriſoit les autres peuples, & haïſſoit ſouverainement les Lacédémoniens. Il avoit recueilli contre ces derniers, tous les ridicules dont on les accable ſur le théatre d'Athenes, toutes les injures que leur prodiguent les orateurs d'Athenes, toutes les injuſtices que leur attribuent les hiſtoriens d'Athenes, tous les vices que les philoſophes d'Athenes reprochent aux loix de Lycurgue, couvert de ces armes, il attaquoit ſans ceſſe les partiſans de Sparte. J'avois ſouvent eſſayé de le corriger de ce travers, & je ne pouvois ſouffrir que mon ami eût un défaut.

Il étoit revenu par l'Argolide; de-là juſqu'à Lacédémone, le chemin eſt ſi rude, ſi ſcabreux, qu'excédé de fatigue, il me dit avant de ſe coucher: Sans doute que, ſuivant votre louable coutume, vous me ferez grimper ſur quelque rocher, pour admirer à loiſir les environs de cette ſuperbe

ville; car on ne manque pas ici de montagnes, pour procurer ce plaisir aux voyageurs. Demain, répondis-je, nous irons au Ménélaion; éminence située au-delà de l'Eurotas, Damonax aura la complaisance de nous y conduire.

Le jour suivant, nous passâmes le Babyx, c'est le nom que l'on donne au pont de l'Eurotas (1). Bientôt s'offrirent à nous les débris de plusieurs maisons construites autrefois sur la rive gauche du fleuve, & détruites dans la derniere guerre par les troupes d'Epaminondas (2). Mon ami saisit cette occasion pour faire le plus grand éloge du plus grand ennemi des Lacédémoniens; & comme Damonax gardoit le silence, il en eut pitié.

En avançant nous apperçûmes trois ou quatre Lacédémoniens, couverts de manteaux chamarrés de différentes couleurs, & le visage rasé seulement d'un côté (3). Quelle farce jouent ces gens-là? demanda Philotas. Ce sont, répondit Damonax, des trembleurs (4), ainsi nommés pour avoir pris la fuite dans ce combat où nous repoussâmes les troupes d'Epaminondas. Leur ex-

---

(1) Aristot. ap. Plut. in Lyc. tome 1, page 43. Hesych. in *Babuk*.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, page 608.
(3) Plut. in Agef. tome 1, page 612.
(4) Meurs. miscell. Lacon. lib. 3, cap. 7.

térieur sert à les faire reconnoître, & les humilie si fort, qu'ils ne fréquentent que les lieux solitaires; vous voyez qu'ils évitent notre présence (1).

Après avoir, du haut de la colline, parcouru des yeux, & ces belles campagnes qui se prolongent vers le midi, & ces monts sourcilleux qui bornent la Laconie au couchant, nous nous assîmes en face de la ville de Sparte. J'avois à ma droite Damonax, à ma gauche Philotas, qui daignoit à peine fixer ses regards sur ces amas de chaumieres irréguliérement rapprochées. Tel est cependant, lui dis-je, l'humble asyle de cette nation, où l'on apprend de si bonne heure l'art de commander, & l'art plus difficile d'obéir (2). Philotas me serroit la main, & me faisoit signe de me taire. J'ajoutai: D'une nation qui ne fut jamais énorgueillie par les succès, ni abattue par les revers (3). Philotas me disoit à l'oreille: A nom des dieux, ne me forcez pas à parler; vous avez déjà vu que cet homme n'est pas en état de me répondre. Je continuai: Qui a toujours eu l'ascendant sur les autres, qui défit les Perses, battit souvent les généraux d'Athenes & finit par s'emparer de

(1) Xenoph. de rep. Laced. page 684.
(2) Plut. apophth. Lacon. tome 2, page 212.
(3) Archid. ap. Thucyd. lib. 1, cap. 84.

leur capitale ; qui n'eſt ni frivole, ni inconſéquente, ni gouvernée par des orateurs corrompus ; qui dans toute la Grece.... Eſt ſouverainement déteſtée pour ſa tyrannie, & mépriſée pour ſes vices, s'écria Philotas ; & tout de ſuite rougiſſant de honte : Pardonnez, dit-il, à Damonax, ce mouvement de colere à un jeune homme qui adore ſa patrie, & qui ne ſouffrira jamais qu'on l'inſulte. Je reſpecte ce ſentiment, répondit le Spartiate, Lycurgue en a fait le mobile de nos actions. O mon fils ! celui qui aime ſa patrie, obéit aux loix, & dès-lors ſes devoirs ſont remplis : la vôtre mérite votre attachement ; & je blâmerois Anacharſis d'avoir pouſſé ſi loin la plaiſanterie, s'il ne nous avoit fourni l'occaſion de nous guérir l'un ou l'autre de nos préventions. La lice vient de s'ouvrir : vous y paroîtrez avec les avantages que vous devez à votre éducation ; je ne m'y préſenterai qu'avec l'amour de la vérité.

Cependant Philotas me diſoit tout bas : Ce Spartiate a du bon ſens : épargnez-moi la douleur de l'affliger, & détournez, s'il eſt poſſible, la converſation. Damonax ! dis-je alors : Philotas a fait un portrait des Spartiates d'après les écrivains d'Athenes ; priez-le de vous le montrer. La fureur de mon ami alloit fondre ſur moi ; Damonax la prévint de cette maniere : Vous avez outragé ma patrie, je dois la

défendre : vous êtes coupable, si vous n'avez parlé que d'après vous ; je vous excuse, si ce n'est que d'après quelques Athéniens ; car je ne présume pas qu'ils aient tous conçu une si mauvaise idée de nous. Gardez vous de le penser, répondit vivement Philotas : vous avez parmi eux des partisans qui vous regardent comme des demi-dieux (1) & qui cherchent à copier vos manieres ; mais, je dois l'avouer, nos sages s'explique librement sur vos loix & sur vos mœurs. Ces personnes sont vraisemblablement instruites. — Comment, instruites ! ce sont les plus beaux génies de la Grece, Platon, Isocrate, Aristote & tant d'autres. Damonax dissimula sa surprise ; & Philotas, après bien des excuses, reprit la parole :

Lycurgue ne connut pas l'ordre des vertus. Il assigna le premier rang à la valeur : (2) de-là cette foule de maux que les Lacédémoniens ont éprouvés, & qu'ils ont fait éprouver aux autres.

A peine fut-il mort qu'ils essayerent leur ambition sur les peuples voisins (3) : ce fait est attesté par un historien que vous ne connoissez pas, & qui s'appelle Hérodote.

(1) Isocr. panath. tome 2, page 201.
(2) Plat. de leg. lib. 1, tome 1, page 630 ; lib 4, p. 705.
(3) Herodot. lib. 1, cap. 66.

Dévorés

Dévorés du desir de dominer, leur impuissance les a souvent obligés de recourir à des bassesses humiliantes, à des injustices atroces : ils furent les premiers à corrompre les généraux ennemis (1) ; les premiers à mendier la protection des Perses, de ces barbares à qui, par la paix d'Antalcidas, ils ont dernierement vendu la liberté des Grecs de l'Asie (2).

Dissimulés dans leurs démarches, sans foi dans leurs traités (3), ils remplacent dans les combats la valeur par des stratagêmes (4). Les succès d'une nation leur causent des déplaisirs amers ; ils lui suscitent des ennemis ; ils excitent ou fomentent les divisions qui la déchirent : dans le siecle dernier, ils proposerent de détruire Athenes qui avoit sauvé la Grece (5), & allumerent la guerre du Péloponese qui détruisit Athenes (6).

En vain Lycurgue s'efforça de les préserver du poison des richesses, Lacédémone en recele une immense quantité dans

(1) Pausan. lib. 4, cap. 17, page 321.
(2) Isocr. in panegyr. tome 1, page 184. Id. in panath. tome 2, page 234. Polyb. lib. 6, page 492.
(3) Euridip. in Androm. v. 446. Aristoph. in pac. v. 216 & 1 67 ; in Lysistr. v. 630.
(4) Pericl. ap. Thucyd. lib. 2, cap. 39.
(5) Ælian. var. hist. lib. 4, cap. 6. Diod. Sic. lib. 15, page 375.
(6) Dionys. Halic. tome 6, page 770.

son sein (1) ; mais elles ne sont entre les mains que de quelques particuliers qui ne peuvent s'en rassasier (2). Eux seuls parviennent aux emplois refusés au mérite qui gémit dans l'indigence (3). Leurs épouses, dont Lycurgue négligea l'éducation, ainsi que des autres Lacédémoniennes, leurs épouses qui les gouvernent en les trahissant, partagent leur avidité, & par la dissolution de leur vie, augmentent la corruption générale (4).

Les Lacédémoniens ont une vertu sombre, austere, est fondée uniquement sur la crainte (5) Leur éducation les rend si cruels, qu'ils voient sans regret couler le sang de leurs enfans, & sans remords celui de leurs esclaves,

Ces accusations sont bien graves, dit Philotas en finissant, & je ne sais comment vous pourriez y répondre. Par le mot de ce lion, dit le Spartiate, qui, à l'aspect d'un groupe, où un animal de son espece cédoit aux efforts d'un homme, se contenta d'observer que les lions n'avoient point de sculp-

---

(1) Plat. in Alcib. 1, tome 2, page 122.
(2) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, page 331, lib. 5, cap. 7, page 396.
(3) Pericl. ibid cap. 37.
(4) Plat. de leg lib. 7, tome 2, page 806. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, page 328.
(5) Pericl. ap. Thucyd. lib. 2, cap. 37.

teurs. Philotas surpris me disoit tout bas : Est-ce qu'il auroit lu les fables d'Esope ? Je n'en sais rien, lui dis-je : il tient peut-être ce conte de quelque Athénien. Damonax continua : Croyez qu'on ne s'occupe pas plus ici de ce qui se dit dans la place d'Athenes, que de ce qui se passe au-delà des colonnes d'Hercule (1). Quoi ! reprit Philotas, vous laisserez votre nom rouler honteusement de ville en ville & de génération en génération ? Les hommes étrangers à notre pays & à notre siecle, répondit Damonax, n'oseront jamais nous condamner sur la foi d'une nation toujours rivale & souvent ennemie. Qui sait même si nous n'aurons pas des défenseurs ? — Juste ciel ! Et qu'opposeroient-ils au tableau que je viens de vous présenter ? — Un tableau plus fidelle est tracé par des mains également habiles. Le voici :

Ce n'est qu'à Lacédémone & en Crete qu'existe un véritable gouvernement ; on ne trouve ailleurs qu'un assemblage de citoyens, dont les uns sont maîtres, & les autres esclaves (2). A Lacédémone, point d'autres distinctions entre le roi & le particulier, le riche & le pauvre, que celles qui furent réglées par un législateur inspiré

(1) Isocr. panath. tome 2, page 312.
(2) Plat. de leg. lib. 4, tome 2, page 712.

des dieux mêmes (1). C'eſt un dieux encore qui guidoit Lycurgue, lorſqu'il tempéra par un ſénat la trop grande autorité des rois (2).

Ce gouvernement, où les pouvoirs ſont ſi bien contre-balancés (3), & dont la ſageſſe eſt généralement reconnue (4), a ſubſiſté pendant quatre ſiecles ſans éprouver aucun changement eſſentiel, ſans exciter la moindre diviſion parmi les citoyens (5). Jamais dans ces temps heureux, la république ne fit rien dont elle eût à rougir (6); jamais dans aucun état, on ne vit une ſi grande ſoumiſſion aux loix, tant de déſintéreſſement, de frugalité, de douceur & de magnanimité, de valeur & de modeſtie (7). Ce fut alors que, malgré les inſtances de nos alliés, nous refusâmes de

(1) Id. ibid. lib. 3, page 696.
(2) Id. ibid. page 692.
(3) Ariſtot de rep. lib. 2, cap. 6, tome 2, p 321; cap. 11, page 335; lib. 4, cap. 9, page 334.
(4) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 2, page 466. Iſocr. ad Nicocl. t. 1, p. 96. Id. in Areop. p. 342. Id. in Archid. t. 2, p. 34. Plat. de rep. lib. 10, tom. 2, p. 599. Ariſtot. de rep. lib. 2, p 335. Demoſt. adv. Leptin p. 556.
(5) Thucyd. lib. 1, cap. 18. Lyſ. in Olymp. p. 521. Xenoph in Ageſ. p. 651. Iſocr. in panath. t. 2, p. 316.
(6) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 6, p. 611.
(7) Plat. in Alcib. 1, t 2, p 122 Xenoph hiſt. Græc. lib. 5, p 552. Id. de rep. Laced. p. 685. Iſocr. in panath. tome 2, page 287 & 316.

détruire cette Athenes (1), qui, depuis..... A ces mots Philotas s'écria: Vous n'avez sans doute consulté que les écrivains de Lacédémone? Nous n'en avons point: répondit Damonax. — Ils s'étoient donc vendus à Lacédémone? Nous n'en achetons jamais. Voulez-vous connoître mes garans? Les plus beaux génies de la Grece, Platon, Thucydide, Isocrate, Xénophon, Aristote & tant d'autres. J'eus des liaisons étroites avec quelques-uns d'entre eux, dans les fréquens voyages que je fis autrefois à Athenes par ordre de nos magistrats; je dois à leurs entretiens & à leurs ouvrages, ces foibles connoissances qui vous étonnent dans un Spartiate.

Damonax ne voyoit que de la surprise dans le maintien de Philotas; j'y voyois de plus la crainte d'être accusé d'ignorance ou de mauvaise foi: on ne pouvoit cependant lui reprocher que de la prévention & de la légereté. Je demandai à Damonax pourquoi les écrivains d'Athenes s'étoient permis tant de variations & de licences en parlant de sa nation. Je pourrois vous répondre, dit-il, qu'ils céderent tour-à-tour à la force

(1) Andocid. de myster. pars secunda, p. 18. Xenoph. ibid. lib. 2, p. 460; lib. 6, pag. 609 & 611. Isocr. de pac. t. 1, p. 379 & 414. Polyæn. stratag. lib. 1, cap. 45, §. 5. Justin. lib. 5, cap. 8.

de la vérité & à celle de la haine nationale. Mais ne craignez rien, Philotas! je ménagerai votre délicatesse.

Pendant la guerre, vos orateurs & vos poëtes, afin d'animer la populace contre nous, font comme ces peintres, qui, pour se venger de leurs ennemis, le représentent sous un aspect hideux. Vos philosophes & vos historiens, plus sages, nous ont distribué le blâme est la louange; parce que, suivant la différence des temps, nous avons mérité l'un & l'autre. Ils ont fait comme ces artistes habiles qui peignent successivement leurs héros dans une situation paisible, dans un accès de fureur; avec les attraits de la jeunesse, avec les rides & les difformités de la vieillesse. Nous venons, vous & moi, de placer ces différens tableaux devant nos yeux: vous en avez emprunté les traits qui pouvoient enlaidir le vôtre; j'aurois saisi tous ceux qui pouvoient embellir le mien, si vous m'aviez permis d'achever; & nous n'aurions tous deux présenté que des copies infidelles. Il faut donc revenir sur nos pas, & fixer nos idées sur des faits incontestables.

J'ai deux assauts à soutenir, puisque vos coups se sont également dirigés sur nos mœurs & sur notre gouvernement. Nos mœurs n'avoient reçu aucune atteinte pendant quatre siecles; vos écrivains l'ont reconnu. Elles commencerent à s'altérer pen-

dant la guerre du Péloponese ; nous en convenons : blâmez nos vices actuels, mais respectez nos anciennes vertus.

De deux points que j'avois à défendre, j'ai composé pour le premier ; je ne saurois céder à l'égard du second, & je soutiendrai toujours, que parmi les gouvernemens connus, il n'en est pas de plus beau que celui de Lacédémone. Platon, il est vrai, quoique convaincu de son excellence, a cru y découvrir quelques défauts (1), & j'apprends qu'Aristote se propose d'en relever un plus grand nombre.

Si ces défauts ne blessent pas essentiellement la constitution, je dirai à Platon : Vous m'avez appris qu'en formant l'univers, le premier des êtres opéra sur une matiere préexistante qui lui opposoit une résistance quelquefois invincible, & qu'il ne fit que le bien dont la nature éternelle des choses étoit susceptible (2). J'ose dire à mon tour : Lycurgue travailloit sur une matiere rebelle & qui participoit de l'imperfection attachée à l'essence des choses ; c'est l'homme, dont il fit tout ce qu'il étoit possible d'en faire.

Si les défauts reprochés à ses loix doivent

---

(1) Plat. de leg. lib. 1, tome 2, pag 628 & 634 ; lib. 7, page 806.
(2) Plat. in Tim. tome 3.

nécessairement en entraîner la ruine ; je rappellerai à Platon, ce qui est avoué de tous les écrivains d'Athenes (1), ce qu'en dernier lieu il écrivoit lui-même à Denys roi de Syracuse : La loi seule regne à Lacédémone, & le même gouvernement s'y maintient avec éclat depuis plusieurs siecles (2). Or, comment concevoir une constitution, qui, avec des vices destructeurs & inhérens à sa nature, seroit toujours inébranlable, toujours inaccessible aux factions qui ont désolé si souvent les autres villes de la Grece (3) ?

Cette union est d'autant plus étrange, dis-je alors, que chez vous la moitié des citoyens est asservie aux loix, & l'autre ne l'est pas. C'est du moins ce qu'ont avancé les philosophes d'Athenes ; ils disent que votre législation ne s'étend point jusqu'aux femmes, qui, ayant pris un empire absolu sur leurs époux accélerent de jour en jour les progrès de la corruption (4).

Damonax me répondit : Apprenez à ces

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 18. Xenoph. in Ages. p. 651 ; & alli ut suprà.

(2) Plat. epist. 8, tome 3, page 354.

(3) Lys. in Olymp. page 521.

(4) Plat. de leg. lib. 7, tome 2, p. 806. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, tome 2, p. 328 & 329. Id de rhetor. 1, cap. 5, tome 2, page 523.

philosophes,

philosophes, que nos filles sont élevées dans la même discipline, avec la même rigueur que nos fils ; qu'elles s'habituent comme eux aux mêmes exercices ; qu'elles ne doivent porter pour dot à leurs maris qu'un grand fonds de vertus (1) ; que, devenues meres elles sont chargées de la longue éducation de leurs enfans, d'abord avec leurs époux, ensuite avec les magistrats ; que des censeurs ont toujours les yeux ouverts sur leur conduite (2) ; que les soins des esclaves & du ménage roulent entiérement sur elles (3) ; que Lycurgue eut soin de leur interdire toute espece de parures (4) ; qu'il n'y a pas 50 ans encore qu'on étoit persuadé à Sparte qu'un riche vêtement suffisoit pour flétrir leur beauté (5) ; & qu'avant cette époque, la pureté de leurs mœurs étoit généralement reconnue (6) : enfin demandez s'il est possible que dans un état la classe des hommes soit vertueuse, sans que celle des femmes le soit aussi.

Vos filles, repris-je, s'habituent dès leur

(1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, pag. 227. Justin. lib. 3, cap. 3.
(2) Hesych. in *Harmosyn*.
(3) Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p 806.
(4) Heracl. Pont in antiq Græc. t. 6, p. 2823.
(5) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 434.
(6) Id. in Lyc. t. 1, p. 49. Id. apophth. Lacon. t. 2 p. 228

enfance à des exercices pénibles, & c'est ce que Platon approuve : elles y renoncent après leur mariage, & c'est ce qu'il condamne. En effet, dans un gouvernement tel que le vôtre, il faudroit que les femmes, à l'exemple de celles des Sauromates, fussent toujours en état d'attaquer ou de repousser l'ennemi (1). Nous n'élevons si durement nos filles, me répondit-il, que pour leur former un tempérament robuste; nous n'exigeons de nos femmes que les vertus paisibles de leur sexe. Pourquoi leur donner des armes ? Nos bras suffisent pour les défendre.

Ici Philotas rompit le silence, & d'un ton plus modeste il dit à Damonax : Puisque vos loix n'ont que la guerre pour objet, ne seroit-il pas essentiel de multiplier parmi vous le nombre des combattans ? La guerre pour objet ! s'écria le Spartiate : je reconnois le langage de vos écrivains (2); ils prêtent au plus sage, au plus humain des législateurs, le projet le plus cruel & le plus insensé : le plus cruel, s'il a voulu perpétuer dans la Grece une milice altérée du sang des nations & de la soif des conquêtes; le plus insensé,

(1) Plat. de leg. lib. 7, t. 2, p. 806.
(2) Id. ibid. lib. 1, t. 2, p. 630; lib. 4, page 705. Aristot. de rep. lib. 2, cap. 9, t. 2, p. 331.

puiſque, pour l'exécuter, il n'auroit propoſé que des moyens abſolument contraires à ſes vues (1). Parcourez notre code militaire : ſes diſpoſitions, priſes dans leur ſens littéral ne tendent qu'à nous remplir des ſentimens généreux, qu'à réprimer notre ambition. Nous ſommes aſſez malheureux pour les négliger, mais elles ne nous inſtruiſent pas moins des intentions de Lycurgue.

Par quels moyens en effet pourroit s'agrandir une nation dont on enchaîne à chaque pas la valeur ; qui du côté de la mer, privée par ſes loix, de matelots & de vaiſſeaux (2), n'a pas la liberté d'étendre ſes domaines ; & du côté de la terre, celle d'aſſiéger les places dont les frontieres de ſes voiſins ſont couvertes (3) : à qui l'on défend de pourſuivre l'ennemi dans ſa fuite, & de s'enrichir de ſes dépouilles (4) ; qui ne pouvant faire ſouvent la guerre au même peuple (5), eſt obligée de préférer les

(1) Polyb. lib. 6, p. 491.
(2) Plut. inſtit. Lacon. t. 2, p. 239.
(3) Herodot. lib. 9, cap. 67. Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 228 & 233.
(4) Thucyd. lib. 5, cap. 73. Pauſan. lib. 4, cap. 8, p. 300. Plut. in Lyc. p. 54. Id. apophth. Lacon. tome 2, p. 218. Ælian. var. hiſt. lib. 6, cap. 6.
(5) Plut. in Lyc. t. 1, p. 47. Polyæn. ſtratag. lib. 1, cap. 16.

voies de la négociation à celle des armes ; qui, ne devant pas se mettre en marche avant la pleine lune ; ni combattre en certaines fêtes (1), risque quelquefois de voir échouer ses projets ; & qui, par son extrême pauvreté, ne sauroit dans aucun temps former de grandes entreprises (2) ? Lycurgue n'a pas voulu établir parmi nous une pépiniere de conquérans, mais des guerriers tranquilles qui ne respireroient que la paix, si l'on respectoit leur repos ; que la guerre, si on avoit l'audace de le troubler.

Il semble néanmoins, reprit Philotas, que par la nature des choses, un peuple de guerriers dégénere tôt ou tard en un peuple de conquérans, & l'on voit par la suite des faits, que vous avez éprouvé ce changement sans vous en appercevoir. On vous accuse en effet d'avoir conçu de bonne heure & de n'avoir jamais perdu de vue le dessein d'asservir les Arcadiens (3) & les Argiens (4) ; je ne parle

(1) Herodot. lib. 6, cap. 106 ; lib. 7, cap. 206 ; lib. 9, cap. 11. Thucyd. lib. 5, cap. 76.
(2) Polyb. lib. 6, p. 493.
(3) Herodot. lib. 1, cap. 66. Pausan. lib. 3, cap. 3, p. 210.
(4) Herodot lib. 1, cap. 82. Isocr. panath. tome 2, p. 227 & 231. Pausan. lib. 3, cap. 4, p. 211, cap. 7, p. 219.

pas de vos guerres avec les Messéniens, parce que vous croyez pouvoir les justifier.

Je vous l'ai déjà dit, répondit Damonax, nous n'avons point d'annales; des traditions confuses nous apprennent qu'anciennement nous eûmes plus d'une fois des intérêts à démêler avec les nations voisines. Fûmes-nous les agresseurs? Vous l'ignorez, je l'ignore aussi; mais je sais que dans ces siecles éloignés, un de nos rois ayant défait les Argiens, nos alliés lui conseillerent de s'emparer de leur ville. L'occasion étoit favorable, la conquête aisée. Ce seroit une injustice, répondit-il: nous avons fait la guerre pour assurer nos frontieres, & non pour usurper un empire sur lequel nous n'avons aucune espece de droit (1). Voulez-vous connoître l'esprit de notre institution? Rappelez-vous des faits plus récens, & comparez notre conduite avec celle des Athéniens.

Les Grecs avoient triomphé des Perses, mais la guerre n'étoit pas finie; elle se continuoit avec succès sous la conduite de Pausanias qui abusa de son pouvoir. Nous le révoquâmes; & convaincus de ses malversations, nous condamnâmes à mort

(1) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 231.

le vainqueur de Platée. Cependant les alliés offensés de sa hauteur, avoient remis aux Athéniens le commandement général des armées. C'étoit nous dépouiller d'un droit dont nous avions joui jusqu'alors, & qui nous plaçoit à la tête des nations de la Grece. Nos guerriers bouillonnant de colere, vouloient absolument le retenir par la force des armes; mais, un vieillard leur ayant représenté que ces guerres éloignées n'étoient propres qu'à corrompre nos mœurs (1), ils déciderent sur le champ, qu'il valoit mieux renoncer à nos prérogatives qu'à nos vertus. Est-ce là le caractere des conquérans?

Athenes devenue de notre aveu la premiere puissance de la Grece, multiplioit de jour en jour ses conquêtes; rien ne résistoit à ses forces, & ne suffisoit à son ambition; ses flottes, ses armées attaquoient impunément les peuples amis & ennemis. Les plaintes de la Grece opprimée parvinrent jusqu'à nous (2); des circonstances critiques nous empêcherent d'abord de les écouter, & quand nous fûmes plus tranquilles, notre indo-

---

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 95. Diod. Sic. lib. 11, p. 38. Plut. in Aristid. t 1, p. 333.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 101; lib. 3, cap. 10.

lence ne nous le permit pas. Le torrent commençoit à se déborder sur nos anciens alliés du Péloponese ; ils se disposoient à nous abandonner (1), & peut-être même à le diriger sur nos têtes, si nous refusions plus long-temps de l'arrêter dans son cours.

Mon récit n'est pas suspect : je ne parle que d'après l'historien le plus exact de la Grece ; d'après un Athénien éclairé, impartial & témoin des faits (2). Lisez dans l'ouvrage de Thucydide le discours de l'ambassadeur de Corinthe (3), & celui du roi de Lacédémone (4). Voyez tout ce que nous fîmes alors pour conserver la paix (5) ; & jugez vous-même, si c'est à notre ambition & à notre jalousie qu'il faut attribuer la guerre du Péloponese, comme on nous le reprochera peut-être un jour, sur la foi de quelques écrivains prévenus (6).

Un peuple n'est pas ambitieux, quand, par caractere & par principe, il est d'une lenteur inconcevable à former des projets, & à les suivre (7) ; quand il n'ose rien

(1) Id. lib. 1, cap. 71.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 118 ; lib. 5, cap. 26.
(3) Id. lib. 1, cap. 68.
(4) Id. ibid. cap 80.
(5) Id. ibid. cap. 139 ; lib. 2, cap. 12.
(6) Dionys. Halic. epist. ad. Pomp. t. 6, p. 770.
(7) Thucyd. lib. 1, cap. 79, 118 & 120.

hasarder, & qu'il faut le contraindre à prendre les armes (1) : non, nous n'étions pas jaloux, nous serions trop humiliés de l'être ; mais nous fûmes indignés de voir prêtes à plier sous le joug d'une ville, ces belles contrées que nous avions soustraites à celui des Perses.

Dans cette longue & malheureuse guerre, les deux partis firent des fautes grossieres, & commirent des cruautés horribles. Plus d'une fois les Athéniens dûrent s'appercevoir que, par notre lenteur à profiter de nos avantages, nous n'étions pas les plus dangereux de leurs ennemis (2) ; plus d'une fois encore, ils dûrent s'étonner de notre empressement à terminer des malheurs qui se prolongeoient au-delà de notre attente (3). A chaque campagne, à chaque expédition, nous regrettions plus vivement le repos qu'on nous avoit ravi. Presque toujours les derniers à prendre les armes, les premiers à les quitter : vainqueurs, nous offrions la paix (4) ; vaincus, nous la demandions (5).

Telles furent en général nos dispositions :

(1) Id. ibid. cap. 118 ; lib. 8, cap. 96.
(2) Thucyd. lib. 8, cap. 96.
(3) Id. lib 5, cap. 14.
(4) Id. ibid. cap. 13.
(5) Id. lib. 4, cap. 15 & 17. Diod. Sic. lib. 13, p. 177. Schol. Aristoph. in pac. v. 664.

heureux ; si les divisions qui commençoient à se former à Sparte (1), & les égards que nous devions à nos alliés, nous avoient toujours permis de nous y conformer ? Mais elles se manifesterent sensiblement à la prise d'Athenes. Les Corinthiens, les Thébains, & d'autres peuples encore, proposerent de la renverser de fond en comble. Nous rejettâmes cet avis (2) : & en effet ce n'étoient point ses maisons, ses temples, qu'il falloit ensevelir dans les entrailles de la terre ; mais les trésors qu'elle renfermoit dans son sein, mais ces dépouilles précieuses, & ces sommes immenses que Lysander, général de notre flotte, avoit recueillies dans le cours de ses expéditions, & qu'il introduisit successivement dans notre ville (3) *. Je m'en souviens, j'étois jeune encore ; les plus sages d'entre nous frémirent à l'aspect de l'ennemi. Réveillé par leurs cris, le tribunal des éphores proposa d'éloigner pour jamais ces richesses, source féconde des divisions & des désordres dont nous étions menacés (4).

(1) Thucyd. lib. 5, cap. 36.

(2) Andocid. de myst. pars secunda, p. 18. Xenoph. hist. Græc. lib. 2, p. 460. Isocr. Justinin. & alii ut suprà.

(3) Xenoph. ibid. p. 462. Diod. Sic. lib. 13, p. 225.

* Voyez la note à la fin du volume.

(4) Athen. lib. 6, p. 233. Plut. in Agid. t. 1, p. 797. Id. instit. Lacon. t. 2, p. 239.

Le parti de Lysander prévalut. Il fut décidé que l'or & l'argent seroient convertis en monnoies pour les besoins de la république, & non pour ceux des particuliers (1) : résolution insensée & funeste. Dès que le gouvernement attachoit de la valeur à ces métaux, on devoit s'attendre que les particuliers leur donneroient bientôt un prix infini.

Ils vous séduisirent sans peine, dis-je alors : parce que suivant la remarque de Platon, vos loix vous avoient aguerris contre la douleur, & nullement contre la volupté (2). Quand le poison est dans l'état, répondit Damonax, la philosophie doit nous en garantir : quand il n'y est pas, le législateur doit se borner à l'écarter : car le meilleur moyen de se soustraire à certains dangers, est de ne les pas connoître. Mais repris-je, puisque l'assemblée accepta le présent funeste que lui apportoit Lysander, il ne fut donc pas le premier auteur des changemens que vos mœurs ont éprouvés.

Le mal venoit de plus loin, répondit-il (3). La guerre des Perses nous jetta au

(1) Plut. in Lys. tome 1, page 442. Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 29.
(2) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 634.
(3) Differt. de M. Mathon de la Cour & de M. l'Abbé de Gourcy, sur la décadence des loix de Lycurgue.

milieu de ce monde dont Lycurgue avoit voulu nous séparer. Pendant un demi-siecle, au mépris de nos anciennes maximes, nous conduisîmes nos armées en des pays éloignés, nous y formions des liaisons étroites avec leurs habitans. Nos mœurs, sans cesse mêlées avec celles des nations étrangeres, s'altéroient, comme des eaux pures qui traversent un marais infect & contagieux. Nos généraux vaincus par les présens de ceux dont ils auroient dû triompher par les armes, flétrissoient de jour en jour leur gloire & la nôtre. Nous les punissions à leur retour; mais par le rang & le mérite des coupables, il arriva que le crime inspira moins d'horreur, & que la loi n'inspira plus que de la crainte. Plus d'une fois Périclès avoit acheté le silence de quelques-uns de nos magistrats assez accrédités pour fermer nos yeux sur les entreprises des Athéniens (1).

Après cette guerre qui nous couvrit de gloire, & nous communiqua les germes des vices, nous vîmes sans effroi, disons mieux, nous partageâmes les passions violentes des deux puissans génies que notre malheureuse destinée fit paroître au milieu de nous. Lysander & Agésilas entre-

(1) Aristoph. in pac. v. 621. Theophr. ap. Plut. in Per. t. 1, p. 164.

prirent d'élever Sparte au comble de la puissance, pour dominer, l'un au-dessus d'elle, & l'autre avec elle.

Les Athéniens battus plus d'une fois sur mer, une guerre de 27 ans terminée dans une heure (1), Athenes prise, plusieurs villes délivrées d'un joug odieux, d'autres recevant de nos mains des magistrats qui finissoient par les opprimer, la Grece en silence & forcée de reconnoître la prééminence de Sparte; tels sont les principaux traits qui caractérisent le brillant ministere de Lysander.

Sa politique ne connut que deux principes; la force & la perfidie. A l'occasion de quelques différends survenus entre nous & les Argiens, au sujet des limites, ces derniers rapporterent leurs titres. Voici ma réponse, dit Lysander, en mettant la main sur son épée (2). Il avoit pour maxime favorite, qu'on doit tromper les enfans avec des osselets, & les hommes avec des parjures (3).

De là ses vexations & ses injustices, quand il n'avoit rien à craindre; ses ruses & ses dissimulations, quand il n'osoit agir à force ouverte: de là encore, cette

(1) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 439.
(2) Id. ibid. p. 445.
(3) Id. ibid. p. 437. Id. apophth. Lacon. t. 2, p. 229.

facilité avec laquelle il se plioit aux circonstances. A la cour des satrapes de l'Asie, il supportoit, sans murmurer, le poids de leur grandeur (1); un moment après, il distribuoit à des Grecs, les mépris qu'il venoit d'essuyer de la part des Perses.

Quand il eut obtenu l'empire des mers, il détruisit par-tout la démocratie, c'étoit l'usage de Sparte *: il le suivit avec obstination, pour placer à la tête de chaque ville, des hommes qui n'avoient d'autre mérite qu'un entier abandon à ses volontés (2). Ces révolutions ne s'opéroient qu'avec des torrens de larmes & de sang. Rien ne lui coûtoit pour enrichir ses créatures; pour écraser ses ennemis (c'est le nom qu'il donnoit à ceux qui défendoient les intérêts du peuple.) Ses haines étoient implacables, ses vengeances terribles; & quand l'âge eut aigri son humeur atrabilaire (3), la moindre résistance le rendoit féroce (4). Dans une occasion, il fit

---

(1) Id. in Lysandr. t. 1, p. 434.

* Rien ne fait peut-être plus d'honneur à Sparte que cet usage. Par l'abus excessif que le peuple faisoit par-tout de son autorité, les divisions régnoient dans chaque ville, & les guerres se multiplioient dans la Grece.

(2) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 435.

(3) Aristot. probl. §. 30, tom. 2, p. 815. Plut. ibid. t. 1, p. 434 & 449.

(4) Plut. ibid. p. 445.

égorger 800 habitans de Milet, qui, sur la foi de ses sermens, avoient eu l'imprudence de sortir de leurs retraites (1).

Sparte supportoit en silence de si grandes atrocités (2); il s'étoit fait beaucoup de partisans au milieu de nous par la sévérité de ses mœurs (3), son obéissance aux magistrats & l'éclat de ses victoires. Lorsque par ses excessives libéralités & la terreur de son nom, il en eut acquis un plus grand nombre encore parmi les nations étrangeres, il fut regardé comme l'arbitre souverain de la Grece (4).

Cependant, quoiqu'il fût de la maison des Héraclides (5), il se trouvoit trop éloigné du trône pour s'en rapprocher; il y fit monter Agésilas qu'il aimoit tendrement, & dont les droits à la couronne pouvoient être contestés. Comme il se flattoit de régner sous le nom de ce jeune prince, il lui inspira le desir de la gloire, & l'énivra de l'espérance de détruire le vaste empire des Perses. On vit bientôt arriver les députés de plusieurs villes qu'il avoit sollicitées en secret. Elles demandoient Agésilas pour commander l'armée

(1) Id. ibid. p. 443.
(2) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 444.
(3) Id. ibid. p. 434.
(4) Id. ibid. p. 445.
(5) Id. ibid. p. 434.

qu'elles levoient contre les barbares. Ce prince partit aussi-tôt avec un conseil de trente Spartiates, présidé par Lysander (1).

Ils arrivent en Asie ; tous ces petits despotes que Lysander a placé dans les villes voisines, tyrans mille fois plus cruels que ceux des grands empires, parce que la cruauté croît à raison de la foiblesse, ne connoissent que leur protecteur, rampent servilement à sa porte, & ne rendent au souverain que de foibles hommages de bienséance. Agésilas jaloux de son autorité s'apperçut bientôt qu'occupant le premier rang, il ne jouoit que le second rôle. Il donna froidement des dégoûts à son ami, qui revint à Sparte, ne respirant que la vengeance (2). Il résolut alors d'exécuter un projet qu'il avoit conçu autrefois, & dont il avoit tracé le plan dans un mémoire (3), trouvé après sa mort parmi ses papiers.

La maison d'Hercule est divisée en plusieurs branches. Deux seules ont des droits à la couronne. Lysander vouloit les étendre sur les autres branches, & même sur tous les Spartiates. L'honneur de régner sur des hommes libres seroit devenu le prix

(1) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 446.
(2) Id. ibid. p. 447.
(3) Id. ibid. p. 450.

de la vertu, & Lysander par son crédit auroit pu se revêtir un jour du pouvoir suprême. Comme une pareille révolution ne pouvoit s'opérer à force ouverte, il eut recours à l'imposture.

Le bruit courut qu'au royaume de Pont, une femme étant accouchée d'un fils dont Apollon étoit le pere, les principaux de la nation le faisoient élever sous le nom de Silene. Ces vagues rumeurs fournirent à Lysander, l'idée d'une intrigue qui dura plusieurs années ; & qu'il conduisit, sans y paroître, par des agens subalternes. Les uns rappelloient par intervalles la naissance miraculeuse de l'enfant ; d'autres annonçoient que les prêtres de Delphes conservoient de vieux oracles, auxquels il ne leur étoit pas permis de toucher, & qu'ils devoient remettre un jour au fils du dieu dont ils desservoient les autels.

On touchoit au dénouement de cette étrange piece. Silene avoit paru dans la Grece. Il étoit convenu qu'il se rendroit à Delphes ; que des prêtres, dont on s'étoit assuré, examineroient en présence de quantité de témoins, les titres de son origine ; que, forcés de le reconnoître pour fils d'Apollon, ils déposeroient dans ses mains les anciennes prophéties ; qu'il les liroit au milieu de cette nombreuse assemblée ; & que par l'un de ces oracles, il seroit dit, que les Spartiates ne devoient déformais

déformais élire pour leurs rois que les plus vertueux des citoyens.

Au moment de l'exécution, un des principaux acteurs, effrayé des fuites de l'entreprife, n'ofa l'achever (1); & Lyfander, au défefpoir, fe fit donner le commandement de quelques troupes qu'on envoyoit en Béotie. Il périt dans un combat (2): nous décernâmes des honneurs à fa mémoire (3); nous aurions dû la flétrir. Il contribua plus que perfonne à nous dépouiller de notre modération & de notre pauvreté.

Son fyftême d'agrandiffement fut fuivi avec plus de méthode par Agéfilas. Je ne vous parlerai point de fes exploits en Grece, en Afie, en Egypte. Il fut plus dangereux que Lyfander: parce qu'avec les mêmes talens, il eut plus de vertus; & qu'avec la même ambition, il fut toujours exempt de préfomption & de vanité: il ne fouffrit jamais qu'on lui élévât une ftatue (4). Lyfander confacra lui-même la fienne au temple de Delphes: il permit qu'on lui dreffât des autels & qu'on lui offrît des facrifices; il prodiguoit des récom-

(1) Plut. in Lyfandr. t. 1, p. 448.
(2) Id. ibid. p. 449.
(3) Id. ibid. p. 451.
(4) Xenoph. in Agef. p. 673.

penses aux poëtes qui lui prodiguoient des éloges, & en avoit toujours un à sa suite, pour épier & célébrer ses moindres succès (1).

L'un & l'autre enrichirent leurs créatures, vécurent dans une extrême pauvreté, & furent toujours inaccessibles aux plaisirs (2).

L'un & l'autre, pour obtenir le commandement des armées, flatterent honteusement les éphores, & acheverent de faire passer l'autorité entre leurs mains. Lysander après la prise d'Athenes leur mandoit : » J'ai dit aux Athéniens que vous étiez les » maîtres de la guerre & de la paix (3). » Agésilas se levoit de son trône, dès qu'ils paroissoient (4).

Tous deux assurés de leur protection, nous remplirent d'un esprit de vertige, & par une continuité d'injustices & de violences (5), souleverent contre nous cet Epaminondas, qui, après la bataille de Leuctres, & le rétablissement des Messéniens, nous réduisit à l'état déplorable où nous sommes encore aujourd'hui. Nous

(1) Plut. in Lysandr. t. 1, p. 443.
(2) Id. ibid. p. 434. Id. in Syll. t. 1, p. 476.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 3, p. 460.
(4) Plut. in Agesf. t. 1, p. 597.
(5) Isocr. de pace, t. 1, p. 411. Diod. Sic. lib. 14, p. 234.

avons vu notre puiſſanee s'écrouler avec nos vertus (1). Ils ne ſont plus ces temps où, les peuples qui vouloient recouvrer leur liberté, demandoient à Lacédémone un ſeul de ſes guerriers, pour briſer leurs fers (2).

Cependant rendez un dernier hommage à nos loix. Ailleurs, la corruption auroit commencé par amollir nos ames; parmi nous elle a fait éclater des paſſions grandes & fortes, l'ambition, la vengeance, la jalouſie du pouvoir, & la fureur de la célébrité. Il ſemble que les vices n'approchent de nous qu'avec circonſpection. La ſoif de l'or ne s'eſt pas fait encore ſentir dans tous les états, & les attraits de la volupté n'ont juſqu'à préſent infecté qu'un petit nombre de particuliers. Plus d'une fois nous avons vu les magiſtrats & les généraux (3) maintenir avec vigueur notre ancienne diſcipline, & de ſimples citoyens montrer des vertus dignes des plus beaux ſiecles.

Semblables à ces peuples qui, ſitués ſur les frontieres des deux empires, ont fait un mélange des langues & des mœurs de l'un & de l'autre, les Spartiates ſont, pour

(1) Polyb lib. 4, p. 344. Plut. in Num. t. 1, p. 78.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 690. Iſocr. in Archid. p. 36. Plut. in Lyc. p. 58.
(3) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 1, p. 443.

ainsi dire, sur les frontieres des vertus & des vices; mais nous ne tiendrons pas longtemps dans ce poste dangereux; chaque instant nous avertit qu'une force invincible nous entraîne au fond de l'abîme. Moi-même, je suis effrayé de l'exemple que je vous donne aujourd'hui. Que diroit Lycurgue, s'il voyoit un de ses éleves discourir, discuter, disputer, employer des formes oratoires? Ah! j'ai trop vécu avec les Athéniens; je ne suis plus qu'un Spartiate dégradé.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-UNIEME.

CHAPITRE LII.

Voyage d'Arcadie.

QUELQUES jours après cet entretien, nous quittâmes Damonax avec des regrets qu'il daigna partager, & nous prîmes le chemin de l'Arcadie.

Nous trouvâmes d'abord le temple d'Achille, qu'on n'ouvre jamais, & auprès duquel viennent offrir des facrifices les jeunes gens qui doivent fe livrer, dans le plataniste, le combats dont j'ai parlé ; plus loin, fept colonnes qui furent, dit-on, élevées autrefois en l'honneur des fept planetes ; plus loin, la ville de Pellana, & enfuite celle de Belmina, fituée fur les confins de la Laconie & de l'Arcadie (1). Belmina, place forte dont la poffeffion a fouvent excité des querelles entre les deux nations, & dont le territoire eft arrofé par l'Eurotas & par quantité de fources qui defcendent des montagnes

(1) Plut. in Agid. t. 1, p. 806.

voisines (1), est à la tête d'un défilé que l'on traverse pour se rendre à Mégalopolis, éloignée de Belmina de 90 stades (2)*, de Lacédémone d'environ 340 **. Pendant toute la journée, nous eûmes le plaisir de voir couler à nos côtés, tantôt des torrens impétueux & bruyans, tantôt les eaux paisibles de l'Eurotas, du Thiuns & de l'Alphée.

L'Arcadie occupe le centre du Péloponese. Elevée au dessus des régions qui l'entourent (3), elle est hérissée de montagnes (4), quelques-unes d'une hauteur prodigieuse (5), presque toutes peuplées de bêtes fauves (6) & couvertes de forêts. Les campagnes sont fréquemment entrecoupées de rivieres & de ruisseaux. En certains endroits, leurs eaux trop abondantes ne trouvant point d'issues dans la plaine, se précipitent tout-à-coup dans des gouffres profonds, coulent pendant quelque-temps dans l'obscurité, & après

(1) Liv. lib. 38, cap. 34. Pausan. lib. 3, cap. 21, p. 263.
(2) Pausan. lib. 8, cap. 35, p. 670.
* Trois lieues & 1005 toises.
** Près de 13 lieues.
(3) Aristot. probl. §. 26, t. 2, p. 806.
(4) Strab. lib. 8, p. 388.
(5) Pausan. lib. 8, cap. 38, p. 679. Strab. ibid.
(6) Pausan. ibid. cap. 35, p. 671.

bien des efforts, s'élancent & reparoissent sur la terre (1).

On a fait de grands travaux pour les diriger; on n'en a pas fait assez. A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnoient à une perpétuelle stérilité (2). Les premieres fournissent du blé & d'autres grains en abondance (3): elles suffisent pour l'entretien de nombreux troupeaux; les pâturages y sont excellens, sur-tout pour les ânes & pour les chevaux, dont les races sont très-estimées (4).

Outre quantité de plantes utiles à la médecine (5), ce pays produit presque tous les arbres connus. Les habitans qui en font une étude suivie (6), assignent à la plupart des noms particuliers (7); mais il est aisé d'y distinguer le pin, le sapin (8), le cyprès (9), le thuia, l'andrachné (10),

(1) Aristot. probl. §. 26, t. 2, page 806. Strab. lib. 8, p. 389. Pausan. lib. 8, cap. 7, 22, 23, 44 & 54. Diod. Sic. lib. 15, p. 365.
(2) Pausan. ibid. cap. 7, p. 611.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 552.
(4) Strab. ibid. p. 388. Varro, de re rust. lib. 2, cap. 1, §. 14.
(5) Theophr. hist. plant. lib. 4, cap. 6, p. 367.
(6) Id. lib. 3, cap. 6, p. 130; cap. 7, p. 138, cap. 10, p. 159.
(7) Plin. lib. 16, cap. 10, t. 2, p. 9.
(8) Theophr. ibid. lib. 3, cap. 10, p. 159.
(9) Pausan. lib. 8, cap. 41, p. 684.
(10) Theophr. hist. plant. lib. 3, cap. 6, p. 130.

le peuplier (1), une ſorte de cedre dont le fruit ne mûrit que dans la troiſieme année (2). J'en omets beaucoup d'autres qui ſont également communs, ainſi que les arbres qui font l'ornement des jardins. Nous vîmes dans une vallée, des ſapins d'une groſſeur & d'une hauteur extraordinaires : on nous dit qu'ils devoient leur accroiſſement à leur heureuſe poſition ; ils ne ſont expoſés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du ſoleil (3). Dans un bois auprès de Mantinée, on nous fit remarquer trois ſortes de chênes (4) ; celui qui eſt à grandes feuilles, le phagus, & un troiſieme dont l'écorce eſt ſi légere, qu'elle ſurnage ſur l'eau ; les pêcheurs s'en ſervent pour ſoutenir leurs filets, & les pilotes pour indiquer l'endroit où ils ont jetté leurs ancres (5).

Les Arcadiens ſe regardent comme les enfans de la terre, parce qu'ils ont toujours habité le même pays, & qu'ils n'ont jamais ſubi un joug étranger (6). On prétend

(1) Id. ibid. cap. 5, p. 124.
(2) Id. ibid. cap. 12, pag. 190. Plin. lib. 13, cap. 5, t. 1, p. 686.
(3) Theophr. ibid. lib. 4, cap. 1, p. 283.
(4) Id. ibid. lib. 3, cap 9, p. 146.
(5) Pauſan. lib. 8, cap. 12, p. 623.
(6) Thucyd. lib 1, cap. 2. Xenoph. hiſt. Græc. lib. 7, p. 618. Plut. quæſt. Roman. t. 2, p. 286.

qu'établis

qu'établis d'abord sur les montagnes (1), ils apprirent par degrés à se construire des cabanes, à se vêtir de la peau des sangliers, à préférer aux herbes sauvages & souvent nuisibles, les glands du phagus dont ils faisoient encore usage dans les derniers siecles (2). Ce qui paroît certain, c'est qu'après avoir connu le besoin de se rapprocher, ils ne connoissoient pas encore les charmes de l'union. Leur climat froid & rigoureux (3) donne au corps de la vigueur, à l'ame de l'âpreté. Pour adoucir ces caracteres farouches, des sages d'un génie supérieur, résolus de les éclairer par des sensations nouvelles, leur inspirerent le goût de la poésie, du chant, de la danse & des fêtes. Jamais les lumieres de la raison n'opérerent dans les mœurs une révolution si prompte & si générale. Les effets qu'elle produisit se sont perpétués jusqu'à nos jours; parce que les Arcadiens n'ont jamais cessé de cultiver les arts qui l'avoient procurée à leurs aïeux.

Invités journellement à chanter pendant le repas, ce seroit pour eux une honte d'ignorer ou de négliger la musique qu'ils sont obligés d'apprendre dès leur enfance,

---

(1) Strab. lib. 8, p. 333.
(2) Pausan. lib. 8, cap. 1, p. 599.
(3) 26, t. 2, p. 806.

& pendant leur jeunesse. Dans les fêtes, dans les armées, les flûtes reglent leurs pas & leurs évolutions (1). Les magistrats persuadés que ces arts enchanteurs peuvent seuls garantir la nation de l'influence du climat, rassemblent tous les ans les jeunes éleves & leur font exécuter des danses, pour être en état de juger de leurs progrès. L'exemple des Cynéthéens justifie ces précautions; cette petite peuplade, confinée au nord de l'Arcadie, au milieu des montagnes, sous un ciel d'airain, a toujours refusé de se prêter à la séduction. Elle est devenue si féroce & si cruelle, qu'on ne prononce son nom qu'avec frayeur (2).

Les Arcadiens sont humains, bienfaisans attachés aux loix de l'hospitalité, patiens dans les travaux, obstinés dans leurs entreprises, au mépris des obstacles & des dangers (3). Ils ont souvent combattu avec succès, toujours avec gloire. Dans les intervalles du repos, ils se mettent à la solde des puissances étrangeres, sans choix & sans préférence, de maniere qu'on les a vus quelquefois suivre des partis opposés, & porter les armes les uns contre les au-

(1) Polyb. lib. 4, p. 290. Athen. lib. 14, p. 626.
(2) Polyb. ibid. p. 291.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 618.

tres (1). Malgré cet esprit mercenaire, ils sont extrêmement jaloux de la liberté. Après la bataille de Chéronée, gagnée par Philippe roi de Macédoine, ils refuserent au vainqueur le titre de généralissime des armées de la Grece (2).

Soumis anciennement à des rois, ils se diviserent dans la suite en plusieurs républiques, qui toutes ont le droit d'envoyer leurs députés à la diete générale (3). Mantinée & Tégée sont à la tête de cette confédération, qui seroit trop redoutable, si elle réunissoit ses forces ; car le pays est très-peuplé, & l'on y compte jusqu'à 300,000 esclaves (4) : mais la jalousie du pouvoir entretient sans cesse la division dans les grands & dans les petits états. De nos jours, les factions s'étoient si fort multipliées qu'on mit sous les yeux de la nation assemblée le plan d'un nouvelle association, qui, entre autres réglemens, confioit à un corps de 10,000 hommes le pouvoir de statuer sur la guerre & sur la paix (5). Ce projet suspendu par les nou-

(1) Thucyd. lib. 7, cap. 57. Hermipp. ap. Athen. lib. 1, p. 27.
(2) Diod. Sic. lib. 17, p. 488.
(3) Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 602.
(4) Theop. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, p. 271.
(5) Demosth. de fals. leg. p. 295. Diod. Sic. lib. 15 p. 372.

veaux troubles qu'il fit éclore, fut repris avec plus de vigueur après la bataille de Leuctres. Epaminondas, qui, pour contenir les Spartiates de tous côtés, venoit de rappeler les anciens habitans de la Messénie, proposa aux Arcadiens de détruire les petites villes qui restoient sans défense, & d'en transporter les habitans dans une place forte qu'on éleveroit sur les frontieres de la Laconie. Il leur fournit mille hommes pour favoriser l'entreprise, & l'on jetta aussitôt les fondemens de Mégalopolis (1); ce fut environ 15 ans avant notre arrivée.

MÉGALOPOLIS.

Nous fûmes étonnés de la grandeur de son enceinte (2), & de la hauteur de ses murailles flanquées de tours (3). Elle donnoit déjà de l'ombrage à Lacédémone. Je m'en étois apperçu dans un de mes entretiens avec le roi Archidamus. Quelques années après, il attaqua cette colonie naissante, & finit par signer un traité avec elle (4).

---

(1) Pausan. lib. 4, cap. 27, p. 654; lib. 9, cap. 14, p. 739.
(2) Polyb. lib. 2, p. 140; lib. 5, p. 432.
(3) Pausan. lib. 8, cap. 27, p. 657.
(4) Diod. Sic. lib. 16, p. 437.

Les ſoins de la légiſlation l'occuperent d'abord, dans cette vue, elle invita Platon à lui donner un code de loi. Le philoſophe fut touché d'une diſtinction ſi flatteuſe; mais ayant appris, & par les députés de la ville, & par un de ſes diſciples qu'il envoya ſur les lieux, que les habitans n'admettroient jamais l'égalité des biens, il prit le parti de ſe refuſer à leur empreſſement (1).

Une petite riviere, nommée Héliſſon, ſépare la ville en deux parties; dans l'une & dans l'autre on avoit conſtruit, on conſtruiſoit encore des maiſons & de édifices publics. Celle du nord étoit décorée d'une place, renfermée dans une baluſtrade de pierres, entourée d'édifices ſacrés & de portiques. On venoit d'y élever en face du temple de Jupiter une ſuperbe ſtatue d'Apollon en bronze, haute de 12 pieds. C'étoit un préſent des Phigaliens, qui concouroient avec plaiſir à l'embelliſſement de la nouvelle ville (2). De ſimples particuliers témoignoient le même zele; l'un des portiques portoient le nom d'Ariſtandre qui l'avoit fait bâtir à ſes frais (3)

(1) Pamphil. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 23. Plut. in Colot. t. 2, p. 1126. Ælian. var. hiſt. lib. 2, cap. 42.
(2) Pauſan. lib. 8, cap. 30, p. 662.
(3) Ib. ibid. p. 663.

Dans la partie du midi nous vîmes un vaste édifice où se tient l'assemblée des 10,000 députés, chargés de veiller aux grands intérêts de la nation (1); & l'on nous montra dans un temple d'Esculape, des os d'une grandeur extraordinaire, & qu'on disoit être ceux d'un géant (2).

La ville se peuploit de statues; nous y connûmes deux artistes Athéniens, Céphisodote & Xénophon, qui exécutoient un groupe représentant Jupiter assis sur un trône, la Ville de Mégalopolis à sa droite, & Diane Conservatrice à sa gauche. On avoit tiré le marbre des carriere du mont Pentélique, situé auprès d'Athenes (3).

J'aurois d'autres singularités à rapporter; mais dans la relation de mes voyages, j'ai évité de parler de quantité de temples, d'autels, de statues & de tombeaux que nous offroient à chaque pas les villes, les bourgs, les chemins, les lieux mêmes les plus solitaires; j'ai cru aussi devoir omettre la plupart des prodiges & des fables absurdes dont on nous faisoit de longs récits: un Voyageur condamné à les entendre

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 621. Pausan. lib. 8, cap. 32, p. 666.
(2) Pausan. ibid. p. 667.
(3) Id. ibid. cap. 30, p. 664.

doit en épargner le supplice à ses lecteurs. Qu'il ne cherche pas à concilier les diverses traditions sur l'histoire des dieux & des premiers héros ; ses travaux ne serviroient qu'à augmenter la confusion d'un chaos impénétrable à la lumiere. Qu'il observe en général que chez quelques peuples les objets du culte public sont connus sous d'autres noms ; les sacrifices qu'on leur offre, accompagnés d'autres rites ; leurs statues, caractérisées par d'autres attributs.

Mais il doit s'arrêter sur les monumens qui attestent le goût, les lumieres ou l'ignorance d'un siecle ; d'écrire les fêtes, parce qu'on ne peut trop souvent présenter aux malheureux humains des images douces & riantes ; rapporter les opinions & les usages qui servent d'exemples ou de leçons, lors même qu'il laisse à ses lecteurs le soin d'en faire l'application. Ainsi quand je me contenterai d'avertir que dans un canton de l'Arcadie, l'Etre Suprême est adoré sous le titre de Bon (1), on sera porté à aimer l'Etre Suprême. Quand je dirai que dans la même province, le fanatisme a immolé des victimes humaines (2) *,

(1) Pausan. lib. 8, cap. 36, p. 673.
(2) Id. ibid. lib. 2, p. 600. Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 27, p. 150.
* Voyez la note à la fin du volume.

on frémira de voir le fanatisme porter à de pareilles horreurs une nation qui adoroit le Dieu Bon par excellence. Je reviens à ma narration :

Nous avions résolu de faire le tour de l'Arcadie. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur & la fécondité de ses idées, & qu'elle a rapproché négligemment, sans égard à la différence des genres. La main puissante qui fonda sur des bases éternelles tant de rochers énormes & arides, se fit un jeu de dessiner à leurs pieds ou dans leurs intervalles des prairies charmantes, asyle de la fraîcheur & du repos : par-tout des sites pittoresques, des contrastes imprévus, des effets admirables.

Combien de fois parvenus au sommet d'un mont sourcilleux, nous avons vu la foudre serpenter au-dessous de nous ! Combien de fois encore, arrêtés dans la région des nues, nous avons vu tout-à-coup la lumiere du jour se changer en une clarté ténébreuse, l'air s'épaissir, s'agiter avec violence, & nous offrir un spectacle aussi beau qu'effrayant ! Ces torrens de vapeur qui passoient rapidement sous nos yeux & se précipitoient dans des vallées profondes, ces torrens d'eau qui rouloient en mugissant au fond des abymes, ces grandes masses de montagnes, qui, à travers le fluide épais dont nous étions environnés, pa-

roissoient tendues de noir, les cris funebres des oiseaux, le murmure plaintif des vents & des arbres : voilà l'enfer d'Empédocle, voilà cet océan d'air louche & blanchâtre qui pousse & repousse les ames coupables, soit à travers les plaines des airs, soit au milieu des globes semés dans l'espace (1).

LYCOSURE.

Nous sortîmes de Mégalopolis ; & après avoir passé l'Alphée, nous nous rendîmes à Lycosure, au pied du mont Lycée, autrement dit Olympe (2) ; ce canton est plein de bois & de bêtes fauves. Le soir nos hôtes voulurent nous entretenir de leur ville qui est la plus ancienne du monde, de leur montagne où Jupiter fut élevé, du temple & des fêtes de ce dieu, de son prêtre sur-tout, qui, dans un temps de sécheresse, a le pouvoir de faire descendre les eaux du ciel (3) ; ils nous parlerent ensuite d'une biche qui vivoit encore deux siecles auparavant, & qui avoit, disoit-on, vécu plus de 700 ans. Elle fut prise quelques années avant la guerre de Troie. La date

(1) Plut. de vitand. ære. alien. t. 2, p. 830.
(2) Pausan. lib. 8 ; cap. 38, p. 678.
(3) Id. ibid.

de la prise étoit tracée sur un collier qu'elle portoit; on l'entretenoit comme un animal sacré, dans l'enceinte d'un temple (1). Aristote à qui je citois un jour ce fait, appuyé de l'autorité d'Hésiode qui attribue à la vie du cerf une durée beaucoup plus longue encore (2), n'en fut point ébranlé, & me fit observer que le temps de la gestation & celui de l'accroissement du jeune cerf n'indiquoient pas une si longue vie (3).

Le lendemain parvenus au haut du mont Lycée, d'où l'on découvre presque tout le Péloponese (4), nous assistâmes à des jeux célébrés en l'honneur du dieu Pan, auprès d'un temple & d'un petit bois qui lui sont consacrés (5). Après qu'on eut décerné les prix, nous vîmes de jeunes-gens tout nus, poursuivre avec des éclats de rire ceux qu'ils rencontroient sur leur chemin (6) * : nous en vîmes d'autres frapper avec des fouets la statue du Dieu; ils le punissoient de ce qu'une chasse entreprise sous ses auspices,

(1) Pausan. lib. 8. cap. 10, p. 620.
(2) Hesiod. ap. Plin. lib. 7, cap. 48, p. 402.
(3) Arist. hist. animal. lib. 6, cap. 29, tom. 1, p. 833. Buff. hist. natur. t. 6, p. 93.
(4) Pausan. lib. 8, cap. 38, p. 679.
(5) Id. ibid. p. 678.
(6) Liv. lib. 1, cap. 5, Plut. in Romul. t. 1, p. 31.
* Les Lupercales de Rome tiroient leur origine de cette fête.

n'avoit pas fourni assez de gibier pour leur repas (1).

Cependant les Arcadiens n'en sont pas moins attachés au culte de Pan. Ils ont multiplié ses temples, ses statues, ses autels, ses bois sacrés (2); ils le représentent sur leurs monnoies. Ce dieu poursuit à la chasse les animaux nuisibles aux moissons; il erre avec plaisir sur les montagnes (3); de là, il veille sur les nombreux troupeaux qui paissent dans la plaine (4); & de l'instrument à sept tuyaux, dont il est l'inventeur (5), il tire des sons qui retentissent dans les vallées voisines (6).

Pan jouissoit autrefois d'une plus brillante fortune; il prédisoit l'avenir dans un de ses temples, où l'on entretient une lampe qui brûle jour & nuit (7). Les Arcadiens soutiennent encore qu'il distribue aux mortels, pendant leur vie, les peines & les récompenses qu'ils méritent (8): ils le placent, ainsi que les Egyptiens, au rang des prin-

(1) Theocr. idyll. 7, v. 106. Schol. ibid.
(2) Pausan. passim.
(3) Theocr. idyll. 1, v. 123. Callim. in Dian. v. 88.
(4) Pind. olymp. 6, v. 169. Horat. lib. 4, od. 12. Virgil. eclog. 2, v. 33; georg. 1, v. 17.
(5) Virg. eclog. 2, v. 32; eclog. 8, v. 24.
(6) Pausan. lib. 8, cap. 36, p. 674.
(7) Id. cap. 37, p. 677.
(8) Pausan. lib. 8, cap. 37, p. 677.

cipales divinités (1) ; & le nom qu'ils lui donnent semble signifier qu'il étend son empire sur toute la substance matérielle (2). Malgré de si beaux titres, ils bornent aujourd'hui ses fonctions à protéger les chasseurs & les bergers.

Non loin de son temple est celui de Jupiter, au milieu d'une enceinte où il nous fut impossible de pénétrer (3). Nous trouvâmes bientôt après d'autres lieux sacrés, dont l'entrée est interdite aux hommes ; & permise aux femmes (4).

PHIGALÉE.

Nous nous rendîmes ensuite à Phigalée, qu'on voit de loin sur un rocher très-escarpé (5). A la place publique est une statue qui peut servir à l'histoire des arts. Les pieds sont presque joints ; & les mains pendantes s'attachent étroitement sur les côtés & sur les cuisses (6). C'est ainsi qu'on disposoit autrefois les statues dans la

(1) Id. cap. 31, p. 664.
(2) Macrob. Saturn. lib. 1, cap. 22.
(3) Plut. quæst. Græc. t. 2, p. 300. Pausan. lib. 8, cap. 38, p. 679. Hygin. poet. astronom. p. 426.
(4) Pausan. lib. 8, cap. 5, p. 608, cap. 10, p. 618 ; cap. 31, p. 665 ; cap. 36, p. 673.
(5) Id. cap. 39, p. 681.
(6) Id. cap. 40, p. 682.

Grece (1), & qu'on les figure encore aujourd'hui en Egypte. Celle que nous avions sous les yeux fut élevée pour l'athlete Arrachion, qui remporta l'un des prix aux olympiades 52, 53 & 54*. On doit conclure de là que, deux siecles avant nous, plusieurs statuaires s'asservissoient encore sans réserve au goût Egyptien.

A droite & à 30 stades de la ville **, est le mont Elaïus; à gauche & à 40 stades ***, le mont Cotylius. On voit dans le premier la grotte de Cérès surnommée la Noire, parce que la déesse, désolée de la perte de Proserpine, s'y tînt pendant quelque temps renfermée, vêtue d'un habit de deuil (2). Sur l'autel, qui est à l'entrée de la grotte, on offre, non des victimes, mais des fruits, du miel & de la laine crue (3). Dans un bourg placé sur l'autre montagne, nous fûmes frappés d'étonnement à l'aspect du temple d'Apollon, l'un des plus beaux du Péloponese, tant par le choix des pierres du toît & des murs, que par l'heureuse harmonie qui regne dans toutes ses parties. Le nom de l'architecte suffiroit pour assurer

---

(1) Diod. Sic lib. 4, p. 276.

* Dans les années avant J. C. 572, 568, 564e.

** Une lieue 335 toise.

*** Environ une lieue & demie.

(2) Pausan. lib. 8, cap. 42, p. 685.

(3) Id. ibid. p. 608.

la gloire de cet édifice : c'eſt le même Ictinus, qui du temps de Périclès, conſtruiſit à Athenes le célebre temple de Minerve (1).

De retour à Phigalée, nous aſſiſtâmes à une fête qui ſe termina par un grand repas ; les eſclaves mangerent avec leurs maîtres : l'on donnoit des éloges exceſſifs à ceux des convives qui mangeoient le plus (2).

GORTYS.

Le lendemain, étant revenus par Lycoſure, nous paſsâmes l'Alphée, non loin de Trapézonte ; & nous allâmes coucher à Gortys, dont les campagnes ſont fertiliſées par une riviere de même nom. Pendant toute la journée, nous avions rencontré des marchands & des voyageurs qui ſe rendoient à la petite ville d'Aliphere, que nous laiſsâmes à gauche, & dans laquelle devoit ſe tenir une foire (3). Nous négligeâmes de les ſuivre, parce que nous avions ſouvent joui d'un pareil ſpectacle, & que de plus il auroit fallu grimper pendant long temps ſur les flancs d'une montagne entourée de

(1) Pauſan. lib. 8, cap. 41, p. 684.
(2) Athen. lib. 4, cap. 13, p. 149.
(3) Pauſan. ibid. cap. 26, p. 653.

précipices (1). Nos guides oublierent de nous conduire dans une vallée qui est auprès de Trapézonte : la terre disoit-on, y vomit des flammes auprès de la fontaine Olympias, qui reste à sec de deux années l'une. On ajoutoit que le combat des géans contre les dieux s'étoit livré dans cet endroit, & que pour en rappeler le souvenir, les habitans, en certaines occasions, sacrifioient aux tempêtes, aux éclairs & à la foudre (2).

Les poëtes ont célébré la fraîcheur des eaux du Cydnus en Cilicie, & du Mélas en Pamphylie ; celles de Gortynius méritoient mieux leurs éloges : les froids les plus rigoureux ne les couvrent jamais de glaçons, & les chaleurs les plus ardentes ne sauroient altérer leur température (3) ; soit qu'on s'y baigne, soit qu'on en fasse sa boisson, elles procurent des sensations délicieuses.

Outre cette fraîcheur, qui distingue les eaux de l'Arcadie, celles du Ladon, que nous traversâmes le lendemain, sont si transparentes & si pures, qu'il n'en est pas de plus belles sur la terre (4). Près de ses bords ombragés par de superbes peupliers, nous trouvâmes les filles des contrées voi-

(1) Polyb. lib. 4, pag. 340. Pausan. lib. 8, cap. 26, p. 652.
(2) Pausan. ibid. cap. 29, p. 660.
(3) Id. ibid. cap. 28, p. 659.
(4) Id. ibid. cap. 25, p. 651.

ſines, danſant autour d'un laurier, auquel on venoit de ſuſpendre des guirlandes de fleurs. La jeune Clytie, s'accompagnant de ſa lyre, chantoit les amours de Daphné, fille du Ladon, & de Leucippe, fils du roi de Piſe (1). Rien de ſi beau, en Arcadie, que Daphné; en Élide, que Leucippe. Mais comment triompher d'un cœur que Diane aſſervit à ſes loix, qu'Apollon n'a pu ſoumettre aux ſiennes? Leucippe attache ſes cheveux ſur ſa tête, ſe revêt d'une légere tunique; charge ſes épaules d'un carquois; & dans ce déguiſement, pourſuit avec Daphné les daims & les chevreuils dans la pleine. Bientôt elle court & s'égare avec lui dans les forêts. Leurs furtives ardeurs ne peuvent échapper aux regards jaloux d'Apollon : il en inſtruit les compagnes de Daphné, & le malheureux Leucippe tombe ſous leurs traits. Clytie ajouta que la nymphe, ne pouvant ſupporter ni la préſence du dieu qui s'obſtinoit à la pourſuivre, ni la lumiere qu'il diſtribuoit au reſte des mortels, ſupplia la terre de la recevoir dans ſon ſein, & qu'elle fut métamorphoſée en laurier *.

(1) Pauſan. lib. 8, cap. 20, p. 638. Philoſtr. vit. Apoll. lib. 1, cap. 16, p. 19. Schol. Homer. in illiad. 1, v. 14. Geopon. lib. 11, cap. 2. Serv. in Virg. eclog. 3, v. 63.

* Les Theſſaliens prétendoient que Daphné étoit fille du Pénée, & qu'elle fut changée en laurier ſur les bords de ce fleuve.

Pſop

PSOPHIS.

Nous remontâmes le Ladon, & tournant à gauche, nous prîmes le chemin de Psophis (1), à travers plusieurs villages ; à travers le bois de Soron où l'on trouve, ainsi que dans les autres forêts d'Arcadie, des ours, des sangliers & de très-grandes tortues, dont l'écaille pourroit servir à faire des lyres (2).

Psophis, l'une des plus anciennes villes du Péloponese, est sur les confins de l'Arcadie & de l'Elide. Une colline très-élevée la défend contre le vent du nord ; à l'est coule le fleuve Erymanthe, sorti d'une montagne qui porte le même nom, & sur laquelle on va souvent chasser le sanglier & le cerf (3) ; au couchant elle est entourée d'un abyme profond, où se précipite un torrent, qui va vers le midi, se perdre dans l'Erymanthe (4).

Deux objets fixerent notre attention : nous vîmes le tombeau de cet Alcméon, qui, pour obéir aux ordres de son pere Amphiaraüs, tua sa mere Eriphile, fut pendant très long-temps poursuivi par les

(1) Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 644.
(2) Id. ibid.
(3) Homer. odyss. lib. 6, v. 103.
(4) Polyb. lib. 4, p. 333.

Furies, & termina malheureusement une vie horriblement agitée.

Près de son tombeau, qui n'a pour ornement que des cyprès d'une hauteur extraordinaire (1), on nous montra un petit champ & une petite chaumiere. C'est là que vivoit, il y a quelques siecles, un citoyen pauvre & vertueux : il se nommoit Aglaüs. Sans crainte, sans désirs, ignoré des hommes, ignorant ce qui se passoit parmi eux, il cultivoit paisiblement son petit domaine, dont il n'avoit jamais passé les limites. Il étoit parvenu à une extrême vieillesse, lorsque des ambassadeurs du puissant roi de Lydie, Gygès ou Crœsus, furent chargés de demander à l'oracle de Delphes, s'il existoit sur la terre entiere un mortel plus heureux que ce prince ? La Pythie répondit : » Aglaüs de Psophis (2).

PHÉNÉOS.

En allant de Psophis à Phénéos, nous entendîmes parler de plusieurs especes d'eaux, qui avoient des propriétés singulieres. Ceux de Clitor prétendoient qu'une de leurs sources inspire une si grande aversion pour

(1) Pausan. lib. 8, cap. 24, p. 646.

(2) Id. ibid p. 647. Plin. lib. 7, cap. 46, t. 1, p. 402. Val. Maxim. lib. 7, cap. 1.

le vin, qu'on ne pouvoit plus en supporter l'odeur (1). Plus loin vers le nord, entre les montagnes, près de la ville de Nonacris, est un rocher très élevé, d'où découle sans cesse une eau fatale, qui forme le ruisseau du Styx. C'est le Styx, si redoutable pour les dieux & pour les hommes : il serpente dans un vallon où les Arcadiens viennent confirmer leur parole par le plus inviolable des sermens (2) ; mais ils n'y étanchent pas la soif qui les presse, & le berger n'y conduit jamais ses troupeaux. L'eau, quoique limpide & sans odeur, est mortelle pour les animaux, ainsi que pour les hommes ; ils tombent sans vie, dès qu'ils en boivent : elle dissout tous les métaux ; elle brise tous les vases qui la reçoivent, excepté ceux qui sont faits de la corne du pied de certains animaux (3).

Comme les Cynéthéens ravageoient alors ce canton, nous ne pûmes nous y rendre pour nous assurer de la vérité de ces faits. Mais ayant rencontré en chemin deux

---

(1) Eudox. ap. Steph. in 'Αζαν. Id. ap. Plin. lib. 31, cap. 2, t. 2, p. 549. Vitruv. lib. 8, cap. 3, p. 164.

(2) Herodot. lib. 6, cap. 74.

(3) Vitruv. lib. 8, cap. 3, p. 163. Varr. ap. Solin. cap. 7. Senec. quæst. natur. lib. 3, cap. 25. Plin. lib. 2, cap. 103, t. 1, p. 121; lib. 30, cap. 16, t. 2, p. 543; lib. 31, p. 550. Pausan. lib. 8, cap. 18, p. 635. Eustath. in iliad. t. 2, p. 301; t. 2, p. 718; t. 3, p. 1667.

députés d'une ville d'Achaïe, qui faisoient route vers Phénéos, qui avoient plus d'une fois passé le long du ruisseau, nous les interrogeâmes, & nous conclûmes de leurs réponses, que la plupart des merveilles attribuées à cette fameuse source, disparoissoient au moindre examen.

C'étoient des gens instruits : nous leur fîmes plusieurs autres questions. Ils nous montroient, vers le nord-est, le mont Cyllene, qui s'éleve avec majesté au dessus des montagnes de l'Arcadie (1), & dont la hauteur perpendiculaire peut s'évaluer à 15 ou 20 stades (2) ; c'est le seul endroit de la Grece où se trouve l'espece des merles blancs (3). Le mont Cyllene touche au mont Stymphale, au dessous duquel on trouve une ville, un lac & une riviere de même nom. La ville étoit autrefois une des plus florissantes de l'Arcadie (4) ; la riviere sort du lac, & après avoir commencé sa carriere dans cette province, elle disparoît, & va la terminer, sous un autre nom, dans l'Argolide (5). De nos jours, Iphicrate, à la

(1) Pausan. lib. 8, cap. 17, p. 633.
(2) Strab. lib. 8, p. 388.
(3) Aristot. hist. anim. lib. 9, cap. 19, t. 1, p. 934.
(4) Pind olymp. 6, v. 169.
(5) Herodot. lib. 6, cap. 76. Diod. Sic. lib. 15, p. 365. Pausan. lib. 2, cap. 24, p. 166, lib. 8, cap. 22, p. 640.

tête des troupes Athéniennes, entreprit de lui fermer toute issue, afin que, ses eaux refoulant dans le lac, & ensuite dans la ville qu'il assiégeoit vainement, elle fût obligée de se rendre à discrétion; mais après de longs travaux, il fut contraint de renoncer à son projet (1).

Suivant une ancienne tradition, le lac étoit autrefois couvert d'oiseaux voraces qui infestoient ce canton. Hercule les détruisit à coups de fleches, ou les mit en fuite au bruit de certains instrumens (2). Cet exploit honora le héros, & le lac en devint célebre. Les oiseaux n'y reviennent plus; mais on les représente encore sur les monnoies de Stymphale (3). Voilà ce que nous disoient nos compagnons de voyage.

La ville de Phénéos, quoiqu'une des principales de l'Arcadie, ne contient rien de remarquable, mais la plaine voisine offrit à nos yeux un des plus beaux ouvrages de l'antiquité. On ne peut en fixer l'époque; on voit seulement que, dans des siecles très reculés; les torrens qui tombent des montagnes dont elle est entourée, l'ayant entiérement submergée, renversée, ren-

(1) Strab. lib. 8, p. 389.
(2) Apollon. Argon. lib. 2, v. 1057. Schol. ibid. Pausan. lib. 8, cap. 22, p. 640. Strab. lib. 8, p. 371.
(3) Médailles du cabinet du Roi.

verserent de fond en comble l'ancienne Phénéos (1) ; & que, pour prévenir désormais un pareil désastre, on prit le parti de creuser dans la plaine un canal de 50 stades de longueur *, de 30 pieds de profondeur **, & d'une longueur proportionnée. Il devoit recevoir & les eaux du fleuve Olbius, & celles des pluies extraordinaires. On le conduisit jusqu'à deux abymes qui subsistent encore au pied de deux montagnes, sous lesquelles se sont ouvertes naturellement des routes secretes.

Ces travaux dont on prétend qu'Hercule fut l'auteur, figureroient mieux dans son histoire, que son combat contre les fabuleux oiseaux de Stymphale. Quoi qu'il en soit, on négligea insensiblement l'entretien du canal (2) ; & dans la suite un tremblement de terre obstrua les voies souterraines qui absorboient les eaux des campagnes (3) ; les habitans réfugiés sur des hauteurs, construisirent des ponts de bois pour communiquer entre eux ; & comme l'inondation augmentoit de jour en jour, on fut obligé d'élever successivement d'autres ponts sur les premiers (4).

(1) Pausan. lib. 8, cap. 14, p. 627.
* Près de deux lieues.
** Un peu plus de 28 de nos pieds.
(2) Pausan. ibid. p. 628.
(3) Strab. lib. 8, p. 389.
(4) Theophr. hist. plant. lib 5, cap. 5, p. 520.

Quelque temps après (1), les eaux s'ouvrirent sous terre un passage à travers les éboulemens qui les arrêtoient, & sortant avec fureur de ces retraites obscures, porterent la consternation dans plusieurs provinces. Le Ladon, cette belle & paisible riviere dont j'ai parlé, & qui avoit cessé de couler depuis l'obstruction des canaux souterrains (2), se précipita en torrens impétueux dans l'Alphée qui submergea le territoire d'Olympie (3). A Phénéos on observa, comme une singularité, que le sapin dont on avoit construit les ponts, après l'avoir dépouillé de son écorce, avoit résisté à la pourriture (4).

CAPHYES.

De Phénéos, nous allâmes à Caphyes, où l'on nous montra, auprès d'une fontaine, un vieux platane qui porte le nom de Ménélas. On disoit que ce prince l'avoit planté lui-même, avant que de se rendre au siége de Troie (5). Dans un village voisin, nous vîmes un bois sacré & un temple en l'hon-

(1) Id. ibid. lib. 3, cap. 1, p. 117.
(2) Strab. lib. 1, p. 60.
(3) Eratosth. ap. Strab. lib. 8, p. 389.
(4) Theophr. lib. 5, cap. 5, p. 522.
(5) Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 643.

neur de Diane *l'Etranglée* (1). Un vieillard respectable nous apprit l'origine de cet étrange surnom : des enfans qui jouoient tout auprès, nous dit-il, trouverent une corde, & l'ayant passée autour de la statue, ils la traînoient, & s'écrioient en riant: Nous étranglons la déesse. Des hommes qui passoient dans le moment, furent si indignés de ce spectacle, qu'ils les assommerent à coup de pierres. Ils croyoient venger les dieux, & les dieux vengerent l'innocence. Nous éprouvâmes leur colere, & l'oracle consulté nous ordonna d'élever un tombeau à ces malheureuses victimes, & de leur rendre tous les ans les honneurs funebres (2).

ORCHOMENE.

Plus loin, nous passâmes à côté d'une grande chaussée que les habitans de Caphyes ont construite, pour se garantir d'un torrent & d'un grand lac qui se trouvent dans le territoire d'Orchomene (3). Cette derniere ville est située sur une montagne : nous la vîmes en courant ; on nous y montra des miroirs faits d'une pierre noirâtre qui se trouve aux environs (4) ; & nous prîmes

(1) Clem. Alex. cohort. ad gentes, p. 32.
(2) Pausan. lib. 8, cap. 23, p. 643.
(3) Id. ibid. p. 642.
(4) Plin. lib. 37, cap. 7, t. 2, p. 799.

l'un

l'un des deux chemins qui conduisent à Mantinée (1).

Nos guides s'arrêterent devant une petite colline qu'ils montrent aux étrangers ; & des Mantinéens qui se promenoient aux environs, nous disoient : Vous avez entendu parler de Pénélope, de ses regrets, de ses larmes, & sur-tout de sa fidélité ; apprenez qu'elle se consoloit de l'absence de son époux avec ses amans qu'elle avoit attirés auprès d'elle, qu'Ulysse à son retour la chassa de sa maison, qu'elle finit ici ses jours ; & voilà son tombeau (2). Comme nous parûmes étonnés : Vous ne l'auriez pas moins été, ajouterent-ils, si vous aviez choisi l'autre route, vous auriez vu sur le penchant d'une colline un temple de Diane, où l'on célebre tous les ans la fête de la déesse. Il est commun aux habitans d'Orchomene & de Mantinée ; les uns y entretiennent un prêtre, les autres une prêtresse. Leur sacerdoce est perpétuel. Tous deux sont obligés d'observer le régime le plus austere. Ils ne peuvent faire aucune visite ; l'usage du bain & des douceurs les plus innocentes de la vie leur est interdit ; ils sont seuls, ils n'ont point de distractions,

(1) Pausan. lib. 8, cap. 12, p. 624.
(2) Id. ibid.

& n'en sont pas moins astreints à la plus exacte continence (1).

MANTINÉE.

Mantinée, fondée autrefois par les habitans de quatre ou cinq hameaux des environs (2), se distingue par sa population, ses richesses & les monumens qui la décorent (3) : elle possede des campagnes fertiles (4) : de son enceinte partent quantité de routes qui conduisent aux principales villes de l'Arcadie (5) ; & parmi celles qui menent en Argolide, il en est une qu'on appelle le chemin de l'échelle, parce qu'on a taillé sur une haute montagne, des marches pour la commodité des gens de pied (6).

Ses habitans sont les premiers, dit-on, qui, dans leurs exercices, aient imaginé de combattre corps à corps (7) ; les premiers encore qui se soient revêtus d'un habit militaire & d'une espece d'armure que l'on

(1) Pausan. lib. 8, cap. 13, p. 625.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 553, Diod. Sic. lib. 15, p. 331. Strab. lib. 8, p. 337.
(3) Pausan. ibid. cap. 9, p. 616.
(4) Xenoph. ibid. p. 552.
(5) Pausan. ibid. cap. 10, p. 618.
(6) Id. ibid. cap. 6, p. 610.
(7) Hermipp. ap. Athen. lib. 4, cap. 13, p. 154.

désigne par le nom de cette ville (1). On les a toujours regardés comme les plus braves des Arcadiens (2). Lors de la guerre des Perses, n'étant arrivés à Platée, qu'après la bataille, ils firent éclater leur douleur ; voulurent pour s'en punir eux-mêmes, poursuivre jusqu'en Thessalie un corps de Perses qui avoient pris la fuite ; & de retour chez eux exilerent leurs généraux dont la lenteur les avoit privés de l'honneur de combattre (3). Dans les guerres survenues depuis, les Lacédémoniens les redoutoient comme ennemis, se félitoient de les avoir pour alliés (4) : tour-à-tour unis avec Sparte, avec Athenes, avec d'autres puissances étrangeres, on les vit étendre leur empire sur presque toute la province (5), & ne pouvoir ensuite défendre leurs propres frontieres.

Peu de temps avant la bataille de Leuctres, les Lacédémoniens assiégerent Mantinée ; & comme le siége traînoit en longueur, ils dirigerent, vers les murs de brique dont elle étoit entourée, le fleuve qui coule aux environs ; les murs s'écroulerent, la

(1) Ephor. ap. Athen. lib 4, cap. 13, p. 154.
(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 336.
(3) Herodot. lib. 9, cap. 76.
(4) Diod. Sic. ibid.
(5) Thucyd. lib. 5, cap. 29.

ville fut presque entiérement détruite, & l'on dispersa les habitans dans les hameaux qu'ils occupoient autrefois (1). Bientôt après, Mantinée sortie de ses ruines avec un nouvel éclat, ne rougit pas de se réunir avec Lacédémone, & de se déclarer contre Epaminondas, à qui elle devoit en partie sa liberté (2); elle n'a cessé depuis d'être agitée par des guerres étrangeres ou par des factions intérieures. Telle fut en ces derniers temps la destinée des villes de la Grece, & sur-tout de celles où le peuple exerçoit le pouvoir suprême.

Cette espece de gouvernement a toujours subsisté à Mantinée; les premiers législateurs le modifierent, pour en prévenir les dangers. Tous les citoyens avoient le droit d'opiner dans l'assemblée générale; un petit nombre, celui de parvenir aux magistratures (3); les autres parties de la constitution furent réglées avec tant de sagesse, qu'on la cite encore comme un modele (4). Aujourd'hui les démiurges, tribuns du peuple, exercent les principales fonctions & apposent leurs noms aux actes

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 5, pag. 552. Diod. Sic. lib. 15, p. 131 & 336. Pausan. lib 8, cap. 8, p. 615.
(2) Id. ibid. lib. 6, p. 602. Pausan. ibid.
(3) Aristot. de rep. lib. 6, cap. 4, t. 2, p. 416.
(4) Polyb. lib. 6, pag. 487. Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 22.

publics, avant les sénateurs & les autres magistrats (1).

Nous connûmes à Mantinée un Arcadien nommé Antiochus, qui avoit été, quelques années auparavant, du nombre des députés que plusieurs villes de la Grece envoyerent au roi de Perse, pour discuter en sa présence leurs mutuels intérêts. Antiochus parla au nom de sa nation, & ne fut pas bien accueilli. Voici ce qu'il dit à son retour devant l'assemblée des Dix-Mille: J'ai vu dans le palais d'Artaxerxès grand nombre de boulangers, de cuisiniers, d'échansons, de portiers. J'ai cherché dans son empire des soldats qu'il pût opposer aux nôtres, & je n'en ai point trouvé. Tout ce qu'on dit de ses richesses n'est que jactance : vous pouvez en juger par ce platane d'or dont on parle tant ; il est si petit, qu'il ne pourroit, de son ombre, couvrir une cigale (2).

En allant de Mantinée à Tégée, nous avions à droite le mont Ménale, à gauche une grande forêt (3) : dans la plaine renfermée entre ces barrieres, se donna, il y a quelques années, cette bataille où Epaminondas remporta la victoire & perdit

(1) Thucyd. lib. 5, cap. 47.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 7, p. 621.
(3) Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 620.

la vie. On lui éleva deux monumens, un trophée (1) & un tombeau (2); ils sont près l'un de l'autre, comme si la philosophie leur avoit assigné leurs places.

Le tombeau d'Epaminondas consiste en une simple colonne, à laquelle est suspendu son bouclier, ce bouclier que j'avois vu si souvent dans cette chambre, auprès de ce lit, sur ce mur, au-dessus de ce siege, où le héros se tenoit communément assis. Ces circonstances locales se retraçant tout-à-coup dans mon esprit, avec le souvenir de ses vertus, de ses bontés, d'un mot qu'il m'avoit dit dans telle occasion, d'un sourire qui lui étoit échappé dans telle autre, de mille particularités dont la douleur aime à se repaître; & se joignant avec l'idée insupportable, qu'il ne restoit de ce grand homme qu'un tas d'ossemens arides que la terre rongeoit sans cesse, & qu'en ce moment je foulois aux pieds; je fus saisi d'une émotion si déchirante & si forte, qu'il fallut m'arracher d'un objet que je ne pouvois ni voir ni quitter. J'étois encore sensible alors; je ne le suis plus, je m'en apperçois à la foiblesse de mes expressions.

J'aurai du moins la consolation d'ajouter

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 396.
(2) Pausan. lib. 8, cap. 11, p. 622.

ici un nouveau rayon à la gloire de ce grand homme. Trois villes se disputent le foible honneur d'avoir donné le jour au soldat qui lui porta le coup mortel. Les Athéniens nomment Gryllus fils de Xénophon, & ont exigé qu'Euphranor, dans un de ses tableaux suivît cette opinion (1). Suivant les Mantinéens, ce fut Machérion, un de leurs concitoyens (2) : & suivant les Lacédémoniens, ce fut le Spartiate Anticratès ; ils lui ont même accordé des honneurs & des exemptions qui s'étendront à sa postérité (3) ; distinctions excessives qui décelent la peur qu'ils avoient d'Epaminondas.

TÉGÉE.

Tégée n'est qu'à 100 stades environ de Mantinée * : ces deux villes rivales & ennemies par leur voisinage même (4), se sont plus d'une fois livré des combats sanglans (5) ; & dans les guerres qui ont divisé les nations, elles ont presque toujours suivi des partis différens. (6). A la

(1) Pausan. lib. 8, cap. 11. p. 621 ; lib. 9, cap. 15, p. 741.
(2) Id. ibid. p. 621.
(3) Plut. in Agesf. t. 1, p. 616.
* Environ trois lieues trois quarts.
(4) Thucyd. lib. 5, cap. 62 & 65.
(5) Id. lib. 4, p. 134.
(6) Diod. Sic. lib. 15, p. 391.

bataille de Platée, qui termina la grande querelle de la Grece & de la Perse, les Tégéates, qui étoient au nombre de 1500 (1), disputerent aux Athéniens l'honneur de commander une des aîles de l'armée des Grecs (2); ils ne l'obtinrent pas, mais ils montrerent par les plus brillantes actions qu'ils en étoient dignes (3).

Chaque ville de la Grece se met sous la protection spéciale d'une divinité. Tégée a choisi Minerve, surnommée Aléa. L'ancien temple ayant été brûlé, peu d'années après la guerre du Péloponese, on en construisit un nouveau sur les desseins & sous la direction de Scopas de Paros, le même dont on a tant de superbes statues. Il employa l'ordre ionique dans les péristiles qui entourent le temple. Sur le fronton de devant, il représenta la chasse du sanglier de Calydon; on y distingue quantité de figures, entre autres celles d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs, de Castor, &c: le combat d'Achille & de Télephe décore l'autre fronton. Le temple est divisé en trois nefs par deux rangs de colonnes doriques, sur lesquelles s'éleve un ordre

(1) Herodot. lib. 9, cap. 28 & 29.
(2) Id. ibid. cap. 26.
(3) Id. ibid. cap. 70.

corinthien qui atteint & soutient le comble (1).

Aux murs sont suspendues des chaînes, que, dans une de leurs anciennes expéditions, les Lacédémoniens avoient destinées aux Tégéates, & dont ils furent chargés eux-mêmes (2). On dit que dans le combat les femmes de Tégée, s'étant mises en embuscade tomberent sur l'ennemi, & déciderent la victoire. Une veuve, nommée Marpessa, se distingua tellement en cette occasion, que l'on conserve encore son armure dans le temple (3), Tout auprès on voit les défenses & la peau du sanglier de Calydon, échue en partage à la belle Atalante de Tégée, qui porta le premier coup à cet animal féroce (4); enfin on nous montra jusqu'à une auge de bronze, que les Tégéates, à la bataille de Platée, enleverent des écuries du général des Perses (5). De pareilles dépouilles sont pour un peuple des titres de vanité, & quelquefois des motifs d'émulation.

Ce temple, le plus beau de tous ceux qui existent dans le Péloponese (6), est des-

(1) Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 693.
(2) Herodot. lib. 1, cap. 66.
(3) Pausan. ibid. cap. 47, p. 695; cap. 48. p. 697.
(4) Id. ibid. cap. 45, 46 & 47.
(5) Herodot. lib. 9, cap. 70.
(6) Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 693.

servi par une jeune fille, qui abdique le sacerdoce dès qu'elle parvient à l'âge de puberté (1).

Nous vîmes un autre temple, où le prêtre n'entre qu'une fois l'année (2); & dans la place publique, deux grandes colonnes, l'une soutenant les statues des législateurs de Tégée, l'autre la statue équestre d'un particulier, qui, dans les jeux olympiques, avoit obtenu le prix de le course à cheval (3). Les habitans leur ont décerné à tous les mêmes honneurs : il faut croire qu'ils ne leur accordent pas la même estime.

(1) Id. ibid. cap. 47, p. 695.
(2) Id. ibid. cap. 48, p. 696.
(3) Id. ibid.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-DEUXIEME.

CHAPITRE LIII.

Voyage d'Argolide.

DE Tégée nous pénétrâmes dans l'Argolide par un défilé entre des montagnes assez élevées (1). En approchant de la mer, nous vîmes le marais de Lerna, autrefois le séjour de cette hydre monstrueuse dont Hercule triompha. De là, nous prîmes le chemin d'Argos, à travers une belle prairie (2).

L'Argolide, ainsi que l'Arcadie, est entrecoupée de collines & de montagnes qui laissent dans leurs intervalles des vallées & des plaines fertiles. Nous n'étions plus frappés de ces admirables irrégularités; mais nous éprouvions une autre espece d'intérêt. Cette province fut le berceau des Grecs, puisqu'elle reçut la premiere les colonies étrangeres qui parvinrent à les policer (3). Elle devint le théâtre de la

(1) Pausan. lib. 8, cap. 6, p. 610.
(2) Fourm. voyag. manuscr. de l'Argolide.
(3) Diod. Sic. lib. 1, p. 24.

plupart des événemens qui remplissent les anciennes annales de la Grece. C'est-là que parut Inachus qui donna son nom au fleuve dont les eaux arrosent le territoire d'Argos; là vécurent aussi Danaüs, Hypermnestre, Lyncée, Alcméon, Persée, Amphitryon, Pélops, Atrée, Thyeste, Agamemnon, & tant d'autres fameux personnages.

Leurs noms qu'on a vu si souvent figurer dans les écrits des poëtes, si souvent entendu retentir au théâtre, font une impression plus forte, lorsqu'ils semblent revivre dans les fêtes & dans les monumens consacrés à ces héros. L'aspect des lieux rapproche les temps, réalise les fictions, & donne du mouvement aux objets les plus insensibles. A Argos, au milieu des débris d'un palais souterrain, où l'on disoit que le roi Acrisius avoit enfermé sa fille Danaé (1), je croyois entendre les plaintes de cette malheureuse princesse. Sur le chemin d'Hermione à Trézene, je crus voir Thésée soulever l'énorme rocher sous lequel on avoit déposé l'épée & les autres marques auxquelles son pere devoit le reconnoître (2). Ces illusions sont un hommage que l'on rend à la célé-

(1) Pausan. lib. 2, cap. 23, p. 164. Apollod. lib. 2, p. 89.

(2) Plut. in Thes. t. 1, p. 3, Pausan. lib. 1, cap. 27, p. 66; lib. 2, p. 188 & 192.

brité & repaiſſent l'imagination, qui a plus ſouvent beſoin d'alimens que la raiſon.

ARGOS.

Argos eſt ſituée au pied d'une colline ſur laquelle on a conſtruit la citadelle (1); c'eſt une des plus anciennes villes de la Grece (2). Dès ſon origine elle répandit un ſi grand éclat qu'on donna quelquefois ſon nom à la province, au Péloponeſe, à la Grece entiere (3). La maiſon des Pélopides s'étant établie à Mycenes, cette ville éclipſa la gloire de ſa rivale (4). Agamemnon régnoit ſur la premiere, Diomede & Sthénélus ſur la ſeconde (5). Quelque-temps après, Argos reprit ſon rang (6) & ne le perdit plus.

Le gouvernement fut d'abord confié à des rois qui opprimerent leurs ſujets, & à qui l'on ne laiſſa bientôt que le titre dont ils avoient abuſé (7).

---

(1) Strab lib. 8, p. 370. Liv. lib. 32, cap. 25.
(1) Herodot. lib. 1, cap. 1. Diod. Sic. lib. 1, p. 24.
(3) Strab. lib. 8, 369. Schol. Pind. in iſthm. od. 2, v. 17. Plut. quæſt. Roman. t. 2, p. 272. Apollod. lib. 2, pag 75.
(4) Strab. ibid. p. 372.
(5) Homer. iliad. lib. 2, v. 564.
(6) Strab. ibid.
(7) Plut. in Lyc. t. 1, p. 43. Pauſan. lib. 2, cap. 19; pag. 152.

Le titre même y fut aboli dans la suite, & la démocratie a toujours subsisté (1). Un sénat discute les affaires, avant de les soumettre à la décision du peuple (2) ; mais comme il ne peut pas se charger de l'exécution, quatre-vingt de ses membres veillent continuellement au salut de l'état, & remplissent les mêmes fonctions que les prytanes d'Athenes (3). Plus d'une fois, & de notre temps encore, les principaux citoyens secondés ou par leurs orateurs, ou par les Lacédémoniens, ont voulu se soustraire à la tyrannie de la multitude, en établissant l'oligarchie ; mais leurs efforts n'ont servi qu'à faire couler du sang (4).

Les Argiens sont renommés pour leur bravoure ; ils ont eu des démêlés fréquens avec les nations voisines, & n'ont jamais craint de se mesurer avec les Lacédémoniens (5), qui ont souvent recherché leur alliance (6).

Nous avons dit que la premiere époque de leur histoire brille de noms illustres &

(1) Thucyd. lib. 5, cap. 28, 31 & 41.
(2) Herodot. lib. 7, cap. 148. Thucyd. ibid. cap 37.
(3) Thucyd. ibid. cap. 47. Diod. Sic. lib. 19, p. 704.
(4) Thucyd. ibid. cap. 76, 81, 82. Diod. Sic. lib. 12, p. 127; lib. 15, p. 372.
(5) Herodot. lib. 6, cap. 77.
(6) Thucyd. ibid. cap. 36.

de faits éclatans. Dans la derniere, après avoir conçu l'espoir de dominer sur tout le Péloponese (1), ils se sont affoiblis par des expéditions malheureuses & par des divisions intestines.

Ainsi que les Arcadiens, ils ont négligé les sciences, & cultivé les arts. Avant l'expédition de Xerxès, ils étoient plus versés dans la musique que les autres peuples (2); ils furent pendant quelque-temps si fort attachés à l'ancienne, qu'ils mirent à l'amende un musicien qui osa se présenter au concours avec une lyre enrichie de plus de sept cordes, & parcourir des modes qu'ils n'avoient point adoptés (3). On distingue parmi les musiciens nés dans cette province, Lasus (4), Scadas (5) & Aristonicus (6); parmi les sculpteurs, Agéladas (7) & Polyclete (8); parmi les poëtes, Télésilla.

Les trois premiers hâterent les progrès de la musique; Agéladas & Polyclete, ceux

---

(1) Thucyd. lib. 5, cap. 28. Diod. Sic. lib. 12, pag. 123.
(2) Herodot. lib. 3, cap. 131.
(3) Plut. de mus. t. 2, p. 1144.
(4) Id. ibid. p. 1141.
(5) Id ibid. p. 1134.
(6) Athen. lib. 14, p. 637.
(7) Pausan. lib. 6, cap. 8, p. 472; cap. 14, p. 487.
(8) Plat. in Protag. tome 1, page 311. Anthol. Græc. lib. 4, p. 333.

de la sculpture. Ce dernier qui vivoit vers le temps de Périclès, a rempli de ses ouvrages immortels le Péloponese & la Grece. En ajoutant de nouvelles beautés à la nature de l'homme, il surpassa Phidias; mais en nous offrant l'image des dieux, il ne s'éleva point à la sublimité des idées de son rival. (1). Il choisissoit ses modeles dans la jeunesse ou dans l'enfance; & l'on eût dit que la vieillesse étonnoit ses mains, accoutumées à représenter les graces. Ce genre s'accommode si bien d'une certaine négligence, qu'on doit louer Polyclete de s'être rigoureusement attaché à la correction du dessin; en effet on a de lui une figure où les proportions du corps humain sont tellement observées, que, par un jugement irréfragable, les artistes l'ont eux-mêmes appelée le canon ou la regle (2); ils l'étudient quand ils ont à rendre la même nature dans les mêmes circonstances: car on ne peut imaginer un modele unique pour tous les âges, tous les sexes, tous les caracteres (3). Si l'on fait jamais quelque reproche à Polyclete, on répondra que s'il n'atteignit par la perfection, du moins

(1) Quintil. instit. orat. lib. 12, cap. 10, p. 744.
(2) Plin. lib. 34, cap. 8, t. 2, p. 650. Jun. de pict. pag. 168.
(3) Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. tom. 25, p. 303. Œuvr. de Falconn. t. 3, p. 87.

il en approcha (1). Lui-même sembla se méfier de ses succès, dans un temps où les artistes inscrivoient sur les ouvrages sortis de leurs mains, *un tel l'a fait*, il se contenta d'écrire sur les siens, *Polyclete le faisoit*; comme si, pour les terminer, il attendit le jugement du public (2).

Il écoutoit les avis, & savoit les apprécier. Il fit deux statues pour le même sujet : l'une en secret, ne consultant que son génie & les regles approfondies de l'art; l'autre dans son atelier ouvert à tout le monde, se corrigeant & se réformant au gré de ceux qui lui prodiguoient leurs conseils. Dès qu'il les eut achevées, il les exposa au public. La premiere excita l'admiration, la seconde des éclats de rire; il dit alors : voici votre ouvrage, & voilà le mien (3). Encore un trait qui prouve que de son vivant il jouit de sa réputation. Hipponicus, l'un des premiers citoyens d'Athenes, voulant consacrer une statue à sa patrie, on lui conseilla d'employer le ciseau de Polyclete : Je m'en garderai bien, répondit-il; le mérite de l'offrande ne feroit que pour l'artiste (4). On verra plus bas, que

(1) Cicer. de clar. orat. cap. 18, t. 1, p. 351.
(2) Plin. lib. 1, t. 1, p. 5.
(3) Ælian. var. hist. lib. 14, cap. 8.
(4) Id. ibid. cap. 16.

ſon génie facile ne s'exerça pas avec moins de ſuccès dans l'architecture.

Téléſilla, qui floriſſoit il y a environ 150 ans, illuſtra ſa patrie par ſes écrits, & la ſauva par ſon courage. La ville d'Argos alloit tomber entre les mains des Lacédémoniens ; elle venoit de perdre 6000 hommes, parmi leſquels ſe trouvoit l'élite de la jeuneſſe (1). Dans ce moment fatal, Téléſilla raſſemble les femmes les plus propres à ſeconder ſes projets, leur remet les armes dont elle a dépouillé les temples & les maiſons des particuliers, court avec elles ſe placer ſur les murailles, & repouſſe l'ennemi, qui, dans la crainte qu'on ne lui reproche ou la victoire ou la défaite, prend le parti de ſe retirer (2).

On rendit les plus grands honneurs à ces guerriers. Celles qui périrent dans le combat furent inhumées le long du chemin d'Argos ; on permit aux autres d'élever une ſtatue au Dieu Mars (3). La figure de Téléſilla fut poſée ſur une colonne, en face du temple de Vénus ; loin de porter ſes regards ſur des volumes repréſentés & placés à ſes pieds, elles les arrête avec

(1) Herodot. lib. 6, cap. 76 ; lib. 7, cap. 148.

(2) Pauſan. lib. 2, cap. 20, p. 157. Polyæn. ſtratag. lib. 7, cap. 33. Lucian. in amor. t. 2, pag. 431. Clem. Alex. ſtrom. lib. 4, p. 618. Suid. in *Teleſſil.*

(3) Plut. de virt. mul. t. 2, p. 245.

complaisance sur un casque qu'elle tient dans sa main, & qu'elle va mettre sur sa tête (1). Enfin, pour perpétuer à jamais un événement si extraordinaire, on institua une fête annuelle, où les femmes sont habillées en hommes, & les hommes en femmes (2).

Il en est de cette ville comme de toutes celles de la Grece. Les monumens de l'art y sont communs; & les chefs-d'œuvre très-rares. Parmi ces derniers, il suffira de nommer plusieurs statues de Polyclete & de Praxitele (3) : les objets suivans nous frapperent sous d'autres rapports.

Nous vîmes le tombeau d'une fille de Persée, qui, après la mort de son premier mari, épousa Œbalus roi de Sparte. Les Argiennes jusqu'alors n'avoient pas osé contracter un second hymen (4); ce fait remonte à la plus haute antiquité.

Nous vîmes un groupe représentant Périlaüs d'Argos, prêt à donner la mort au Spartiate Othryadas (5). Les Lacédémoniens & les Argiens se disputoient la possession de la ville de Thyrée. On convint de nommer de part & d'autre 300

(1) Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 157.
(2) Plut. ibid. Polyæn. stratag. lib. 8, cap. 33.
(3) Pausan. ibid. p. 154; cap. 21, p. 160.
(4) Id. ibid. cap. 21, p. 159.
(5) Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 156.

guerriers dont le combat termineroit le différend. Ils périrent tous, à l'exception de deux Argiens, qui, se croyant assurés de la victoire, en porterent la nouvelle aux magistrats d'Argos. Cependant Othryadas respiroit encore, & malgré des blessures mortelles, il eut assez de force pour dresser un trophée sur le champ de bataille ; & après y avoir tracé de son sang ce petit nombre de mots : « Les Lacédémoniens » vainqueurs des Argiens », il se donna la mort pour ne pas suivre à ses compagnons (1).

Les Argiens sont persuadés qu'Apollon annonce l'avenir dans un de ses temples. Une fois par mois, la prêtresse, qui est obligée de garder la continence, sacrifie une brebis pendant la nuit ; & dès qu'elle a goûté du sang de la victime, elle est saisie de l'esprit prophétique (2).

Nous vimes les femmes d'Argos s'assembler pendant plusieurs jours, dans une espece de chapelle attenante au temple de Jupiter Sauveur (3), pour y pleurer Adonis. J'avois envie de leur dire ce que des sages ont répondu quelquefois en des occasions

(1) Id ibid. Chryserm. ap. Plut. in parall. tome 2, p. 306. Suid. in *Othruad.* Stat. theb. lib. 4, v. 48. Lact. ibid. Stob. serm. 7, p. 93.
(2) Pausan. ibid. cap. 24, p. 165.
(3) Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 156.

semblables : Pourquoi le pleurer s'il est dieu : lui offrir des sacrifices, s'il ne l'est pas (1) ?

A quarante stades d'Argos (2) * est le temple de Junon, un des plus célebres de la Grece (3), autrefois commun à cette ville & à Mycenes (4). L'ancien fut brûlé il n'y a pas un siecle, par la négligence de la prêtresse Chrysis, qui oublia d'éteindre une lampe placée au milieu des bandelettes sacrées (5). Le nouveau construit au pied du mont Eubée, sur les bords d'un petit ruisseau, se ressent du progrès des arts, & perpétuera le nom de l'Architecte Eupolémus d'Argos (6).

Celui de Polyclete sera plus fameux encore par les ouvrages dont il a décoré ce temple (7), & sur-tout par la statue de Junon, de grandeur presque colossade. Elle est posée sur un trône, sa tête est ceinte d'une couronne où l'on a gravé les Heures & les Graces ; elle tient de sa droite une grenade, symbole mystérieux qu'on n'ex-

(1) Plut. apophth. Lacon. tome 2, p. 228. Id. in Isid. page 379.
(2) Strab. lib. 8, p. 368.
* Environ une lieue & demie.
(3) Pausan. lib. 2, cap. 17, p. 147.
(4) Strab. lib. 8, p. 372.
(5) Thucyd. lib. 4, cap. 133. Pausan. ibid. 148.
(6) Pausan. ibid. p. 147.
(7) Strab. lib. 8, p. 372.

plique point aux profanes ; de sa gauche, un sceptre surmonté d'un coucou, attribut singulier, qui donne lieu à des contes puériles. Pendant que nous admirions le travail, digne du rival de Phidias, & la richesse de la matiere, qui est d'or & d'ivoire, Philotas me montroit en riant, une figure assise, informe, faite d'un trônc de poirier sauvage, & couverte de poussiere. C'est la plus ancienne des statues de Junon (1) ; après avoir long-temps reçu l'hommage des mortels, elle éprouve le sort de la vieillesse & de la pauvreté. On l'a reléguée dans un coin du temple, où personne ne lui adresse des vœux.

Sur l'autel, les magistrats d'Argos viennent s'obliger par serment, d'observer les traités de paix ; mais il n'est pas permis aux étrangers d'y offrir des sacrifices (2).

Le temple, depuis sa fondation, est desservi par une prêtresse qui doit, entre autre choses, s'abstenir de certains poissons (3) ; on lui éleve pendant sa vie une statue (4), & après sa mort on y grave & son nom & la durée de son sacerdoce. Cette suite de monumens placés en face

(1) Pausan. lib. 2, cap. 17, p. 148.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 81.
(3) Plut. de solert animal. t. 2, p. 983.
(4) Pausan. lib. 2, cap. 17, p. 147.

du temple, & mêlés avec les ſtatues de plusieurs héros (1), donne une ſuite de dates que les hiſtoriens emploient quelquefois pour fixer l'ordre des temps (2).

Dans la liſte des prêtreſſes, on trouve des noms illuſtres, tels que ceux d'Hypermneſtre fille de Danaïs, d'Admete fille du roi Euryſthée (3), de Cydippe qui dut ſa gloire encore moins à ſes aïeux qu'à ſes enfans. On nous raconta ſon hiſtoire, pendant qu'on célébroit la fête de Junon. Ce jour, qui attire une multitude infinie de ſpectateurs, eſt ſur-tout remarquable par une pompe ſolennelle qui ſe rend d'Argos au temple de la déeſſe, elle eſt précédée par cent bœufs parés de guirlandes, qu'on doit ſacrifier, & diſtribuer aux aſſiſtans (4); elle eſt protégée par un corps de jeunes Argiens couverts d'armes étincelantes, qu'ils dépoſent par reſpect, avant que d'approcher de l'autel (5); elle ſe termine par la prêtreſſe qui paroît ſur un char attelé de deux bœufs dont la blancheur égale la

(1) Id. ibid. p. 148.
(2) Thucyd. lib. 2, cap. 2. Schol. ibid. Hellan. ap. Dionyſ. Halic. ant. Rom. lib. 1, t. 1, p. 181. Excerpt. Polyb. p. 50. Meurſ. de Archont. Athen. lib. 3, cap. 6.
(3) Marsh. chronic. can. p. 127. Fréret, défenſ. de la chronol. p. 75.
(4) Schol. Pind. in olymp. 7, v. 152.
(5) Æneas Poliocr. cap. 17, p. 13.

beauté (1). Or, du temps de Cydippe, la procession ayant défilé, & l'attelage n'arrivant point, Biton & Cléobis s'attacherent au char de leur mere, & pendant 45 stades *, la traînerent en triomphe dans la plaine & jusques vers le milieu de la montagne, où le temple étoit alors placé (2) : Cydippe arriva au milieu des cris & des applaudissemens ; & dans les transports de sa joie, elle supplia la déesse d'accorder à ses fils le plus grand des bonheurs. Ses vœux furent, dit-on, exaucés : un doux sommeil les saisit dans le temple même, & les fit tranquillement passer de la vie à la mort (3) ; comme si les dieux n'avoient pas de plus grand bien à nous accorder, que d'abréger nos jours.

Les exemples d'amour filial ne sont pas rares, sans doute, dans les grandes nations ; mais leur souvenir s'y perpétue à peine dans le sein de la famille qui les a produits : au lieu qu'en Grece, une ville entiere se les approprie, & les éternise comme des titres dont elle s'honore autant que d'une victoire

(1) Palæph. de incredib. cap. 51.

* Environ deux lieues moins un quart.

(2) Pausan. lib. 2. cap. 17, p. 148.

(3) Herodot lib. 1, cap. 31. Axioch. ap. Plat. tom. 3, p. 367. Cicer. tuscul. lib. 1, cap. 47, tom. 2, p. 273. Valer. Maxim. lib. 5, cap. 4, extern. 4. Stob. serm. 169, pag. 603. Serv. & Philang. in Virg. georg. lib. 3, v. 532.

remportée

remportée sur l'ennemi. Les Argiens envoyerent à Delphes les statues de ces généreux freres (1), & j'ai vu dans un de leurs temples un groupe qui les représente attelés au char de leur mere (2).

MYCENES.

Nous venions de voir la noble récompense que les Grecs accordent aux vertus des particuliers : nous vîmes à 15 stades du temple (3), à quel excès ils portent la jalousie du pouvoir. Des décombres parmi lesquels on a de la peine à distinguer les tombeaux d'Atrée, d'Agamemnon, d'Oreste & d'Electre ; voilà tout ce qui reste de l'ancienne & fameuse ville de Mycenes : les Argiens la détruisirent, il y a près d'un siecle & demi (4). Son crime fut de n'avoir jamais plié sous le joug qu'ils avoient imposé sur presque toute l'Argolide, & d'avoir, au mépris de leurs ordres, joint ses troupes à celles que la Grece rassembloit contre les Perses (5). Ses malheureux habitans errerent en différens pays, & la

(1) Herodot. lib. 1, cap. 31.
(2) Pausan. lib. 2, cap. 20, p. 155.
(3) Id. ibid. cap. 17, p. 147.
(4) Diod. Sic. lib. 11, p. 49. Strab. lib. 8, p. 372.
(5) Pausan. lib. 2, cap. 16, p. 146.

plupart ne trouverent aucun asyle qu'en Macédoine (1).

L'histoire Grecque offre plus d'un exemple de ces effrayantes émigrations, & l'on ne doit pas en être surpris. La plupart des provinces de la Grece furent d'abord composées de quantité de républiques indépendantes; les unes attachées à l'aristocratie, les autres à la démocratie; toutes avec la facilité d'obtenir la protection des puissances voisines, intéressées à les diviser (2). Vainement chercherent-elles à se lier par une confédération générale; les plus puissantes, après avoir assujetti les plus foibles, se disputerent l'empire: quelquefois même l'une d'entre elles, s'élevant au-dessus des autres, exerça un véritable despotisme, sous les formes spécieuses de la liberté. De là ces haines & ces guerres nationales qui ont désolé, pendant si long-temps, la Thessalie, la Béotie, l'Arcadie, & l'Argolide. Elles n'affligerent jamais l'Attique ni la Laconie: l'Attique parce que ses habitans vivent sous les mêmes loix, comme citoyens de la même ville; la Laconie, parce que les siens furent toujours retenus dans la dépendance par la vigilance active des ma-

(1) Id. lib. 7, cap. 25, p. 589.
(2) Thucyd. lib. 1, cap. 35 & 40.

giftrats de Sparte, & la valeur connue des Spartiates.

Je fais que les infractions des traités & les attentats contre le droit des gens furent quelquefois déférés à l'affemblée des Amphictyons, inftituée dès les plus anciens temps, parmi les nations feptentrionales de la Grece : je fais auffi que plufieurs villes de l'Argolide établirent chez elles un femblable tribunal (1); mais ces dietes, qui ne connoiffoient que de certaines caufes, ou n'étendoient pas leur jurifdiction fur toute la Grece, ou n'eurent jamais affez de forces pour affurer l'exécution de leurs décrets.

De retour à Argos, nous montâmes à la citadelle, où nous vîmes, dans un temple de Minerve, une ftatue de Jupiter, confervée autrefois, difoit on, dans le palais de Priam. Elle a trois yeux, dont l'un eft placé au milieu du front, foit pour défigner que ce dieu regne également dans les cieux, fur la mer & dans les enfers (2), foit peut-être pour montrer qu'il voit le paffé, le préfent & l'avenir.

---

(1) Strab lib. 8, p. 374.
(2) Paufan. lib. 2, cap. 24, p. 166.

TIRYNTHE.

Nous partîmes pour Tirynthe, éloignée d'Argos d'environ 50 stades *. Il ne reste de cette ville si ancienne (1), que des murailles épaisses de plus de vingt pieds (2), & hautes à proportion. Elles sont construites d'énormes rochers entassés les uns sur les autres, les moindres si lourds, qu'un attelage de deux mulets auroit de la peine à les traîner. Comme on ne les avoit point taillés, on eut soin de remplir avec des pierres d'un moindre volume les vides que laissoit l'irrégularité de leurs formes (3). Ces murs subsistent depuis une longue suite de siecles, & peut-être exciteront-ils l'admiration & la surprise pendant des milliers d'années encore (4).

Le même genre de travail se fait remarquer dans les anciens monumens de l'Argolide ; plus en particulier dans les murs à demi détruits de Mycenes (5), & dans de grandes excavations que nous vîmes auprès du port de Nauplie (6), situé à une légere distance de Tirynthe.

* Environ deux lieues & demie.
(1) Pausan. ibid. cap. 15, p. 145.
(2) Voyage de Des Mouceaux, p. 473.
(3) Pausan. ibid. cap. 25, p. 169.
(4) Id. lib. 9, cap. 36, page 983. Des Mouceaux, ibid.
(5) Euripid. in Hercul. fur. v. 944. Pausan. lib. 7, cap. 25, p. 589. Hesych. in *Kukloop.*
(6) Strab. lib. 8, p. 373.

On attribue tous ces ouvrages aux Cyclopes (1), dont le nom réveille des idées de grandeur, puiſqu'il fut donné par les premiers poëtes, tantôt à des géans (2), tantôt à des enfans du ciel & de la terre, chargés de forger les foudres de Jupiter (3). On crut donc que des conſtructions, pour ainſi dire giganteſques, ne devoient pas avoir pour auteurs des mortels ordinaires. On n'avoit pas ſans doute obſervé que les hommes, dès les plus anciens temps, en ſe conſtruiſant des demeures, ſongerent plus à la ſolidité qu'à l'élégance, & qu'ils employerent des moyens puiſſans pour procurer la plus longue durée à des travaux indiſpenſables. Ils creuſoient dans le roc des cavernes profondes, pour s'y réfugier pendant leur vie, ou pour y être dépoſés après leur mort : ils détachoient des quartiers de montagnes, & en entouroient leurs habitans ; c'étoit le produit de la force, & le triomphe des obſtacles. On travailloit alors ſur le plan de la nature, qui ne fait rien que de ſimple, de néceſſaire & de

(1) Eurip. in Oreſt. v. 963 ; in Iphig. in Aul. v. 152 & 1501 ; in Electr. v. 1158 ; in Hercul. fur. v. 15. Strab. ibid. Pauſan. ibid. Euſtath. in iliad. page 286. Stat. theb. lib. 1, v. 251.

(2) Homer. odyſſ. lib. 9. Bochart. geogr. ſacr. lib. 1, cap 30.

(3) Mém. de l'Acad. des Belles Lettres tome 23, hiſt. p. 28.

durable. Les proportions exactes, les belles formes introduites depuis dans les monumens, font des impressions plus agréables; je doute qu'elles soient si profondes. Dans ceux même qui ont plus de droit à l'admiration publique, & qui s'élevent majestueusement au-dessus de la terre, la main de l'art cache celle de la nature, & l'on n'a substitué que la magnificence à la grandeur.

Pendant qu'à Tirynthe on nous racontoit que les Argiens, épuisés par des longues guerres, avoient détruit Tyrinthe, Midée, Hysies & quelques autres villes, pour en transporter les habitans chez eux (1), Philotas regrettoit de ne pas trouver en ces lieux les anciens Tirynthiens. Je lui en demandai la raison : ce n'est pas, répondit-il, parce qu'ils aimoient autant le vin que les autres peuples de ce canton (2) ; mais l'espece de leur folie m'auroit amusé. Voici ce que m'en a dit un Argien :

Ils s'étoient fait une telle habitude de plaisanter sur tout, qu'ils ne pouvoient plus traiter sérieusement les affaires les plus importantes. Fatigués de leur légereté, ils eurent recours à l'oracle de Delphes. Il les assura qu'ils guériroient, si, après avoir

(1) Pausan. lib. 8, cap. 27, p. 653.
(2) Athen. lib. 10, cap. 12, p. 438.

ſacrifié un taureau à Neptune, ils pouvoient, ſans rire, le jetter à la mer. Il étoit viſible que la contrainte impoſée ne permettroit pas d'achever l'épreuve. Cependant ils s'aſſemblerent ſur le rivage: ils avoient éloigné les enfans; & comme il vouloit en chaſſer un qui s'étoit gliſſé parmi eux: « Eſt-ce que vous avez peur, » s'écria-t-il, que je n'avale votre tau- » reau »? A ces mots, ils éclaterent de rire; & perſuadé que leur maladie étoit incurable, ils ſe ſoumirent à leur deſtinée (1).

HERMIONE.

Nous ſortîmes de Tirynthe, & nous étant rendus vers l'extrêmité de l'Argolide, nous viſitâmes Hermione & Trézene. Dans la premiere, nous vîmes, entre autres choſes, un petit bois conſacré aux Graces, un temple de Vénus, où toutes les filles, avant de ſe marier, doivent offrir un ſacrifice (1); un temple de Cérès, devant lequel ſont les ſtatues de quelques-unes de ſes prêtreſſes. On y célebre, en été, une fête dont je vais décrire en peu de mots la principale cérémonie.

---

(1) Theophr. ap. Athen. lib. 6, cap. 17, page 261. Euſtath. in odyſſ. lib. 18, p. 1839, lin. 47.
(2) Pauſan. lib. 2, cap. 34, p. 193.

A la tête de la procession marchent les prêtres des différentes divinités, & les magistrats en exercice : ils sont suivis des femmes, des hommes, des enfans, tous habillés de blanc, tous couronnés de fleurs, & chantant des cantiques. Paroissent ensuite quatre genisses, que l'on introduit l'une après l'autre dans le temple, & qui sont successivement immolées par quatre matrônes. Ces victimes, qu'on avoit auparavant de la peine à retenir, s'adoucissent à leur voix, & se présentent d'elles-mêmes à l'autel. Nous n'en fûmes pas témoins ; car on ferme les portes pendant le sacrifice (1).

Derriere cet édifice sont trois places entourées de balustres de pierres. Dans l'une de ces places la terre s'ouvre, & laisse entrevoir un abyme profond : c'est une de ces bouches de l'enfer, dont j'ai parlé dans mon voyage de Laconie. Les habitans disoient que Pluton, ayant enlevé Proserpine, préféra de descendre par ce gouffre, parce que le trajet est plus court. Ils ajoutoient que, dispensés, à cause du voisinage, de payer un tribut à Caron, ils ne mettoient point une piece de monnoie dans

(1) Pausan. lib. 2, cap. 35, page 195. Ælian. hist. animal. lib. 11, cap. 4.

la bouche des morts, comme on fait par-tout ailleurs (1).

TRÉZENE.

A Trézene, nous vîmes avec plaisir les monumens qu'elle renferme; nous écoutâmes avec patience les longs récits qu'un peuple fier de son origine (2), nous faisoit de l'histoire de ses anciens rois, & des héros qui avoient paru dans cette contrée. On nous montroit le siege où Pitthée, fils de Pélops, rendoit la justice (3); la maison où naquit Thésée, son petit-fils & son éleve (4), celle qu'habitoit Hippolyte (5); son temple, où les filles de Trézene déposent leur chevelure avant de se marier (6). Les Tréséniens, qui lui rendent des honneurs divins, ont consacré à Vénus l'endroit où Phedre se cachoit pour le voir, lorsqu'il poussoit son char dans la carriere. Quelques-uns prétendoient qu'il ne fut pas traîné par ses chevaux, mais placé parmi les constellations: d'autres nous condui-

(1) Strab. lib. 8, page 373. Callim. ap. etymol. magn. in *Danak.*
(2) Pausan. lib. 2, cap. 30, p. 181.
(3) Id. ibid. cap. 31, p. 184.
(4) Id. ibid. cap. 32, p. 188.
(5) Id. ibid. p. 187.
(6) Id. ibid. p. 186.

firent au lieu de ſa ſépulture, placée auprès du tombeau de Phedre (1).

On nous montroit auſſi un édifice en forme de tente, où fut relégué Oreſte pendant qu'on le purifioit ; & un autel fort ancien, où l'on ſacrifie à-la-fois aux Mânes & au Sommeil, à cauſe de l'union qui regne entre ces divinités (2). Une partie de Trézene eſt ſituée ſur le penchant d'une montagne ; l'autre, dans une plaine qui s'étend juſqu'au port, où ſerpente la riviere Chryſorrhoas, & qu'embraſſent, preſque de tous côtés, des collines & des montagnes couvertes, juſqu'à une certaine hauteur, de vignes, d'oliviers, de grenadiers & de myrtes, couronnées enſuite par des bois de pins & de ſapins, qui ſemblent s'élever juſqu'aux nues (3).

La beauté de ce ſpectacle ne ſuffiſoit pas pour nous retenir plus long-temps dans cette ville. En certaines ſaiſons, l'air y eſt mal-ſain (4) ; ſes vins ne jouiſſent pas d'une bonne réputation (5) : & les eaux de l'unique fontaine qu'elle poſſede, ſont d'une mauvaiſe qualité (6).

(1) Pauſan. lib. 2, cap. 32, p. 186 & 187.
(2) Id. ibid. cap. 31, p. 184.
(3) Fourmont, voyag. manuſcr. de l'Argolide.
(4) Chandl. trav. in Greece, p. 216.
(5) Theophr. hiſt. plant. lib. 9, cap. 20. Plin. lib. 14; cap. 18, t. 1, p. 724.
(6) Vitruv. lib. 8, cap. 3, page 159. Plin. lib. 31, p. 548.

EPIDAURE.

Nous côtoyâmes la mer, & nous arrivâmes à Epidaure, située au fond d'un golfe (1); en face de l'île d'Egine, qui lui appartenoit anciennement (2): de fortes murailles l'ont quelquefois protégée contre les efforts des puissances voisines (3); son territoire, rempli de vignobles (4), est entouré de montagnes couvertes de chênes (5). Hors des murs, à 40 stades de distance (6) *, sont le temple & le bois sacré d'Esculape (7), où les malades viennent de toutes parts chercher leur guérison. Un conseil, composé de 180 citoyens, est chargé de l'administration de ce petit pays (8).

On ne sait rien de bien positif sur la vie d'Esculape, & c'est ce qui fait qu'on en dit tant de choses. Si l'on s'en rapporte aux récits des habitans, un berger, qui avoit

(1) Strab. lib. 8, p. 374.
(2) Herodot. lib. 5, cap. 83.
(3) Thucyd. lib. 2, cap. 56, lib. 5, cap. 55 & 56.
(4) Homer. iliad. lib. 2, v. 561.
(5) Strab. ibid Plin. lib. 4, cap. 5, t. 1, p. 194.
(6) Liv. lib. 45, cap. 28. Val. Max. lib. 1, cap. 8; §. 2.
* Environ une lieue & demie.
(7) Pausan. lib. 2, cap. 26 & 27.
(8) Plut. quæst. Græc. t. 2, p. 291.

perdu ſon chien & une de ſes chevres, les trouva ſur une montagne voiſine, auprès d'un enfant reſplendiſſant de lumiere, allaité par la chevre, & gardé par le chien; c'étoit Eſculape, fils d'Apollon & de Coronis (1). Ses jours furent conſacrés au ſoulagement des malheureux. Les bleſſures & les maladies les plus dangereuſes cédoient à ſes opérations, à ſes remedes, aux chants harmonieux, aux paroles magiques qu'il employoit (2). Les dieux lui avoient pardonné ſes ſuccès; mais il oſa rappeler les morts à la vie, & ſur les repréſentations de Pluton, il fut écraſé par la foudre (3).

D'autres traditions laiſſent entrevoir quelques lueurs de vérité, & nous préſentent un fil que nous ſuivrons un moment, ſans nous engager dans ſes détours. L'inſtituteur d'Achille, le ſage Chiron, avoit acquis de légeres connoiſſances ſur les vertus des ſimples, de plus grandes ſur la réduction des fracteurs & des luxations, il les tranſmit à ſes deſcendans, qui exiſtent encore en Theſſalie, & qui, de tout temps, ſe ſont généreuſement dévoués au ſervice des malades (4).

---

(1) Pauſan. lib. 2, cap. 26, p. 170.
(2) Pind. pyth. 3, v. 92.
(3) Pind. ibid. v. 100. Euripid. in Alceſt. v. 125. Plat. de rep. lib. 3, tome 2, page 408. Diod. Sic. lib. 4, p. 273. Plin. lib. 29, t. 2, p. 493.
(4) Dicæarch. ap. geogr. min. t. 2, p. 30.

Il paroît qu'Esculape fut son disciple (1), & que, devenu le dépositaire de ses secrets, il en instruisit ses fils Machaon & Podalire (2), qui régnerent après sa mort sur une petite ville de Thessalie (3). Pendant le siege de Troie, ils signalerent leur valeur dans les combats (4), & leur habileté dans le traitement des blessés (5); car ils avoient cultivé avec soin la chirurgie, partie essentielle de la médecine & la seule qui, suivant les apparences, fût connue dans ces siecles éloignés (6). Machaon ayant perdu la vie sous les murs de Troie, ses cendres furent transportées dans le Péloponese, par les soins de Nestor (7). Ses enfans, attachés à la profession de leur pere, s'établirent dans cette contrée; ils éleverent des autels à leur aïeul, & en mériterent par les services qu'ils rendirent à l'humanité (8).

L'auteur d'une famille si respectable devint bientôt l'objet de la vénération pu-

(1) Pind pyth. 3, v. 80. Id. nem. 3, v. 94.
(2) Homer. iliad. lib 4, v. 219.
(3) Id. ibid. lib. 2, v. 730. Strab. lib. 8, page 339; lib. 10, p. 448.
(4) Homer. ibid. lib. 11, v. 832.
(5) Id. ibid. lib. 4, v. 219.
(6) Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 405, 406, &c. Cels. de re med. in præfat.
(7) Pausan. lib. 3, cap. 26, p. 278.
(8) Id. lib. 2, cap. 11, p. 136; cap. 23, p. 163.

blique. Sa promotion au rang des dieux doit être postérieure au temps d'Homere, qui n'en parle que comme d'un simple particulier. Mais aujourd'hui on lui décerne par-tout des honneurs divins. Son culte a passé d'Epidaure dans les autres villes de la Grece, même en des climats éloignés (1), il s'étendra davantage (2), parce que les malades imploreront toujours avec confiance la pitié d'un dieu qui fut sujet à leurs infirmités.

Les Epidauriens ont institué en son honneur des fêtes qui se célebrent tous les ans, & auxquelles on ajoute de temps en temps de nouveaux spectacles (3). Quoiqu'elles soient très magnifiques, le temple du dieu, les édifices qui l'environnent & les scenes qui s'y passent, sont plus propres à satisfaire la curiosité du voyageur attentif.

Je ne parle point de ces riches présens que l'espoir & la reconnoissance des malades ont déposés dans cet asyle (4); mais on est d'abord frappé de ces belles paroles, tracées au dessus de la porte du temple : » L'entrée de ces lieux n'est permise qu'aux

(1) Pausan. lib. 2, cap. 26, p. 171 & 172.
(2) Liv. epit. lib. 11. Val. Max. lib. 1, cap. 8, §. 2. Aurel. Vict. de vir. illustr. cap. 22. Ovid. metam. &c.
(3) Plat. in Ion. t. 1, p. 530.
(4) Liv. lib. 45, cap. 28.

» ames pures (1). « La ſtatue du dieu, ouvrage de Thraſymede de Paros, comme on le voit par ſon nom inſcrit au bas, eſt en or & en ivoire. Eſculape, aſſis ſur ſon trône, ayant un chien à ſes pieds, tient d'une main ſon bâton, prolonge l'autre au deſſus d'un ſerpent, qui ſemble ſe dreſſer pour l'atteindre. L'artiſte a gravé ſur le trône les exploits de quelques héros de l'Argolide : c'eſt Bellérophon qui triomphe de la Chimere ; c'eſt Perſée qui coupe la tête à Méduſe (2).

Polyclete, que perſonne n'avoit ſurpaſſé dans l'art de la ſculpture, que peu d'artiſte ont égalé dans celui de l'architecture, conſtruiſit dans le bois ſacré un théâtre élégant & ſuperbe, où ſe placent les ſpectateurs en certaines fêtes (3) ; il éleva tout après une rotonde en marbre, qui attire les regards, & dont le peintre Pauſias a, de nos jours, décoré l'intérieur. Dans un de ſes tableaux, l'Amour ne ſe préſente plus avec l'appareil menaçant d'un guerrier ; il a laiſſé tomber ſon arc & ſes fleches : pour triompher, il n'a beſoin que de la lyre qu'il tient dans ſa main.

(1) Clem. Alex. ſtrom. lib. 5, p. 652. Porphyr. de abſtin. lib. 2, §. 19, p. 136.
(2) Pauſan. lib. 2, cap. 27, p. 172.
(3) Id. ibid. p. 174.

Dans un autre, Pausias a représenté l'ivresse sous la figure d'une femme dont les traits se distinguent à travers une bouteille de verre qu'elle est sur le point de vider (1).

Aux environs, nous vîmes quantité de colonnes qui contiennent, non seulement les noms de ceux qui ont été guéris, & des maladies dont ils étoient affligés, mais encore le détail des moyens qui leur ont procuré la santé (2). De pareils monumens, dépositaires de l'expérience des siecles, seroient précieux dans tous les temps ; ils étoient nécessaires avant qu'on eût écrit sur la médecine. On sait qu'en Egypte les prêtres conservent dans leurs temples l'état circonstancié des cures qu'ils ont opérées (3). En Grece, les ministres d'Esculape ont introduit cet usage, avec leurs autres rites, dans presque tous les lieux où ils se sont établis (4). Hippocrate en connut le prix, & puisa une partie de sa doctrine sur le régime, dans une suite d'anciennes inscriptions exposées auprès du temple que les habitans de Cos ont élevé en l'honneur d'Esculape (5).

---

(1) Pausan. lib. 2, cap. 27, p. 173.
(2) Id. ibid. Strab lib. 8, p. 374.
(3) Galen. de compos. med. lib. 5, cap. 2, p. 246.
(4) Strab. lib 8, p. 374. Gruter. inscrip. t. 1, p. 71.
(5) Strab. lib. 14, p. 657. Plin. 29, cap. 1, tome 2, p. 493.

Cependant

Cependant, il faut l'avouer, les prêtres de ce dieu, plus flattés d'opérer des prodiges que des guérisons, n'emploient que trop souvent l'imposture pour s'accréditer dans l'esprit du peuple. Il faut les louer de placer leurs temples hors des villes & sur des hauteurs (1). Celui d'Epidaure est entouré d'un bois, dans lequel on ne laisse naître ni mourir personne. Car pour éloigner de ces lieux l'image effrayante de la mort, on en retire les malades qui sont à toute extrêmité, & les femmes qui sont au dernier terme de leur grossesse (2). Un air sain, un exercice modéré, un régime convenable, des remedes appropriés, telles sont les sages précautions qu'on a crues propres à rétablir la santé; mais elles ne suffisent pas aux vues des prêtres, qui, pour attribuer des effets naturels à des causes surnaturelles, ajoutent au traitement quantité de pratiques superstitieuses.

On a construit auprès du temple une grande salle, où ceux qui viennent consulter Esculape, après avoir déposé sur la table sainte, des gâteaux, des fruits & d'autres offrandes, passent la nuit, couchés sur de petits lits (3): un des ministres

(1) Plut. quæst. Roman. t. 2, p. 286.
(2) Pausan. lib. 2, cap. 27, p. 172.
(3) Aristoph. in Plut. v. 662. Pausan. lib. 2, cap. 27, p. 173. Aristid. orat. t. 1, p. 515. Philostr. vit. sophist.

leur ordonne de s'abandonner au sommeil, de garder un profond silence, quand même ils entendroient du bruit, & d'être attentifs aux songes que le dieu va leur envoyer (1); ensuite il éteint les lumieres, & a soin de ramasser les offrandes dont la table est couverte (2). Quelque temps après les malades croient entendre la voix d'Esculape, soit qu'elle leur parvienne par quelque artifice ingénieux, soit que le ministre, revenu sur ses pas, prononce sourdement quelques paroles autour de leur lit, soit enfin que, dans le calme des sens, leur imagination réalise les récits & les objets qui n'ont cessé de les frapper depuis leur arrivée.

La voix divine leur prescrit les remedes destinés à les guérir, remedes assez conformes à ceux des autres médecins (3). Elle les instruit en même-temps des pratiques de dévotion qui doivent en assurer l'effet. Si le malade n'a d'autre mal que de craindre tous les maux, s'il se résout à devenir l'instrument de la fourberie, il lui est ordonné de se présenter le lendemain au temple, de passer d'un côté de l'autel

lib. 1, p. 535. Plaut. in curcul. acte 1, scene 1, p. 263. Solin. cap. 7.

(1) Cicer. de divin. lib. 2, cap. 59, t. 3, p. 89.

(2) Aristoph ibid. v. 676.

(3) Le Clerc, hist. de la méd. liv. 1, chap. 20, p. 68.

à l'autre, d'y poser la main, de l'appliquer sur la partie souffrante, & de déclarer hautement sa guérison, en présence d'un grand nombre de spectateurs que ce prodige remplit d'un nouvel enthousiasme (1). Quelquefois, pour sauver l'honneur d'Esculape, on enjoint aux malades d'aller au loin exécuter ses ordonnances (2). D'autres fois ils reçoivent la visite du dieu, déguisé sous la forme d'un gros serpent, dont les caresses raniment leur confiance (3).

Les serpens en général sont consacrés à ce dieu, soit parce que la plupart ont des propriétés dont la médecine fait usage (4), soit pour d'autres raisons qu'il est inutile de rapporter : mais Esculape paroît chérir spécialement ceux qu'on trouve dans le territoire d'Epidaure, & dont la couleur tire sur le jaune (5). Sans venin, d'un caractere doux & paisible, ils aiment à vivre familiérement avec les hommes. Celui que les prêtres entretiennent dans l'intérieur du temple, se replie quelquefois autour de leur corps, ou se redresse sur sa queue pour prendre la nourriture qu'on lui présente dans une assiette (6) : on le laisse

(1) Gruter. inscript. t. 1, p. 71.
(2) Aristid orat. t. 1, p. 516 & 549.
(3) Aristoph. in Plut. v. 688.
(4) Plin. lib. 29, cap. 4, t. 2, p. 505.
(5) Pausan. lib. 2, cap. 28, p. 175.
(6) Voyez les médailles du cabinet du Roi.

rarement sortir ; quand on lui rend sa liberté, il se promene avec majesté dans les rues ; & comme son apparition est d'un heureux présage, elle excite une joie universelle (1). Les uns le respectent, parce qu'il est sous la protection de la divinité tutélaire du lieu ; les autres se prosternent en sa présence, parce qu'ils le confondent avec le dieu lui-même.

On trouve de ces serpens familiers dans les autres temples d'Esculape (2), dans ceux de Bacchus (3) & de quelques autres divinités. Ils sont très-communs à Pella, capitale de la Macédoine. Les femmes s'y font un plaisir d'en élever. Dans les grandes chaleurs de l'été, elles les entrelacent autour de leur cou, en forme de collier ; & dans leurs orgies, elles s'en parent comme d'un ornement, ou les agitent au dessus de leur tête. Pendant mon séjour en Grece, on disoit qu'Olympias, femme de Philippe, roi de Macédoine, en faisoit souvent coucher un auprès d'elle ; on ajoutoit même que Jupiter avoit pris la forme de cet animal, & qu'Alexandre étoit son fils (4).

(1) Val. Max. lib. 1, cap. 8, §. 2.
(2) Pausan. lib 2, cap. 11, p. 137.
(3) Schol. Aristoph. in Plut. v. 690.
(4) Plut. in Alex. t. 1, page 665. Lucian. in Alex. cap. 7, t. 2, p. 215.

Les Épidauriens sont crédules ; les malades le sont encore plus. Ils se rendent en foule à Epidaure ; ils s'y soumettent avec une entiere résignation aux remedes dont ils n'avoient jusqu'alors retiré aucun fruit, & que leur extrême confiance rend quelquefois plus efficaces. La plupart me racontoient avec une foi vive les songes dont le dieu les avoit favorisés : les uns étoient si bornés, qu'ils s'effarouchoient à la moindre discussion ; les autres si effrayés, que les plus fortes raisons ne pouvoient les distraire du sentiment de leurs maux : tous citoient des exemples de guérison, qu'ils n'avoient pas constatés, & qui recevoient une nouvelle force, en passant de bouche en bouche.

NÉMÉE.

Nous repassâmes par Argos, & nous prîmes le chemin de Némée, ville fameuse par la solemnité des jeux qu'on y célebre chaque troisieme année, en l'honneur de Jupiter. Comme ils offrent à-peu-près les mêmes spectacles que ceux d'Olympie, je n'en parlerai point ; il me suffira d'observer que les Argiens y président (1), & qu'on n'y décerne au

---

(1) Pausan. lib. 2, cap. 15, page 144. Julian. epist. pro Argiv. p. 408.

vainqueur qu'une couronne d'ache (1). Nous entrâmes ensuite dans des montagnes ; & à 15 stades de la ville, nos guides nous montrerent avec effroi la caverne où se tenoit ce lion qui périt sous la massue d'Hercule (2).

De là étant revenus à Corinthe, nous reprîmes bientôt le chemin d'Athenes, où, dès mon arrivée, je continuai mes recherches tant sur les parties de l'administration, que sur les opinions des philosophes, & sur les différentes parties de la littérature.

---

(1) Pausan. lib 8, cap. 48, p. 697. Plin. lib. 19, cap. 8, p. 179. Lucian. gymnas. cap. 9, t. 2, p. 888.
(2) Pausan. lib. 2, cap. 15, p. 144.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-TROISIEME.

CHAPITRE LIV.

La République de Platon.

DEUX grands objets occupent les philosophes de la Grece : la maniere dont l'univers est gouverné, & celle dont il faut gouverner les hommes. Ces problêmes, peut-être aussi difficiles à résoudre l'un que l'autre, sont le sujet éternel de leurs entretiens & de leurs écrits. Nous verrons dans la suite comment Platon, d'après Timée, concevoit la formation du monde. J'expose ici les moyens qu'il imaginoit, pour former la plus heureuse des sociétés.

Il nous en avoit entretenus plus d'une fois; mais il les développa avec plus de soin, un jour que, se trouvant à l'Académie, où depuis quelque temps, il avoit cessé de donner des leçons, il voulut prouver qu'on est heureux dès qu'on est juste, quand même on n'auroit rien à espérer de la part des dieux, & qu'on auroit tout à craindre de la part des hommes. Pour mieux connoître ce que produit la justice dans un simple particulier, il examina quels seroient ses effets dans un gouvernement, où elle

ſe dévoileroit avec une influence plus marquée, & des caracteres plus ſenſibles. Voici à-peu-près l'idée qu'il nous donna de ſon ſyſtême. Je vais le faire parler; mais j'aurai beſoin d'indulgence: s'il falloit conſerver à ſes penſées les charmes dont il ſait les embellir, ce ſeroit aux Graces de tenir le pinceau.

Ce n'eſt ni d'une monarchie ni d'une démocratie que je dois tracer le plan. Que l'autorité ſe trouve entre les mains d'un ſeul ou de pluſieurs, peu m'importe. Je forme un gouvernement où les peuples ſeroient heureux ſous l'empire de la vertu.

J'en diviſe les citoyens en trois claſſes: celles des mercenaires ou de la multitude; celle des guerriers ou des gardiens de l'état; celle des magiſtrats ou des ſages. Je ne preſcris rien à la premiere, elle eſt faite pour ſuivre aveuglement les impreſſions des deux autres.

Je veux un corps de guerriers (1), qui aura toujours les armes à la main, & dont l'objet ſera d'entretenir dans l'état une tranquillité profonde. Il ne ſe mêlera pas avec les autres citoyens; il demeurera dans un camp, & ſera toujours prêt à réprimer les factions du dedans, à repouſſer les attaques du dehors (2).

(1) Plat. de rep. lib. 2, p. 373.
(2) Id, lib. 3, p. 415.

Mais

Mais comme des hommes si redoutables pourroient être infiniment dangereux (1), & qu'avec toutes les forces de l'état, il leur seroit facile d'en usurper la puissance, nous les contiendrons, non par des loix, mais par la vigueur d'une institution qui réglera leurs passions & leurs vertus mêmes. Nous cultiverons leur esprit & leur cœur par les instructions qui sont du ressort de la musique, & nous augmenterons leur courage & leur santé par les exercices de la gymnastique (2).

Que leur éducation commence dès les premieres années de leur enfance (3); que les impressions qu'ils recevront alors ne soient pas contraires à celles qu'ils doivent recevoir dans la suite; & qu'on évite surtout de les entretenir de ces vaines fictions déposées dans les écrits d'Homere, d'Hésiode & des autres poëtes. Les dissentions & les vengeances faussement attribuées aux dieux, n'offrent que de grands crimes justifiés par de grandes autorités; & c'est un malheur insigne que de s'accoutumer de bonne heure à ne trouver rien d'extraordinaire dans les actions les plus atroces.

Ne dégradons jamais la divinité par de

---

(1) Id. ibid. p. 416.
(2) Id. ibid. lib. 2, p. 376.
(3) Id. ibid. p. 377.

pareilles images. Que la poésie l'annonce aux enfans des guerriers avec autant de dignité que de charmes ; on leur dira sans cesse que Dieu ne peut être l'auteur que du bien (1) ; qu'il ne fait le malheur de personne ; que ses châtimens sont des bienfaits, & que les méchans sont à plaindre, non quand ils les éprouvent, mais quand ils trouvent le moyen de s'y soustraire (2).

On aura soin de les élever dans le plus parfait mépris de la mort, & de l'appareil menaçant des enfers (3). Ces peintures effrayantes exagérées du Cocyte & du Styx peuvent être utiles en certaines occasions ; mais elles ne sont pas faites pour des hommes qui ne doivent connoître la crainte que par celle qu'ils inspirent.

Pénétrés de ces vérités, que la mort n'est pas un mal (4), & que le sage se suffit à lui-même, ils verront expirer autour d'eux leurs parens & leurs amis, sans répandre une larme, sans pousser un soupir. Il faudra que leur ame ne se livre jamais aux excès de la douleur, de la joie ou de la colere ; qu'elle ne connoisse ni le vil intérêt, ni le mensonge, plus vil encore s'il est

(1) Plat. de rep. lib. 2, p. 379.
(2) Id. ibid. pag. 380. Id. in Gorg. tom. 1, p. 472 & 509.
(3) Id. de rep. lib. 3, p. 386.
(4) Plat. de rep. lib. 3, p. 387.

possible ; qu'elle rougisse des foiblesses & des cruautés que les poëtes attribuent aux anciens guerriers (1) & qu'elle fasse consister le véritable héroïsme à maîtriser ses passions, & à obéir aux loix.

C'est dans cette ame qu'on imprimera comme sur l'airain, les idées immortelles de la justice & de la vérité ; c'est-là qu'on gravera en traits ineffaçables, que les méchans sont malheureux dans la prospérité (2), & que la vertu est heureuse dans la persécution, & même dans l'oubli.

Mais ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui en alterent la majesté (3). Loin d'ici ces acteurs qui les dégraderoient sur le théâtre, en y joignant la peinture trop fidelle des petitesses & des vices de l'humanité. Leurs talens inspireroient à nos éleves ce goût d'imitation, dont l'habitude, contractée de bonne heure, passe dans les mœurs, & se réveille dans tous les instans de la vie. Ce n'est point à eux de copier des gestes & des discours qui ne répondroient pas à leur caractere ; il faut que leur maintien & leur récit respirent la sainteté de la vertu, & n'aient pour ornement qu'une

(1) Id. ibid. p. 391.
(2) Id. ibid. p. 392.
(3) Id. ibid. p. 394, &c.

fimplicité extrême. S'il fe gliffoit dans notre ville un de ces poëtes habiles dans l'art de varier les formes du difcours, & de repréfenter fans choix toutes fortes de perfonnages, nous répandrions des parfums fur fa tête, & nous le congédierions (1).

Nous bannirons & les accens plaintifs de l'harmonie lydienne, & la molleffe des chants de l'ionienne. Nous conferverons le mode dorien dont l'expreffion mâle foutiendra le courage de nos guerriers, & le phrygien dont le caractere paifible & religieux pourra s'affortir à la tranquillité de leur ame ; mais ces deux modes mêmes, nous les gênerons dans leurs mouvemens, & nous les forcerons à choifir une marche noble, convenable aux circonftances, conforme aux chants qu'elle doit régler, & aux paroles auxquelles on doit toujours l'affujettir (2).

De cet heureux rapport établi entre les paroles, l'harmonie & le nombre, réfultera cette décence & par conféquent cette beauté dont l'idée doit toujours être préfente à nos jeunes éleves. Nous exigerons que la peinture, l'architecture, & tous les arts l'offrent à leurs yeux, afin que de toutes

(1) Plat. de rep. lib. 3, p. 398 & 399.
(2) Plat. de rep. lib. 3, p. 398 & 399.

parts entourés & assaillis des images de la beauté, & vivant au milieu de ces images, comme dans un air pur & serein, ils s'en pénetrent jusqu'au fond de l'ame, & s'accoutument à les reproduire dans leurs actions & dans leurs mœurs (1). Nourris de ces semences divines, ils s'effaroucheront au premier aspect du vice, parce qu'ils n'y reconnoîtront pas l'empreinte auguste qu'ils ont dans le cœur; ils tressailliront à la voix de la raison & de la vertu, parce qu'elles leur apparoîtront sous des traits connus & familiers. Ils aimeront la beauté, avec tous les transports, mais sans aucun des excès de l'amour.

Les mêmes principes dirigeront cette partie de leur éducation qui concerne les besoins & les exercices du corps (2). Ici point de regle constante & uniforme dans le régime; des gens destinés à vivre dans un camp, & à suivre les opérations d'une campagne, doivent apprendre à supporter la faim, la soif, le froid, le chaud, tous les besoins, toutes les fatigues, toutes les saisons. Ils trouveront dans une nourriture frugale, les trésors de la santé; & dans la continuité des exercices, les moyens d'augmenter leur courage plutôt que leurs

(1) Id. ibid. p. 401.
(2) Plat. de rep. lib. 3, p. 403.

forces (1). Ceux qui auront reçu de la nature un tempérament délicat, ne chercheront pas à le fortifier par les ressources de l'art. Tels que ce mercenaire qui n'a pas le loisir de réparer les ruines d'un corps que le travail consume (2), ils rougiroient de prolonger à force de soins une vie mourante & inutile à l'état. On attaquera les maladies accidentelles par des remedes prompts & simples ; on ne connoîtra pas celles qui viennent de l'intempérance & des autres excès ; on abandonnera au hasard celles dont on apporte le germe en naissant (3). Par-là se trouvera proscrite cette médecine qui ne fait employer ses efforts que pour multiplier nos souffrances, & nous faire mourir plus long-temps.

Je ne dirai rien ici de la chasse, de la danse & des combats du gymnase (4) ; je ne parlerai pas du respect inviolable qu'on aura pour les parens & les vieillards (5), non plus que d'une foule d'observances dont le détail me meneroit trop loin. Je n'établis que des principes généraux ; les regles particulieres en découleront d'elles-mêmes, & s'appliqueront sans effort aux circonstances.

(1) Id. ibid. p. 410.
(2) Id. ibid. p. 406.
(3) Id. ibid. p. 410.
(4) Plat. de rep. lib. 3, p. 412.
(5) Id. ibid. lib. 4, p. 425.

L'essentiel est, que la musique & le gymnastique influent également sur l'éducation; & que les exercices du corps soient dans un juste tempérament avec ceux de l'esprit; car par elle-même la musique amollit un caractere qu'elle adoucit (1), & la gymnastique le rend dur & féroce en lui donnant de la vigueur. C'est en combinant ces deux arts, en les corrigeant l'un par l'autre, qu'on viendra à bout de tendre ou de relâcher, dans une juste proportion, les ressorts d'une ame trop foible ou trop impétueuse: c'est par-là que nos guerriers, réunissant la force & le courage à la douceur & à l'aménité, paroîtront aux yeux de leurs ennemis, les plus redoutables des hommes, & les plus aimables aux yeux des autres citoyens (2); mais pour produire cet heureux effet, on évitera de rien innover dans le systême de l'institution une fois établie. On a dit que toucher aux regles de la musique, c'étoit ébranler les loix fondamentales du gouvernement (3). J'ajoute qu'on s'exposeroit au même malheur en faisant des changemens dans les jeux, dans les spectacles & dans les moindres usages (4). C'est que chez un peuple qui se conduit plutôt

(1) Id. ibid. lib. 3, p. 410.
(2) Plat. de rep. lib. 2, p. 376.
(3) Id. ibid. lib. 4, p. 424.
(4) Id. de leg. lib. 7, p. 797.

par les mœurs que par les loix, les moindres innovations sont dangereuses, parce que, dès qu'on s'écarte des usages reçus dans un seul point, on perd l'opinion de leur sagesse. Il s'est glissé un abus, & le poison est dans l'état.

Tout dans notre république dépendra de l'éducation des guerriers (1). Tout dans cette éducation dépendra de la sévérité de la discipline; ils regarderont la moindre observance comme un devoir, & la plus petite négligence comme un crime. Et qu'on ne s'étonne pas de la valeur que nous donnons à des pratiques frivoles en apparence; quand elles ne tendroient pas directement au bien général; l'exactitude à les remplir seroit d'un prix infini, parce qu'elle contrarieroit & forceroit le penchant. Nous voulons pousser les ames au plus haut point de perfection pour elles-mêmes, & d'ntilité pour la patrie. Il faut que sous la main des chefs elles deviennent propres aux plus petites choses comme aux plus grandes; il faut qu'elles brisent sans cesse leur volonté, & qu'à force de sacrifices elles parviennent à ne penser, n'agir, ne respirer que pour le bien de la république. Ceux qui ne seront pas capables de ce renoncement à eux-mêmes, ne seront pas admis dans la

(1) Id. de rep. lib. 4, p. 423, &c.

claſſe des guerriers, mais relégués dans celles des artiſans & des laboureurs (1); car les états ne ſeront pas réglés par la naiſſance; ils le ſeront uniquement par les qualités de l'ame.

Avant que d'aller plus loin, forçons nos éleves à jetter les yeux ſur la vie qu'ils doivent mener un jour; ils ſeront moins étonnés de la ſévérité de nos regles, & ſe prépareront mieux à la haute deſtinée qui les attend.

Si les guerriers poſſédoient des terres & des maiſons, ſi l'or & l'argent ſouilloient une fois leurs mains (2), bientôt l'ambition, la haine & toutes les paſſions qu'entraînent les richeſſes, ſe gliſſeroient dans leur cœur, & ils ne ſeroient plus que des hommes ordinaires. Délivrons-les de tous ces petits ſoins qui les forceroient à ſe courber vers la terre. Ils ſeront nourris en commun aux dépens du public, & la patrie à laquelle ils conſacreront toutes leurs penſées & tous leurs deſirs, ſe chargera de pourvoir à leurs beſoins qu'ils réduiront au pur néceſſaire : & ſi l'on nous objecte que par ces privations ils ſeront moins heureux que les autres citoyens, nous répondrons qu'un légiſlateur doit ſe propoſer le bonheur de

(1) Plat. de rep. lib. 3, p. 415.
(2) Plat. de rep. lib. 3, p. 416.

toute la société, & non d'une seule des classes qui la composent (1). Quelque moyen qu'il emploie, s'il réussit, il aura fait le bien particulier, qui dépend toujours du bien général. D'ailleurs, je n'établis pas une ville qui regorge de délices: je veux qu'on y regle le travail de maniere qu'il bannisse la pauvreté, sans introduire l'opulence (2); & si nos guerriers y different des autres citoyens, ce sera parce qu'avec plus de vertus ils auront moins de besoins.

Nous avons cherché à les dépouiller de cet intérêt sordide qui produit tant de crimes. Il faut encore éteindre ou plutôt perfectionner dans leurs cœurs ces affections que la nature inspire, & les unir entre eux par les moyens mêmes qui contribuent à les diviser. J'entre dans une nouvelle carriere; je n'y marche qu'en tremblant; les idées que je vais proposer paroîtront aussi révoltantes que chimériques. Mais après tout je m'en méfie moi-même, & cette disposition d'esprit, si je m'égare, doit me faire absoudre d'avance d'une erreur involontaire.

Ce sexe que nous bornons à des emplois obscurs & domestiques, ne seroit-il pas destiné à des fonctions plus nobles & plus

(1) Id. ibid. lib. 4, p. 420.
(2) Plat. de rep. lib. 4, p. 421.

relevées (1) ? N'a-t-il pas donné mille fois des exemples de courage, de sagesse, de progrès dans toutes les vertus, & de succès dans tous les arts (2) ? Peut-être que ses qualités se ressentent de sa foiblesse, & sont inférieures aux nôtres. S'ensuit-il qu'elles doivent être inutiles à la patrie ? Non : la nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile ; & le grand art du législateur est de remettre en jeu tous les ressorts qu'elle fournit, & que nous laissons en repos. Nos guerriers partageront avec leurs épouses le soin de pourvoir à la tranquillité de la ville, comme le chien fidelle partage avec sa compagne la garde du troupeau confié à leurs soins (3). Les uns & les autres seront élevés dans les mêmes principes, dans les mêmes lieux & sous les mêmes maîtres. Ils recevront ensemble, avec les élémens des sciences, les leçons de la sagesse ; & dans le gymnase, les jeunes filles, dépouillées de leurs habits, & parées de leurs vertus, comme du plus honorable des vêtemens, disputeront le prix des exercices aux jeunes garçons leurs émules (4).

(1) Id. ibid. lib. 5, p. 452.
(2) Id. ibid. p. 455.
(3) Plat. de rep. lib. 5, p. 451, lib. 7, p. 537.
(4) Id. ibid. p. 452 & 457.

Nous avons trop de décence & de corruption pour n'être pas blessés d'un réglement qu'une longue habitude & des mœurs plus pures rendroient moins dangereux. Cependant les magistrats seront chargés d'en prévenir les abus (1). Dans les fêtes instituées pour former des unions légitimes & saintes, ils jetteront dans une urne les noms de ceux qui devront donner des gardiens à la république. Ce seront les guerriers depuis l'âge de 30 ans jusqu'à celui de 55, & les guerrieres depuis l'âge de 20 jusqu'à celui de 40 ans (2). On réglera le nombre des concurrens sur les pertes qu'elle aura faites ; car nous devons éviter avec le même soin l'excès & le défaut de population. Le hasard, en apparence, assortira les époux; mais les magistrats, par des pratiques adroites, en corrigeront si bien les caprices, qu'ils choisiront toujours les sujets de l'un & de l'autre sexe les plus propres à conserver dans sa pureté la race de nos guerriers. En même-temps, les prêtres & les prêtresses répandront le sang des victimes sur l'autel ; les airs retentiront du chants des épithalames (3), & le peuple, témoin & garant des nœuds formés par le

(1) Id. ibid. p. 458.
(2) Plat. de rep. lib. 5, p. 460.
(3) Id. ibid. p. 459.

ſort, demandera au ciel des enfans encore plus vertueux que leurs peres.

Ceux qui naîtront de ces mariages, ſeront auſſi-tôt enlevés à leurs parens, & dépoſés dans un endroit où leurs meres, ſans les reconnoître, iront diſtribuer, tantôt à l'un & tantôt à l'autre, ce lait qu'elles ne pourront plus réſerver excluſivement pour les fruits de leur amour (1).

Dans ce berceau des guerriers ne paroîtront pas les enfans qui auroient apporté en naiſſant quelque difformité ; ils ſeront écartés au loin, & cachés dans quelque retraite obſcure : on n'y admettra pas non plus les enfans dont la naiſſance n'auroit pas été précédée par les cérémonies auguſtes dont je viens de parler, ni ceux que leurs parens auroient mis au jour par une union prématurée ou tardive (2).

Dès que les deux époux auront satisfait aux vœux de la patrie, ils ſe ſépareront & reſteront libres juſqu'à ce que les magiſtrats les appellent à un nouveau concours, & que le ſort leur aſſigne d'autres liens. Cette continuité d'hymens & de divorces, fera que les femmes pourront

(1) Plat. de rep lib. 5, p. 460.
(2) Id. ibid.

appartenir successivement à plusieurs guerriers (1).

Mais quand les uns & les autres auront passé l'âge prescrit par la loi aux engagemens qu'elle avoue (2), il leur sera permis d'en contracter d'autres, pourvu toutefois que d'un côté ils ne fassent paroître aucun fruit de leur union, & que d'un autre côté, ils évitent de s'unir aux personnes qui leur ont donné ou qui leur doivent la naissance.

Mais comme ils ne pourroient pas les reconnoître il leur suffira de regarder comme leurs fils & leurs filles tous les enfans nés dans le même-temps que ceux dont ils seront véritablement les auteurs; & cette illusion sera le principe d'un accord inconnu aux autres états (3). En effet, chaque guerrier se croira uni par les liens du sang avec tous ses semblables; & par là se multiplieront tellement entre eux les rapports de parenté, qu'ils n'entendront plus de tous côtés que les noms tendres & chéris de pere & de mere, de fils & de fille, de frere & de sœur. Les sentimens de la nature, au lieu de se concentrer en des objets particuliers, se répandront en abondance sur cette grande famille, qu'ils animeront d'un

(1) Id. ibid. p. 457.
(2) Id. ibid. p. 461.
(3) Plat. de rep. lib. 5, p. 463.

même esprit : les cœurs rempliront aisément des devoirs qu'ils se feront eux-mêmes ; & renonçant à tout avantage personnel, ils se transmettront leurs peines, qu'ils affoibliront, & leurs plaisirs, qu'ils augmenteront, en les partageant : tout germe de division sera étouffé par l'autorité des chefs, & toute violence enchaînée par la crainte d'outrager la nature (1).

Cette tendresse précieuse, qui les rapprochera pendant la paix, se réveillera avec plus de force pendant la guerre. Qu'on place sur un champ de bataille un corps de guerriers jeunes, pleins de courage (2), exercés depuis leur enfance aux combats, parvenus enfin au point de déployer les vertus qu'ils ont acquises, & persuadés qu'une lâcheté va les avilir, une belle action les élever au comble de l'honneur, & le trépas leur mériter des autels ; que dans ce moment la voix puissante de la patrie frappe leurs oreilles, & les appelle à sa défense ; qu'à cette voix se joignent les cris plaintifs de l'amitié, qui leur montre de rang en rang tous leurs amis en danger ; enfin pour imprimer dans leur ame les émotions les plus fortes, qu'on jette au milieu d'eux leurs épouses & leurs enfans ; leurs épouses, qui

(1) Plat. de rep. lib. 5, p. 465.
(2) Id. ibid. p. 471.

viennent combattre auprès d'eux, & les ſoutenir de leur voix & de leurs regards; leurs enfans, à qui ils doivent des leçons de valeur & qui vont peut-être périr par le fer barbare de l'ennemi; croira-t-on que cette maſſe, embraſée par ces puiſſans intérêts comme par une flamme dévorante, héſite un inſtant à ramaſſer ſes forces & ſes fureurs, à tomber comme la foudre ſur les troupes ennemies, & à les écraſer par ſon poids irréſiſtible?

Tels ſeront les grands effets de l'union établie entre nos guerriers. Il en eſt un qu'ils devront uniquement à leur vertu (1), ce ſera de s'arrêter & de redevenir doux, ſenſibles, humains après la victoire; dans l'ivreſſe même du ſuccès; ils ne ſongeront ni à charger de fers un ennemi vaincu, ni à outrager ſes morts ſur le champ de bataille, à ſuſpendre ſes armes dans les temples des dieux, peu jaloux d'une pareille offrande, ni à porter le ravage dans les campagnes, ou le feu dans les maiſons. Ces cruautés qu'ils ſe permettroient à peine contre les barbares, ne doivent point s'exercer dans la Grece, dans cette république de nations amies; dont les diviſions ne devroient jamais préſenter l'image de la guerre, mais plutôt

(1) Plat. de rep. lib. 5, p. 469. &c.

celle

celle des troubles passagers qui agitent quelquefois les citoyens d'une même ville (1).

Nous croyons avoir pourvu suffisamment au bonheur de nos guerriers (2) : nous les avons enrichis, à force de privations : sans rien posséder, ils jouiront de tout ; il n'y en aura aucun parmi eux, qui ne puisse dire : Tout m'appartient ; Et qui ne doive ajouter, dit Aristote, qui jusqu'alors avoit gardé le silence : rien ne m'appartient en effet. O Platon, ce ne sont pas les biens que nous partageons, qui nous touchent le plus : ce sont ceux qui nous sont personnels. Dès que vos guerriers n'auront aucune sorte de propriété, n'en attendez qu'un intérêt sans chaleur comme sans objet ; leur tendresse ne pouvant se fixer sur cette foule d'enfans dont ils seront entourés, tombera dans la langueur, & ils se reposeront les uns sur les autres du soin de leur donner des exemples & des leçons, comme on voit les esclaves d'une maison négliger des devoirs qui leur sont communs à tous (3).

Platon répondit : nous avons mis dans les cœurs de nos guerriers deux principes, qui, de concert, doivent sans cesse ranimer leur zele : le sentiment & la vertu. Non seule-

(1) Plat. de rep. lib. 5, p. 465.
(2) Plat. de rep. lib. 5, p. 465.
(3) Aristot. de polit. lib. 2, cap. 3 & 4, tom. 2, pag. 314, &c.

ment ils exerceront le premier d'une maniere générale, en se regardant tous comme les citoyens d'une même patrie; mais ils s'en pénétreront encore davantage, en se regardant comme les enfans d'une même famille; ils le seront en effet, & l'obscurité de leur naissance n'obscurcira point les titres de leur affinité. Si l'illusion n'a pas ici autant de force que la réalité, elle aura plus d'étendue, & la république y gagnera; car il lui importe fort peu qu'entre certains particuliers les affections soient portées à l'excès, pourvu qu'elles passent dans toutes les ames, & qu'elles suffisent pour les lier d'une chaîne commune. Mais si, par hasard, elles étoient trop foibles pour rendre nos guerriers appliqués & vigilans, n'avons-nous pas un autre mobile, cette vertu sublime qui les portera sans cesse à faire au delà de leurs devoirs?

Aristote alloit répliquer; mais nous l'arrêtâmes, & il se contenta de demander à Platon s'il étoit persuadé que sa république pût exister?

Platon reprit avec douceur: Rappelez-vous l'objet de mes recherches (1). Je veux prouver que le bonheur est inséparable de la justice; & dans cette vue, j'examine quel seroit le meilleur des gouvernemens,

(1) Plat. de rep. lib. 5, p. 472.

pour montrer ensuite qu'il seroit le plus heureux. Si un peintre offroit à nos yeux une figure dont la beauté surpassât toutes nos idées, lui objecteroit-on que la nature n'en produit pas de semblables? Je vous offre de même le tableau de la plus parfaite des républiques; je le propose comme un modele dont les autres gouvernemens doivent plus ou moins approcher, pour être plus ou moins heureux. Je vais plus loin, & j'ajoute que mon projet, tout chimérique qu'il paroît-être, pourroit, en quelque maniere, se réaliser, non-seulement parmi nous, mais encore par-tout ailleurs, si l'on avoit soin d'y faire un changement dans l'administration des affaires. Quel seroit ce changement? que les philosophes montassent sur le trône, ou que les souverains devinssent philosophes (1).

Cette idée révoltera sans doute ceux qui ne connoissent pas la vraie philosophie. Les autres verront que sans elle il n'est plus de remede aux maux qui affligent l'humanité.

Me voilà parvenu à la troisieme & à la plus importante classe de nos citoyens: je vais parler de nos magistrats, de ce petit nombre d'hommes choisis parmi des hommes vertueux, de ces chefs en un mot, qui, tirés de l'ordre des guerriers, seront autant

(1) Plat. de rep. lib. 5, p. 473.

au-dessus d'eux, par l'excellence de leur mérite, que les guerriers seront au-dessus des artisans & des laboureurs.

Quelle précaution ne faudra-t-il pas dans notre république pour choisir des hommes si rares ! quelle étude pour les connoître ! quelle attention pour les former ! Entrons dans ce sanctuaire où l'on éleve les enfans des guerriers, & où les enfans des autres citoyens peuvent mériter d'être admis. Attachons-nous à ceux qui, réunissant les avantages de la figure aux graces naturelles, se distingueront de leurs semblables dans les exercices du corps & de l'esprit (1). Examinons si le desir de savoir, si l'amour du bien étincellent de bonne heure dans leurs regards & dans leurs discours ; si, à mesure que leurs lumières se développent, ils se pénetrent d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs, & si, à proportion de leur âge, ils laissent de plus en plus échapper les traits d'un heureux caractere. Tendons des piéges à leur raison naissante. Si les principes qu'elle a reçus ne peuvent être altérés ni par le temps ni par des principes contraires, attaquons-les par la crainte de la douleur, par l'attrait du plaisir, par toutes les especes

(1) Plat. de rep. lib. 6, pag. 485 & 486 ; lib. 7, pag. 535.

de violence & de séduction (1). Plaçons ensuite ces jeunes éleves en présence de l'ennemi, non pour qu'ils s'engagent dans la mêlée, mais pour être spectateurs d'un combat ; & remarquons bien l'impression que les travaux & les dangers feront sur leurs organes. Après les avoir vus sortir de ces épreuves aussi purs que l'or qui a passé par le creuset (2) ; après nous être assurés qu'ils ont naturellement de l'éloignement pour les plaisirs des sens, de l'horreur pour le mensonge (3) ; qu'ils joignent la justesse de l'esprit à la noblesse des sentimens, & la vivacité de l'imagination à la solidité du caractere (4) ; soyons plus attentifs que jamais à épier leur conduite, & à suivre les progrès de leur éducation.

Nous avons parlé plus haut des principes qui doivent régler leurs mœurs ; il est question à présent des sciences qui peuvent étendre leurs lumieres. Telles seront d'abord l'arithmétique & la géométrie (5), toutes deux propres à augmenter les forces & la sagacité de l'esprit ; toutes deux utiles au guerrier, pour le diriger dans ses opérations militaires, & absolument nécessaires

(1) Plat de rep. lib. 3, p. 413.
(2) Id. ibid. lib. 6, p. 503.
(3) Id. ibid. p. 485.
(4) Id. ibid. p. 503.
(5) Id. ibid. lib. 7, p. 522 & 526.

au philosophe, pour l'accoutumer à fixer ses idées, & à s'élever jusqu'à la vérité. L'astronomie, la musique, toutes les sciences qui produiront le même effet, entreront dans le plan de notre institution (1). Mais il faudra que nos éleves s'appliquent à ces études sans effort, sans contrainte, & en se jouant (2). Qu'ils les suspendent à l'âge de 18 ans pour ne s'occuper pendant deux ou trois ans, que des exercices du gymnase, & qu'ils les reprennent ensuite, pour mieux saisir les rapports qu'elles ont entre elles (3) ; ceux qui continueront à justifier les espérances qu'ils nous avoient données dans leur enfance, obtiendront des distinctions honorables ; & dès qu'ils seront parvenus à l'âge de 30 ans, nous les initierons à la science de la méditation, à cette dialectique sublime qui doit être le terme de leurs premieres études, & dont l'objet est de connoître moins l'existence que l'essence des choses.*

Ne nous en prenons qu'à nous-mêmes, si cet objet n'a pas été rempli jusqu'à présent. Nos jeunes gens s'occupant trop-tôt de la dialectique, & ne pouvant re-

(1) Plat. de rep. lib. 7, p. 527 & 530.
(2) Id. ibid. p. 536.
(3) Id. ibid. p. 537.
* Du temps de Platon, sous le nom de dialectique, on comprenoit à la fois la logique, la théologie naturelle & la métaphysique.

monter aux principes des vérités qu'elle enseigne, se font un amusement de ses ressources (1), & se livrent des combats, où, tantôt vainqueurs & tantôt vaincus, ils parviennent à n'acquérir que des doutes & des erreurs. De là ces défauts qu'ils conservent toute leur vie, ce goût pour la contradiction, cette indifférence pour des vérités qu'ils n'ont pas su défendre, cette prédilection pour des sophismes qui leur ont valu la victoire.

Des succès si frivoles & si dangereux ne tenteront pas les éleves que nous achevons de former; des lumieres toujours plus vives seront le fruit de leurs entretiens, ainsi que de leur application. Dégagés des sens, ensevelis dans la méditation, ils se rempliront peu-à-peu de l'idée du bien, de ce bien après lequel nous soupirons avec tant d'ardeur, & dont nous nous formons des images si confuses, de ce bien suprême, qui, source de toute vérité & de toute justice, doit animer le souverain magistrat, & le rendre inébranlable dans l'exercice de ses devoirs (2). Mais où réside-t-il? Où doit-on le chercher? Est-ce dans ces plaisirs qui nous enivrent? Dans cette décoration brillante qui nous éblouit?

(1) Plat. de rep. lib. 7, p. 539.
(2) Plat. de rep. lib. 6, p. 505 & 508.

Non : car tout ce qui eſt changeant & mobile ne ſauroit être le vrai bien. Quittons la terre & les ombres qui la couvrent, élevons nos eſprits vers le ſéjour de la lumiere, & annonçons aux mortels les vérités qu'ils ignorent.

Il exiſte deux mondes, l'un viſible & l'autre idéal (1). Le premier, formé ſur le modele de l'autre, eſt celui que nous habitons. C'eſt là que tout étant ſujet à la génération & à la corruption, tout change & s'écoule ſans ceſſe ; c'eſt là qu'on ne voit que des images & des portions fugitives de l'être. Le ſecond renferme les eſſences & les exemplaires de tous les objets viſibles, & ces eſſences ſont de véritables êtres, puiſqu'elles ſont immuables. Deux rois, dont l'un eſt le miniſtre & l'eſclave de l'autre, répandent leurs clartés dans ces deux mondes. Du haut des airs, le ſoleil fait éclore & perpétue les objets qu'il rend viſibles à nos yeux. Du lieu le plus élevé du monde intellectuel, le bien ſuprême produit & conſerve les eſſences qu'il rend intelligibles à nos ames (2). Le ſoleil nous éclaire par ſa lumiere, le bien ſuprême par ſa vérité ; & comme nos yeux ont une

(1) Id. ibid. p. 509.
(2) Plat. de rep. lib. 6, p. 508.

perception

perception distincte, lorsqu'ils se fixent sur des corps où tombe la lumiere du jour; de même notre ame acquiert une vraie science, lorsqu'elle considere des êtres où la vérité se réfléchit.

Mais voulez-vous connoître combien les jours qui éclairent ces deux empires different en éclat & en beauté?

Imaginez un antre profond, où des hommes sont, depuis leur enfance, tellement assujettis par des chaînes pesantes, qu'ils ne peuvent ni changer de lieu, ni voir d'autres objets que ceux qu'ils ont en face (1): derriere eux, à une certaine distance, est placé sur une hauteur un feu dont la lueur se répand dans la caverne; entre ce feu & les captifs est un mur, le long duquel des personnes vont & viennent, les unes en silence, les autres s'entretenant ensemble, tenant de leurs mains & élevant au-dessus du mur des figures d'hommes ou d'animaux, des meubles de toute espece, dont les ombres iront se retracer sur le côté de la caverne exposé aux regards des captifs.

Frappés de ces images passageres, ils les prendront pour des êtres réels, & leur attribueront le mouvement, la vie & la parole.

(1) Id. ibid. lib. 7, page 514.

Choisissons à présent un de ces captifs (1); & pour dissiper son illusion, brisons ses fers; obligeons-le de se lever, & de tourner la tête: étonné des nouveaux objets qui s'offriront à lui, il doutera de leur réalité, ébloui & blessé de l'éclat du feu, il en détournera ses regards pour les porter sur les vains fantômes qui l'occupoient auparavant. Faisons-lui subir une nouvelle épreuve; arrachons-le de sa caverne malgré ses cris, ses efforts & les difficultés d'une marche pénible. Parvenu sur la terre, il se trouvera tout à coup accablé de la splendeur du jour; & ce ne sera qu'après bien des essais qu'il pourra discerner les ombres, les corps, les astres de la nuit, fixer le soleil, & le regarder comme l'auteur des saisons, & le principe fécond de tout ce qui tombe sous nos sens (2).

Quelle idée aura-t-il alors des éloges qu'on donne dans le souterrain à ceux qui les premiers saisissent & reconnoissent les ombres à leur passage? Que pensera-t-il des prétentions, des haines, des jalousies que ces découvertes excitent parmi ce peuple de malheureux? Un sentiment de pitié l'obligera sans doute de voler à leur

(1) Plat. de rep. lib. 7, page 515.
(2) Id. ibid. page 516.

secours, pour les détromper de leur fausse sagesse, & de leur puéril savoir : mais comme en passant tout-à-coup d'une si grande lumiere à une si grande obscurité, il ne pourra d'abord rien discerner ; ils s'éleveront contre lui ; & ne cessant de lui reprocher son aveuglement, ils le citeront comme un exemple effrayant des dangers que l'on court à passer dans la région supérieure (1).

Voilà précisément le tableau de notre funeste condition : le genre-humain est enseveli dans une caverne immense, chargé de fers, & ne pouvant s'occuper que d'ombres vaines & artificielles (2) ; c'est-là que les plaisirs n'ont qu'un retour amer, les biens qu'un éclat trompeur, les vertus qu'un fondement fragile, les corps mêmes qu'une existence illusoire : il faut sortir de ce lieu de ténebres ; il faut briser ses chaînes, s'élever par des efforts redoublés jusqu'au monde intellectuel (3), s'approcher peu-à-peu de la suprême intelligence, & en contempler la nature divine, dans le silence des sens & des passions. Alors on verra que de son trône découlent, dans l'ordre moral, la justice, la science & la

(1) Plat. de rep. lib. 7, page 517.
(2) Id. ibid.
(3) Plat. de rep. lib. 7, page 517.

vérité ; dans l'ordre physique, la lumière du soleil, les productions de la terre, & l'existence de toutes choses. Non ; une ame, qui, parvenue à cette grande élévation, a une fois éprouvé les émotions, les élancemens, les transports qu'excite la vue du bien suprême (1), ne daignera pas revenir partager nos travaux & nos honneurs; ou si elle descend parmi nous, & qu'avant d'être familiarisée avec nos ténebres, elle soit forcée de s'expliquer sur la justice devant des hommes qui n'en connoissent que le fantôme (2), ses principes nouveaux paroîtront si bizarres ou si dangereux, qu'on finira par rire de sa folie, ou par la punir de sa témérité.

Tels sont néanmoins les sages qui doivent être à la tête de notre république, & que la dialectique doit former. Pendant cinq ans entiers consacrés à cette étude (3), ils méditeront sur la nature du vrai, du juste, de l'honnête. Peu contens des notions vagues & incertaines qu'on en donne maintenant, ils en rechercheront la vraie origine; ils liront leurs devoirs, non dans les préceptes des hommes, mais dans les instructions qu'ils recevront directement du pre-

(1) Id. in Phædr. tome 3, page 250. Id. de rep. lib. 6, page 485.
(2) Id. de rep. ibid. page 517.
(3) Plat. de rep. lib. 7, p. 539.

mier des êtres. C'est dans les entretiens familiers qu'ils auront, pour ainsi dire, avec lui, qu'ils puiseront des lumieres infaillibles pour discerner la vérité, une fermeté inébranlable dans l'exercice de la justice, & cette obstination à faire le bien, dont rien ne peut triompher, & qui, à la fin, triomphe de tout.

Mais pendant qu'étroitement unis avec le bien suprême, & que vivant d'une vie véritable (1), ils oublieront toute la nature, la république qui a des droits sur leurs vertus, les rappellera, pour leur confier des emplois militaires & d'autres fonctions convenables à leur âge (2). Elle les éprouvera de nouveau, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à leur cinquantieme année ; alors revêtus, malgré eux, de l'autorité souveraine, ils se rapprocheront, avec une nouvelle ferveur, de l'Etre-Suprême, afin qu'il les dirige dans leur conduite. Ainsi tenant au ciel par la philosophie, & à la terre par leurs emplois, ils éclaireront des citoyens, & les rendront heureux. Après leur mort, ils revivront en des successeurs, formés par leurs leçons & leurs exemples ; la patrie reconnoissante leur élévera des

(1) Id. ibid. lib. 6, page 490.
(2) Id. ibid. lib. 7, pag. 519 & 540.

tombeaux, & les invoquera comme des génies tutélaires (1).

Les philosophes que nous placerons à la tête de notre république, ne seront donc point ces déclamateurs oisifs, ces sophistes méprisés de la multitude, qu'ils sont incapables de conduire (2). Ce seront des ames fortes, grandes, uniquement occupées du bien de l'état, éclairées sur tous les points de l'administration par une longue expérience & par la plus sublime des théories, devenues par leurs vertus & leurs lumieres les images & les interpretes des dieux sur la terre. Comme notre république sera très peu étendue (3), ils pourront d'un coup d'œil en embrasser toutes les parties. Leur autorité si respectable par elle même, sera soutenue au besoin, par ce corps de guerriers invincibles & pacifiques, qui n'auront d'autre ambition que de défendre les loix & la patrie (4). Le peuple trouvera son bonheur dans la jouissance d'une fortune médiocre, mais assurée; les guerriers, dans l'affranchissement des soins domestiques, & dans les éloges que les hommes donneront à leurs succès (5); les chefs,

(1) Plat. de rep. lib. 3, page 414; lib. 7, page 540.
(2) Id. ibid. lib. 6, page 493.
(3) Id. ibid. lib. 4, page 423.
(4) Plat. de rep. lib. 3, page 395.
(5) Id. ibid. lib. 5, page 468.

dans le plaisir de faire le bien & d'avoir l'Etre-Suprême pour témoin.

A ces motifs, Platon en ajouta un autre plus puissant encore : le tableau des biens & des maux réservés dans une autre vie, au vice & à la vertu. Il s'étendit sur l'immortalité & sur les diverses transmigrations de l'ame (1) ; il parcourut ensuite les défauts essentiels des gouvernemens établis parmi les hommes ; & finit par observer qu'il n'avoit rien prescrit sur le culte des dieux, parce que c'étoit à l'oracle de Delphes qu'il appartenoit de le régler.

Quand il eut achevé de parler, ses disciples entraînés par son éloquence, se livroient à leur admiration. Mais d'autres auditeurs plus tranquilles prétendoient qu'il venoit d'élever un édifice plus imposant que solide (2), & que son système ne devoit être regardé que comme le délire d'une imagination exaltée, & d'une ame vertueuse. D'autres le jugeoient avec encore plus de sévérité : Platon, disoient-ils, n'est pas l'auteur de ce projet ; il l'a puisé dans les loix de Lycurgue, & dans les écrits de Protagoras, où il se trouve presque en entier (3). Pendant qu'il étoit en Sicile,

(1) Id. ibid lib. 10, page 608.
(2) Aristot. de rep. lib. 4, cap. 4, tome 2, page 367.
(3) Aristox. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 37.

il voulut le réaliser dans un coin de cette île; le jeune Denys roi de Syracuse, qui lui en avoit d'abord accordé la permission, la lui refusa ensuite (1). Il semble ne le proposer maintenant qu'avec des restrictions, & comme une simple hypotese; mais en déclarant plus d'une fois, dans son discours, que l'exécution en est possible (2), il a dévoilé ses sentimens secrets.

Autrefois, ajoutoit-on, ceux qui cherchoient à corriger la forme du gouvernement, étoient des sages, qui, éclairés par leur propre expérience ou par celle des autres, savoient que les maux d'un état s'aigrissent au lieu de se guérir par des remedes trop violens; ce sont aujourd'hui des philosophes qui ont plus d'esprit que de lumieres, & qui voudroient former des gouvernemens sans défauts, & des hommes sans foiblesses. Hippodamus, de Milet, fut le premier, qui, sans avoir eu part à l'administration des affaires, conçut un nouveau plan de république (3). Protagoras (4) & d'autres auteurs ont suivi son exemple, qui le sera encore dans la suite; car rien n'est si facile que d'imaginer des

(1) Diogen. Laert. lib. 3, §. 21.
(2) Plat. de rep. lib. 5, pag. 471 & 472; lib. 6, page 499; lib. 7, page 540.
(3) Aristot. de rep. lib. 2, cap. 8, t. 2, p. 325.
(4) Diogen. Laert. lib. 9, §. 55.

systêmes, pour procurer le bonheur d'un peuple, comme rien n'est si difficile que de les exécuter. Eh! qui le sait mieux que Platon, lui qui n'a pas osé donner ses projets de réforme à des peuples qui les désiroient, ou qui les a communiqués à d'autres qui n'ont pu en faire usage (1)? Il les refusa aux habitans de Mégalopolis, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas admettre l'égalité parfaite des biens & des honneurs (2); il les refusa aux habitans de Cyrene, par la raison qu'ils étoient trop opulens, pour obéir à ses loix (3): mais si les uns & les autres avoient été aussi vertueux, aussi détachés des biens & des distinctions qu'il l'exigeoit, ils n'auroient pas eu besoin de ses lumieres. Aussi ces prétextes ne l'empêcherent-ils pas de dire son avis à ceux de Syracuse, qui, après la mort de Dion, l'avoient consulté sur la forme du gouvernement qu'ils devoient établir dans leur ville (4). Il est vrai que son plan ne fut pas suivi, quoiqu'il fût d'une plus facile exécution que celui de sa république.

---

(1) Plut. de fort. Alex. tome 2, page 328.
(2) Pamphil. ap. Diogen. Laert. lib. 3, §. 23. Ælian. var. hist. lib. 2, cap. 42.
(3) Plut. in Lucull. t. 1, p. 492 Id. ad princip. iner. t. 2, p. 779 Ælian. var. hist. lib. 12, cap. 30.
(4) Plat. epist. 8, tome 3, page 352.

C'eſt ainſi que, ſoit à juſte titre, ſoit par jalouſie, s'exprimoient, ſur les projets politiques de ce philoſophe, pluſieurs de ceux qui venoient de l'entendre.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-QUATRIEME.

CHAPITRE LV.

Du Commerce des Athéniens.

LE port du Pirée, est très-fréquenté, non-seulement par les vaisseaux Grecs, mais encore par ceux des nations que les Grecs appellent barbares (1). La république en attireroit un plus grand nombre, si elle profitoit mieux de l'heureuse situation du pays, de la bonté de ses ports, de sa supériorité dans la marine, des mines d'argent, & des autres avantages qu'elle possede, & si elle récompensoit par des honneurs les négocians dont l'industrie & l'activité augmenteroient la richesse nationale (2). Mais quand les Athéniens sentirent la nécessité de la marine, trop remplis de l'esprit des conquêtes, ils n'aspirerent à l'empire de la mer, que pour usurper celui du continent; & depuis, leur commerce s'est borné à tirer des autres pays les denrées & les productions nécessaires à leur subsistance.

(1) Demosth. in Lacrit. page 948.
(2) Xenoph. rat. redit. page 922.

Dans toute la Grece, les loix ont mis des entraves au commerce; celles de Carthage en ont mis quelquefois à la propriété des colons. Après s'être emparée d'une partie de la Sardaigne, & l'avoir peuplée de nouveaux habitans (1), elle leur défendit d'ensemencer leurs terres; & leur ordonna d'échanger les fruits de leur industrie contre les denrées trop abondantes de la métropole (2). Les colonies Grecques ne se trouvent pas dans la même dépendance, & sont en général plus en état de fournir des vivres à leurs métropoles que d'en recevoir.

Platon compare l'or & la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, & dont l'un ne peut monter sans que l'autre ne baisse (3). Suivant cette idée, une ville devroit être située loin de la mer, & ne recueillir ni trop ni trop peu de denrées. Outre qu'elle conserveroit ses mœurs, il lui faudroit moitié moins de loix qu'il n'en faut aux autres états; car plus le commerce est florissant, plus on doit le multiplier (4). Les Athéniens en ont un assez grand nombre relatives aux armateurs, aux mar-

(1) Bochart. georgr. sacr. lib. 1, cap. 31.
(2) Aristot. de mirab. auscult. tome 1, page 1159.
(3) Plat. de rep lib 8, page 550.
(4) Plat. de leg. lib. 8, tome 2, page 842.

chands, aux douanes, aux intérêts usuraires, & aux différentes espèces de conventions qui se renouvellent sans cesse, soit au Pirée, soit chez les banquiers.

Dans plusieurs de ces loix, on s'est proposé d'écarter, autant qu'il est possible, les procès & les obstacles qui troublent les opérations du commerce. Elles infligent une amende de 1000 drachmes * & quelquefois la peine de la prison à celui qui dénonce un négociant, sans être en état de prouver le délit dont il l'accuse (1). Les vaisseaux marchands ne tenant la mer que depuis le mois de Munychion jusqu'au mois de Boëdromion **, les causes qui regardent le commerce, ne peuvent être jugées que pendant les six mois écoulés depuis le retour des vaisseaux jusqu'à leur nouveau départ (2). A des dispositions si sages, Xénophon proposoit d'ajouter des récompenses pour les juges qui termineroient au plutôt les contestations portées à leur tribunal (3).

* 900 liv.

(1) Orat. in Theocr. ap. Demosth. page 850.

** Dans le cycle de Méton, le mois du Munychion commençoit au plutôt, le 28 Mars de l'année Julienne; & le mois Boëdromion, le 23 Août. Ainsi les vaisseaux tenoient la mer depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Septembre.

(2) Demosth. in Apat. p. 937. Pet. leg. Att. p. 423.

(3) Xenoph. rati redit. page 922.

Cette jurisdiction, qui ne connoît que de ces sortes d'affaires, veille avec beaucoup de soin sur la conduite des négocians. Le commerce se soutenant mieux par ceux qui prêtent, que par ceux qui empruntent, je vis punir de mort un citoyen, fils d'un Athénien qui avoit commandé les armées, parce que, ayant emprunté de grandes sommes sur la place, il n'avoit pas fourni des hypotéques suffisantes (1).

Comme l'Attique produit peu de blé, il est défendu d'en laisser sortir (2); & ceux qui en vont chercher au loin, ne peuvent, sans s'exposer à des peines rigoureuses, le verser dans aucune autre ville (3). Ils en tirent de l'Egypte & de la Sicile (4); en beaucoup plus grande quantité, de Panticapée & de Theudosie, villes de la Chersonese Taurique, parce que le souverain de ce pays, maître du Bosphore Cimmérien, exempte les vaisseaux Athéniens du droit de trentieme qu'il préleve sur l'exportation de cette denrée. A la faveur de ce privilege, ils naviguent par préférence au Bosphore Cimmérien, &

(1) Demosth. in Phorm. page 947.
(2) Ulp. in orat. Demosth. adv. Timocr. page 822.
(3) Demosth. in Lacrit. p. 956. Id. in Phorm. p. 945. Liban. in Demosth. adv. Theocr. page 848.
(4) Demosth. adv. Dionys. page 1122.

Athenes en reçoit tous les ans 400,000 médimnes de blé (1).

Ils apportent de Panticapée & des différentes côtes du Pont-Euxin, des bois de construction, des esclaves, de la saline, du miel, de la cire, de la laine, des cuirs, & des peaux de chevre (2)*; de Bysance & de quelques autres cantons de la Thrace & de la Macédoine, du poisson salé, des bois de charpente & de construction (3); de la Phrygie & de Milet, des tapis, des couvertures de lit, & de ces belles laines dont ils fabriquent des draps (4); des îles de la mer Egée, du vin & toutes les especes de fruits qu'elles produisent; de la Thrace, de la Thessalie, de la Phrygie & de plusieurs autres pays, une assez grande quantité d'esclaves.

L'huile est la seule denrée que Solon ait permis d'échanger contre les marchandises

---

(1) Demosth. in Leptin, page 545.

(2) Id. in Lacrit. pag. 953 & 954. Id in Phorm. page 941. Polyb. lib. 4, page 306.

* Le même commerce subsiste encore aujourd'hui. On tire tous les ans de Caffa (l'ancienne Theudosie), & des environs, une grande quantité de poisson salé, du blé, des cuirs, de la laine, &c. (Voyage de Chardin, t. 1, p. 108 & 117.)

(3) Thucyd. lib. 4, cap. 108. Theophr. hist. plant. lib. 5, cap. 3, p. 106. Athen. lib. 3, p. 117 & 120.

(4) Aristoph. in av. v. 493. Id. in Lysistr. v. 730. Id. in ran. v. 549. Spanh. ibid.

étrangeres (1); la sortie de toutes les autres productions de l'Attique est prohibée; & l'on ne peut, sans payer de gros droits (2); exporter des bois de construction, tels que le sapin, le cyprès, le platane & d'autres arbres qui croissent aux environs d'Athenes.

Ses habitans trouvent une grande ressource pour leur commerce dans leurs mines d'argent. Plusieurs peuples étant dans l'usage d'alterer leurs monnoies, celles d'Athenes, plus estimées que les autres, procurent des échanges avantageux (3). Pour l'ordinaire ils en achetent du vin dans les îles de la mer Egée, ou sur les côtes de la Thrace; car c'est principalement par le moyen de cette denrée qu'ils trafiquent avec les peuples qui habitent autour du Pont-Euxin (4). Le goût qui brille dans les ouvrages sortis de leurs mains, fait rechercher par-tout les fruits de leur industrie. Ils exportent au loin des épées & des armes de différentes sortes, des draps, des lits & d'autres meubles.

(1) Plut. in Solon. tome 1, page 91.
(2) Theophr. charac. cap. 23. Casaub. ibid. page 160.
(3) Demosth. in Timocr. p 805. Polyb. excerpt. leg. p. 833 & 842. Xenoph. rat. redit p 922.
(4) Demosth. in Lacrit. p. 949 & 954. Polyb. lib. 4, p. 306.

Les

Les livres mêmes, sont pour eux un objet de commerce (1).

Ils ont des correspondans dans presque tous les lieux où l'espoir du gain les attire. De leur côté, plusieurs peuples de la Grece en choisissent à Athenes, pour veiller aux intérêts de leur commerce (2).

Parmi les étrangers, les seuls domiciliés peuvent, après avoir payé l'impôt auquel ils sont assujettis, trafiquer au marché public (3); les autres doivent exposer leurs marchandises au Pirée même; & pour tenir le blé à son prix ordinaire qui est de 5 drachmes par médimne (4)*, il est défendu, sous peine de mort, à tout citoyen, d'en acheter au delà d'une certaine quantité (5)**. La même peine est prononcée contre les inspecteurs des blés, lorsqu'ils ne répriment pas le monopole (6), manœuvre toujours interdite aux particuliers,

(1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, page 412.
(2) Demosth. in Callip. p. 1099.
(3) Id in Eubul. p. 887.
(4) Id. in Phorm. p. 946.
* Cinq drachmes 4 liv. 10 s.; le médimne, environ quatre de nos boisseaux. (Voyez Goguet, de l'orig. des loix, &c. t. 3, p. 260).
(5) Lys. in Dardan p. 388, Pet leg. Att p. 420.
** Le texte de Lysias porte: *Pentekonta Phormon*, qu'on peut rendre par 50 corbeilles; c'est une mesure dont on ne sait pas exactement la valeur.
(6) Lys. in Dardan. page 392.

& en certains lieux employée par le gouvernement, lorsqu'il veut augmenter ses revenus (1).

La plupart des Athéniens font valoir leur argent dans le commerce, mais ils ne peuvent le prêter pour une autre place que pour celle d'Athènes (2); ils en tirent un intérêt qui n'est pas fixé par les loix, & qui dépend des conventions exprimées dans un contrat qu'on dépose entre les mains d'un banquier (3), ou d'un ami commun. S'il s'agit, par exemple, d'une navigation au Bosphore Cimmérien, on indique dans l'acte le temps du départ du vaisseau, les ports où il doit relâcher, l'espèce de denrées qu'il doit y prendre, la vente qu'il en doit faire dans le Bosphore, les marchandises qu'il en doit rapporter à Athènes (4); & comme la durée du voyage est incertaine, les uns conviennent que l'intérêt ne sera exigible qu'au retour du vaisseau; d'autres plus timides, & contens d'un moindre profit, le retirent au Bosphore après la vente des marchandises (5), soit qu'ils s'y rendent eux-mêmes à la suite de leur argent, soit qu'ils y envoient un

(1) Aristot. de rep. lib. 1, cap. 11, tome 2, p. 309.
(2) Demosth. in Lacrit. page 957.
(3) Id. in Phorm. page 941.
(4) Id. in Lacrit page 949.
(5) Demosth. in Phorm. page 943.

homme de confiance muni de leur pouvoir (1).

Le prêteur a ſon hypothéque ou ſur les marchandiſes, ou ſur les biens de l'emprunteur (2); mais le péril de la mer étant en partie ſur le compte du premier (3), & le profit du ſecond pouvant être fort conſidérable, l'intérêt de l'argent prêté peut aller à 30 pour 100, plus ou moins, ſuivant la longueur & les riſques du voyage (4).

L'uſure dont je parle eſt connue ſous le nom de maritime. L'uſure qu'on nomme terreſtre eſt plus criante & non moins variable.

Ceux qui, ſans courir les riſques de la mer, veulent tirer quelque profit de leur argent, le placent ou chez des banquiers, ou chez d'autres perſonnes, à 12 pour 100 par an (5), ou plutôt à un pour 100 à chaque nouvelle lune (6); mais comme les loix de Solon ne défendent pas d'exiger le plus haut intérêt poſſible (7), on voit des parti-

(1) Id. ibid. page 944.

(2) Id. in Lacrit. pages 950, 951, &c.

(3) Id. in Phorm. pag. 940 & 944.

(4) Id. ibid. page 943. Id. in Lacrit. page 949. Id. in Pantæn. page 988.

(5) Id. in aphob. page 900. Id. in Pantæn page 988. Æſchin. in Cteſiph. page 444.

(6) Ariſtoph. in nub. v. 17. Schol. ibid. Duport. in Theoph. charact. cap. 10, page 349.

(7) Lyſ. in Theomn. page 179.

culiers (1) tirer de leur argent plus de 16 pour 100 par mois (2); & d'autres, sur-tout parmi le peuple, exiger tous les jours le quart du principal (3). Ces excès sont connus & ne peuvent être punis que par l'opinion publique, qui condamne (4) & ne méprise pas assez les coupables.

Le commerce augmente la circulation des richesses, & cette circulation a fait établir des banquiers qui la facilitent encore. Un homme qui part pour un voyage, ou qui n'ose pas garder chez lui une trop grande somme, la remet entre leurs mains, tantôt comme un simple dépôt & sans en exiger aucun intérêt, tantôt à condition de partager avec eux le profit qu'ils en retirent (5). Ils font des avances aux généraux qui vont commander les armées (6), ou à des particuliers forcés d'implorer leurs secours.

Dans la plupart des conventions que l'on passe avec eux, on n'appelle aucun témoin (7): ils se contentent, pour l'ordinaire, d'inscrire sur un registre, qu'un

(1) Plat. de rep. lib. 8, tome 2, page 555.
(2) Pet leg. Att page 403.
(3) Theophr. charact. cap. 6. Casaub ibid.
(4) Demosth. in Pantæn. page 994. Aristot. de rep. lib. 1, cap. 10.
(5) Herald. animadv. in Salmas. pag. 178 & 182.
(6) Demosth. in Timot. page 1074.
(7) Isocr. in Trapez, tome 2, page 449.

tel leur a remis une telle somme, & qu'ils doivent la rendre à un tel, si le premier vient à mourir (1). Il seroit quelquefois très-difficile de les convaincre d'avoir reçu un dépôt; mais s'ils s'exposoient plus d'une fois à cette accusation, ils perdroient la confiance publique, de laquelle dépend le succès de leurs opérations (2).

En faisant valoir l'argent dont ils ne sont que les dépositaires, en prêtant à un plus gros intérêt qu'ils n'empruntent (3), ils acquierent des richesses (4), qui attachent à leur fortune des amis dont ils achetent la protection par des services assidus (5). Mais tout disparoît, lorsque, ne pouvant retirer leurs fonds, ils sont hors d'état de remplir leurs engagemens (6); obligés alors de se cacher (7), ils n'échappent aux rigueurs de la justice, qu'en cédant à leurs créanciers les biens qui leur restent (8).

Quand on veut changer des monnoies étrangeres; comme, les dariques, les cyzi-

(1) Demosth. in Callip. page 1098.
(2) Isocr. in Trapez, page 458. Demosth. in Phorm. page 965.
(3) Herald animadv. in Salmas page 182.
(4) Demosth in Phorm. p 9 ? & 965.
(5) Isocr in Trapez page 449
(6) Demosth in Timoth. page 1083.
(7) Id. in Apat. page 934.
(8) Id. in Phorm. page 966.

cenes, &c. car ces ſortes de monnoies ont cours dans le commerce (1), on s'adreſſe aux banquiers (2), qui, par différens moyens, tels que la pierre de touche & le trébuchet, examinent ſi elles ne ſont pas altérées, tant pour le titre que pour le poids (3).

Les Athéniens en ont de trois eſpeces. Il paroît qu'ils en frapperent d'abord en argent, & enſuite en or. Il n'y a guere plus d'un ſiecle qu'ils ont employé le cuivre à cet uſage (4).

Celles en argent ſont les plus communes; il a fallu les diverſifier, ſoit pour la ſolde peu conſtante des troupes, ſoit pour les libéralités ſucceſſivement accordées au peuple, ſoit pour faciliter de plus en plus le commerce. Au-deſſus de la drachme *, compoſée de 6 oboles, eſt la didrachme ou la double drachme, & la tétradrachme ou la quadruple drachme: au-deſſous ſont des pieces de 4, de 3 & de 2 oboles;

(1) Lyſ. in Eratoſth. page 194.

(2) Menand. ap Phrynich. eclog. page 192. Lyſias ap. Poll lib. 7, cap. 33, §. 170. Theocr. idyll. 12, v. 37. Poll. lib. 3, cap. 9, §. 84. Herald. animadv. in Salmaſ. p. 176 & 177.

(3) Theocr. ibid. Lyſias in Theomn. page 179. Lucian. in Hermot. t. 1, p. 810. Poll. ibid. Heſych. in '*Argurogn.* & in '*Obol.*

(4) Corſin. faſt. Attic. tome 2, page 224.

* 18 ſous de notre monnoie.

viennent ensuite l'obole & la demi-obole (1) *: ces dernieres, quoique de peu de valeur, ne pouvant favoriser les échanges parmi le petit peuple, la monnoie de cuivre s'introduisit vers le temps de la guerre du Péloponese (2); & l'on fabriqua des pieces qui ne valoient que la huitieme partie d'une obole (3) **.

La plus forte piece d'or pese deux drachmes, & vaut 20 drachmes d'argent (4) ***.

L'or étoit fort rare dans la Grece, lorsque j'y arrivai. On en tiroit de la Lydie & de quelques autres contrées de l'Asie Mineure; de la Macédoine, où les paysans en ramassoient tous les jours des parcelles & des fragmens que les pluies détachoient des montagnes voisines (5); de l'île de Thasos, dont les mines, autrefois découvertes par les Phéniciens, conservent encore dans

(1) Poll. lib. 9, cap. 6, §. 62.
* 12 sous, 9 sous, six sous, trois sous, 18 deniers.
(2) Aristoph. in ecclef. v. 810. Id. in ran. v. 737. Schol. & Spanh. ibid. Callim. ap. Athen. lib. 15, cap. 3, p. 669. Spanh. in nub. Aristoph. v. 861. Corsin. fast. Attic. t. 5, p. 219, & alii.
(3) Philem. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 65.
** 4 deniers & demi.
(4) Hesych. in *Chrus*.
*** 18 livres.
(5) Thucyd. lib. 4, cap. 105. Aristot. t. 1, page 1153. Strab. lib. 7, page 331.

leur sein les indices des travaux immenses qu'avoit entrepris ce peuple industrieux (1).

Dans certaines villes, une partie de cette matiere précieuse étoit destinée à la fabrication de la monnoie; dans presque toutes on l'employoit à de petits bijoux pour les femmes, ou à des offrandes pour les dieux.

Deux événemens dont je fus témoin, rendirent ce métal plus commun. Philippe, roi de Macédoine, ayant appris qu'il existoit dans ses états des mines exploitées dans les temps les plus anciens, & de son temps abandonnées, fit fouiller celles qu'on avoit ouvertes auprès du mont Pangée (2). Le succès remplit son attente, & ce prince, qui auparavant ne possédoit en or, qu'une petite phiole qu'il plaçoit la nuit sous son oreiller (3), tira tous les ans de ces souterrains plus de mille talens (4) * Dans le même-temps, les Phocéens enleverent du trésor de Delphes les offrandes en or que les rois de Lydie avoient envoyées au temple d'Apollon (5). Bientôt la masse de

(1) Herodot lib. 6. cap. 46 & 47. Thucyd. lib. 1, cap. 100. Plut in Cim. tome 1, page 487.

(2) Senec. quæst. nat. lib. 5, page 733. Strab. lib. 7, page 331.

(3) Athen. lib 6, cap. 4, page 231.

(4) Diod. Sic lib 16, page 413.

* Plus de cinq millions quatre cents mille livres.

(5) Athen. ibid, p. 232 Diod. Sic. lib. 16, p. 456.

ce

ce métal augmenta au point, que sa proportion avec l'argent ne fut plus d'un à treize, comme elle l'étoit, il y a cent ans (1), ni d'un à douze, comme elle le fut quelque temps après (2); mais seulement d'un à dix (3).

---

(1) Herodot lib. 3, cap. 95.
(2) Plat. in Hipparch. t. 2, p. 231.
(3) Menand. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, §. 76.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

CHAPITRE LVI.

Des Impositions & des Finances chez les Athéniens.

LEs revenus de la république ont monté quelquefois jusqu'à la somme de 2000 talens (1) *; & ces revenus sont de deux sortes : ceux qu'elle perçoit dans le pays même, & ceux qu'elle tire des peuples tributaires.

Dans la premiere classe, il faut compter, 1°. le produit des biens fonds qui lui appartiennent, c'est-à-dire, des maisons qu'elle loue, des terres & des bois qu'elle afferme (2).

2°. Le vingt-quatrieme qu'elle se réserve sur le produit des mines d'argent, lorsqu'elle accorde à des particuliers la permission de les exploiter (3).

3°. Le tribut annuel qu'elle exige des

(1) Aristoph. in vesp. v. 658.
* Dix millions huit cents mille livres.
(2) Andocid. de myster. page 12. Xenoph. rat. redit. p. 926. Demosth. in Eubulid. p. 891.
(3) Suid. in 'Agraph. Metal.

affranchis & des dix mille étrangers établis dans l'Attique (1). 4°. Les amendes & les confiscations, dont la plus grande partie est destinée au trésor de l'état (2). 5°. Le cinquantieme prélevé sur le blé & sur les autres marchandises qu'on apporte des pays étrangers (3), de même que sur plusieurs de celles qui sortent du Pirée (4) *.

6°. Quantité d'autres petits objets (5), tels que les droits établis sur certaines denrées exposées aux marchés (6), & l'impôt qu'on exige de ceux qui entretiennent chez eux des courtisannes (7).

On afferme la plupart de ces droits ; l'adjudication s'en fait dans un lieu public, en présence des dix magistrats qui président aux encheres (8). J'eus une fois la curiosité d'épier les menées des traitans. Les uns,

(1) Harpocr. in *Metoïk*.

(2) Demosth. in Timocr. page 791. Id. in Macart. p. 1039. Pet. leg Att. p. 392.

(3) Demosth. in Neær. page 865. Id. in Lacrit. p. 952. Etymol. magn. in *Penteekost*.

(4) Theophr. charact. cap. 23. Casaub. ibid. p. 160. Donat. in Terent. Phorm. v. 100.

* Voyez la note à la fin du volume

(5) Aristoph. in eccles. v. 809. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 132.

(6) Demosth. in Eubulid. p. 887.

(7) Æschin. in Timarch. page 278. Poll. lib. 7, cap. 33; §. 202 ; lib. 9, cap. 5, §. 29.

(8) Harpocr. & Suid. in *Pooleet*. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99.

pour écarter leurs rivaux, employoient les menaces ou les promesses ; les autres dissimuloient leur union sous les apparences de la haine. Après des offres lentement couvertes & recouvertes, on alloit continuer le bail aux anciens fermiers, lorsqu'un homme inconnu renchérit d'un talent. L'alarme se mit parmi eux ; ils demanderent qu'il fournît des cautions, car c'est une condition nécessaire ; il les donna, & n'ayant plus de moyens de l'éloigner, ils négocierent secretement avec lui, & finirent par se l'associer (1).

Les fermiers de l'état doivent, avant le neuvieme mois de l'année, remettre la somme convenue aux receveurs des finances. Quand ils manquent à leurs engagemens, ils sont traînés en prison, condamnés à payer le double, & privés d'une partie des priviléges des citoyens, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. Ceux qui répondent pour eux, courent les mêmes risques (2).

La seconde & la principale branche des revenus de l'état, consiste dans les tributs que lui paient quantité de villes & d'îles qu'il tient dans sa dépendance (3). Ses

(1) Andocid. de myster. page 17. Plut. in Alcib. t. 1, p. 193.
(2) Ulpian. in orat. Demosth. adv. Timocr. p. 812.
(3) Aristoph. in vesp. v. 705.

titres à cet égard sont fondés sur l'abus du pouvoir. Après la bataille de Platée (1), les vainqueurs ayant résolu de venger la Grece des insultes de la Perse, les insulaires qui étoient entrés dans la ligue consentirent à destiner tous les ans une somme considérable aux frais de la guerre. Les Athéniens chargés d'en faire la recette, recueillirent en différens endroits, 460 talens *, qu'ils respecterent, tant qu'ils n'eurent pas une supériorité marquée. Leur puissance s'étant accrue, ils changerent en contributions humiliantes, les dons gratuits des villes alliées & imposerent aux unes l'obligation de fournir des vaisseaux, quand elles seroient requises (2); aux autres, celle de continuer à payer le tribut annuel, auquel elles s'étoient soumises autrefois. Ils taxerent sur le même pied les nouvelles conquêtes, & la somme totale des contributions étrangeres, monta, au commencement de la guerre du Péloponese, à 600 talens (3) *, & vers le milieu

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 19 & 96. Plut. in Aristid. t. 1, page 333. Nep. in Aristid. cap. 3. Pausan. lib. 8, p. 705.
* 2,484,000 liv.
(2) Thucyd. lib. 6, cap. 85; lib. 7, cap. 57.
(3) Thucyd. lib. 2, cap. 13. Plut. in Aristid. t. 1, p. 333.
* 3,240,000 liv.

de cette guerre à 1200 ou 1300 (1). Pendant mon séjour en Grece, les conquêtes de Philippe avoient réduit cette somme à 400 talens, mais on se flattoit de la ramener un jour à 1200 (2).*.

Ces revenus, tout considérables qu'ils sont, n'étant pas proportionnés aux dépenses (3), on est souvent forcé de recourir à des moyens extraordinaires, tels que les dons gratuits & les contributions forcées.

Tantôt le sénat expose à l'assemblée générale, les besoins pressans de l'état. A cette proposition les uns cherchent à s'échapper, les autres gardent le silence, & les reproches du public les font rougir de leur avarice ou de leur pauvreté; d'autres enfin annoncent tout haut la somme qu'ils offrent à la république, & reçoivent tant d'applaudissemens qu'on peut douter du mérite de leur générosité (4).

Tantôt le gouvernement taxe chacune des dix tribus, & tous les citoyens qui la composent, à proportion de leurs biens, de façon qu'un particulier qui a des possessions dans le district de plusieurs tribus, doit

(1) Andocid. de pace, p. 24. Plut. ibid.
(2) Plut. t. 2, p. 842.
* 6,480,000 liv. Voyez la Note à la fin du volume.
(3) Demosth. in Timocr. p. 788.
(4) Theophr. charact. cap. 22. Casaub, ibid. p. 155. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195.

payer en plusieurs endroits (1). La recette est souvent très-difficile : après avoir employé la contrainte par corps, on l'a proscrite comme opposée à la nature du gouvernement. Pour l'ordinaire, on accorde des délais ; & quand ils sont expirés, on saisit les biens, & on les vend à l'encan (2).

De toutes les charges, la plus onéreuse, sans doute, est l'entretien de la marine. Il n'y a pas long-temps que deux ou trois riches particuliers armoient une galere à frais communs (3), il parut ensuite une loi, qui subsistoit encore à mon arrivée en Grece, & qui, conformément au nombre des tribus, partageoit en 10 classes, de 120 personnes chacune, tous les citoyens qui possedent des terres, des fabriques, de l'argent placé dans le commerce ou sur la banque. Comme ils tiennent dans leurs mains presque toutes les richesses de l'Attique, on les obligeoit de payer toutes les impositions, & sur-tout d'entretenir & d'augmenter au besoin les forces navales de la république. Chacun d'entre eux ne devant fournir son contingent que de deux années

(1) Demosth in Polycl. p. 1085.
(2) Thucyd lib. 3, cap. 18. Demosth. in Androt. p. 705 & 707. Id. in Timocr. p. 798.
(3) Lys. in Polyeuch. page 327. Demosth. in Mid. p. 628.

l'une (1), les 1200 contribuables se subdivisoient en deux grandes classes, de 600 chacune ; dont 300 des plus riches, & 300 de ceux qui l'étoient moins ; les premiers repondoient pour les seconds & faisoient les avances dans un cas pressant (2).

Quand il s'agissoit d'un armement, chacune des dix tribus ordonnoit de lever dans son district, la même quantité de talens qu'elle avoit de galeres à équiper, & les exigeoit d'un pareil nombre de compagnies composées quelquefois de 16 de ses contribuables (3). Ces sommes perçues étoient distribuées aux trierarques ; c'est ainsi qu'on appelle les capitaines de vaisseaux (4). On en nommoit deux pour chaque galere ; ils servoient six mois chacun (5), & devoient pourvoir à la subsistance de l'équipage (6) ; car pour l'ordinaire la république ne fournissoit que les agrès & les matelots (7).

L'arrangement dont je viens de parler étoit défectueux, en ce qu'il rendoit l'exécution très lente ; en ce que, sans avoir

(1) Isæus de success. Apollod. page 67. Demosth. in Leptin. page 542. Id. in Polycl. passim. Pet. leg. Att. p. 274

(2) Demosth. de class. p. 135. Id. in Phænip. p. 1023. Ulpian. in olynth. 2, p. 33.

(3) Demosth. de cor. p. 490.

(4) Id. in Mid. p. 628. Ulpian ibid. p. 682.

(5) Id in Polycl. 1089, p. 1093, &c.

(6) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 349.

(7) Demosth. in Mid. p. 628.

égard à l'inégalité des fortunes, les plus riches ne contribuoient quelquefois que d'un seizieme à l'armément d'une galere. Vers les dernieres années de mon séjour en Grece, Démosthene fit passer un décret qui rend la perception de l'impôt plus facile & plus conforme à l'équité ; en voici la substance :

Tout citoyen dont la fortune est de 10 talens, doit au besoin fournir à l'état une galere ; il en fournira deux, s'il a 20 talens ; mais possédât-il des richesses très-considérables, on n'exigera de lui que trois galeres & une chaloupe. Ceux qui auront moins de 10 talens, se réuniront pour contribuer d'une galere (1).

Cet impôt, dont on n'exempte que les archontes (2), est proportionné, autant qu'il est possible, aux facultés des citoyens ; le poids en retombe toujours sur les plus riches, & c'est une suite de ce principe, que l'on doit asseoir les impositions, non sur les personnes, mais sur les biens (3).

Comme certaines fortunes s'élevent, tandis que d'autres s'abaissent, Démosthene laissa subsister la loi des échanges. Tous les ans, les magistrats chargés du

---

(1) Id. de cor. p. 490.
(2) Id. in Leptin. p. 545.
(3) Demosth. in Androt. p. 707.

département de la marine, permettent à chaque contribuable de se pourvoir contre un citoyen qui est moins taxé que lui, quoiqu'il soit devenu plus riche, ou qu'il l'ait toujours été. Si l'accusé convient de l'amélioration & de la supériorité de sa fortune, il est substitué à l'accusateur, sur le rôle des contribuables; s'il n'en convient point, on ordonne les informations, & il se trouve souvent forcé d'échanger ses biens contre ceux de l'accusateur (1).

Les facilités accordées aux commandans des galeres, soit par le gouvernement, soit par leur tribu, ne suffiroient pas, si le zele & l'ambition n'y suppléoient. Comme il est de leur intérêt de se distinguer de leurs rivaux, on en voit qui ne négligent rien pour avoir les bâtimens les plus légers, & les meilleurs équipages (2); d'autres qui augmentent à leurs dépens la paie des matelots, communément fixée à trois oboles par jour *.

Cette émulation, excitée par l'espoir des honneurs & des récompenses (3), est très-avantageuse dans un état dont la moindre guerre épuise le trésor, & intercepte les

(1) Id. in Philipp. 1, page 52. Id. in Phænip. p. 1023 & 1027.
(2) Demosth. in Polycl. p. 1084.
* Neuf sous.
(3) Lys. in mun. accept. def. p. 378.

revenus. Tant que dure cette guerre, les peuples tributaires, sans cesse menacés ou subjugués par les ennemis, ne peuvent fournir du secours à la république, ou sont contraints de lui en demander. Dans ces circonstances critiques, ses flottes portent la désolation sur les côtes éloignées, & reviennent quelquefois chargées de butin. Lorsqu'elles peuvent s'emparer du détroit de l'Hellespont (1), elles exigent de tous les vaisseaux qui font le commerce du Pont-Euxin, le dixieme des marchandises qu'ils transportent ; & cette ressource a plus d'une fois sauvé l'état.

L'obligation de fournir des vaisseaux & des contributions en argent, cesse avec la guerre; mais il est d'usage que les citoyens riches donnent, à certains jours, des repas à ceux de leur tribu, qu'ils concourent à l'entretien des gymnases, & procurent aux jeux publics les chœurs qui doivent se disputer le prix de la danse & de la musique (2). Les uns se chargent volontairement de ces dépenses ; les autres y sont condamnés par le choix de leur tribu, & ne peuvent s'y soustraire, à moins qu'ils n'en aient obtenu

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 1, page 430. Demosth. in Leptin. p. 549.
(2) Lys. in mun. defens. page 374. Demosth. in Mid. p. 605 & 628. Argum. ejusd. orat. page 601. Harpocr. in *Hestiat.*

l'exemption par des ſervices rendus à l'état (1). Tous ont des droits à la faveur du peuple, qui dédommage par des emplois & des honneurs, ceux qui ſe ſont ruinés pour embellir ſes fêtes.

Pluſieurs compagnies d'officiers élus par le peuple, ſont chargées de veiller à l'adminiſtration des finances ; & chacune des dix tribus nomme un officier à la plupart de ces compagnies. Les uns (2) donnent à ferme les droits d'entrée ; délivrent, ſous certaines redevances, les priviléges pour l'exploitation des mines ; préſident à la vente des biens confiſqués, &c. Les autres inſcrivent ſur un regiſtre la ſomme dont chaque citoyen doit contribuer dans les beſoins preſſans (3).

Les diverſes eſpeces de revenus ſont dépoſées dans autant de caiſſes différentes, qui ſont, chacune en particulier, régies par dix receveurs ou tréſoriers. Le ſénat en regle avec eux la deſtination (4), conformément aux décrets du peuple, & en préſence de deux contrôleurs qui en tiennent regiſtre, l'un au nom du ſénat, l'autre au nom des adminiſtrateurs (5).

---

(1) Demoſth. in Leptin. p. 545, &c.
(2) Harpocr. in *Pooleet.* Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99.
(3) Harpocr. & etymol. magn. in *'Epigr.* Poll. lib. 8, cap. 9, §. 103
(4) Harpocr. in *'Apodèkt.* & in *'Elleenot.* Suid. in *'Apodèkt.* Poll. lib. 8, cap. 9, §. 97, &c.
(5) Harpocr. in *'Antigr.*

Les receveurs chargés de la perception des deniers publics, conservent les rôles des sommes auxquelles sont taxés les citoyens (1). Ils effacent, en présence du sénat, les noms de ceux qui ont satisfait à la dette, & dénoncent à l'un des tribunaux ceux qui ne l'ont pas acquittée. Le tribunal nomme des inquisiteurs (2), chargés de poursuivre ces derniers par les voies ordinaires, qui vont, en cas de refus, jusqu'à la confiscation des biens. Cependant ce recours aux tribunaux n'a lieu que lorsqu'il est question d'un objet important : quand il ne l'est pas, on laisse aux receveurs le soin de terminer les contestations qui s'élevent dans leur département (3).

Ceux d'entre eux qui perçoivent les amendes, ont le droit singulier de revoir les sentences des premiers juges, & de modérer ou de remettre l'amende, s'ils la trouvent trop forte (4).

Les dépenses rélatives à la guerre & à toutes les parties de l'administration, sont assignées sur les différentes caisses dont je viens de parler. En temps de guerre, les loix ordonnent de verser dans la caisse mili-

(1) Id. & Suid. in *Apodèkt.* Aristot. de rep. lib. 6; cap. 8.
(2) Demosth. in Timocr. p. 775.
(3) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 97.
(4) Lys. pro milit. p. 163 & 165. Poll. ibid.

taire l'excédent des autres caiſſes (1) ; mais il faut un décret du peuple pour intervertir l'ordre des aſſignations.

Tous les ans on dépoſe dans une caiſſe régie par des officiers particuliers, des fonds conſidérables, qui doivent être publiquement diſtribués, pour mettre les citoyens pauvres en état de payer leurs places aux ſpectacles (2). Le peuple ne veut pas qu'on touche à ce dépôt, & nous l'avons vu de nos jours ſtatuer la peine de mort contre l'orateur qui propoſeroit d'employer cet argent au ſervice de l'état épuiſé par une longue guerre (3). Les annales des nations n'offrent pas un ſecond exemple d'un pareil délire.

---

(1) Id. in Neær. p. 861.
(2) Harpocr. in *Theoor.*
(3) Ulpian. in olynth. 1, p. 13. Liban. Argum. ejuſd. orat.

FIN DU CHAPITRE CINQUANTE-SIXIEME.

CHAPITRE LVII.

Suite de la Bibliotheque. La Logique.

AVANT mon voyage dans les provinces de la Grece, j'avois passé plusieurs journées dans la bibliotheque d'Euclide : à mon retour, nous reprîmes nos séances.

Il me montra dans un corps de tablettes, les ouvrages qui traitent de la logique & de la rhétorique, placés les uns auprès des autres, parce que ces deux sciences ont beaucoup de rapport entre elles (1). Ils sont en petit nombre, me dit-il ; car ce n'est que depuis un siecle environ qu'on a médité sur l'art de penser & de parler. Nous en avons l'obligation aux Grecs d'Italie & de Sicile, & ce fut une suite de l'essor que la philosophie de Pythagore avoit donné à l'esprit humain.

Nous devons cette justice à Zénon d'Elée, de dire qu'il a publié le premier un essai de dialectique (2) ; mais nous devons cet hom-

(1) Aristot. de rhetor. lib. 1, cap. 1, t. 2, page 512. Sext. Empir. adv. logic. lib. 7, p. 370.

(2) Diogen. Laert. in procem. §. 18. Aristot. ap. eumd. lib. 8, §. 57 ; lib. 9, §. 25.

mage à Aristote, d'ajouter qu'il a tellement perfectionné la méthode du raisonnement, qu'il pourroit en être regardé comme l'inventeur (1).

L'habitude nous apprend à comparer deux ou plusieurs idées, pour en connoître & en montrer aux autres la liaison ou l'opposition. Telle est la logique naturelle; elle suffiroit à un peuple qui privé de la faculté de généraliser ses idées, ne verroit dans la nature & dans la vie civile que des choses individuelles. Il se tromperoit fréquemment dans les principes, parce qu'il seroit fort ignorant; mais ses conséquences seroient justes, parce que ses notions seroient claires, & toujours exprimées par le mot propre.

Mais chez les nations éclairées, l'esprit humain, à force de s'exercer sur des généralités & sur des abstractions, a fait éclore un monde idéal, peut-être aussi difficile à connoître que le monde physique. A la quantité étonnante de perceptions reçues par les sens, s'est jointe la foule prodigieuse des combinaisons que forme notre esprit, dont la fécondité est telle, qu'il est impossible de lui assigner des bornes.

Si nous considérons ensuite que, parmi les objets de nos pensées, un très-grand nombre

(1) Aristot. sophist. elench. cap. 34, tome 1, p. 314.

nombre ont entre eux des rapports ſenſibles qui ſemblent les identifier, & des différences légeres qui les diſtinguent en effet, nous ſerons frappés du courage & de la ſagacité de ceux qui, les premiers, formerent & exécuterent le projet d'établir l'ordre & la ſubordination dans cette infinité d'idées que les hommes avoient conçues juſqu'alors, & qu'ils pourroient concevoir dans la ſuite.

Et c'eſt ici peut-être un des plus grands efforts de l'eſprit humain : c'eſt du moins une des plus grandes découvertes dont les Grecs puiſſent ſe glorifier. Nous avons reçu des Egyptiens, des Chaldéens, peut-être encore de quelques nations plus éloignées, les élémens de preſque toutes les ſciences, de preſque tous les arts ; la poſtérité nous devra cette méthode, dont l'heureux artifice aſſujettit le raiſonnement à des regles. Nous allons jetter un coup d'œil rapide ſur ſes principales parties.

Il y a des choſes qu'on ſe contente d'indiquer, ſans en rien nier, ſans en rien affirmer : c'eſt ainſi que je dis : *Homme, cheval, animal à deux pieds.* Il en eſt d'autres qu'on déſigne par des mots qui contiennent affirmation ou négation.

DES CATÉGORIES.

Quelque nombreuſes que ſoient les premieres, on trouva le moyen de les diſtribuer en dix claſſes, dont l'une renferme la ſubſtance, & les autres ſes modes. Dans la premiere, on plaça toutes les ſubſtances, comme, *homme*, *cheval*, &c. (1); dans la ſeconde, la quantité, de quelque nature qu'elle ſoit, comme, le nombre, le temps, l'étendue, &c. (2); dans la troiſieme, la qualité, & ſous ce nom on comprit. 1°. les habitudes, telles que les vertus, les ſciences; 2°. les diſpoſitions naturelles qui rendent un homme plus propre qu'un autre à certains exercices; 3°. les qualités ſenſibles, comme, *douceur*, *amertume*, *froid*, *chaud*, *couleurs*; 4°. la forme, la figure comme *rond*, *quarré*, &c. (2).

Les autres claſſes renferment les différentes ſortes de relations, d'actions, de ſituations, de poſſeſſions, &c. de maniere que ces dix ordres de choſes contiennent tous les êtres & toutes les manieres d'être. Ils ſont nommés *catégories* ou *attributs*, parce qu'on ne peut rien attribuer à un

(1) Ariſtot. categ. cap. 4, t. 1, p. 15.
(2) Id. ibid. cap. 6.
(3) Id. ibid. cap. 8, p. 26.

ſujet, qui ne ſoit *ſubſtance* ou *qualité*, ou *quantité*, &c.

C'étoit beaucoup que d'avoir réduit les objets de nos penſées à un ſi petit nombre de claſſes, mais ce n'étoit pas aſſez encore. Qu'on examine avec attention chaque catégorie, on verra bientôt qu'elle eſt ſuſceptible d'une multitude de ſubdiviſions que nous concevons comme ſubordonnées les unes aux autres. Expliquons ceci par un exemple tiré de la premiere catégorie.

DES INDIVIDUS.

Dans l'enfance, notre eſprit ne voit, ne conçoit que des individus *; nous les appelons encore aujourd'hui premieres ſubſtances (1), ſoit parce qu'ils attirent nos premiers regards, ſoit parce qu'ils ſont en effet les ſubſtances les plus réelles.

DES ESPECES.

Dans la ſuite, ceux qui ont des reſſemblances plus frappantes, ſe préſentant à nous ſous une même eſpece, c'eſt-à-dire, ſous une même forme, ſous une même appa-

* Les individus s'appellent en grec, *atomes*, indiviſibles. (Ariſtot. categ. cap. 2, p. 15.)

(1) Ariſtot. ibid. cap. 5, t. 1, p. 16.

rence, nous en avons fait plusieurs classes séparées (1). Ainsi, d'après tel & tel homme, tel & tel cheval, nous avons eu l'idée spécifique de *l'homme* & du *cheval*.

DES GENRES.

Comme les différentes branches d'une famille remontent à une origine commune, de même plusieurs especes rapprochées par de grands traits de conformité, se rangent sous un même genre (2). Ainsi, des idées spécifiques de l'homme, du cheval, du bœuf, de tous les êtres qui ont vie & sentiment, a résulté l'idée générique de l'*animal* ou de l'*être vivant*; car ces expressions, dans notre langue, désignent la même chose. Au-dessus de ce genre, on en conçoit de plus universels, tels que la *substance*; & l'on parvient enfin au genre suprême, qui est l'*être*.

Dans cette échelle, dont l'être occupe le sommet, & par laquelle, on descend aux individus, chaque degré intermédiaire peut être genre à l'égard du degré inférieur, espece à l'égard du degré supérieur.

Les philosophes se plaisent à dresser de pareilles filiations pour tous les objets de la

(1) Id topic. lib 1, cap. 7, t. 1, p. 184.
(2) Aristot. metaph. lib. 5, cap. 28, t. 2, page 901.

nature pour toutes les perceptions de l'esprit; elles leur facilitent les moyens de suivre les générations des idées & d'en parcourir de rang en rang les différentes classes, comme on parcourt une armée rangée en bataille (1). Quelquefois, considérant le genre comme l'*unité* ou *le fini*, les especes comme *plusieurs*, & les individus comme l'*infini*, ils agitent diverses questions sur le *fini* ou l'*infini*; sur le *un* & le *plusieurs*; questions qui ne roulent alors que sur la nature du genre, des especes & des individus (2).

De la Différence.

Chaque espece est distinguée de son genre par un attribut essentiel qui la caractérise, & qui se nomme différence (3). La raison étant pour l'homme le plus beau & le plus incommunicable de ses priviléges, elle le sépare des autres animaux *. Joignez donc à l'idée générique de l'animal celle de *raisonnable*, c'est-à-dire, de sa différence, vous aurez l'idée spécifique de l'*homme* (4).

---

(1) Plat. de rep lib 7, t. 2, p. 534.
(2) Id. in Phileb. Id. in Parm.
(3) Aristot. topic. lib. 6, cap. 4, t. 1, p. 245; cap. 6, p. 248.
* Voyez la note à la fin du volume.
(4) Porphyr. isagog. ap. Aristot. t. 1, p. 7.

Il eſt auſſi difficile qu'important de fixer les différences compriſes ſous un même genre, & celles des eſpeces ſubordonnées à des genres qui ont entre eux quelque affinité. En ſe livrant à ce travail, on démêle bientôt, dans chaque eſpece, des propriétés qui lui ſont inhérentes, des modifications qui lui ſont accidentelles.

DU PROPRE.

Il ne s'agit pas ici de la propriété qui ſe confond avec l'eſſence d'une choſe, mais de celle qui en eſt diſtinguée (1). Sous cet aſpect, c'eſt un attribut qui ne convient qu'à l'eſpece, & qui émane de cet attribut principal que nous avons nommé différence. L'homme eſt capable d'apprendre certaines ſciences ; c'eſt une de ſes propriétés : elle naît de la faculté qu'il a de raiſonner, & ne convient qu'à ſon eſpece. Celle qu'il a de dormir, de ſe mouvoir, ne peut être une propriété ; parce qu'elle lui eſt commune avec d'autres animaux (2).

DE L'ACCIDENT.

L'accident eſt un mode, un attribut que l'eſprit ſépare aiſément de la choſe : *être*

(1) Ariſtot. topic lib. 1, cap. 4 & 5.
(2) Id. ibid. & lib. 5, cap. 3, page 230.

assis est un accident pour l'homme, la *blancheur* pour un corps (1).

Les idées dont nous avons parlé jusqu'ici, n'étant accompagnées ni d'affirmation ni de négation, ne sont ni vraies ni fausses (2). Passons à celles qui peuvent recevoir l'un de ces caracteres.

De l'Énonciation.

L'énonciation est une proposition qui affirme ou nie quelque chose (3). Il n'y a donc que l'énonciation qui soit susceptible de vérité ou de fausseté. Les autres formes du discours, telles que la priere, le commandement, ne renferment ni fausseté ni vérité.

Dans toute énonciation, on unit ou l'on sépare plusieurs idées. On y distingue le *sujet*, le *verbe*, l'*attribut*. Dans celle-ci, par exemple : *Socrate est sage*, *Socrate* sera le sujet, *est* le verbe, *sage* l'attribut.

Le sujet signifie ce qui est placé au dessous. On l'appelle ainsi, parce qu'il exprime la chose dont on parle & qu'on met sous les yeux ; peut-être aussi, parce qu'étant moins universel que les attributs

(1) Id. ibid. lib. 1, cap. 5, p. 183.
(2) Id. de interpr. cap. 1, t. 1, p. 37.
(3) Aristot. de interpr. cap. 4 & 5.

qu'il doit recevoir, il leur eſt en quelque façon ſubordonné (1).

Le ſujet exprime, tantôt une idée univerſelle & qui convient à pluſieurs individus, comme celles *d'homme*, *d'animal* : tantôt une idée ſinguliere, & qui ne convient qu'à un individu, comme celles de *Callias*; de *Socrate* (2) : ſuivant qu'il eſt univerſel ou ſingulier, l'énonciation qui le renferme, eſt univerſelle ou ſinguliere.

Pour qu'un ſujet univerſel ſoit pris dans toute ſon étendue, il faut y joindre ces mots *tout* ou *nul*. Le mot *homme* eſt un terme univerſel : ſi je dis, *tout homme*, *nul homme*, je le prends dans toute ſon étendue, parce que je n'exclus aucun homme, ſi je dis ſimplement, *quelque homme*, je reſtreins ſon univerſalité.

Le verbe eſt un ſigne qui annonce qu'un tel attribut convient à tel ſujet (3). Il falloit en effet un lien pour les unir, & c'eſt le verbe *être*, toujours exprimés ou ſous-entendu. Je dis ſous-entendu, parce qu'il eſt renfermé dans l'emploi des autres verbes. En effet, ces mots *je vais*, ſignifient *je ſuis allant* (4).

---

(1) Id. categ. cap. 5, t. 1, p. 17.
(2) Id. de interp. cap. 7, t. 1, p. 39.
(3) Ariſtot. de interpr. cap. 3, p. 37.
(4) Id. ibid. cap. 12, p. 46.

A l'égard de l'attribut, on a déja vu qu'il est pris de l'une des catégories qui contiennent les genres de tous les attributs (1).

Ainsi nos jugemens ne sont que des opérations par lesquelles nous affirmons ou nous nions une chose d'une autre ; ou plutôt ce ne sont que des regards de l'esprit, qui découvrent que telle propriété ou telle qualité peut s'attribuer ou non à tel objet ; car l'intelligence qui fait cette découverte, est à l'ame ce que la vue est à l'œil (2).

On distingue différentes especes d'énonciations. Nous dirons un mot de celles qui, roulant sur un même sujet, sont opposées par l'affirmation & par la négation. Il semble que la vérité de l'une doit établir la fausseté de l'autre. Mais cette regle ne sauroit être générale, parce que l'opposition qui regne entre elles, s'opere de plusieurs manieres.

Si, dans l'une & dans l'autre, le sujet étant universel, est pris dans toute son étendue, alors les deux énonciations s'appellent contraires, & peuvent être toutes deux fausses (3). Exemple : *Tous les*

(1) Id. topic. lib. 1, cap. 9, t. 1, p. 185.
(2) Aristot. topic. lib. 1, cap. 17, p. 192.
(3) Id. de interpr. cap. 7, t. 1, p. 39.

hommes ſont blancs, *nul homme n'eſt blanc.* Si ſon étendue n'a point de limites dans l'une, & en a dans l'autre, alors elles ſe nomment contradictoires : l'une eſt vraie, & l'autre fauſſe. Exemple : *Tous les hommes ſont blancs*, *quelques hommes ne ſont pas blancs* ; ou bien : *Nul homme n'eſt blancs*, *quelques hommes ſont blancs.* Les énonciations ſingulieres éprouvent le même genre d'oppoſition que les contradictoires ; de toute néceſſité l'une ſera vraie, & l'autre fauſſe ; *Socrate eſt blanc*, *Socrate n'eſt pas blanc* (1).

Deux propoſitions particulieres, l'une affirmative, l'autre négative ; ne ſont pas, à proprement parler, oppoſées entre elles, l'oppoſition n'eſt que dans les termes. Quand je dis : *Quelques hommes ſont juſtes ; quelques hommes ne ſont pas juſtes*, je ne parle pas des mêmes hommes (2).

Les notions précédentes, celles que je ſupprime en plus grand nombre, furent le fruit d'une longue ſuite d'obſervations. Cependant on n'avoit pas tardé à s'appercevoir que la plupart de nos erreurs tirent leur ſource de l'incertitude de nos idées & de leurs ſignes repréſentatifs. Ne connoiſſant

(1) Ariſtot. categ. cap. 10, t. 1, p. 33. Id. de interpr. cap. 7, t. 1, p. 40.
(2) Id. analyt. prior. cap. 15, t. 1, p. 117.

les objets extérieurs que par nos ſens, & ne pouvant, en conſéquence, les diſtinguer que par leurs apparences, nous confondons ſouvent leur nature avec leurs qualités & leurs accidens. Quant aux objets intellectuels, ils ne réveillent, dans le commun des eſprits, que des lueurs ſombres, que des images vagues & mobiles. La confuſion augmente encore par cette quantité des mots équivoques & métaphoriques, dont les langues fourmillent, & ſur-tout par le grand nombre des termes univerſels, que nous employons ſouvent ſans les entendre.

La méditation ſeule peut rapprocher des objets que cette obſcurité ſemble éloigner de nous. Auſſi la ſeule différence qui ſe trouve entre un eſprit éclairé & celui qui ne l'eſt pas, c'eſt que l'un voit les choſes à une juſte diſtance, & l'autre ne les voit que de loin (1).

Heureuſement les hommes n'ont beſoin que d'une certaine analogie dans les idées, d'une certaine approximation dans le langage, pour ſatisfaire aux devoirs de la ſociété. En changeant leurs idées, les eſprits juſtes trafiquent avec une bonne monnoie, dont ſouvent ils ne connoiſſent pas le titre; les autres, avec de fauſſes eſpeces, qui

[1] Ariſtot, ſophiſt, elench, lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 281.

n'en ſont pas moins bien reçues dans le commerce.

Le philoſophe doit employer les expreſſions les plus uſitées (1), mais en diſtinguant leurs acceptions, quand elles en ont pluſieurs ; il doit enſuite déterminer l'idée qu'il attache à chaque mot.

DE LA DÉFINITION.

Définir une choſe, c'eſt faire connoître ſa nature par des caractères qui ne permettent pas de la confondre avec toute autre choſe (2). Autrefois on n'avoit point de regles pour parvenir à cette exactitude, ou pour s'en aſſurer. Avant d'en établir, on obſerva qu'il n'y a qu'une bonne définition pour chaque choſe (3) ; qu'une telle définition ne doit convenir qu'au défini (4) ; qu'elle doit embraſſer tout ce qui eſt compris dans l'idée du défini (5) ; qu'elle doit de plus s'étendre à tous les êtres de même eſpece, celle de l'homme, par exemple, à tous les hommes (6) ; qu'elle doit être préciſe : tout mot qu'on en peut

(1) Id. topic. lib. 2, cap. 2, t. 1, p. 196.
(2) Ariſtot. topic. lib. 1, cap. 5, t. 1, p. 182.
(3) Id. ibid. lib. 6, cap. 14, t. 1, p. 260.
(4) Id. ibid. lib. 7, cap. 5, p. 264.
(5) Id. ibid. lib. 6, cap. 5, p. 247.
(6) Id. ibid. cap. 1, p. 241.

retrancher eſt ſuperflu (1) ; qu'elle doit être claire : il faut donc en exclure les expreſſions équivoques, figurées, peu familieres (2), & que pour entendre, on ne ſoit pas obligé de recourir au défini, ſans quoi elle reſſembleroit aux figures des anciens tableaux, qui ne ſont reconnoiſſables qu'à leurs noms tracés auprès d'elles (3).

Comment parvient-on à remplir ces conditions ? Nous avons parlé plus haut de ces échelles d'idées qui nous conduiſent, depuis les individus juſqu'à l'être général. Nous avons vu que chaque eſpece eſt immédiatement ſurmontée d'un genre, dont elle eſt diſtinguée par la différence. Une définition exacte ſera compoſée du genre immédiat & de la différence de la choſe définie (4), & renfermera par conſéquent ſes deux principaux attributs. Je définis l'homme un animal raiſonnable (5). Le genre *animal* rapproche l'homme de tous les êtres vivans ; la différence *raiſonnable* l'en ſépare.

Il ſuit de là qu'une définition indique la

---

[1] Id. ibid. cap. 3, p. 243.
[2] Id. ibid. cap. 2, p. 242.
[3] Ariſtot. topic. lib. 6, cap. 2, p. 243.
[4] Id. ibid. lib. 1, cap. 8, p. 185 ; lib. 6, cap. 8, p. 242.
[5] Id. ap. Jamblic. de vit. Pythag. cap. 6, p. 24.

ressemblance de plusieurs choses diverses, par son genre ; & leur diversité, par sa différence. Or rien n'est si important que de saisir cette ressemblance & cette diversité, quand on s'exerce dans l'art de penser & de raisonner (1).

J'omets quantité de remarques très-fines sur la nature du genre & de la différence, ainsi que sur les diverses especes d'assertions qu'on a coutume d'avancer en raisonnant. Comme je ne veux présenter que des essais sur les progrès de l'esprit humain, je ne dois pas recueillir toutes les traces de lumiere qu'il a laissées sur sa route ; mais la découverte du syllogisme mérite de nous arrêter un instant.

DU SYLLOGISME.

Nous avons dit que dans cette proposition, *Socrate est sage*, *Socrate* est le sujet, *sage* l'attribut ; & que par le verbe substantifs qui les unit, on affirme que l'idée de la sagesse convient à celle de Socrate.

Mais comment s'assurer de la vérité ou de la fausseté d'une proposition, lorsque le rapport de l'attribut avec le sujet n'est pas assez marqué ? C'est en passant du

(1) Id. topic. lib. 1, cap. 13, 16 & 17.

connu à l'inconnu (1) ; c'eſt en recourant à une troiſieme idée, dont le double rapport avec le ſujet & l'attribut ſoit plus ſenſible.

Pour me faire mieux entendre, je n'examinerai que la propoſition affirmative. Je doute ſi A eſt égal à B ; s'il ſe trouve que A ſoit égal à C, & C à B, j'en conclurai, ſans héſiter, que A eſt égal à B (2).

Ainſi, pour prouver que la juſtice eſt une habitude, il ſuffit de montrer que la juſtice eſt une vertu, & toute vertu une habitude (3). Mais pour donner à cette preuve la forme du ſyllogiſme, plaçons le mot *Vertu* entre le ſujet & l'attribut de la propoſition, & nous aurons ces trois termes : *Juſtice*, *Vertu*, *Habitude*. Celui du milieu s'appelle *moyen*, ſoit à cauſe de ſa poſition, ſoit parce qu'il ſert d'objet intermédiaire, pour comparer les deux autres, nommés les *extrêmes* (4). Il eſt démontré que le moyen doit être pris au moins une fois univerſellement, & qu'une des propoſitions doit être univerſelle (5). Je dirai donc d'abord :

(1) Ariſtot. metaph. lib. 7, cap. 4, t. 2, p. 909.
(2) Id. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54.
(3) Ariſtot. de mor. lib. 2, cap. 1, t. 2, page 17 ; cap. 4, p. 21.
(4) Id. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54.
(5) Id. topic. lib. 8, cap. 1, t. 1, p. 267 ; cap. 14, p. 280.

Toute vertu eſt une habitude :

je dirai enſuite :

Or la juſtice eſt une vertu :
Donc la juſtice eſt une habitude.

Il ſuit de là 1°. qu'un ſyllogiſme eſt composé de trois termes, que le dernier eſt l'attribut du ſecond, & le ſecond du premier (1). Ici *Habitude* eſt attribut à l'égard de *Vertu*, & *Vertu* à l'égard de *Juſtice*.

L'attribut étant toujours pris dans l'une des catégories, ou dans les ſéries d'êtres qui les compoſent, les rapports du moyen avec l'un & l'autre des extrêmes, ſeront des rapports tantôt des ſubſtances, de qualités, de quantités &c. tantôt des genres & d'eſpeces, de propriétés, &c (2). Dans l'exemple précédent ils ſont de genres & d'eſpece : car *Habitude* eſt genre relativement à *Vertu*, & *Vertu* relativement à *Juſtice*. Or, il eſt certain qne tout ce qui ſe dit d'un genre ſupérieur, doit ſe dire des genres & des eſpeces qui ſont dans la ligne deſcendante (3).

---

[1] Id. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54.
[2] Ariſtot. topic. lib. 1, cap. 9, t. 1, p. 185.
[3] Id. ibid. lib. 4, cap. 1, t. 1, p. 213; lib. 6, cap. 5, p. 247.

Il ſuit, 2°. qu'une ſyllogiſme eſt compoſé de trois propoſitions. Dans les deux premieres, on compare le moyen avec chacun des extrêmes ; dans la troiſieme, on conclut que l'un des extrêmes doit être l'attribut de l'autre ; & c'étoit ce qu'il falloit prouver.

Il ſuit, 3°. qu'un ſyllogiſme eſt un raiſonnement par lequel, en poſant certaines aſſertions, on en dérive une autre, différente des premieres (1).

Les diverſes combinaiſons des trois termes produiſent différentes ſortes de ſyllogiſme, qui la plupart ſe réduiſent à celle que nous avons propoſée pour modele (2).

Les réſultats varient encore ſuivant que les propoſitions ſont affirmatives ou négatives ; ſuivant qu'on leur donne, ainſi qu'aux termes, plus ou moins d'univerſalité ; & de là ſont émanées quantité de regles qui font découvrir, au premier aſpect, la juſteſſe ou le défaut d'un raiſonnement.

On ſe ſert d'inductions & d'exemples pour perſuader la multitude, de ſyllogiſmes pour convaincre les philoſophes (3).

---

[1] Id. ibid. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 180. Id. ſophiſt. elench. lib. 1, cap. 1, t. 1, page 281.

[2] Ariſtot. analyt. prior. lib. 1, cap. 7, t. 1, p. 60.

[3] Id. topic. lib. 1, cap. 12, t. 1, p. 188 ; lib. 8. cap. 2, p. 269.

Tel eſt cet autre exemple tiré d'un de nos poëtes :

Mortel, ne garde pas une haine immortelle ! (1)

Veut-on convertir cette ſentence en ſyllogiſme ? on dira : *Nul mortel ne doit garder une haine immortelle* ; *or*, *vous êtes mortel* : *donc*, &c. Voulez-vous en faire un enthymême ? ſupprimez une de deux premieres propoſitions.

Ainſi toute ſentence, toute réflexion, ſoit qu'elle entraîne ſa preuve avec elle, ſoit qu'elle ſe montre ſans cet appui, eſt un véritable ſyllogiſme ; avec cette différence, que dans le premier cas la preuve eſt le moyen qui rapproche ou éloigne l'attribut du ſujet, & que dans le ſecond il faut ſubſtituer le moyen.

C'eſt en étudiant avec attention l'enchaînement de nos idées, que les philoſophes trouvent l'art de rendre plus ſenſibles les preuves de nos raiſonnemens, de développer & de claſſer les ſyllogiſmes imparfaits, que nous employons ſans ceſſe. On ſent bien que le ſuccès exigeoit une conſtance obſtinée, & ce génie obſervateur qui, à la vérité, n'invente rien parce qu'il n'ajoute rien à la nature, mais qui y découvre ce qui échappe aux eſprits ordinaires.

(1) Ariſtot. rhetor. lib. 2, cap. 21, t. 2, p. 571.

Toute démonstration est une syllogisme? mais tout syllogisme n'est pas une démonstration (1) : il est démonstratif, lorsqu'il est établi sur les premiers principes, ou sur ceux qui découlent des premiers ; dialectique, lorsqu'il est fondé sur des opinions qui paroissent probables à tous les hommes ou du moins aux sages les plus éclairés (2) ; contentieux, lorsqu'il conclut, d'après des propositions qu'on veut faire passer pour probables, & qui ne le sont pas.

Le premier fournit des armes aux philosophes qui s'attachent au vrai ; le second, aux dialecticiens, souvent obligés de s'occuper du vraisemblable ; le troisieme, aux sophistes, à qui les moindres apparences suffisent (3).

Comme nous raisonnons plus fréquemment d'après des opinions que d'après des principes certains, les jeunes-gens s'appliquent de bonne heure à la dialectique ; c'est le nom qu'on donne à la logique, quand elle ne conclut que d'après des probabilités (4). En leur proposant des problêmes ou theses (5) sur la physique, sur

[1] Aristot. analyt. prior. cap. 4, t. 1, p. 54.
[2] Id. topic. lib. 1, cap. 1, t. 1, p. 180.
[3] Aristot. topic. lib. 1, cap. 14, t. 1, p. 189. Id. sophist. elench. cap. 1, p. 282. Id. metap. lib. 4, t. 2, p. 871.
[4] Id. topic. lib. 1, cap. 2, t. 1, p. 181.
[5] Id. ibid. cap. 11, p. 187.

la morale, sur la logique (1), on les accoutume à essayer leurs forces sur divers sujets, à balancer les conjectures, à soutenir alternativement des opinions opposées (2), à s'engager dans les détours du sophisme pour les reconnoître.

Comme nos disputes viennent souvent de ce que les uns, séduits par quelques exemples, généralisent trop; & les autres, frappés de quelques exemples contraires, ne généralisent pas assez : les premiers apprennent qu'on ne doit pas conclure du particulier au général (3) ; les seconds, qu'une exception ne détruit pas la regle.

La question est quelquefois traitée par demandes & par réponses (4). Son objet étant d'éclaircir un doute, & de diriger la raison naissante, la solution ne doit en être ni trop claire, ni trop difficile (5).

On doit éviter avec soin de soutenir des theses tellement improbables, qu'on soit bientôt réduit à l'absurde (6), & de traiter des sujets sur lesquels il est dangereux d'hé-

---

[1] Id. ibid. cap. 14, p. 189.
[2] Id. rhetor. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 514.
[3] Aristot. rhet. lib. 1, cap. 1, t. 2, p. 517.
[4] Id. topic. lib. 8, cap. 1, t. 1, p. 368.
[5] Id. ibid. lib. 1, cap. 11, t. 1, p. 187.
[6] Id. ibid. lib. 8, cap. 9, t. 1, p. 275.

ſiter, comme, s'il faut honorer les dieux; aimer ſes parens (1).

Quoiqu'il ſoit à craindre que des eſprits ainſi habitués à une préciſion rigoureuſe, n'en conſervent le goût, & n'y joignent même celui de la contradiction, il n'en eſt pas moins vrai qu'ils ont un avantage réel ſur les autres. Dans l'acquiſition des ſciences, ils ſont plus diſpoſés à douter; & dans le commerce de la vie, à découvrir le vice d'un raiſonnement.

(1) Id. ibid. lib. 1, cap. 11, t. 1, p. 187.

Fin du Chapitre LVII. & du Ve. Volume.

NOTES.

CHAPITRE XLI. PAG. 1.

Sur le nombre des Tribus de Sparte.

DANS presque toutes les grandes villes de la Grece, les citoyens étoient divisés en tribus. On comptoit dix de ces tribus à Athenes. Cragius (1) suppose que Lacédémone en avoit six : 1°. Celle des Héraclides ; 2°. celle des Egides ; 3°. celle des Limnates ; 4°. celle des Cynosuréens ; 5°. celle des Messoates ; 6°. celle des Pitanates. L'existence de la premiere n'est prouvée par aucun témoignage formel ; Cragius, ne l'établit que sur des très foibles conjectures, & il le reconnoît lui-même. J'ai cru devoir le rejetter.

Les cinq autres tribus sont mentionnées expressément dans les auteurs ou dans les monumens anciens. Celle des Egides, dans Hérodote (2) ; celles des Cynosuréens & des Pitanates, dans Hésychius (3) ; celle des Messoates, dans Etienne de Byzance (4) ; enfin celle des Limnates, sur

[1] De rep. Laced. lib. 1, cap. 6.
[2] Lib. 4, cap. 149.
[3] In *Kunos.* & in *Pitanat.*
[4] In *Mess.*

une inſcription que M. l'abbé Fourmont découvrit dans les ruines de Sparte (1). Pauſanias cite quatre de ces tribus, lorſqu'à l'occaſion d'un ſacrifice que l'on offroit à Diane, dès les plus anciens temps, il dit qu'il s'éleva une diſpute entre les Limnates, les Cynoſuréens, les Meſſoates & les Pitanates (2).

Ici on pourroit faire cette queſtion : De ce qu'il n'eſt fait mention que de ces cinq tribus, s'enſuit-il qu'on doive ſe borner à ce nombre ? je réponds que nous avons de très-fortes préſomptions pour ne pas l'augmenter. On a vu plus haut que les Athéniens avoient pluſieurs corps compoſés chacun de dix magiſtrats, tirés des dix tribus. Nous trouvons de même à Sparte pluſieurs magiſtratures exercées chacune par cinq officiers publics ; celle des éphores, celle des bidiéens (3), celle des agathoerges (4). Nous avons lieu de croire que chaque tribu fourniſſoit un de ces officiers.

---

[1] Inſcript. Fourmot. in biblioth. reg.
[2] Pauſan. lib. 3, cap. 16, p. 249.
[3] Id. ibid. cap. 11, p. 231.
[4] Herodot. lib. 2, cap. 67.

MEME

MEME CHAPITRE, MÊME PAG. 22.

Sur le plan de Lacédémone.

J'OSE d'après les foibles lumieres que nous ont transmises les anciens auteurs, présenter quelques vues générales sur la topographie de Lacédémone.

Suivant Thucydide, cette ville ne faisoit pas un tout continu, comme celle d'Athenes; mais elle étoit divisée en bourgades, comme l'étoient les anciennes villes de la Grece (1).

Pour bien entendre ce passage, il faut se rappeler que les premiers Grecs s'établirent d'abord dans des bourgs sans murailles, & que dans la suite, les habitans de plusieurs de ces bourgs se réunirent dans une enceinte commune. Nous en avons quantité d'exemples. Tégée fut formée de neuf hameaux (2); Mantinée, de quatre ou de cinq (3); Patræ, de sept; Dymé, de huit, &c. (4).

Les habitans de ces bourgs, s'étant ainsi rapprochés ne se mêlerent point les uns avec les autres. Ils étoient établis en des quartiers différens, & formoient diverses tribus. En conséquence, le

[1] Thucyd. lib. 1, cap. 10.
[2] Pausan. lib. 8, cap. 45, p. 692.
[3] Xenoph. hist. Græc. lib. 5, p. 553. Ephor. ap. Harpocr. in *Mantin.* Diod. Sic. lib. 15, p. 331.
[4] Strab. lib. 8, p. 337.

même nom désignoit la tribu & le quartier où elle étoit placée. En voici la preuve pour Lacédémone en particulier :

Cynosure, dit Hésychius, est une tribu de Laconie (1) ; c'est un lieu de Laconie, dit le Scholiaste de Callimaque (2). Suivant Suidas, Messoa est un lieu (3) ; suivant Etienne de Byzance, c'est un lieu & une tribu de Laconie (4) ; suivant Strabon (5) dont le texte a été heureusement rétabli par Saumaise (6), Messoa fait partie de Lacédémone. Enfin on donna tantôt le nom de tribu (7), tantôt celui de bourgade (8) à Pitane.

On conçoit maintenant pourquoi les uns ont dit que le poëte Alcman étoit de Messoa ; & les autres, de Lacédémone (9) ; c'est qu'en effet Messoa étoit un des quartiers de cette ville. On conçoit encore pourquoi un Spartiate, nommé Thrasybule ayant été tué dans un combat, Plutarque ne dit pas qu'il fut transporté sur son bouclier à Lacédémone, mais à Pitane (10), c'est qu'il étoit de ce bourg, & qu'il devoit y être inhumé.

On a vu dans la note précédente que les Spar-

---

(1) Hesych. in *Kunos.*
(2) Hymn. in Dian. v. 94.
(3) Suid. in *Mess.*
(4) Steph. in *Mess.*
(5) Strab. lib. 8, p. 364. Casaub. ibid.
(6) In Plinian. exercit. p. 825.
(7) Hesych. in *Pitan.*
(8) Schol. Thucyd. lib. 1, cap. 20.
(9) Salamas. ibid. Meurs. miscell. Lacon. l. 4, cap. 17.
(10) Plut. Lacon. apopth. t. 2, p. 235.

tiates étoient divisés en 5 tribus; leur capitale étoit donc composée de 5 hameaux. Il ne reste plus qu'à justifier l'emplacement que je leur donne dans mon plan.

1°. HAMEAU ET TRIBU DES LIMNATES. Leur nom venoit du mot grec *Limnee*; qui signifie un étang, un marais. Suivant Strabon, le fauxbourg de Sparte s'appeloit *les marais*, parce que cet endroit étoit autrefois marécageux (1); or le fauxbourg de Sparte devoit être au nord de la ville, puisque c'étoit de ce côté qu'on y arrivoit ordinairement.

2°. HAMEAU ET TRIBU DES CYNOSURÉENS. Le mot Cynosure signifie *queue de chien*. On le donnoit à des promontoires, à des montagnes qui avoient cette forme. Un branche du mont Taygete, figurée de même, se prolongeoit jusqu'à Sparte; & nous avons montré qu'il existoit en Laconie, un lieu qui s'appeloit Cynosure. On est donc autorisé à penser que le hameau qui portoit le même nom, étoit au dessus de cette branche du Taygete.

3°. HAMEAU ET TRIBU DES PITANATES. Pausanias en sortant de la place publique, prend sa route vers le couchant, passe devant le théâtre, & trouve ensuite la salle où s'assembloient les Crotanes qui faisoient partie des Pitanates (2). Il falloit donc placer ce hameau en face du théâtre dont la position est connue, puisqu'il en reste encore des vestiges. Ceci est confirmé par deux

(1) Strab. lib. 8, p. 363.
(2) Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 240.

passages d'Hésychius & d'Hérodote, qui montrent que le théâtre étoit dans le bourg des Pitanates (1).

4°. HAMEAU ET TRIBU DES MESSOATES. Du bourg des Pitanates, Pausanias se rend au Plataniste (2) qui étoit au voisinage du bourg de Thérapné. Auprès du Plataniste, il voit le tombeau du poëte Alcman (3) qui étant de Messoa, devoit y être enterré.

HAMEAU ET TRIBU DES ÉGIDES. Pausanias nous conduit ensuite au bourg des Limnates (4) que nous avons placé dans la partie nord de la ville. Il trouve dans son chemin, le tombeau d'Egée (5) qui avoit donné son nom à la tribu des Egides (6).

Je n'ai point renfermé tous ces hameaux dans une enceinte, parce qu'au temps dont je parle, Sparte n'avoit point de murailles.

Les temples & les autres édifices publics ont été placés à-peu-près dans les lieux que leur assigne Pausanias. On ne doit pas à cet égard s'attendre à une précision rigoureuse; l'essentiel étoit de donner une idée générale de cette ville célebre.

---

[1] Herodot. lib. 6, cap. 67. Hesych. in *Pitanat.*
[2] Pausan. ibid. p. 242.
[3] Id. ibid. cap. 15, p. 244.
[4] Pausan. lib. 3, cap. 16, p. 248.
[5] Id. ibid. cap. 15, p. 245.
[6] Herodot. lib. 4, cap. 149.

CHAPITRE XLII. PAG. 321

Sur la maniere dont les Spartiates traitoient les Hilotes.

LEs Lacédémoniens consternés de la perte de Pylos que les Athéniens venoient de leur enlever, résolurent d'envoyer de nouvelles troupes à Brasidas leur général, qui étoit alors en Thrace. Ils avoient deux motifs : le premier de continuer à faire une diversion qui attirât dans ces pays éloignés les armes d'Athenes ; le second, d'enrôler & de faire partir pour la Thrace un corps de ces Hilotes dont la jeunesse & la valeur leur inspiroient sans cesse des craintes bien fondées. On promit en conséquence, de donner la liberté à ceux d'entre eux qui s'étoient le plus distingués dans les guerres précédentes. Il s'en présenta un grand nombre, on en choisit deux mille, & on leur tint parole. Couronnés de fleurs, ils furent solemnellement conduits aux temples ; c'étoit la principale cérémonie de l'affranchissement. Peu de temps après, dit Thucydide, on les fit disparoître, & personne n'a jamais su comment chacun d'eux avoit péri (1). Plutarque, qui a copié Thucydide, remarque aussi qu'on ignora dans les temps, & qu'on a toujours ignoré depuis, le genre de mort

[1] Thucyd. lib. 4, cap. 80.

avoient fait mourir en secret, ou s'étoient contentés de les bannir des terres de la république. Nous ne pouvons éclaircir aujourd'hui un fait, qui, du temps de Thucydide, étoit resté dans l'obscurité. Il me suffit de montrer que ce n'est pas à la nation qu'on doit imputer le crime, mais plutôt à la fausse politique des Ephores qui étoient en place, & qui, avec plus de pouvoir & moins de vertus que leurs prédécesseurs, prétendoient sans doute que tout est permis, quand il s'agit du salut de l'état ; car il faut observer que les principes de justice & de morale commençoient alors à s'altérer.

On cite d'autres cruautés exercées à Lacédémone contre les Hilotes. Un auteur nommé Myron, raconte que pour leur rappeler sans cesse leur esclavage, on leur donnoit tous les ans un certain nombre de coups de fouet (1). Il y avoit peut-être cent mille Hilotes soit en Laconie, soit en Messénie ; qu'on réfléchisse un moment sur l'absurdité du projet & sur la difficulté de l'exécution, & qu'on juge. Le même auteur ajoute qu'on punissoit les maîtres qui ne mutiloient pas ceux de leurs Hilotes qui naissoient avec une forte constitution (2). Ils étoient donc estropiés, tous ces Hilotes qu'on enrôloit & qui servoient avec tant de distinction dans les armées ?

Il n'arrive que trop souvent qu'on juge des mœurs d'un peuple, par des exemples particuliers qui ont frappé un voyageur, ou qu'on a cités à un

(1) Myr. ap. Athen. lib. 14, p. 657.
(2) Id. ibid. Spanh. in Aristop. Plut. v. 4.

historien. Quand Plutarque avance que pour donner aux enfans des Spartiates de l'horreur pour l'ivresse, on exposoit à leurs yeux un Hilote à qui le vin avoit fait perdre la raison (1), j'ai lieu de penser qu'il a pris un cas particulier pour la regle générale, ou du moins qu'il a confondu en cette occasion les Hilotes avec les esclaves domestiques; dont l'état étoit fort inférieur à celui des premiers. Mais j'ajoute une foi entiere à Plutarque; quand il assure qu'il étoit défendu aux Hilotes, de chanter les poésies d'Alcman & de Terpandre (2); en effet, ces poésies inspirant l'amour de la gloire & de la liberté, il étoit d'une sage politique de les interdire à des hommes dont on avoit tant de raison de redouter le courage.

CHAPITRE XLV, PAG. 82.

Sur l'Établissement des Éphores.

LA plupart des auteurs rapportent cet établissement à Théopompe qui régnoit environ un siecle après Lycurgue. Telle est l'opinion d'Aristote (3), de Plutarque (4), de Cicéron (5), de Valere-

[1] Plut. in Lic. t. 1, p. 57. Id. instit Lacon. t. 2, p. 239.
[2] Id. in Lyc. ibid.
[3] De rep. lib. 5, cap. 11, t. 2, p. 407.
[4] In Lyc. t. 1, p. 43. Id. ad. princ. inerud. t. 2, p. 779.
[5] De leg. lib. 3, cap. 7, t. 3, p. 164.

Maxime

Maxime (1), de Dion Chryſoſtôme. (2) On peut joindre à cette liſte Xénophon, qui ſemble attribuer l'origine de cette magiſtrature aux principaux citoyen de Lacédémone (3), & Euſebe qui, dans ſa chronique, la place au temps où régnoit Théopompe. (4).

Deux autres témoignages méritent d'autant plus d'attention qu'on y diſtingue des dates aſſez préciſes. Suivant Plutarque, le roi Cléomene III diſoit à l'aſſemblée générale de la nation : » Lycurgue s'étoit contenté d'aſſocier aux deux » Rois, un corps de Sénateurs. Pendant long- » temps, la république ne connut pas d'autre » magiſtrature. La guerre de Meſſénie (du temps » de Théopompe) ſe prolongeant de plus en » plus, les Rois ſe crurent obligés de confier le » ſoin de rendre la juſtice, à des Ephores qui ne » furent d'abord que leurs miniſtres. Mais dans » la ſuite, les ſucceſſeurs de ces magiſtrats » uſurperent l'autorité, & ce fut un d'entre » eux, nommé Aſtéropus, qui les rendit indé- » pendans (5) ».

Platon (6) fait mention de trois cauſes qui ont empêché à Lacédémone la royauté de dégénérer en deſpotiſme. Voici les deux dernieres : « Un » homme animé d'un eſprit divin (c'eſt Lycur-

[1] Lib. 4, cap. 1, extern. n°. 8.
[2] Orat. 56, p. 565.
[3] De rep. Laced. p. 683.
[4] Euſeb. chron. lib. 2, p. 151. Frer. défenſ. de la chronol. p. 171.
[5] Plut. in Agid. t. 1, p. 808.
[6] De leg. lib. 3, t. 2 p. 691.

» gue) limita la puissance des Rois par celle du » Sénat. Ensuite un autre sauveur balança heu» reusement l'autorité des Rois & des Sénateurs » par celle des Ephores ». Ce sauveur dont parle ici Platon, ne peut être que Théopompe.

D'un autre côté Hérodote (1), Platon (2) & un ancien auteur, nommé Satyrus (3) regardent Lycurgue comme l'instituteur des Ephores.

Je réponds que suivant Héraclide de Pont qui vivoit peu de temps après Platon, quelques écrivains attribuoient à Lycurgue tous les réglemens relatifs au gouvernement de Lacédémone (4). Les deux passages de Platon que j'ai cités nous en offrent un exemple sensible. Dans sa huitieme lettre (5), il avance en général, que Lycurgue établit & les Sénateurs & les Ephores, tandis que dans son traité des loix (6), où il a détaillé le fait, il donne à ces deux corps de magistrats deux origines différentes.

L'autorité de Satyrus ne m'arrêteroit pas en cette occasion, si elle n'étoit fortifiée par celle d'Hérodote. Je ne dirai pas avec Marsham (7), que le mot *Ephores* s'est glissé dans le texte de ce dernier auteur; mais je dirai que son témoignage peut se concilier avec ceux des autres écrivains (8).

Il paroît que l'Ephorat étoit une magistrature

[1] Lib. 1, cap. 65.
[2] Epist. 8, t. 3, p. 354.
[3] Diogen. Laert. lib. 1, §. 68.
[4] Heraclid. de polit. in antiq. Græc. t. 6, p. 2823.
[5] Plat. epist. 8. t. 3, p. 354.
[6] Id. t. 2, p. 691.
[7] Chron. Ægypt. p. 509.
[8] Frer. defens. de la chronol. p. 170.

depuis long-temps connue de plusieurs peuples du Péloponese, & entre autres des Messéniens (1): elle devoit l'être des anciens habitans de la Laconie, puisque les Ephores, à l'occasion des nouvelles loix de Lycurgue, souleverent le peuple contre lui (2). De plus, Lycurgue avoit, en quelque façon, modelé la constitution de Sparte sur celle de Crete; or les Crétois avoient des magistrats principaux qui s'appelloient *Cosmes*, & qu'Aristote compare aux Ephores de Lacédémone (3). Enfin la plupart des auteurs que j'ai cités d'abord, ne parlent pas de l'Ephorat, comme d'une magistrature nouvellement instituée par Théopompe, mais comme d'un frein que ce prince mit à la puissance des Rois. Il est donc très-vraisemblable, que Lycurgue laissa quelques fonctions aux Ephores déjà établis avant lui, & que Théopompe leur accorda des prérogatives qui firent ensuite pencher le gouvernement vers l'oligarchie.

CHAPITRE XLVI, PAG. 96.

Sur le Partage des Terres fait par Lycurgue.

PLUTARQUE cite trois opinions sur ce partage. Suivant la premiere, Lycurgue divisa tous les biens de la Laconie en 39000 portions; dont 9000 furent accordées aux habitans de Sparte. Suivant la seconde, il ne donna aux Spartiates que 6000 portions, auxquelles le roi Polydore qui termina,

[1] Polyb. lib. 4, p. 273.
[2] Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 227.
[3] Aristot. de rep. lib. 2, cap. 10, t. 2, p. 332.

quelque temps après, la premiere guerre de Messénie, en ajouta 3000 autres. Suivant la troisieme opinion, de ces 9000 portions, les Spartiates en avoient reçu la moitié de Lycurgue, & l'autre moitié de Polydore (1).

J'ai embrassé la premiere opinion, parce que Plutarque qui étoit à portée de consulter beaucoup d'ouvrages, que nous avons perdus, semble l'avoir préférée. Cependant je ne rejette point les autres. Il paroît en effet que du temps de Polydore, il arriva quelque accroissement aux lots échus aux Spartiates. Un fragment des poésies de Tyrtée nous apprend que le peuple de Sparte demandoit alors un nouveau partage des terres (2). On raconte aussi, que Polydore dit, en partant pour la Messénie, qu'il alloit dans un pays qui n'avoit pas encore été partagé (3). Enfin la conquête de la Messénie dut introduire parmi les Spartiates une augmentation de fortune.

Tout ceci entraîneroit des discussions aussi longues qu'inutiles; & je passe à deux inadvertances qui paroissent avoir échappé à deux hommes qui ont honoré leur siecle & leur nation.

Aristote dit que le législateur de Lacédémone avoit très-bien fait, lorsqu'il avoit défendu aux Spartiates de vendre leurs portions; mais qu'il n'auroit pas dû leur permettre de les donner pendant leur vie, ni de les léguer par leur testament à qui ils vouloient (4). Je ne crois pas que

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 44.
(2) Aristot. de rep. lib. 5, cap. 8, p. 396.
(3) Plut. apophth. Lacon. t. 2, p. 231.
(4) Aristot. ibid, lib. 2, cap. 9, p. 329.

Lycurgue ait jamais accordé cette permission. Ce fut l'Ephore Epitadès qui, pour frustrer son fils de sa succession, fit passer le décret qui a donné lieu à la critique d'Aristote (1); critique d'autant plus inconcevable que ce philosophe écrivoit très-peu de temps après Epitadès.

Solon avoit permis d'épouser sa sœur consanguine & non sa sœur utérine. M. de Montesquieu a très-bien prouvé que Solon avoit voulu, par cette loi, empêcher que les deux époux ne réunissent sur leurs têtes deux herédités (2); ce qui pourroit arriver, si un frere & une sœur de même mere se marioient ensemble, puisque l'un pourroit recueillir la succession du premier mari de sa mere & l'autre celle du second mari. M. de Montesquieu observe que la loi étoit conforme à l'esprit des républiques Grecques; & il s'oppose un passage de Philon, qui dit que Lycurgue avoit permis le mariage des enfans utérins (3), c'est-à-dire, celui que contracteroient un fils & une fille de même mere & de deux peres différens. Pour résoudre la difficulté, M. de Montesquieu répond que, suivant Strabon (4), lorsqu'à Lacédémone une sœur épousoit son frere, elle lui apportoit en dot la moitié de la portion qui revenoit à ce frere. Mais Strabon en cet endroit parle, d'après l'historien Ephore, des loix de Crete & non de celles de Lacédémone; & quoiqu'il reconnoisse avec cet historien que ces dernieres sont en parties tirées

(1) Plut. in Agid t. 1, p. 797.
(2) Esprit. des Loix, liv. 5, chap. 5.
(3) Phil. de spec. Jud. p. 779.
(4) Strab. lib. 10, p. 482.

de celles de Minos, il ne s'ensuit pas que Lycurgue eût adopté celle dont il s'agit maintenant. Je dis plus, c'est qu'il ne pouvoit pas, dans son systême, décerner pour dot à la sœur la moitié du bien du frere, puisqu'il avoit défendu les dots.

En supposant même que la loi citée par Strabon, fut reçue à Lacédémone, je ne crois pas qu'on doive l'appliquer au passage de Philon. Cet auteur dit qu'à Lacédémone, il étoit permis d'épouser sa sœur utérine, & non sa sœur consanguine. M. de Montesquieu l'interprête ainsi : » Pour » empêcher que le bien de la famille de la sœur » ne passât dans celle du frere, on donnoit en » dot à la sœur la moitié du bien du frere. »

Cette explication suppose deux choses : 1°. qu'il falloit nécessairement constituer une dot à la fille, & cela est contraire aux loix de Lacédémone ; 2°. que cette sœur renonçoit à la succession de son pere pour partager celle que son frere avoit reçue du sien. Je réponds que si la sœur étoit fille unique, elle devoit hériter du bien de son pere, & ne pouvoit pas y renoncer ; si elle avoit un frere du même lit, c'étoit à lui d'hériter ; & en la mariant avec son frere d'un autre lit, on ne risquoit pas d'accumuler deux héritages.

Si la loi rapportée par Philon étoit fondée sur le partage des biens, on ne seroit point embarrassé de l'expliquer en partie : par exemple, une mere qui avoit eu d'un premier mari une fille unique, & d'un second plusieurs enfans mâles, pouvoit sans doute marier cette fille avec l'un des puînés du second lit, parce que ce puîné n'avoit point de portion. Dans ce sens, un Spartiate pouvoit

épouser sa sœur utérine. Si c'est là ce qu'a voulu dire Philon, je n'ai pas de peine à l'entendre ; mais quand il ajoute qu'on ne pouvoit épouser sa sœur consanguine, je ne l'entends plus, parce que je ne vois aucune raison tirée du partage des biens, qui dût prohiber ces sortes de mariages.

CHAPITRE XLVII, PAG. 121.

Sur la Cryptie.

JE parle ici de la cryptie, que l'on rend communément par le mot embuscade, & que l'on a presque toujours confondue avec la chasse aux Hilotes.

Suivant Héraclide de Pont, qui vivoit peu de temps après le voyage du jeune Anacharsis en Grece, & Plutarque qui n'a vécu que long-temps après, on ordonnoit de temps en temps aux jeunes gens de se répandre dans la campagne armés de poignards, de se cacher pendant le jour en des lieux couverts, d'en sortir la nuit pour égorger les Hilotes qu'ils trouveroient sur leur chemin (1).

Joignons à ces deux témoignages celui d'Aristote qui, dans un passage conservé par Plutarque, nous apprend qu'en entrant en place les Ephores déclaroient la guerre aux Hilotes, afin qu'on pût les tuer impunément (2). Rien ne prouve que ce décret fût autorisé par les loix de Lycurgue ; & tout nous persuade qu'il étoit accompagné de correctifs : car la république n'a jamais pu déclarer

(1) Heracl. de polit. in antiq. Græc. t. 6, page 2823. Plut. in Lyc. t. 1. p. 56.

(2) Plut. ibid. p. 57.

une guerre effective & continue à des hommes qui ſeuls cultivoient & affermoient les terres, qui ſervoient dans les armées & ſur les flottes, & qui ſouvent étoient mis au nombre des citoyens. L'ordonnance des Ephores ne pouvoit donc avoir d'autre but que de ſouſtraire à la juſtice le Spartiate qui auroit eu le malheur de tuer un Hilote. De ce qu'un homme a ſur un autre le droit de vie & de mort, il ne s'enſuit pas qu'il en uſe toujours.

Examinons maintenant, 1°. quel étoit l'objet de la cryptie; 2°. ſi les loix de Lycurgue ont établi la chaſſe aux Hilotes.

1°. Platon (1) veut que dans un état bien gouverné, les jeunes gens ſortant de l'enfance, parcourent pendant deux ans le pays, les armes à la main, bravant les rigueurs de l'hiver & de l'été, menant une vie dure, & ſoumis à une exacte diſcipline. Quelque nom, ajoute-t-il, qu'on donne à ces jeunes gens, ſoit *cryptes*, ſoit agronomes, ou inſpecteurs des champs, ils apprendront à connoître le pays, & à le garder. Comme la cryptie n'étoit pratiquée que chez les Spartiates, il eſt viſible que Platon en a détaillé ici les fonctions, & le paſſage ſuivant ne laiſſe aucun doute à cet égard. Il eſt tiré du même traité que le précédent (2). Un Lacédémonien que Platon introduit dans ſon dialogue, s'exprime en ces termes : « Nous avons un exercice nommé » cryptie qui eſt d'un merveilleux uſage pour » nous familiariſer avec la douleur : nous ſommes

(1) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 763.
(2) Id. ibib. lib. 1, p. 633.

» obligés de marcher l'hiver nus-pied, de dormir » sans couverture, de nous servir nous-mêmes, » sans le secours de nos esclaves, & de courir de » côté & d'autre dans la campagne, soit de » nuit, soit de jour. »

La correspondance de ces deux passages est sensible; ils expliquent très-nettement l'objet de la cryptie, & l'on doit observer qu'il n'y est pas dit un mot de la chasse aux Hilotes. Il n'en est pas parlé non plus dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote, ni dans ceux de Thucydide, de Xénophon, d'Isocrate & de plusieurs écrivains du même siecle, quoiqu'on y fasse souvent mention des révoltes & des désertions des Hilotes, qu'on y censure en plus d'un endroit & les loix de Lycurgue, & les usages des Lacédémoniens. J'insiste d'autant plus sur cette preuve négative, dans quelques-uns de ces auteurs étoient d'Athenes, vivoient dans une république qui traitoit les esclaves avec la plus grande humanité; je crois pouvoir conclure de ces réflexions, que jusqu'au temps environ où Platon écrivoit son traité des loix, la cryptie n'étoit pas destinée à verser le sang des Hilotes.

C'étoit une expédition dans laquelle les jeunes-gens s'accoutumoient aux opérations militaires, battoient la campagne; se tenoient en embuscade les armes à la main, comme s'ils étoient en présence de l'ennemi, & sortant de leur retraite pendant la nuit, repoussoient ceux des Hilotes qu'ils trouvoient sur leur chemin. Je pense que peu de temps après la mort de Platon, les loix ayant perdu de leurs forces, des jeunes-gens

mirent à mort des Hilotes qui leur oppoſoient trop de réſiſtance, & donnerent peut-être lieu au décret des Ephores que j'ai cité plus haut. L'abus augmentant de jour en jour, on confondit dans la ſuite la cryptie avec la chaſſe des Hilotes.

2°. Examinons maintenant ſi cette chaſſe avoit été ordonnée par Lycurgue :

Héraclide de Pont ſe contente de dire qu'on l'attribuoit à ce légiſlateur. Ce n'eſt qu'un ſoupçon recueilli par cet auteur poſtérieur à Platon. Le paſſage ſuivant ne mérite pas plus d'attention. Selon Plutarque (1), Ariſtote rapportoit à Lycurgue l'établiſſement de la cryptie; & comme l'hiſtorien, ſuivant l'erreur de ſon temps, confond en cet endroit la cryptie avec la chaſſe aux Hilotes, on pourroit croire qu'Ariſtote les confondoit auſſi ; mais ce ne ſeroit qu'une préſomption. Nous ignorons ſi Ariſtote dans le paſſage dont il s'agit, expliquoit les fonctions des cryptes, & il paroît que Plutarque ne l'a cité que pour le réfuter : car il dit, quelques lignes après (2), que l'origine de la cryptie, telle qu'il la concevoit lui-même, devoit être fort poſtérieure aux loix de Lycurgue. Plutarque n'eſt pas toujours exact dans les détails des faits, & je pourrois prouver qu'en cette occaſion ſa mémoire l'a plus d'une fois égaré. Voilà toutes les autorités auxquelles j'avois à répondre.

En diſtinguant avec attention les temps, tout ſe concilie aiſément. Suivant Ariſtote, la cryptie fut inſtituée par Lycurgue. Platon en explique l'objet,

(1) Plut. in Lyc. t. 1, p. 56.
(2) Id. ibid. p. 57.

& la croit très-utile. Lorsque les mœurs de Sparte s'altérerent, la jeunesse de Sparte abusa de cet exercice, pour se livrer, dit-on, à des cruautés horribles. Je suis si éloigné de les justifier, que je soupçonne d'exagération le récit qu'on nous en a fait. Qui nous a dit que les Hilotes n'avoient aucun moyen de s'en garantir ! 1°. Le temps de la cryptie étoit peut-être fixé ; 2°. il étoit difficile que les jeunes-gens se répandissent, sans être apperçus, dans un pays couvert d'Hilotes, intéressés à les surveiller ; 3°. il ne l'étoit pas moins, que les particuliers de Sparte, qui tiroient leur subsistance du produit de leurs terres, n'avertissent pas les Hilotes leurs fermiers, du danger qui les menaçoit. Dans tous ces cas, les Hilotes n'avoient qu'à laisser les jeunes-gens faire leur tournée, & se tenir pendant la nuit renfermés chez eux.

J'ai cru devoir justifier dans cette note la maniere dont j'ai expliqué la cryptie dans le corps de mon ouvrage. J'ai pensé aussi qu'il n'étoit nullement nécessaire de faire les hommes plus méchans qu'ils ne le sont, & d'avancer sans preuve qu'un législateur sage avoit ordonné des cruautés.

CHAPITRE XLVIII, PAG. 122.

Sur le choix d'une Epouse parmi les Spartiates.

LES auteurs varient sur les usages des peuples de la Grece, parce que, suivant la différence des temps, ces usages ont varié. Il paroît qu'à Sparte

les mariages se régloient sur le choix des époux, ou sur celui de leurs parens. Je citerai l'exemple de Lysander, qui, avant de mourir, avoit fiancé ses deux filles à deux citoyens de Lacédémone (1). Je citerai encore une loi qui permettoit de poursuivre en justice celui qui avoit fait un mariage peu convenable (2). D'un autre côté, un auteur ancien nommé Hermippus (3), rapportoit qu'à Lacédémone, on enfermoit dans un lieu obscur, les filles à marier, & que chaque jeune homme y prenoit au hasard, celle qu'il devoit épouser. On pourroit supposer par voie de conciliation, que Lycurgue avoit en effet établi la loi dont parloit Hermippus, & qu'on s'en étoit écarté dans la suite. Platon l'avoit en quelque maniere adoptée dans sa république. (4)

MEME CHAPITRE, MÊME PAG.

A quel âge on se marioit à Lacédémone.

LEs Grecs avoient connu de bonne heure le danger des mariages prématurés. Hésiode (5) veut que l'âge du garçon ne soit pas trop au dessous de 30 ans. Quant à celui des filles, quoique le texte ne soit pas clair, il paroît le fixer à 15 ans. Platon dans sa république (6), exige que les hommes ne se marient qu'à 30 ans, les femmes

(1) Plut. in Lys. t. 1, p. 451.
(2) Id. ibid.
(3) Hermip. ap. Athen. lib. 13. p. 555.
(4) Plat. de rep. lib. 5, t. 2, p. 460.
(5) Hesiod. op. & dies, v. 695.
(6) Plat. de rep. ibid.

à 20. Suivant Ariſtote (1), les hommes doivent avoir environ 37 ans, les femmes à peu près 18. Je penſe qu'à Sparte c'étoit 30 ans pour les hommes, & 20 ans pour les femmes. Deux raiſons appuient cette conjecture : 1°. C'eſt l'âge que preſcrit Platon qui a copié beaucoup de loix de Lycurgue ; 2°. les Spartiates n'avoient droit d'opiner dans l'aſſemblée générale qu'à l'âge de 30 ans (2) ; ce qui ſemble ſuppoſer qu'avant ce terme ils ne pouvoient pas être regardés comme chefs de famille.

CHAPITRE XLIX, PAG. 165.

Sur les fêtes d'Hyacinthe.

PARMI les inſcriptions que M. l'abbé Fourmont avoit découvertes en Laconie (3), il en eſt deux qui ſont du ſeptieme, & peut être même de la fin du huitieme ſiecle avant J. C. Au nom du légat ou du chef d'une députation ſolemnelle *PRESBEUS*, elles joignent les noms de pluſieurs magiſtrats, & ceux de jeunes garçons & des jeunes filles qui avoient figuré dans les chœurs, & qui ſur l'un de ces monumens ſont nommés *Hyalcades*. Cette expreſſion, ſuivant Heſychius (4), déſignoit parmi les Spartiates des chœurs d'enfans. J'ai penſé qu'il étoit queſtion ici de la pompe des Hyacinthes.

Il faut obſerver que parmi les jeunes filles qui

(1) Ariſtot. de rep. lib. 7, cap. 16, t. 2, p. 446.
(2) Lib. argum. declam. 24, p. 558.
(3) Inſcript. Four. in bibl. reg.
(4) Heſych. in *Hualk.*

composoient un des chœurs, on trouve le nom de Lycorias, fille de Deuxidamus ou Zeuxidamus, roi de Lacédémone, qui vivoit vers l'an 700 avant J. C.

CHAPITRE L, PAG. 168.
Sur la composition des Armées parmi les Lacédémoniens.

IL est très-difficile & peut-être impossible de donner une juste idée de cette composition. Comme elle varioit souvent, les auteurs anciens, sans entrer dans des détails, se sont contentés de rapporter des faits; & dans la suite, on a pris des faits particuliers pour des regles générales.

Les Spartiates étoient distribués en plusieurs classes nommés *MORAI* ou *MOIRAI*, c'est-à-dire, parties ou divisions.

Quelles étoient les subdivisions de chaque classe? le *lochos*, la *pentecostys*, l'*énomotie*. Dans le texte de cet ouvrage, j'ai cru pouvoir comparer la *mora* au *régiment*; le *lochos* au *bataillon*; l'*énomotie* à la *compagnie*, sans prétendre que ces rapports fussent exacts: dans cette note, je conserverai les noms grecs, au risque de les mettre au singulier, quand ils devroient être au pluriel.

Les subdivisions dont je viens de parler, sont clairement exposées par Xénophon (1) qui vivoit au temps où je place le voyage du jeune Anacharsis. « Chaque *mora*, dit-il, a pour officiers » un polémarque, 4 chefs de *lochos*, 8 chefs de

(1) Xenoph. de rep. Laced. p. 686.

» *pentecostys*, 16 chefs d'*énomoties*. » Ainsi chaque *mora* contient 4 *lochos* ; chaque *lochos* 2 *pentecostys* ; chaque *pentecostys* 2 *énomoties*. Il faut observer que Xénophon nous présente ici une regle générale, regle confirmée par ce passage de Thucydide : Le roi donne l'ordre aux *polémarques* : ceux-ci le donnent aux *lochages* ; ces derniers, aux *pentecontateres* ; ceux-là, aux *énomotarques*, qui le font passer à leurs *énomoties*. (1).

Quelquefois au lieu de faire marcher le *mora*, on en détachoit quelques *lochos*. (2) Dans la premiere bataille de Mantinée, gagnée par les Lacédémoniens, l'an 418 avant J. C., leur armée, sous les ordres du roi Agis, étoit partagée en 7 *lochos*. Chaque *lochos*, dit Thucydide (3), comprenoit 4 *pentecostys* ; & chaque *pentecostys*, 4 *énomoties*. Ici la composition du *lochos* differe de celle que lui attribue Xénophon ; mais les circonstances n'étoient pas les mêmes. Xénophon parloit en général de la formation de la *mora*, lorsque toutes les parties en étoient reunies ; Thucydide, d'un cas particulier, & des *lochos* séparés de leur *mora*.

Combien y avoit il de *mora* ? Les uns en admettent 6, & les autres 5. Voici les preuves qu'on peut employer en faveur de la premiere opinion ; j'y joindrai celles qui sont favorables à la seconde.

1°. Dans trois inscriptions rapportées par M. l'abbé Fourmont, de la Messénie & de la

(1) Thucyd. lib. 5, cap. 66.
(2) Xenoph. hist. Græc. lib. 4, page 518, lib. 7, page 636.
(3) Thucyd. ibid. cap. 68.

Laconie (1), on avoit gravé les noms des Rois de Lacédémone, ceux des Sénateurs, des Ephores, des officiers militaires, & de différens corps de magistrats On y voit 6 chefs de *mora*. Ces inscriptions qui remontent au huitieme siecle avant J. C. n'étant postérieures à Lycurgue que d'environ 130 ans, on est fondé à croire que le législateur de Sparte en avoit divisé tous les citoyens en 6 *mora*. Mais on se trouve arrêté par une assez grande difficulté. Avant les six chefs de *mora*, les inscriptions placent les six chefs des *lochos*. Ainsi, non seulement les premiers, c'est-à-dire, les chefs des *mora*, étoient subordonnés à ceux des *lochos*: mais les uns & les autres étoient égaux en nombre; & telle n'étoit pas la composition qui subsistoit du temps de Thucydide & de Xénophon.

2°. Ce dernier historien observe que Lycurgue divisa la cavalerie & l'infanterie pesante en six *mora* (2). Ce passage est conforme aux inscriptions précédentes.

3°. Xénophon dit encore que le roi Cléombrote fut envoyé en Phocide avec 4 *mora* (3), s'il n'y en avoit que cinq, il n'en restoit qu'une à Lacédémone. Quelque temps après se donna la bataille de Leuctres. Les troupes de Cléombrote furent battues. Xénophon remarque qu'on fit de nouvelles levées, & qu'on les tira sur-tout des deux *mora* qui étoient restées à Sparte. (4) Il y en avoit donc 6 en tout.

(1) Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. 15, page 395.
(2) Xenoph. de rep. Laced. p. 686.
(3) Id. hist. Græc. lib. 6, p. 579.
(4) Id. ibid. p. 597.

Voyons maintenant les raisons d'après lesquelles on pourroit en admettre une de moins. 1°. Aristote, cité par Harpocration, n'en comptoit que cinq, s'il faut s'en rapporter à l'édition de Maussac qui porte *Pénte* (1). Il est vrai que ce mot ne se trouve pas dans l'édition de Gronovius, & que dans quelques manuscrits d'Harpocration, il est remplacé par une lettre numérale qui désigne six (2). Mais cette lettre a tant de ressemblance avec celle qui désigne le nombre cinq, qu'il étoit facile de prendre l'une pour l'autre. Deux passages d'Hésychius prouvent que quelques copistes d'Harpocration ont fait cette méprise : Dans le premier, il est dit que, suivant Aristote, le *lochos* s'appelloit *mora* parmi les Lacédémoniens (3) ; & dans le second, que suivant Aristote, les Lacédémoniens avoient cinq *lochos* (4), où le mot est tout au long, *Pénte*. Donc suivant Hésychius, Aristote ne donnoit aux Lacédémoniens que cinq *mora*.

2°. Diodore de Sicile (5) raconte qu'Agésilas étoit à la tête de 18000 hommes, dont faisoient partie *les cinq mora*, ou simplement *cinq mora de Lacédémone*. Reste à savoir si en cet endroit, il faut admettre ou supprimer l'article. Rhodoman, dans son édition, rapporte ainsi le passage : *hân 'éssan ohi Lakedaïmonioï* ou *Lakedaïmonioon pénte moiraï*. M. Béjot a bien voulu, à ma priere, consulter les manuscrits de la bibliotheque du roi.

(1) Harpocr. in *Moroon*.
(2) Maussac. ibid. Meurs. lect. Attic. lib. 1, cap. 16.
(3) Hesych. in *Mora*.
(4) Id. in *Lochoï*.
(5) Diod. Sic. lib. 15, p. 350.

Des douze qu'elle possede, cinq seulement contiennent le passage en question, & présentent l'article *ohi* avec le nom des Lacédémoniens au nominatif ou au génitif. Ils sont donc conformes à l'édition de Rhodoman, & par un changement aussi léger qu'indispensable, ils donnent cette leçon déjà proposée par Meursius : *ahi Lakedaimonioon Pénte moïraï*, *les cinq mora de Lacédémone*. Ce passage ainsi rétabli se concilie parfaitement avec celui d'Aristote.

3°. J'ai dit dans le texte de mon ouvrage, que les Spartiates étoient divisés en cinq tribus. Il est naturel de penser qu'ils étoient enrôlés en autant de corps de milices, qui tiroient leur dénomination de ces tribus. En effet Hérodote dit positivement qu'à la bataille de Platée, il y avoit un corps de Pitanates (1), & nous avons vu que les Pitanates formoient une des tribus de Lacédémone.

Cependant comme ce ne sont ici que des probabilités, & que le témoignage de Xénophon est précis, nous dirons avec Meursius (2) que l'historien grec a compté parmi les *mora* le corps des *Scirites*, ainsi nommés de la Sciritide, petite province située sur les confins de l'Arcadie & de la Laconie. (3) Elle avoit été long-temps soumise aux Spartiates, & leur fut ensuite enlevée par Epaminondas qui l'unit à l'Arcadie. De-là vient que parmi les écrivains postérieurs, les uns ont

[1] Herodot. lib. 9, cap 53.
[2] Meurs. lect. Attic. lib. 1, cap. 16.
[3] Xenoph. hist. Græc. lib. 6, p. 607.

regardé les Scirites comme une milice Lacédémonienne (1); les autres, comme un corps de troupes Arcadiennes (2).

Pendant qu'ils obéissoient aux Spartiates, ils les suivoient dans presque toutes leurs expéditions, quelquefois au nombre de 600 (3). Dans une bataille, ils étoient placés à l'aile gauche, & ne se mêloient point avec les autres *morà*. (4) Quelquefois on les tenoient en réserve pour soutenir successivement les divisions qui commençoient à plier. (5) Pendant la nuit ils gardoient le camp, & leur vigilance empêchoit les soldats de s'éloigner de la phalange. C'étoit Lycurgue lui-même qui les avoit chargés de ce soin. (6) Cette milice existoit donc du temps de ce législateur; il avoit donc établi six corps de troupes, savoir, cinq *mora* proprement dites, dans lesquelles entroient les Spartiates, & ensuite la cohorte des Scirites, qui n'étant pas composée de Spartiates, différoit essentiellement des *mora* proprement dites; mais qui néanmoins pouvoit être qualifiée de ce nom, puisqu'elle faisoit partie de la constitution militaire établie par Lycurgue.

S'il est vrai que les Scirites combattoient à cheval, comme Xénophon le fait entendre (7), on ne sera plus surpris que le même historien ait

[1] Schol. Thucyd. in lib. 5, cap. 67.
[2] Hesych. in *Skirit.*
[3] Thucyd. lib. 5, cap. 68.
[4] Id. ibid. cap. 67.
[5] Diod. Sic. lib. 15, p. 350.
[6] Xenoph. de rep. Laced. p. 687.
[7] Id. de instit. Cyr. lib. 4, p. 91.

avancé que Lycurgue institua six *mora*, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie pésante (1). Alors nous dirons qu'il y avoit cinq *mora* d'Oplites Spartiates, & une sixieme composée de cavaliers Scirites.

D'après les notions précédentes, il est visible que si quelques anciens ont paru quelquefois confondre la *mora* avec le *lochos*, ce ne peut être que par inadvertance, ou par un abus de mots, en prenant la partie pour le tout. Le savant Meursius, qui ne veut pas distinguer ces deux corps, n'a pour lui que quelques foibles témoignages, auxquels on peut opposer des faits incontestables. Si, comme le prétend Meursius, il n'y avoit que cinq *mora*, il ne devoit y avoir que cinq *lochos*. Cependant nous venons de voir que le roi Agis avoit sept *lochos* dans son armée (2); & l'on peut ajouter qu'en une autre occasion, le roi Archidamus étoit à la tête de 12 *lochos* (3).

Si chaque *mora* prenoit le nom de sa tribu, il est naturel de penser que les quatre *lochos* de chaque *mora* avoient des noms particuliers; & nous savons, par Hésychius, que les Lacédémoniens donnoient à l'un de leurs *lochos* le nom d'*édolos* (4). De là nous conjecturons que les Crotanes qui, suivant Pausanias (5), faisoient partie des Pitanates, n'étoient autre chose qu'un des *lochos* qui formoient la *mora* de cette tribu :

[1] Id. de rep. Laced. p. 686.
[2] Thucyd. lib. 5, cap 68.
[3] Xenop. hist. Græc. lib. 7, p. 636.
[4] Hesych. in *'Edool.*
[5] Pausan. lib. 3, cap. 14, p. 240.

de-là peut-être aussi la critique que Thucydide a faite d'une expression d'Hérodote. Ce dernier ayant dit qu'à la bataille de Platée, Ampharete commandoit le *lochos* des Pitanates (1), Thucydide observe qu'il n'y a jamais eu à Lacédémone de corps de milice qui fut ainsi nommé (2), parce que, suivant les apparences, on disoit la *mora* & non le *lochos* des Pitanates.

De combien de soldats la *mora* étoit-elle composée ? De 500 hommes, suivant Ephore. (3) & Diodore de Sicile (4); de 700, suivant Callisthene; de 900 suivant Polybe (5); de 300, de 500, de 700, suivant d'autres (6).

Il m'a paru qu'il falloit moins attribuer cette diversité d'opinions aux changemens qu'avoit éprouvés la *mora* en différens siecles, qu'aux circonstances qui engageoient à mettre sur pied plus ou moins de troupes. Tous les Spartiates étoient inscrits dans une des *mora*. S'agissoit-il d'une expédition ? les Ephores faisoient annoncer par un héraut que les citoyens, depuis l'âge de puberté, c'est-à-dire, depuis l'âge de vingt-ans jusqu'à tel âge, se présenteroient pour servir (7). En voici un exemple frappant : A la bataille de Leuctres le roi Cléombrote avoit quatre *mora*, commandées par autant de Polémarques, &

[1] Herod. lib. 9, cap. 53.
[2] Thucyd. lib. 1, cap. 20.
[3] Plut. in Pelopid. t. 1, p. 286.
[4] Diod. Sic. lib. 15, p. 350.
[5] Plut. ibid.
[6] Etymol. magn. in *Moïr.* Ulpian. in Demosth. Meurs. lect. Att. lib. 1, cap. 16.
[7] Xenoph. de rep. Laced. p. 685.

composées de citoyens âgés depuis 20 jusqu'à 35 ans, (1). Après la perte de la bataille, les Ephores ordonnerent de nouvelles levées. On fit marcher tous ceux des mêmes *mora* qui étoient âgés depuis 35 jusqu'à 40 ans ; & l'on choisit dans les deux *mora* qui étoient restées à Lacédémone, tous les citoyens âgés de 20 à 40 ans (2). Il suit de là que ces portions de *mora* qui faisoient la campagne, n'étoient souvent que des détachements plus ou moins nombreux du corps entier.

Nous n'avons ni l'ouvrage d'Ephore, qui donnoit à la *mora* 500 hommes ; ni celui de Callisthene, qui lui en donnoit 700, ni l'endroit de Polybe où il la portoit jusqu'à 900 ; mais nous ne craignons pas d'avancer que leur calcul n'avoit pour objet que des cas particuliers, & que Diodore de Sicile ne s'est pas expliqué avec assez d'exactitude lorsqu'il a dit absolument que chaque *mora* étoit composée de 500 hommes (3).

Nous ne sommes pas mieux instruits du nombre de soldats qu'on faisoit entrer dans les subdivisions de la *mora*. Thucydide observe (4) que par les soins que prenoient les Lacédémoniens de cacher leurs opérations, on ignora le nombre des troupes qu'ils avoient à la premiere bataille de Mantinée ; mais qu'on pouvoit néanmoins s'en faire une idée d'après le calcul suivant : Le roi Agis étoit à la tête de sept *lochos* ; chaque *lochos* renfermoit quatre *pentecostys* ; chaque *pentecostys*, quatre *éno-*

(1) Id. hist. Græc. p. 579.
(2) Id. ibid. 597.
(3) Diod. Sic. lib. 15, p. 350.
(4) Thucyd. lib. 5, cap. 68.

moties; chaque *énomotie* fut rangée ſur quatre de front, & en général ſur huit de profondeur.

De ce paſſage le ſcholiaſte conclut que dans cette occaſion l'*énomotie* fut de 32 hommes, la *pentecoſtys* de 128, le *lochos* de 512. Nous en concluons à notre tour, que ſi le *lochos* avoit toujours été ſur le même pied, l'hiſtorien ſe ſeroit contenté d'annoncer que les Lacédémoniens avoient ſept *lochos*, ſans être obligé de recourir à la voie du calcul.

Les *énomoties* n'étoient pas non plus fixées d'une maniere ſtable. A la bataille dont je viens de parler, elles étoient en général de 32 hommes chacune : elles l'étoient de 36 à celle de Leuctres ; & Suidas les réduit à 25 (1).

CHAPITRE LI, PAG. 201.

Sur les ſommes d'argent introduites à Lacédémone par Lyſander.

DIODORE de Sicile (2) rapporte qu'après la priſe de Seſtus, ville de l'Helleſpont, Lyſander fit tranſporter à Lacédémone, par Gylippe, beaucoup de dépouilles, & une ſomme de 1500 talens, c'eſt-à-dire, huit millions cent mille liv. Après la priſe d'Athenes, Lyſander, de retour à Lacédémone, remit aux magiſtrats, entre

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 6, p. 596. Suid. in 'Enoomot.

(2) Lib. 13, p. 225.

autres objets précieux, 480 talens, qui lui restoient des sommes fournies par le jeune Cyrus (1). S'il faut distinguer ces diverses sommes, il s'ensuivra que Lysander avoit apporté de son expédition, en argent comptant, 1980 talens, c'est-à-dire, dix millions six cents quatre-vingt-douze mille livres.

CHAPITRE LII, PAG. 228.

Sur la cessation des Sacrifices humains.

J'AI dit que les sacrifices humains étoient abolis en Arcadie, dans le quatrieme siecle avant J. C. On pourroit m'opposer un passage de Porphyre, qui vivoit 600 ans après. Il dit en effet que l'usage de ces sacrifices subsistoit encore en Arcadie & à Carthage (2). Cet auteur rapporte dans son ouvrage beaucoup de détails empruntés d'un traité que nous n'avons plus, & que Théophraste avoit composé. Mais comme il avertit (3) qu'il avoit ajouté certaines choses à ce qu'il citoit de Théophraste, nous ignorons auquel de ces deux auteurs il faut attribuer le passage que j'examine, & qui se trouve en partie contredit par un autre passage de Porphyre. Il observe en effet (4) qu'Iphicrate abolit les sacrifices humains

(1) Xenop. hist. Græc. lib. 2, p. 462.
(2) Porphyr. de abstin. lib. 2, §. 27, p. 150.
(3) Id. ibid §. 32, p 162.
(4) Id. ibid. §. 36, p. 202.

à Carthage. Il importe peu de ſavoir ſi, au lieu d'Iphicrate, il ne faut pas lire Gélon; la contradiction n'en feroit pas moins frappante. Le ſilence des autres auteurs m'a paru d'un plus grand poids dans cette occaſion. Pauſanias ſur-tout, qui entre dans les plus minutieux détails ſur les cérémonies religieuſes, auroit-il négligé un fait de cette importance? & comment l'auroit-il oublié, lorſqu'en parlant de Lycaon, roi d'Arcadie, il raconte qu'il fut métamorphoſé en loup, pour avoir immolé un enfant (1)? Platon, à la vérité (2), dit que ces ſacrifices ſubſiſtoient encore chez quelques peuples; mais il ne dit pas que ce fût parmi les Grecs.

CHAPITRE LVI, PAG. 360.

Sur les droits d'entrée & de ſortie à Athenes.

PENDANT la guerre du Péloponeſe ces droits étoient affermés 36 talens; c'eſt-à-dire, cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cents livres (3). En y joignant le gain des fermiers, on peut porter cette ſomme à deux cents mille livres, & conclure de là que le commerce des Athéniens avec l'étranger étoit tous les ans d'environ dix millions de nos livres.

(1) Pauſan. lib. 8, cap. 2, p. 600.
(2) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 782.
(3) Andocid. de myſt. p. 17.

MEME CHAPITRE, PAG. 341.

Sur les Contributions des alliés.

LEs 460 talens qu'on tiroit tous les ans des peuples ligués contre les Perses, & que les Athéniens déposoient à la citadelle, formerent d'abord une somme de 10,000 talens * suivant Isocrate (1) ou de 9,700 ** suivant Thucydide (2). Periclés, pendant son administration, en avoit déposé 8,000 (3) ; mais en ayant dépensé 3,700, soit pour embellir la ville, soit pour les premieres dépenses du siege de Potidée, les 9,700 s'étoient réduits à 6,000 *** au commencement de la guerre du Péloponese (4).

Cette guerre fut suspendue par une treve que les Athéniens firent avec Lacédémone. Les contributions qu'ils recevoient alors, s'étoient élevées jusqu'à 12 ou 13 cents talens ; & pendant les sept années que dura la treve, ils mirent 6,000 talens dans le trésor public (5) ****.

---

* 54 millions.
[1] Isocr. de pac. t. 1, p. 395.
** 52 millions 380 mille livres.
[2] Thucyd. lib. 2, cap. 13.
[3] Isocr ibid. p. 424.
*** 332 millions 400 mille liv.
[4] Id. ibid.
[5] Andocid. de pac. p. 24. Plut. in Aristid. t. 1, p. 33.
**** 37 millions 800 mille livres.

CHAPITRE LVII, PAG. 357.

Sur la définition de l'homme.

Porphyre, dans son introduction à la doctrine des Péripatéticiens, définit l'homme un animal raisonnable & mortel (1). Je n'ai pas trouvé cette définition dans les ouvrages qui nous restent d'Aristote. Peut-être en avoit-il fait usage dans ceux que nous avons perdu; peut-être ne l'avoit-il jamais employée. Il en rapporte souvent une autre, que Platon, ainsi que divers philosophes, avoient adoptée, & qui n'est autre chose que l'énumération de quelques qualités extérieures de l'homme (2). Cependant, comme alors, on admettoit une différence réelle entre les animaux raisonnables & les animaux irraisonnables (3), on pourroit demander pourquoi les philosophes n'avoient pas généralement choisi la *faculté de raisonner* pour la différence spécifique de l'homme. Je vais tâcher de répondre à cette difficulté.

Le mot dont les Grecs se servoient pour signifier *animal*, désigne l'être vivant (4): l'animal raisonnable est donc l'être vivant doué d'intelligence & de raison. Cette définition convient à l'homme, mais plus éminemment encore à la divinité; & c'est ce qui avoit engagé les Pythagoriciens à placer Dieu & l'homme parmi les

[1] Porph. isagog. in oper. Aristot. t. 1, p. 7.
[2] Aristot. topic. lib. 6, cap. 3, p. 244; cap. 4, p. 245. Id. metaph. lib. 7, cap. 12, t. 2, p. 920.
[3] Id. de anim. lib. 3, cap. 11, t. 1, p. 659.
[4] Plat. in Tim. t. 3, p. 77.

animaux raisonnables, c'est-à-dire, parmi les êtres vivans raisonnables (1). Il falloit donc chercher une autre différence qui séparât l'homme de l'Etre Suprême, & même de toutes les intelligences célestes.

Toute définition devant donner une idée bien claire de la chose définie, & la nature des esprits n'étant pas assez connue, les philosophes qui voulurent classer l'homme dans l'échelle des êtres, s'attacherent par préférence à ses qualités extérieures. Ils dirent que l'homme est un *animal*; ce qui le distinguoit de tous les corps inanimés. Ils ajouterent successivement les mots *terrestre*, pour le distinguer des animaux qui vivent dans l'air ou dans l'eau; *à deux pieds*, pour le distinguer des quadrupedes, des reptiles, &c.; *sans plumes*, pour ne pas le confondre avec les oiseaux. Et quand Diogene, par une plaisanterie assez connue, eut montré que cette définition conviendroit également à un coq & à tout oiseau dont on auroit arraché les plumes, on prit le parti d'ajouter à la définition un nouveau caractere, tiré de la forme des ongles (2). Du temps de Porphyre, pour obvier à une partie des inconvéniens dont j'ai parlé, on définissoit l'homme un *animal raisonnable* & mortel (3). Nous avons depuis retranché le mot *mortel*, parce que, suivant l'idée que le mot *animal* réveille dans nos esprits, tout animal est mortel.

[1] Aristot. ap. Jambl. de vit. Pythag. cap. 6, p. 23.
[2] Diog. Laert. lib. 6, §. 40.
[3] Porph. Isagog. in oper. Aristot. t. 1, p. 7.

FIN DES NOTES.




B. 19.2.193